

CAHIERS DE L'ENSEIGNEMENT COLLÉGIAL 1983-1984

1 RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX
DISCIPLINES
PROGRAMMES PROFESSIONNELS

ISBN 2-550-05743-0
ISSN 0707-1140

Dépôt légal: deuxième trimestre 1983
Bibliothèque nationale du Québec

TABLE DES MATIÈRES

	Page
Table alphabétique des programmes et des disciplines	1-4
Table numérique des programmes	1-8
Table numérique des disciplines	1-10
Présentation	1-11
Le régime pédagogique	1-11
Renseignements généraux:	1-15
- La structure des programmes	1-14
- La codification générale	1-15
- La codification des programmes de formation générale	1-15
- La codification des programmes de formation professionnelle	1-15
- La codification des disciplines	1-15
- La codification des cours	1-15
- La pondération des cours	1-16
- Les préalables aux programmes	1-16
- Les préalables aux cours	1-16
- Les structures d'accueil universitaires	1-16
- Les études supplémentaires au collégial	1-16
Les cours obligatoires	1-19
Les programmes de formation générale	1-21
Les programmes de formation professionnelle	1-23
Les disciplines	1-25
Les spécialités	1-79
La description des cours (voir le Tome II)	

TABLE DES MATIÈRES

	Section	Page		Section	Page
A	Administration	401	1-52	Chimie analytique (techniques de)	210.01 1-117
	Administration et coopération	413.01	1-175	Chimie-biologie (techniques de)	210.03 1-118
	Administration générale (prog. exp.)	410.11	1-172	Chimie industrielle (techniques de)	210.00 1-117
	Administratives (techniques)	410.00	1-169	Chimie-teinture (textile)	251.01 1-143
	Aéronautique	280.00	1-152	Chinois	613 1-73
	Agricoles (gestion d'entreprises)	152.01	1-97	Cinéma	530 1-57
	Agriculture	150.00	1-97	Civilisations anciennes	332 1-39
	Alimentaire (technologie)	154.02	1-105	Communications (techniques des)	589.00 1-202
	Allemand	609	1-69	Communications graphiques	581.00 1-198
	Aménagement agricole (techniques d')	155.07	1-108	Conception	561.03 1-185
	Aménagement cynégétique et halieutique (techniques d')	145.04	1-92	Contrôle de la circulation aérienne	285.01 1-156
	Aménagement de la faune	145.01	1-91	Contrôle de la qualité (métallurgie)	270.02 1-147
	Aménagement d'intérieur	570.03	1-189	Correctionnelles (techniques)	310.02 1-157
	Aménagement de territoire (techniques d')	222.01	1-124	Cytotechnologie	140.02 1-85
	Aménagement forestier	190.01	1-115	D	
	Anglais (langue et littérature)	603	1-63	Danse-ballet	561.06 1-186
	Anglais (langue seconde)	604	1-65	Dentaires (techniques)	110.00 1-80
	Anthropologie	381	1-48	Dentaires (techniques) (prog. exp.)	110.01 1-80
	Arabe	616	1-77	Denturologie (techniques) (prog. exp.)	110.02 1-80
	Architecture (technologie de l')	221.01	1-120	Design industriel (techniques de)	570.07 1-191
	Architecture navale (techniques d')	248.01	1-140	Dessin de conception mécanique	241.03 1-133
	Archives médicales	411.00	1-173	Dessin de la mode	571.02 1-193
	Arts appliqués	570.00	1-188	Diététique (techniques de)	120.00 1-83
	Arts et technologie des médias	589.01	1-202	Documentation (techniques de la)	393.00 1-168
	Arts (Histoire de l')	520	1-55	E	
	Arts plastiques	510	1-54	Eau (techniques de l'air et de l'assainissement)	260.00 1-145
	Arts plastiques	511.01	1-181	Économie rurale	153.07 1-103
	Assainissement (techniques de l'eau, de l'air et de l')	260.00	1-145	Économique	383 1-49
	Assainissement de l'air et du milieu	260.02	1-145	Éducation physique	109 1-30
	Assainissement de l'eau	260.01	1-145	Éducation spécialisée (techniques d')	351.00 1-162
	Assistance sociale	388.00	1-163	Électrodynamique	243.01 1-135
	Assurances générales	410.15	1-172	Électronique	243.03 1-136
	Assurances-Vie	410.05	1-171	Électrophysiologie médicale (techniques d') (prog. exp.)	140.04 1-86
	Audioprothèse (techniques d') (prog. exp.)	160.02	1-109	Électrotechnique	243.00 1-135
	Auxiliaires de la justice (techniques)	310.01	1-157	Entretien d'aéronefs	280.03 1-154
	Avionique	280.04	1-154	Équine (technologie)	155.05 1-107
				Équipement motorisé	241.02 1-133
B	Bâtiment (mécanique du)	221.03	1-121	Espagnol	607 1-67
	Bâtiment et des travaux publics (technologie)	221.00	1-120	Esthétique de présentation	570.02 1-189
	Biologie	101	1-27	Esthétique et histoire de l'art	520 1-55
C	Cartographiques (techniques)	230.01	1-126	Estimation et évaluation foncière (technologie d') (prog. exp.)	221.04 1-122
	Cartographiques et géodésiques (techniques)	230.00	1-126	Équipement motorisé	241.02 1-133
	Céramique	570.01	1-188	Équipements audio-visuels	243.05 1-136
	Chimie	202	1-32	Exploitants de ferme	152.02 1-98
				Exploitation (technologie minérale)	271.02 1-150
				Exploitation et aménagement (pêches)	231.04 1-128

TABLE DES MATIÈRES

	Exploitation et aménagement (pêches)	231.24	1-129		Laboratoire médical (techniques de)	140.00	1-85
	Exploitation forestière	190.02	1-116		Laitière (technologie)	154.02	1-105
F	Fabrication mécanique (techniques de)	241.01	1-132		Langues autochtones	614	1-74
	Familiales (techniques) (prog. exp.)	322.00	1-161		Langue et littérature (anglais)	603	1-63
	Finance	410.03	1-170		Langue et littérature (français)	601	1-60
	Forestière (technologie)	190.00	1-115		Langues anciennes	615	1-75
	Forestière (technologie)	190.20	1-116		Loisirs (techniques de)	391.00	1-166
	Français (langue et littérature)	601	1-60	M	Machinisme agricole	153.04	1-101
	Français (langue seconde)	602	1-62		Maritimes (techniques)	248.00	1-140
G	Garderie d'enfants (prog. exp.)	322.03	1-161		Marketing	410.01	1-169
	Génie chimique (techniques du)	210.02	1-117		Mathématiques	201	1-31
	Génie civil (technologie du)	221.02	1-121		Matières plastiques (techniques des)	211.00	1-119
	Génie industriel alimentaire	154.03	1-106		Mécanique du bâtiment	221.03	1-121
	Géodésiques (techniques)	230.02	1-127		Mécanique de marine (techniques maritimes)	248.03	1-141
	Géographie	320	1-37		Mécanique (technologie de la)	241.00	1-132
	Géologie appliquée	271.01	1-149		Médecine nucléaire (techniques de)	142.02	1-89
	Géologie	205	1-35		Médicale (techniques)	140.00	1-85
	Gestion d'entreprises agricoles	152.01	1-97		Métallurgie (technologie de la)	270.00	1-147
	Gestion des services alimentaires (techniques de)	430.02	1-180		Meuble et du bois ouvré (techniques du)	233.00	1-131
	Gestion industrielle	410.04	1-171		Milieu naturel (Techniques du) (prog. exp.)	147.01	1-94
	Graphisme	570.06	1-191		Minérale (technologie)	271.00	1-149
	Graphisme	581.01	1-198		Minérale (technologie)	271.20	1-151
H	Hébreux	611	1-71		Minéralurgie	271.03	1-150
	Histoire	330	1-38		Mise en marché de la mode	571.04	1-194
	Horticulture légumière et fruitière	153.02	1-100		Musique	550	1-58
	Horticulture ornementale	153.03	1-100		Musique	551.01	1-182
	Hôtellerie	430.01	1-179	N	Musique populaire	551.02	1-183
	Humanités	345	1-41		Musique professionnelle	551.00	1-182
	Hydraulique agricole	153.05	1-102		Navigation (techniques maritimes)	248.02	1-141
	Hygiène dentaire (techniques de) (prog. exp.)	111.00	1-82	P	Papier (technologie du)	232.00	1-130
	Hygiène publique	155.01	1-107		Paramédicales (techniques)	180.00	1-109
I	Impression	581.04	1-199		Pêche (techniques de la)	231.00	1-128
	Industrie de la mode	571.00	1-193		Pédagogie	360	1-43
	Infirmières (techniques)	180.00	1-112		Personnel	410.02	1-170
	Infirmières (techniques)	180.21	1-113		Philosophie	340	1-40
	Informatique	420.00	1-177		Photographie	570.04	1-190
	Inhalothérapie et d'anesthésie (techniques d')	141.00	1-87		Photolithographie	581.03	1-199
	Instrumentation et contrôle	243.02	1-136		Photomécanique/photographie (laboratoire)	581.06	1-200
	Interprétation	561.01	1-184		Physique	203	1-33
	Italien	608	1-68		Physique (technologie)	244.00	1-138
J	Juridiques (techniques)	310.03	1-158		Phytotechnologie	153.06	1-102
L	Laboratoire d'enseignement et de recherche	145.02	1-91		Pilotage d'aéronefs (aéronautique)	280.02	1-153
					Plastiques (techniques des matières)	211.00	1-119
					Policières (techniques)	310.01	1-157
					Politique (science)	385	1-50
					Prévention (techniques de)	311.01	1-160
					Procédés métallurgiques	270.04	1-148

TABLE DES MATIÈRES

	Production	561.02	1-184	Techniques de fabrication (aéronautique)	280.01	1-152
	Production de la mode	571.03	1-194	Techniques de fabrication mécanique	241.01	1-132
	Production et contrôle (textile)	251.02	1-144	Techniques de gestion des services alimentaires	430.02	1-180
	Prothèses visuelles (prog. exp.)	160.01	1-109	Techniques de laboratoire médical	140.01	1-85
	Psychologie	350	1-42	Techniques de la documentation	393.00	1-168
R	Radiodagnostic (techniques de)	142.01	1-88	Techniques de la pêche	231.00	1-128
	Radiologie (techniques de)	142.00	1-88	Techniques de la santé	107	1-29
	Radiothérapie (techniques de)	142.03	1-89	Techniques de l'eau, de l'air et de l'assainissement	260.00	1-145
	Réadaptation (techniques de)	144.00	1-90	Techniques d'électrophysiologie médicale (prog. exp.)	140.04	1-86
	Recherches psychosociales (techniques de) (prog. exp.)	384.01	1-163	Techniques de loisirs	391.00	1-166
	Religion (sciences de la)	370	1-44	Techniques de médecine nucléaire	142.02	1-89
	Reliure	581.05	1-200	Techniques de prévention	311.01	1-160
	Russe	610	1-70	Techniques dentaires	110.00	1-80
				Techniques dentaires	110.01	1-80
S	Santé (techniques de la)	107	1-29	Techniques de radiodagnostic	142.01	1-88
	Santé animale	145.03	1-92	Techniques de radiologie	142.00	1-88
	Scéniques (techniques)	561.04	1-185	Techniques de radiothérapie	142.03	1-89
	Secrétariat	412.01	1-174	Techniques de réadaptation	144.00	1-90
	Sciences naturelles (techniques des)	145.00	1-91	Techniques de recherches psychosociales (prog. exp.)	384.01	1-163
	Sciences graphiques	242	1-36	Techniques de thanatologie (prog. exp.)	171.01	1-111
	Sciences de la parole (prog. exp.)	620.01	1-204	Techniques des communications	589.00	1-202
	Science politique	385	1-50	Techniques des matières plastiques	211.00	1-119
	Sciences de la religion	370	1-44	Techniques des sciences naturelles	145.00	1-91
	Sociologie	387	1-51	Techniques d'inhalothérapie et d'anesthésie	141.00	1-87
	Sois (technologie des)	153.08	1-104	Techniques du génie chimique	210.02	1-117
	Soins infirmiers (prog. exp.)	180.01	1-112	Techniques du meuble et du bois ouvré	233.00	1-131
	Soudage	270.03	1-147	Techniques du milieu naturel (prog. exp.)	147.01	1-94
	Systèmes ordonnés (technologie des)	247.01	1-139	Techniques du textile	251.00	1-143
				Techniques du vêtement masculin	571.05	1-195
				Techniques du vêtement féminin	571.06	1-196
				Techniques familiales (prog. exp.)	322.00	1-161
				Techniques géodésiques	230.02	1-127
				Techniques juridiques	310.03	1-158
				Techniques hôtelières	430.00	1-179
				Techniques infirmières	180.00	1-112
				Techniques infirmières	180.21	1-113
				Techniques maritimes	248.00	1-140
				Techniques médicales	140.00	1-85
				Techniques para-médicales	160.00	1-109
				Techniques policières	310.01	1-157
				Techniques scéniques	561.04	1-185
				Technologie alimentaire	154.01	1-105
				Technologie de la mécanique	241.00	1-132
				Technologie de la métallurgie	270.00	1-147
				Technologie de l'architecture	221.01	1-120
				Technologie de l'estimation et de l'évaluation foncière (prog. exp.)	221.04	1-122
				Technologie de systèmes ordonnés	247.01	1-139
T	Techniques administratives	410.00	1-189			
	Techniques auxiliaires de la justice	310.00	1-157			
	Techniques cartographiques	230.01	1-126			
	Techniques cartographiques et géodésiques	230.00	1-126			
	Techniques correctionnelles	310.02	1-157			
	Techniques d'aménagement agricole	155.07	1-108			
	Techniques d'aménagement cynégétique et halieutique	145.04	1-92			
	Techniques d'aménagement du territoire	222.01	1-124			
	Techniques d'architecture navale	248.01	1-140			
	Techniques d'audioprothèse (prog. exp.)	160.02	1-109			
	Techniques d'hygiène dentaire (prog. exp.)	111.00	1-82			
	Techniques de chimie analytique	210.01	1-117			
	Techniques de chimie-biologie	210.03	1-118			
	Techniques de chimie industrielle	210.00	1-117			
	Techniques de denturologie	110.02	1-80			
	Techniques de design industriel	570.07	1-191			
	Techniques de diététique	120.00	1-83			
	Techniques d'éducation spécialisée	351.00	1-162			

Technologie des sols	153.08	1-104
Technologie du bâtiment et des travaux publics	221.00	1-120
Technologie du génie civil	221.02	1-121
Technologie du papier	232.00	1-130
Technologie équine	155.05	1-107
Technologie forestière	190.00	1-115
Technologie forestière	190.20	1-116
Technologie laitière	154.02	1-105
Technologie minérale	271.00	1-149
Technologie minérale	271.20	1-151
Technologie physique	244.00	1-138
Théâtre	560	1-59
Théâtre professionnel	561.00	1-184
Tourisme	414.00	1-176
Traitement des produits marins	231.03	1-128
Transformation des produits forestiers	190.03	1-116
Transports	410.07	1-171
Typographie/photocomposition	581.02	1-198
V Vêtement féminin (techniques du)	571.06	1-196
Vêtement masculin (techniques du)	571.05	1-195
Y Yiddish	612	1-72
Z Zootechnologie	153.01	1-99

TABLE NUMÉRIQUE DES PROGRAMMES

270.03	Soudage	1-147	570.04	Photographie	1-190
270.04	Procédés métallurgiques	1-148	570.06	Graphisme	1-191
271.00	Technologie minérale	1-149	570.07	Techniques de design industriel	1-191
271.01	Géologie appliquée	1-149	571.00	Industrie de la mode	1-193
271.02	Exploitation	1-150	571.02	Dessin de la mode	1-193
271.03	Minéralurgie	1-150	571.03	Production de la mode	1-194
271.20	Technologie minérale	1-151	571.04	Mise en marché de la mode	1-194
280.00	Aéronautique	1-152	571.05	Techniques du vêtement masculin	1-195
280.01	Techniques de fabrication	1-152	571.06	Techniques du vêtement féminin	1-196
280.02	Pilotage d'aéronefs	1-153	581.00	Communications graphiques	1-198
280.03	Entretien d'aéronefs	1-154	581.01	Graphisme	1-198
280.04	Avionique	1-154	581.02	Typographie-photocomposition	1-198
285.01	Contrôle de la circulation aérienne	1-156	581.03	Photolithographie	1-199
			581.04	Impression	1-199
			581.05	Reliure (technique)	1-200
			581.06	Photomécanique/photographie (laboratoire)	1-200
			589.00	Techniques des communications	1-202
			589.01	Arts et technologie des médias	1-202
			620.01	Sciences de la parole (prog. exp.)	1-204
III	TECHNIQUES HUMAINES				
310.00	Techniques auxiliaires de la justice	1-157			
310.01	Techniques policières	1-157			
310.02	Techniques correctionnelles	1-157			
310.03	Techniques juridiques	1-158			
311.01	Techniques de prévention	1-160			
322.00	Techniques familiales (prog. exp.)	1-161			
322.03	Garderie d'enfants	1-161			
351.00	Techniques d'éducation spécialisée	1-162			
384.01	Techniques de recherches psychosociales (prog. exp.)	1-163			
388.00	Assistance sociale	1-164			
391.00	Techniques de loisirs	1-166			
393.00	Techniques de la documentation	1-168			
IV	TECHNIQUES DE L'ADMINISTRATION				
410.00	Techniques administratives	1-169			
410.01	Marketing	1-169			
410.02	Personnel	1-170			
410.03	Finance	1-170			
410.04	Gestion industrielle	1-171			
410.05	Assurances-Vie	1-171			
410.07	Transport	1-171			
410.11	Administration générale	1-172			
410.15	Assurances générales	1-172			
411.00	Archives médicales	1-173			
412.01	Secrétariat	1-174			
413.01	Administration et coopération	1-175			
414.00	Tourisme	1-176			
420.00	Informatique	1-177			
430.00	Techniques hôtelières	1-179			
430.01	Hôtellerie	1-179			
430.02	Techniques de gestion des services alimentaires	1-180			
V	ARTS				
511.01	Arts plastiques	1-181			
551.00	Musique professionnelle	1-182			
551.01	Musique	1-182			
551.02	Musique populaire	1-183			
561.00	Théâtre professionnel	1-184			
561.01	Interprétation	1-184			
561.02	Production	1-184			
561.03	Conception	1-185			
561.04	Techniques scéniques	1-185			
561.06	Danse-ballet (prog. exp.)	1-186			
570.00	Arts appliqués	1-188			
570.01	Céramique	1-188			
570.02	Esthétique de présentation	1-189			
570.03	Aménagement d'intérieur	1-189			

TABLE NUMÉRIQUE DES DISCIPLINES

	Page
101 Biologie	1-27
107 Techniques de la santé	1-29
109 Éducation physique	1-30
201 Mathématique	1-31
202 Chimie	1-32
203 Physique	1-33
205 Géologie	1-35
242 Sciences graphiques	1-36
320 Géographie	1-37
330 Histoire	1-38
332 Civilisations anciennes	1-39
340 Philosophie	1-40
345 Humanités	1-41
350 Psychologie	1-42
360 Pédagogie	1-43
370 Sciences de la religion	1-44
381 Anthropologie	1-48
383 Économique	1-49
385 Science politique	1-50
387 Sociologie	1-51
401 Administration	1-52
510 Arts plastiques	1-54
520 Esthétique et histoire de l'art	1-55
530 Cinéma	1-57
550 Musique	1-58
560 Théâtre	1-59
601 Français (langue et littérature)	1-60
602 Français (langue seconde)	1-62
603 Anglais (langue et littérature)	1-63
604 Anglais (langue seconde)	1-65
607 Espagnol	1-67
608 Italien	1-68
609 Allemand	1-69
610 Russe	1-70
611 Hébreux	1-71
612 Yiddish	1-72
613 Chinois	1-73
614 Langues autochtones	1-74
615 Langues anciennes	1-75
616 Arabe	1-77

PRÉSENTATION

LES CAHIERS DE L'ENSEIGNEMENT COLLÉGIAL

Le réseau des collèges du Québec offre aux élèves (jeunes et adultes) un ensemble de programmes de formation qui tient compte de leur préparation antérieure et de leur orientation. Ces programmes élaborés selon l'esprit du rapport Parent et selon les règles du régime pédagogique permettent d'acquérir une formation générale et une formation particulière.

La formation générale s'acquiert tout au long du programme; elle ne se limite pas aux cours obligatoires de langue et de littérature, de philosophie ou d'humanités, d'éducation physique comme plusieurs le croient encore; chaque programme comporte des activités pédagogiques de nature à développer le sens critique, l'esprit d'analyse et de synthèse, la créativité de l'élève.

Pour les uns, la formation particulière est orientée vers la spécialisation en vue d'une activité technologique; pour les autres, elle est l'objet d'une concentration des études dans un nombre restreint de disciplines.

L'enseignement professionnel, qui découle d'un programme de formation ainsi conçu dépasse l'apprentissage immédiat et donne aux diplômés et diplômées une véritable maîtrise de la technologie en l'entraînant à passer de la théorie aux applications. Cet enseignement n'a pas la prétention de donner toutes les connaissances pratiques que l'expérience prolongée permettrait d'acquérir; il veut tenir compte des possibilités grandissantes offertes par l'éducation permanente dans un nombre important d'activités de perfectionnement.

Le ministère de l'Éducation publie les programmes officiels dans « les Cahiers de l'enseignement collégial ». Chaque collège met ces cahiers à la disposition des élèves afin qu'ils soient informés de l'ensemble des programmes, qu'ils soient ou non offerts par le collège qu'ils fréquentent.

Au moyen des cahiers, la Direction générale de l'enseignement collégial a voulu fournir un instrument d'information facile à consulter pour les candidats et candidates aux études collégiales.

L'examen du tome I permet à ces élèves de mieux voir l'objectif de chaque programme, de saisir les perspectives professionnelles qu'il ouvre et d'avoir un aperçu des disciplines qui le composent. La liste des cours de chaque discipline complète l'éventail des possibilités d'études qu'offrent les collèges. En plus des conditions d'admission particulières à chaque programme, des sections sont consacrées au régime pédagogique et aux enseignements généraux.

C'est dans le tome II que sont présentées les informations sur chaque cours: objectifs, contenu, cadre, médiagraphie, pondération et cours préalables. Il revient à chaque collège d'établir le contenu détaillé de chaque cours qu'il dispense et d'en informer les élèves. Le ministère de l'Éducation croit que cette façon de procéder permet un enseignement qui répond mieux aux besoins régionaux et qui tient compte des ressources de chaque collège.

Des programmes conçus spécialement pour les adultes ainsi que des programmes et des cours expérimentaux sont publiés dans un supplément que reçoit chaque collège.

Le tome I est publié à tous les ans et le tome II à tous les trois ans.

LE RÉGIME PÉDAGOGIQUE

LES STRUCTURES GÉNÉRALES

Article 1

Au niveau collégial, l'année scolaire est divisée en trois (3) sessions.

La session d'automne et la session d'hiver sont dites régulières et comportent chacune 82 jours d'enseignement, examens inclus.

La session d'été peut être destinée, soit à permettre la reprise de l'un ou l'autre des cours des sessions antérieures, soit à permettre à certains élèves de compléter plus rapidement le nombre de cours requis pour ce niveau d'études.

Article 2

Pour l'élève, une session régulière comporte normalement sept (7) cours.

Remarque.

« Normalement sept (7) cours »: cette expression tient compte de l'exemption de l'éducation physique dont peuvent se prévaloir les adultes, et des programmes professionnels dont le nombre de cours et leur pondération peuvent varier d'une session à l'autre. Elle veut aussi tenir compte de la possibilité qu'offre la promotion par matière d'adapter la charge de l'élève à ses capacités. Ainsi, un élève qui connaît trop d'échecs devrait s'inscrire à 6 ou 5 cours, et, inversement, un élève ne devrait s'inscrire à un huitième cours que s'il obtient déjà des résultats exceptionnels.

Article 3

Un cours est une unité d'enseignement dans une même discipline.

Pour l'élève, chaque cours exige en moyenne 105 heures par session d'activité d'apprentissage et de formation. La répartition de ce travail (pondération) apparaît dans les Cahiers de l'enseignement collégial en regard de chaque cours.

Les cours sont agencés de manière à constituer des programmes.

Article 4

Un programme comprend:

- a) 12 cours obligatoires;
- b) 1 champ de concentration ou de spécialisation;
- c) 4 cours complémentaires.

Article 5

Les cours obligatoires sont:

- 4 cours de langue et de littérature;
- 4 cours de philosophie ou 4 cours de humanités pour les collèges anglophones;
- 4 cours d'éducation physique.

Article 6

Un champ de concentration comporte 12 cours d'un même groupe de disciplines choisis conformément aux règles suivantes:

- a) les cours doivent être choisis dans 3 ou 4 disciplines;
- b) on ne peut choisir plus de 6 cours dans une même discipline.

Article 7

Un champ de spécialisation comprend tous les cours requis par une spécialité donnée, compte tenu des exigences de la coordination des cours et de celles des fonctions de travail.

PRÉSENTATION

Remarque.

Les règles de la concentration (article 6) ne s'appliquent pas au champ de spécialisation.

Article 8

Les cours complémentaires ont pour but de permettre à l'élève d'entrer en contact avec d'autres domaines du savoir.

Remarque.

Les cours complémentaires sont choisis dans des disciplines n'apparaissant pas dans le champ de concentration ou de spécialisation de l'élève et autant que possible dans un groupe de disciplines autre que celui où l'élève a choisi son programme.

Article 9

Les études de niveau collégial complétées selon les exigences d'un programme (article 4) sont sanctionnées par un diplôme d'études collégiales (D.E.C.).

Le D.E.C. en formation générale requiert normalement 4 sessions (2 années) d'études.

Le D.E.C. en formation professionnelle requiert normalement entre 4 et 6 sessions (2 à 3 années) d'études selon le programme choisi.

Le D.E.C. (général ou professionnel) rend l'élève admissible aux études universitaires à la condition qu'il satisfasse aux autres conditions de l'université.

Remarques.

L'article 9 a été l'objet d'une entente entre le ministère de l'Éducation et les universités du Québec. Voici quelques extraits de ce texte.

Touchant les examens.

a) Les universités du Québec s'engagent à ne pas imposer, pour fin d'admission, aux élèves qui auront réussi les examens des collèges, l'obligation de subir par la suite d'autres examens de même nature.

b) Il est convenu que chaque université pourra établir ses propres normes d'admission en regard des résultats obtenus aux examens (passés aux collèges), pourvu qu'elle les ait, au préalable, discutées avec les autres universités et le ministère de l'Éducation et qu'elle les ait rendues publiques en temps utile.

Touchant la reconnaissance des études réussies au collège.

a) Les universités conviennent que les élèves ne reprendront aucun cours réussi aux collèges.

b) Après accord avec le ministère de l'Éducation, les universités reconnaîtront à leur pleine valeur les cours suivis avec succès aux collèges, si le contenu de ces cours se retrouve au programme universitaire de l'élève.

L'ÉLÈVE

Article 10

L'élève régulier est celui qui s'inscrit en vue de l'obtention d'un diplôme d'études collégiales ou en vue de l'obtention de crédits.

Article 11

L'élève régulier à temps complet est celui qui s'inscrit à un minimum de 4 cours ou 180 périodes de cours par session régulière.

Article 12

L'élève régulier à temps partiel est celui qui s'inscrit à moins de 4 cours ou 180 périodes de cours par session régulière.

Article 13

L'auditeur et auditrice sont ceux qui s'inscrivent à ce titre dans un collège sans postuler de crédits.

LES CONDITIONS D'ADMISSION

Article 14

Pour être admis dans un collège à titre d'élève régulier, il faut:

- 1) Avoir satisfait aux exigences minimales pour l'obtention du diplôme de fin d'études secondaires; pourront aussi être admis: les élèves qui ont complété des études équivalentes dans une autre province ou un autre pays et, dans le cas des adultes, tout candidat âgé de 19 ans ayant une préparation jugée satisfaisante.

- 2) Satisfaire aux exigences spécifiques du programme choisi;

- 3) Répondre aux conditions particulières du collège.

Remarque:

Un collège pourra admettre un élève satisfaisant à la première condition mais auquel il manque au maximum l'équivalent d'une session de cours pour satisfaire aux exigences spécifiques du programme choisi.

Admission des élèves de la 5^e Secondaire qui ont des échecs aux examens ministériels

Il est possible d'admettre conditionnellement un élève de la 5^e Secondaire à qui il manque un maximum de quatre unités pour l'obtention du diplôme d'études secondaires.

L'élève admis conditionnellement doit régulariser sa situation dans les douze mois suivant son admission. Au-delà de ce délai, l'élève ne sera réadmissible qu'après l'obtention du diplôme d'études secondaires.

L'INSCRIPTION

Article 15

L'élève s'inscrit à un collège aux dates fixées par le directeur général.

Article 16

L'inscription à chaque cours se fait avant le début de chaque session. Pour des raisons graves le comité exécutif du collège peut ordonner une réinscription en cours de session. Le directeur des Services pédagogiques peut autoriser un élève à s'inscrire pendant les 2 semaines qui suivent le début d'une session régulière.

Article 17

L'élève régulier ne peut s'inscrire à un cours à moins d'en avoir complété les préalables.

Article 18

Le directeur des Services pédagogiques peut accorder des équivalences pour des cours de niveau collégial crédités dans des institutions autres que les collèges du Québec. Le nombre de cours accordés par équivalence peut atteindre le nombre de cours nécessaires à l'obtention du diplôme ou du certificat postulé moins six (6), tout en satisfaisant aux exigences d'un programme tel que définies dans le présent régime pédagogique.

Article 19

Aucun crédit ne peut être accordé pour un cours suivi à l'encontre des directives, à moins d'une autorisation spéciale du ministère de l'Éducation.

LE TRAVAIL DE L'ÉLÈVE

Article 20

Chaque cours est présenté dans un plan d'études qui en définit les objectifs et décrit les modes d'évaluation qui lui sont propres.

Remarques.

Les Cahiers de l'enseignement collégial présentent les plans d'études cadres. Chaque directeur des Services pédagogiques a la responsabilité de faire établir par les professeurs un plan d'études détaillé pour chaque cours.

Le plan d'études détaillé contient: les objectifs du cours, une analyse du contenu, des instructions méthodologiques, une bibliographie précise et les modalités d'évaluation de l'apprentissage. Dans cette perspective, il va de soi que des indications sur l'examen final constituent une partie intégrante du plan d'études détaillé.

Article 21

L'élève doit effectuer les travaux propres à chaque cours. Ces travaux doivent être exécutés selon les exigences de la méthode scientifique et les règles du genre auquel appartient ce cours.

Remarque.

Cet article laisse toute latitude aux responsables locaux en ce qui concerne la fréquence et la dimension des travaux propres à chaque cours en se guidant sur la pondération indiquée dans les Cahiers.

Article 22

Les divers programmes sont conçus de façon telle qu'ils exigent sensiblement la même somme de travail de tous les élèves, quelle que soit leur orientation.

L'ÉVALUATION DU TRAVAIL DE L'ÉLÈVE ET DE L'ENSEIGNEMENT**Article 23**

Chaque cours comprend un examen final administré sous la responsabilité du ministère de l'Éducation.

Article 24

La note minimale de réussite d'un cours est de 60%.

La proportion des points alloués à l'examen final, par rapport aux points accumulés pendant la session, peut varier selon les disciplines.

Article 25

Il n'y a pas de reprise d'examen.

Article 26

Le ministère de l'Éducation se réserve le droit de vérifier les plans d'études, les moyens de contrôle des cours, les questionnaires d'examens, la correction des copies d'examens et les autres travaux.

Article 27

Le ministère de l'Éducation pourra, à l'occasion, utiliser lui-même les moyens qu'il jugera utiles à l'évaluation de l'enseignement donné dans les collèges.

Article 28

La présence aux cours est obligatoire et le directeur des Services pédagogiques doit prendre les moyens appropriés pour la contrôler.

Pour obtenir les crédits attachés à un cours, l'élève doit participer aux leçons, aux laboratoires, aux ateliers, selon le cas.

Remarque.

Il revient aux responsables locaux de déterminer le taux d'absence au-delà duquel un élève ne sera plus réputé avoir suivi un cours.

Article 29

Un élève qui abandonne un cours durant la deuxième moitié du cours est considéré comme ayant échoué à ce cours.

Article 30

Un élève qui n'a pas réussi 50% des cours auxquels il s'était inscrit s'expose à se voir refuser l'admission à la session suivante.

LA TRANSMISSION DES RÉSULTATS**Article 31**

À la fin de chaque session, le directeur des Services pédagogiques transmet à la Direction générale de l'enseignement collégial le bulletin cumulatif uniforme de chaque élève.

LA CERTIFICATION AU NIVEAU COLLÉGIAL**Article 32**

Le ministère de l'Éducation décerne le diplôme ou le certificat ou l'attestation d'études collégiales, à l'élève dont le bulletin cumulatif révèle qu'il a achevé ses cours conformément au présent régime pédagogique.

Article 33

Le « *Diplôme d'études collégiales* » (D.E.C.) en formation générale avec l'indication du champ de concentration et de la durée des études, est décerné, sur demande du Conseil d'administration du collège, à l'élève ayant achevé l'un des programmes d'un champ de concentration d'une durée de quatre (4) sessions (2 ans) conformément au présent régime pédagogique.

Article 34

Le « *Diplôme d'études collégiales* » (D.E.C.) en formation professionnelle, avec l'indication du programme complété et de la durée des études, est décerné, sur demande du Conseil d'administration du collège, à l'élève qui a achevé les cours d'un *programme professionnel de 4, 5 ou 6 sessions (2 ans, 2 1/2 ans ou 3 ans)* autorisé par la Direction générale de l'enseignement collégial (DGEC).

Article 35

Le « *Certificat d'études collégiales* » (C.E.C.) en formation professionnelle, avec l'indication du programme complété et de la durée des études, est décerné, sur demande du directeur général du collège, à l'élève qui a achevé les cours d'un *programme professionnel pour adultes* autorisé par la DGEC et pour lequel un certificat a été prévu. Pour obtenir le diplôme d'études collégiales, le détenteur et détentrice d'un certificat doivent compléter des cours de formation générale.

Article 36

L'« *Attestation d'études collégiales* » (A.E.C.) en formation professionnelle, avec l'indication du programme ou des cours complétés ainsi que de la durée des études, est décernée, sur demande du Directeur général du collège, à l'élève ayant achevé les cours d'une partie définie de l'un des programmes mentionnés au paragraphe précédent ou tout ensemble de cours pour lequel une attestation a été prévue.

Article 37

Le « *Bulletin cumulatif uniforme* » (B.C.U.) est remis à la fin d'une session d'études par le collège à tout élève qui s'est inscrit à des cours de niveau collégial pouvant être crédités pour l'obtention d'une certification du ministère de l'Éducation. Ce bulletin fait mention des cours réussis ou non.

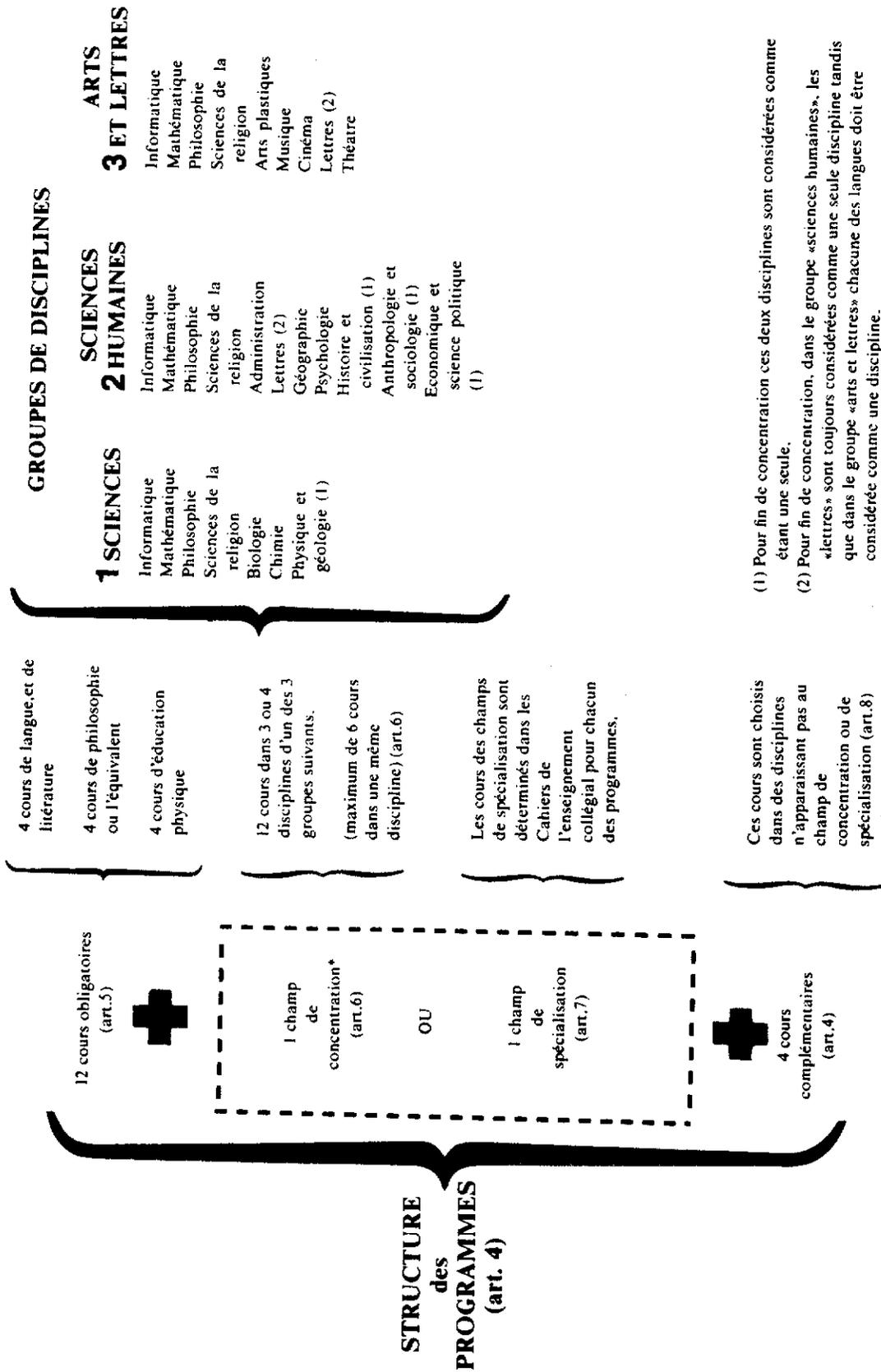
Article 38

L'« *Attestation d'études collégiales postsecondaires* » en formation professionnelle est décernée, sur demande du Directeur général du collège, à l'élève qui, après avoir obtenu un diplôme ou un certificat d'études collégiales, ou un parchemin de l'ancien système (diplôme technique, diplôme d'infirmière, brevet baccalauréat, etc.), a achevé les cours d'un programme professionnel mentionné précédemment. Cette attestation fait mention :

- 1) du champ de spécialisation ou de concentration pour lequel l'élève a déjà obtenu un diplôme ou un certificat;
- 2) du champ professionnel dans lequel l'élève a poursuivi ses études;
- 3) de la durée des études supplémentaires.

Article 39

L'« *Attestation d'études collégiales de perfectionnement* » en formation professionnelle est décernée, sur demande du Directeur général du collège, à l'élève qui, après avoir obtenu un diplôme ou un certificat d'études professionnelles de niveau collégial dans le présent ou l'ancien système, a achevé les cours d'un programme de perfectionnement professionnel prévu pour une telle attestation et autorisé par la DGEC.



*Pour l'admission à certaines facultés ou écoles universitaires, le champ de concentration est déterminé en tout ou en partie, tel que spécifié dans les structures d'accueil universitaire

RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX

STRUCTURE DES PROGRAMMES

Les catégories de programmes

Le terme programme signifie un agencement ou un ensemble de cours ou un élève doit achever avec succès pour obtenir une certification. On distingue deux catégories de programmes.

Les *programmes de formation générale* ordonnés en partie aux structures d'accueil universitaires. Ces programmes sont déterminés en premier lieu par le choix d'un champ de concentration correspondant aux programmes universitaires visés; les cours qui composent ce champ de concentration sont choisis conformément aux dispositions du Régime pédagogique en tenant compte ordinairement des cours exigés par les structures d'accueil universitaires.

Les *programmes de formation professionnelle* ordonnés aux structures d'accueil du marché du travail. Chacun de ces programmes contient des cours obligatoires, des cours de base et des cours de spécialisation; il fait l'objet d'une présentation détaillée dans les Cahiers de l'Enseignement collégial. Les programmes réservés aux adultes sont décrits dans les Cahiers des programmes de formation professionnelle pour adultes.

Plusieurs groupes de cours de base appelés *disciplines* telles que mathématique, physique, chimie, biologie, français, sociologie et autres, se retrouvent dans divers programmes. Afin que l'enseignement de ces cours soit adapté aux besoins des spécialités ou des concentrations qui les requièrent, les collègues dans la mesure du possible forment des groupes homogènes d'élèves.

La correction de la *langue écrite* est le souci de tous les professeurs de l'enseignement collégial et tous en tenant compte dans la correction des travaux et examens. Il va sans dire que les professeurs de langue maternelle accordent une importance plus grande à la correction de la langue écrite et parlée.

LA CODIFICATION GÉNÉRALE

Le premier chiffre significatif des numéros de code des programmes, des disciplines et des cours, identifie un des grands champs de connaissances comme suit:

- 1: Sciences ou techniques biologiques
- 2: Sciences ou techniques physiques
- 3: Sciences ou techniques humaines
- 4: Sciences ou techniques de l'administration
- 5: Arts
- 6: Lettres

LA CODIFICATION DES PROGRAMMES DE FORMATION GÉNÉRALE

Les programmes de formation générale sont codifiés au moyen d'un numéro de cinq chiffres débutant par zéro. Le code général peut être présenté par: OXY.00

où (X) est le chiffre indiquant le champ de connaissances, et (Y) le numéro du programme dans ce champ.

LA CODIFICATION DES PROGRAMMES DE FORMATION PROFESSIONNELLE

Les programmes de formation professionnelle sont codifiés au moyen d'un numéro à cinq chiffres.

Code général

Le code général des programmes peut être représenté par XYZ.AB

où XYZ est le numéro du secteur professionnel, et .AB est le numéro du programme dans le secteur.

On indique le nom d'un secteur par XYZ.00.

Exemple: 243.00 Électrotechnique.

Numéros des programmes

Les numéros des programmes (.AB) suivent les règles suivantes:

AB entre 01 et 19: programmes de formation professionnelle sanctionnés par un diplôme,

AB entre 21 et 29: programmes de formation professionnelle de passage du secondaire au collégial et sanctionnés par un diplôme,

AB entre 31 et 49: programmes de formation professionnelle pour adultes sanctionnés par une attestation,*

AB entre 51 et 69: programmes de formation professionnelle pour adultes sanctionnés par un certificat,*

AB entre 71 et 89: programmes de formation professionnelle pour adultes sanctionnés par une attestation de perfectionnement.*

* Ces programmes sont décrits dans les Cahiers de l'enseignement collégial aux adultes.

LA CODIFICATION DES DISCIPLINES

Au niveau collégial les cours de formation générale ou de formation de base sont regroupés sous des titres appelés disciplines. La codification des disciplines se fait par un numéro de trois chiffres. Par exemple: 101 biologie, 201 mathématique, 330 histoire, 401 administration, 601 français...

Le premier chiffre du numéro identifie le champ de connaissance tel que décrit plus haut sous le titre de Codification générale.

LA CODIFICATION DES COURS

Chaque cours est identifié par un code composé de 8 chiffres. Par exemple, 350-102-69. Les trois premiers chiffres identifient le secteur et la discipline; les trois chiffres du centre, le contenu du cours; les deux derniers chiffres, l'année de l'établissement du cours.

Dans la majorité des programmes professionnels, les trois chiffres du centre, exprimant le contenu du cours, suivent la règle suivante:

- dans le numéro de cours XXX-ABC-YY:

A: représente la session à laquelle le cours apparaît normalement dans le programme original;

B: est un numéro d'ordre pour distinguer les cours d'une même session;

C: identifie le programme du secteur auquel appartient le cours. Si ce chiffre est zéro, le cours est commun à plusieurs programmes d'un même secteur.

Par exemple dans 243-531-78:

243: désigne le secteur professionnel « Électrotechnique » dans les techniques physiques;

RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX

531 : identifie un cours dans le programme 243.01 (électrodynamique);

78 : indique l'année de l'édition ou réédition du cours.

Pour la composition des programmes des élèves, ou pour la détermination des équivalences, le directeur des services pédagogiques devra donc référer à ce code dans les Cahiers de l'enseignement collégial.

Pour l'inscription des résultats au bulletin cumulatif, on indique les 8 chiffres du code.

LA PONDERATION DES COURS

Dans le titre de chacun des cours, trois chiffres indiquent la répartition hebdomadaire du travail (pondération), par exemple 3-2-3. Le premier, relatif au nombre de leçons; le deuxième, aux heures de laboratoire (ou d'exercices équivalents); le troisième, au travail personnel (ce dernier chiffre détermine un ordre de grandeur et indique au professeur la somme de travail personnel qu'il doit prévoir pour l'élève).

La répartition du travail signifiée par les deux premiers chiffres peut être modifiée selon les modalités d'enseignement déterminées par les responsables locaux, pourvu que la somme totale de travail signifiée par ces deux chiffres soit respectée et que les équipements et les ressources humaines du collège le permettent.

Les périodes de cours indiquées par la pondération sont d'une durée de cinquante (50) minutes.

LES PRÉALABLES AUX PROGRAMMES

Le Régime pédagogique mentionne (article 14) que l'élève régulier doit satisfaire aux exigences du programme de formation qu'il a choisi. Parmi ces exigences il y a celle des cours de niveau secondaire préalable qui doivent avoir été complétés avant d'entreprendre l'étude des cours de certains programmes.

Les numéros des cours de niveau secondaire exigés par les programmes sont indiqués à la suite du titre du secteur professionnel dans le cas où tous les programmes de ce secteur ont les mêmes préalables. Dans les autres cas, les préalables du secondaire sont indiqués immédiatement après le titre du programme.

Les cours de niveau secondaire exigés dans ces cas sont un ou plusieurs des cours suivants: mathématique 522 ou 532, physique 422 ou 432 ou 442 ou 452, chimie 442 ou 462, chimie 562, musique 522. Plusieurs programmes n'exigent aucun préalable.

LES PRÉALABLES AUX COURS

Dans la description des cours au tome II des Cahiers, les sigles PA, PR et CR, qui apparaissent en regard de certains cours, signifient: préalable absolu, préalable relatif et corequis.

Le préalable absolu (PA) identifie un cours dont l'ensemble du contenu est en séquence d'apprentissage avec le cours concerné.

Le préalable relatif (PR) identifie un cours dont une partie du contenu est en séquence d'apprentissage avec le cours concerné.

Le corequis (CR) identifie un cours dont le contenu est associé au cours concerné.

LES STRUCTURES D'ACCUEIL UNIVERSITAIRES

Le comité de liaison enseignement supérieur, enseignement collégial « CLESEC », publie chaque année un guide des structures d'accueil aux études universitaires de 1er cycle.

Ce document présente une compilation officielle des exigences auxquelles doit satisfaire l'élève du niveau collégial en vue de son admission aux universités à sa sortie du collège.

Les élèves obtiendront des renseignements précis à ce sujet en s'adressant aux services pédagogiques de leur collège.

LES ÉTUDES SUPPLÉMENTAIRES AU COLLÉGIAL

Un élève détenteur d'un diplôme, d'un certificat ou d'une attestation peut postuler une certification supplémentaire. Les principaux cas qui se présentent sont énumérés ci-après avec des recommandations au sujet des parchemins émis dans ces cas.

Obtention du diplôme d'études collégiales par les détenteurs et détentrices du certificat ou de l'attestation

L'élève qui détient un certificat d'études collégiales professionnelles ou une attestation dans un champ de spécialisation, peut, après des études supplémentaires, obtenir le diplôme d'études collégiales en formation professionnelle. Par exemple, l'élève qui détient une attestation d'études collégiales en Assistance sociale, peut après avoir complété les cours obligatoires et autres cours qui manquent à son bulletin cumulatif pour compléter le programme, obtenir le diplôme d'études collégiales en Assistance sociale.

Attestation d'études collégiales postsecondaires

L'élève qui détient déjà un diplôme ou un certificat d'études collégiales peut obtenir une attestation d'études collégiales postsecondaires à la suite d'études réussies dans d'autres programmes professionnels. Les principaux cas rencontrés sont les suivants:

- « **L'élève possède un D.E.C. dans un champ de concentration du cours général et désire obtenir un diplôme dans un champ de spécialisation professionnelle** ».

Ainsi l'élève qui détient un « Diplôme d'études collégiales » en formation générale pourra obtenir une « Attestation d'études collégiales postsecondaires » en formation professionnelle après avoir complété les cours du champ de spécialisation qui l'intéresse.

- « **L'élève possède un D.E.C. ou un certificat dans un champ de spécialisation professionnelle et désire obtenir une autre attestation pour des études complétées dans un autre champ de spécialisation professionnelle** ».

Par exemple, l'élève détenant un D.E.C. en Assistance sociale a poursuivi et complété avec succès les cours d'un programme en Techniques d'éducation spécialisée: il se verra décerner une « Attestation d'études collégiales postsecondaires » en Techniques d'éducation spécialisée.

- « **L'élève possède un D.E.C. ou un certificat dans un champ de spécialisation professionnelle et désire obtenir une attestation dans un autre champ du même secteur professionnel** ».

Par exemple, l'élève détenant un D.E.C. en Électrotechnique, option Électrodynamique, et qui complète les cours du programme d'Électronique se verra décerner une « Attestation d'études collégiales postsecondaires » en Électronique.

- **Les détenteurs de diplôme de l'ancien système (cours techniques, cours d'infirmière, etc...) se verront décerner une « Attestation d'études collégiales postsecondaires » s'ils complètent les cours d'un programme professionnel dans un CEGEP.**

Études générales supplémentaires

Il arrive qu'un élève qui possède un diplôme d'études collégiales en formation générale, désire obtenir, après des études supplémentaires, le diplôme dans une autre concentration. Il ne peut être question d'émettre un deuxième diplôme sanctionnant des études identiques en tout ou en partie. Dans ces cas, le collège émet un nouveau bulletin cumulatif uniforme faisant état des nouveaux cours suivis et du nouveau champ de concentration réussi. Il en est de même pour l'élève dont l'ensemble des cours lui permettra d'obtenir un diplôme collégial dans plus d'une concentration en formation générale.

Pour l'élève qui détient déjà un diplôme d'études collégiales dans un champ de spécialisation professionnelle et qui désire obtenir un diplôme d'études collégiales dans un champ de concentration du cours général, un deuxième diplôme ne peut être émis. Dans ce cas, il sera fait mention à son bulletin des nouveaux cours suivis pour permettre son accès à des études supérieures.

Attestation d'études collégiales de perfectionnement

Des programmes de perfectionnement ont été élaborés pour les détenteurs de diplôme ou de certificat dans certains programmes professionnels. Ces programmes ainsi que leur préalable sont décrits dans le Supplément des Cahiers de l'enseignement collégial. Tout élève ayant achevé l'un de ces programmes se verra décerner une « Attestation d'études collégiales de perfectionnement ».

- 180.21 Techniques infirmières
- 190.20 Technologie forestière
- 231.24 Techniques de la pêche
- 271.20 Technologie minérale

ÉTUDES DANS PLUS D'UN COLLÈGE

Certains élèves peuvent suivre des cours dans plus d'un collège à une session donnée à la suite d'ententes intervenues entre les directeurs des services pédagogiques des collèges concernés.

Cet élève sera considéré temps complet ou temps partiel en fonction des seuls cours qu'il suit dans chacun des collèges concernés.

Le collège qui a la responsabilité du dossier de cet élève devra transmettre une fiche d'inscription en définissant le statut, le régime, la base de financement, le niveau et le code de commandite selon les normes déjà en vigueur.

Le collège qui reçoit cet élève en commandite devra également transmettre une fiche d'inscription (F.I.) pour cet élève en définissant le statut: enseignement régulier (code 1), le régime: temps plein ou temps partiel selon le cas, la base de financement: autres sources que le MEQ (code 2), le niveau: à blanc, le code de commandite égal à 1.

PROGRAMMES ET GUIDES DE PASSAGE

Dans le but d'accroître l'accessibilité aux études collégiales, la Direction générale de l'enseignement collégial, en collaboration avec le personnel des collèges du réseau, a élaboré depuis quelques années des programmes de passage et des guides de passage. Ces premiers documents veulent faciliter le passage au niveau collégial d'élèves diplômés de l'enseignement professionnel au niveau secondaire.

Le régime pédagogique des collèges prévoit que la condition d'admission au collégial est le diplôme d'études secondaires, qu'il soit professionnel ou général. De plus, le régime prévoit qu'un élève qui a un D.E.S. professionnel ou général, mais qui n'a pas les préalables requis pour un programme, peut se prévaloir d'une session au collège pour acquérir les préalables manquants.

Ces règles se sont traduites et se traduiront progressivement par des programmes et des guides de passage.

Ces programmes et guides de passage permettent à l'élève qui possède un D.E.S. professionnel ou général, d'obtenir une dispense de cours pour des objectifs déjà atteints au niveau précédent sans être obligé de remplacer ce cours par un autre cours au collégial. Il s'agit d'une dispense et non d'une équivalence puisque ce cours a été reconnu pour une certification antérieure; d'obtenir à la sortie du CEGEP un D.E.C. assurant la compétence et l'autonomie nécessaires pour accomplir une fonction de travail de niveau technologique même s'il a suivi moins de cours; de progresser plus rapidement dans le programme choisi, compte tenu d'une dispense pour les objectifs qu'il a déjà atteints avant d'entrer au CEGEP.

A) Programme de passage

Le programme de passage est publié dans les Cahiers de l'enseignement collégial comme tout autre programme et est donc obligatoire pour les élèves qui veulent entrer dans certains programmes. Il permet à un élève d'obtenir une dispense pour un cours réussi au secondaire sans qu'il soit obligé de le remplacer par un autre; il lui permet d'obtenir un D.E.C. au même titre que tout autre élève du collégial.

Il permet à l'élève de passer directement au programme professionnel du collégial sans obtenir d'équivalence et s'applique surtout à la première et à la deuxième sessions de cours au collégial.

Les programmes de passage suivants sont publiés dans le présent cahier:

B) Guide de passage

Le guide de passage propose à l'administration pédagogique du collège des exemptions pour des cours du niveau secondaire que l'élève n'a pas à remplacer par un autre cours. Le guide n'est pas obligatoire, mais pour un collège il peut devenir un programme local de passage.

Crédit:

Unité utilisée pour reconnaître à l'élève l'atteinte des objectifs d'un cours. Cette unité correspond à 45 heures consacrées par l'élève à des activités d'apprentissage.



LES COURS OBLIGATOIRES

Dans les présents cahiers, les douze (12) cours obligatoires exigés à l'article 5 du Régime pédagogique sont les suivants:

4 cours d'éducation physique

Les quatre cours d'éducation physique sont composés d'activités totalisant 120 heures. Pour des fins administratives ces activités sont codifiées 109-XXX-15 et 109-XXX-30.

4 cours de philosophie*

340-101-77	La philosophie et la connaissance	3-0-3
340-201-77	La philosophie la nature et la culture	3-0-3
340-301-77	La philosophie et l'homme	3-0-3
340-401-77	Éthique et politique	3-0-3

4 cours de langue et littérature**

	Langue et littérature (I)	3-0-3
	Langue et littérature (II)	3-0-3
	Langue et littérature (III)	3-0-3
	Langue et littérature (IV)	3-0-3

* Dans le cas des collèges anglophones les quatre (4) cours de philosophie (340) sont remplacés par des cours en « Humanities (345) »

345-101-76	L'homme et sa conception du monde	3-0-3
345-201-76	La connaissance humaine et ses applications	3-0-3
345-301-76	L'expression créatrice de l'homme	3-0-3
345-401-76	L'homme et les grands problèmes contemporains	3-0-3

** Dans les collèges francophones cette discipline porte le numéro 601. C'est le collège qui identifie les cours offerts dans cette série. Parmi les 4 cours obligatoires le collège peut choisir jusqu'à 2 cours de français correctif. Dans les collèges anglophones cette discipline porte le numéro 603. C'est le collège qui identifie les cours offerts dans cette série



LES PROGRAMMES DE FORMATION GÉNÉRALE

À l'enseignement collégial, les programmes de formation générale conduisant au D.E.C. sont les suivants:

- 015.00 Sciences**
- 030.00 Sciences humaines**
- 050.00 Arts**
- 060.00 Lettres**

Toutefois, pour la transmission des données, seuls les numéros précités devraient être utilisés.

Ainsi, l'élève qui complète le programme:

- 015.00 reçoit un D.E.C. en Sciences;**
- 030.00 reçoit un D.E.C. en Sciences humaines;**
- 050.00 reçoit un D.E.C. en Arts;**
- 060.00 reçoit un D.E.C. en Lettres.**

Les préalables du secondaire

Les cours de niveau secondaire préalables aux programmes de formation générale sont les suivants:

- pour le programme 015.00** - mathématique 522 ou 532
- physique 422 ou 432 ou 442 ou 452
- chimie 522 ou 552 ou 562

pour certains programmes dans le groupe 030.00 mathématique 522 ou 532

pour les programmes 050.00 et 060.00 - aucun préalable.

Contenu d'un programme

Un programme de formation générale d'une durée normale de quatre sessions (2 ans) comporte:

- **les douze (12) cours obligatoires:**
 - 4 d'éducation physique
 - 4 de philosophie ou humanités
 - 4 de langue et littérature
- **plus quatre (4) cours complémentaires**
- **plus douze (12) cours de concentration choisis selon les règles du Régime pédagogique.**

Cependant, pour des besoins d'administration pédagogique ou de particularisation des programmes les collèges peuvent utiliser une numérotation décimale.

Modèle de Séquence utilisable:

- 010.00 Sciences de la santé**
- 020.00 Sciences pures et appliquées**
- 031.00 Droit**
- 032.00 Géographie**
- 033.00 Histoire**
- 034.00 Philosophie**
- 035.00 Psychologie**
- 036.00 Sciences de l'éducation**
- 037.00 Sciences religieuses**
- 038.00 Sciences sociales**
- 040.00 Sciences de l'administration**
- 053.00 Cinéma**



LES PROGRAMMES DE FORMATION PROFESSIONNELLE

Les programmes de formation professionnelle conduisant à un diplôme d'études collégiales (D.E.C.) sont décrits dans les pages qui suivent. À quelques exceptions près (180.21, 412.01, 551.01, 581.15) la durée normale des programmes est de six sessions (trois ans).

Pour chacun des programmes on décrit les objectifs généraux, les perspectives professionnelles ainsi que le contenu du programme sous forme de liste de cours.

La répartition des cours par sessions (grille des cours) est fournie à l'élève par le collège lors de son inscription.

DISCIPLINES



OBJECTIFS DE LA DISCIPLINE

« La biologie a un rôle spécial à jouer dans la vie et l'éducation contemporaines, rôle qu'elle est *seule* à pouvoir jouer.

La biologie s'occupe d'organismes et l'Homme est lui-même un organisme. L'Homme ne peut espérer se comprendre entièrement lui-même et aborder d'une façon raisonnée le problème de l'amélioration de son sort, que s'il prend pleinement conscience de la nature de la vie, celle de la vie humaine en particulier.

La biologie étudie *l'interdépendance des êtres vivants* et leurs relations avec le monde physique. Elle fournit donc les connaissances indispensables à l'établissement d'un programme à long terme pour la protection et une sage utilisation des ressources naturelles de l'Homme.

Ce double aspect de la biologie, qui apporte à l'Homme de nouvelles connaissances sur soi-même, d'une part, sur *ses relations et celles des autres organismes avec le monde physique*, d'autre part, permet de lui procurer un enrichissement moral et culturel et des valeurs esthétiques qu'il ne trouverait pas dans toutes les branches des sciences naturelles.

La biologie, à certains points de vue importants, permet d'apporter aux jeunes gens d'une façon efficace, les valeurs que l'on s'accorde dans la plupart des pays à reconnaître comme découlant de l'étude des sciences naturelles. Nous pensons ici à certaines habitudes mentales: la méfiance envers des affirmations qui ne reposent pas sur des preuves adéquates, la *pensée logique*, la *faculté d'observer objectivement* et de quantifier. Bien enseignée, la biologie se prête éminemment à développer ces qualités chez les élèves, parce que son objet et ses concepts peuvent être très facilement en rapport avec les réalités de la vie courante.

La biologie *intègre tous les aspects de la vie et du milieu*: elle consiste de ce fait: la science idéale pour développer le *sens de la synthèse*, qui se perd trop souvent de nos jours ».*

À ces objectifs généraux, il faut ajouter les objectifs particuliers définis pour chacun des cours.

* OCDE. *Pour un nouvel enseignement de la biologie*. Rapport du Colloque international, p. 15-16. Suisse 1962, 373 p.

PERSPECTIVES D'ÉTUDES SUPÉRIEURES

« Chacune des disciplines des sciences naturelles, est nécessaire à l'éducation et à la formation du personnel qualifié pour les divers emplois dans les professions, les métiers et les industries sans lesquelles notre société moderne ne pourrait ni fonctionner ni se développer. Parmi les activités et les études, pour lesquelles la *formation apportée par l'enseignement de la biologie est une nécessité*, que ne peuvent remplacer les connaissances acquises dans aucune autre science, on peut citer la médecine, la médecine vétérinaire, l'agriculture, la sylviculture, la conservation des réserves, l'océanographie et les industries de la pêche, dont la contribution est indispensable pour résoudre aujourd'hui et dans l'avenir, certains des grands problèmes de l'humanité, tels ceux concernant la croissance rapide de la population, la protection des hommes et du milieu où ils vivent, la biologie des radiations et les questions associées, la biologie de l'espace et du cosmos, la vie dans les régions arctiques, tropicales ou désertiques. On peut ajouter que, dans diverses industries, on apprécie particulièrement les qualités spéciales que développe l'étude de la biologie, en particulier l'habitude de faire face à des problèmes

complexes aux multiples ramifications. C'est ainsi qu'on demande des biologistes pour la fabrication et le contrôle de produits alimentaires, diététiques ou pharmaceutiques et même pour occuper des postes administratifs où le savoir biologique n'est pas directement mis à contribution. Dans les besoins en personnel deux urgences doivent encore être soulignées: on demande en nombre croissant: des maîtres et des chercheurs convenablement formés dans le domaine de la science pure comme dans celui des applications. Si l'on ne veille pas sans relâche à satisfaire ces besoins, c'est tout le système éducatif et social qui sera menacé ».*

* OCDE, *op. cit.* p. 16-17.

LISTE DES COURS

101-107-77	LA MATIÈRE ET LES ÉLÉMENTS ABOTIQUES I	3-2-1
101-111-78	BIOLOGIE (exp.)	2-2-2
101-117-77	LE VIVANT ET LE MONDE VIVANT	2-3-2
101-127-77	HABITATS ET ÉCOSYSTÈMES I	2-3-2
101-160-80	BIOLOGIE HUMAINE	3-2-3
101-162-80	ANATOMIE ET PHYSIOLOGIE DE L'OREILLE	3-2-3
101-171-80	ANATOMIE	2-1-3
101-190-82	BOTANIQUE GÉNÉRALE	2-2-2
101-191-77	INTERPRÉTATION DE LA NATURE	1-2-2
101-207-77	LA MATIÈRE ET LES ÉLÉMENTS ABOTIQUES II	2-2-2
101-222-81	LE MILIEU VIVANT	2-1-2
101-227-77	HABITATS ET ÉCOSYSTÈMES II	2-2-1
101-301-78	BIOLOGIE GÉNÉRALE I	3-2-3
101-337-77	CONNAISSANCES DES VÉGÉTAUX	3-1-2
101-401-78	BIOLOGIE GÉNÉRALE II	3-2-3
101-407-77	MORPHOLOGIE ET ANATOMIE ANIMALE	1-2-1
101-417-77	PHYSIOLOGIE ET COMPORTEMENT ANIMAL	2-2-1
101-901-77	INITIATION À LA RECHERCHE EN BIOLOGIE	1-2-3
101-902-82	LE CORPS HUMAIN I	3-2-3
101-903-82	LE CORPS HUMAIN II	3-2-3
101-904-82	LE CORPS HUMAIN III	2-2-2
101-906-78	BIOLOGIE CELLULAIRE (exp.)	1-2-2
101-908-78	MAMMALOGIE (exp.)	2-1-2
101-909-78	ORNITHOLOGIE (exp.)	2-1-2
101-910-78	BOTANIQUE (exp.)	2-2-2
101-911-78	BIOLOGIE HUMAINE I	3-2-3
101-913-78	ANATOMIE ET PHYSIOLOGIE ANIMALES I (exp.)	3-2-2
101-914-81	ANATOMIE ET PHYSIOLOGIE ANIMALES (exp.)	4-2-2
101-915-78	ANATOMIE ET PHYSIOLOGIE DES ANIMAUX DE FERME (exp.)	2-1-2
101-920-78	ANATOMIE ET PHYSIOLOGIE I (exp.)	3-2-2
101-921-78	BIOLOGIE HUMAINE II	3-2-3
101-923-78	ANATOMIE ET PHYSIOLOGIE ANIMALES II (exp.)	3-2-2
101-924-78	INTRODUCTION À L'ÉCOLOGIE	3-2-3

BIOLOGIE

101-926-75	L'HOMME ET LES ÉQUILIBRES BIOLOGIQUES	3-2-3
101-928-78	ÉTHOLOGIE	2-2-2
101-929-78	PHYSIOLOGIE ANIMALE	3-4-3
101-930-78	ANATOMIE ET PHYSIOLOGIE II (exp.)	3-2-2
101-933-77	ANATOMIE ET PHYSIOLOGIE VÉGÉTALES	3-2-3
101-937-78	BOTANIQUE	2-4-2
101-938-78	ZOOLOGIE	2-5-2
101-939-78	ÉCOLOGIE	2-4-2
101-940-80	LES CHAMPIGNONS (exp.)	0-3-3
101-942-78	MICROBIOLOGIE ET IMMUNOLOGIE	2-2-2
101-943-78	BIOLOGIE MÉTABOLIQUE	2-2-2
101-945-79	BOTANIQUE AGRICOLE (exp.)	2-1-2
101-950-78	PHYSIOLOGIE VÉGÉTALE APPLIQUÉE (exp.)	3-1-2
101-952-81	TAXONOMIE VÉGÉTALE (exp.)	2-2-2
101-954-78	ÉCOLOGIE VÉGÉTALE APPLIQUÉE (exp.)	2-2-2
101-955-78	MICROBIOLOGIE GÉNÉRALE (exp.)	3-2-2
101-956-78	BACTÉRIOLOGIE GÉNÉRALE (exp.)	2-2-2
101-957-78	MICROBIOLOGIE HORTICOLE (exp.)	2-1-2
101-958-78	IMMUNOLOGIE — VIROLOGIE (exp.)	2-2-2
101-962-71	ÉLÉMENTS DE ZOOLOGIE I: LES INVERTÉBRÉS	1-2-2
101-963-71	ÉLÉMENTS DE ZOOLOGIE II: LES CHORDÉS	1-2-2
101-966-75	INTRODUCTION À LA BOTANIQUE ETHNIQUE	1-2-3
101-967-78	ZOOLOGIE (exp.)	2-2-2
101-970-79	ANATOMIE ET PHYSIOLOGIE DES SYSTÈMES NERVEUX, CIRCULATOIRE ET RESPIRATOIRE	4-0-2
101-980-78	ENTOMOLOGIE GÉNÉRALE (exp.)	2-2-2
101-981-81	ICHTHYOLOGIE ET LIMNOLOGIE	3-3-2
101-989-78	INTRODUCTION À LA GÉNÉTIQUE (exp.)	2-0-2
101-990-78	GÉNÉTIQUE GÉNÉRALE	2-1-2
101-993-78	COMPORTEMENT ANIMAL	2-1-3
101-994-78	LES PLANTES DU QUÉBEC	2-1-2
101-995-78	RELATIONS HOMME-ENVIRONNEMENT	2-1-3
101-997-78	GÉNÉTIQUE HUMAINE	2-1-3
101-998-78	LA SURVIE DE L'HUMANITÉ	2-1-3
101-999-78	LES GRANDES QUESTIONS BIOLOGIQUES	2-1-3

107 TECHNIQUES DE LA SANTÉ

LISTE DES COURS

107-101-79	INTRODUCTION AUX TECHNIQUES DE LA SANTÉ	2-1-1
107-160-80	NOTIONS DE PATHOLOGIE DE L'OREILLE	3-0-3
107-171-80	PATHOLOGIE	3-2-3
107-901-79	SOINS D'URGENCE	1-2-3
107-950-79	MA SANTÉ	3-0-3

OBJECTIFS GÉNÉRAUX

La raison d'être de l'éducation physique dans les programmes de niveau collégial ne commande pas un cadre provincial comme c'est le cas pour les programmes qui préparent à l'exercice d'une profession.

« L'éducation physique et le sport veulent assurer aux (élèves) un état optimal de santé et de bien-être, les connaissances, les habiletés et les attitudes essentielles à une participation physique active et une disponibilité à la pratique active et diletante d'activités physiques et de sports pour le seul plaisir qu'ils comportent. » (Rapport du comité d'étude sur les objectifs de l'éducation physique et du sport en milieu scolaire, 14 février 1975).

Une organisation matérielle plus adéquate, une plus grande liberté de choix permettent aux élèves de ce niveau d'étude de s'orienter vers des activités qu'ils ont le plus de chance de poursuivre toute leur vie.

C'est pourquoi chaque collège est en mesure de concevoir un programme d'éducation physique pour tous ses élèves, en tenant compte des ressources humaines et physiques dont il dispose.

IDENTIFICATION DES ACTIVITÉS

109-XXX-15	IDENTIFICATION DE L'ACTIVITÉ	1
109-XXX-30	IDENTIFICATION DE L'ACTIVITÉ	2

Chaque collège donne aux X les valeurs qui conviennent pour ses besoins administratifs. Le DGEC n'entend pas uniformiser ce code.

Le 15 ou 30 exprime la durée de l'activité qui est respectivement de 15 ou de 30 heures pour une session.

Chaque activité inscrite au bulletin cumulatif de l'élève sera identifiée par son titre.

OBJECTIF GÉNÉRAL

L'enseignement des mathématiques au collégial diffère de celui du secondaire. Une première distinction s'impose quant aux contenus. Tout au long de son cours, l'élève du secondaire a appris quantité de notions: algèbre, géométrie, ensembles, fonctions, etc. Cet apprentissage n'est pas encore complètement terminé au niveau du collége: selon les besoins spécifiques des concentrations, on abordera la statistique, l'algèbre linéaire, l'algèbre de Boole, le calcul différentiel, etc.

Toutefois, il serait faux de prétendre que ce qui distingue avant tout ces deux niveaux soit la nature même des notions qu'on y enseigne. L'algèbre n'appartient pas en propre au niveau secondaire, non plus que le calcul différentiel ne soit l'apanage du niveau collégial. En fait l'originalité de l'enseignement des mathématiques au CEGEP doit s'affirmer non exclusivement dans les contenus mais plutôt dans l'attitude nouvelle qu'il doit se développer chez l'élève à l'égard de cette discipline.

À la question classique de savoir à quoi servent les mathématiques, on ne pourra plus désormais invoquer qu'il s'agit d'une affaire de culture, ou qu'elles sont utiles en prévision d'un éventuel usage ultérieur (« Ça peut toujours servir... plus tard... »). Il est urgent de réconcilier les mathématiques avec la vie, de montrer qu'elles suivent le rythme de développement des différentes sphères de l'activité humaine et qu'il est peu de domaines où leur influence ne se fasse sentir.

En un mot, l'objectif premier de l'enseignement des mathématiques au niveau collégial est de rendre l'élève apte à mathématiser des situations concrètes.

Précisons que dans l'action de mathématiser on retrouve, bien entendu, l'acquisition de connaissances de concepts mathématiques. Mais il y a plus. Cette action rend propre:

à reconnaître, à travers une situation concrète, la théorie mathématique qui s'y applique;

à interpréter au niveau de la situation concrète les résultats obtenus dans la théorie;

à étendre l'application de la théorie à de nouvelles situations concrètes.

Quant à l'expression « situations concrètes », une remarque s'impose également à son sujet: il ne s'agit pas ici de ce type de situations concrètes inventées de toutes pièces que l'on propose parfois à l'élève pour donner un support intuitif à certaines notions abstraites. De telles situations, quoiqu'elles aient une valeur pédagogique indéniable, ne font toutefois que créer l'illusion que l'on « applique » les mathématiques. Il faudra au contraire inviter l'élève à résoudre des problèmes tirés de vraies situations concrètes comportant un intérêt réel pour des utilisateurs des mathématiques.

201-109-76	MATHÉMATIQUES GÉNÉRALES	3-2-3
201-110-73	MATHÉMATIQUE DÉVELOPPEMENT ET INFLUENCE	3-0-3
201-112-77	MATHÉMATIQUES COMMERCIALES	2-1-3
201-117-73	ÉLÉMENTS DE STATISTIQUE	2-1-3
201-122-82	MATHÉMATIQUES APPLIQUÉES	3-2-3
201-127-75	STATISTIQUE INDUSTRIELLE	2-2-4
201-171-78	MATHÉMATIQUES APPLIQUÉES I	3-2-2
201-190-82	ÉLÉMENTS DE STATISTIQUE	2-2-2
201-203-77	CALCUL DIFFÉRENTIEL ET INTÉGRAL II	3-2-3
201-205-77	ALGÈBRE ET PROGRAMMATION LINÉAIRE; COMPLÉMENT DE GÉOMÉTRIE	3-2-3
201-211-75	ALGÈBRE	3-2-3
201-217-78	ÉLÉMENTS DE BIOMÉTRIE	2-2-2
201-227-77	STATISTIQUES ET CONTRÔLE	2-2-2
201-248-82	MATHÉMATIQUES APPLIQUÉES	2-2-1
201-257-82	STATISTIQUES	3-2-3
201-271-78	MATHÉMATIQUES APPLIQUÉES II	3-2-2
201-303-77	CALCUL DIFFÉRENTIEL ET INTÉGRAL III	3-2-3
201-307-77	PROBABILITÉS ET STATISTIQUES	3-2-3
201-311-75	TRIGONOMÉTRIE ET GÉOMÉTRIE ANALYTIQUE	3-2-3
201-337-77	STATISTIQUE	3-2-3
201-408-77	MÉTHODES NUMÉRIQUES	3-2-3
201-437-77	ANALYSE STATISTIQUE	3-2-3
201-905-78	STATISTIQUE (exo)	3-0-2

LISTE DES COURS

201-101-77	COMPLÉMENT DE MATHÉMATIQUES	3-2-3
201-102-82	MATHÉMATIQUES	3-2-3
201-103-77	CALCUL DIFFÉRENTIEL ET INTÉGRAL I	3-2-3
201-105-77	ALGÈBRE VECTORIELLE ET LINÉAIRE; GÉOMÉTRIE	3-2-3

OBJECTIFS GÉNÉRAUX

Les cours de chimie, au collégial font suite aux programmes du secondaire, en mettant l'accent sur la préparation aux études universitaires, ou sur l'étude d'une technique particulière dans le cadre des programmes professionnels.

Les cours de *chimie générale* apportent les connaissances théoriques fondamentales dont certains aspects sont approfondis par l'étude de la *chimie physique*. Les cours de *chimie organique* précisent les principales fonctions organiques et leur importance dans le monde moderne. Enfin, les cours de *biochimie* abordent les principaux composés de l'organisme, au point de vue statique et dynamique.

Les travaux de laboratoire, tout en permettant aux élèves d'acquérir une certaine dextérité manuelle et une bonne connaissance du matériel utilisé en chimie leur font approcher de façons pratique et expérimentale tous les problèmes précédemment abordés sous un angle théorique.

PERSPECTIVES D'ÉTUDES SUPÉRIEURES

Les cours de chimie générale et chimie physique s'adressent aux élèves qui se destinent à des études universitaires dans le domaine des sciences physiques. Complétés par les cours de chimie organique et de biochimie, ils conduisent également aux sciences biologiques, par exemple, aux études médicales.

Les premiers cours de chimie sont également essentiels pour la compréhension des sujets étudiés au cours des programmes professionnels de l'enseignement collégial.

LISTE DES COURS

202-101-82	CHIMIE GÉNÉRALE	3-2-3
202-102-82	CHIMIE GÉNÉRALE	3-2-2
202-103-73	CHIMIE GÉNÉRALE	3-2-3
202-105-75	CHIMIE GÉNÉRALE ET ORGANIQUE	3-2-3
202-111-73	CHIMIE GÉNÉRALE	3-2-3
202-201-75	CHIMIE DES SOLUTIONS	3-2-3
202-202-75	CHIMIE ORGANIQUE I	3-2-3
202-204-75	CHIMIE ORGANIQUE	3-2-3
202-205-75	BIOCHIMIE	3-2-3
202-211-81	INTRODUCTION À LA CHIMIE	3-2-3
202-301-78	CHIMIE PHYSIQUE I	3-1-3
202-302-75	CHIMIE ORGANIQUE II	3-2-3
202-303-78	BIOCHIMIE STATIQUE	3-3-3
202-304-78	BIOCHIMIE	3-2-1
202-401-78	CHIMIE PHYSIQUE II	3-3-3
202-403-78	BIOCHIMIE DYNAMIQUE	3-3-3
202-581-80	PHYSICO-CHIMIE PHOTOGRAPHIQUE	1-4-2
202-901-75	LA CHIMIE ET LE MONDE MODERNE	3-0-3
202-902-75	LA CHIMIE ET LE MONDE MODERNE	3-0-3
202-920-78	LA CHIMIE DU VIN (exp)	1-2-3
202-935-78	CHIMIE ANALYTIQUE I	2-2-2
202-945-78	CHIMIE ANALYTIQUE II	3-2-2

OBJECTIFS GÉNÉRAUX

« La physique n'est pas une collection de « faits » qui peuvent s'apprendre: c'est un ensemble de concepts créés dans une large mesure par la pensée qui donne une représentation intelligente et féconde (on dit aussi un « modèle ») de l'expérience que l'homme a pu acquérir du monde dans lequel il vit, pour autant qu'il ait été jusqu'à présent possible de constituer une représentation d'ensemble cohérente. À cette représentation viennent constamment s'ajouter de nouveaux détails et il faut de temps en temps en dessiner à nouveau certaines parties. Si les sciences physiques ont leur place dans l'enseignement donné aux enfants c'est en premier lieu parce que l'histoire des étapes par lesquelles est passée cette représentation constitue un exceptionnel témoignage de la puissance de l'intelligence humaine: c'est aussi parce qu'on ne saurait, à l'heure actuelle, réfléchir avec fruit à quelques-uns des problèmes éternels les plus importants que l'homme, en tant qu'individu social, doit s'efforcer de résoudre, sans faire appel au « modèle » de la nature que fournissent les sciences physiques ».

La physique au collégial contribue ainsi de façon originale et indispensable à la formation scientifique de l'élève en lui offrant l'occasion: d'accomplir toutes les étapes de la démarche scientifique en raison de la simplicité relative des systèmes étudiés; de saisir la nécessité des modèles physiques, mais aussi leurs limites; de faire le lien entre la physique, les autres disciplines scientifiques et la technologie moderne; de mesurer l'influence profonde qu'a eue l'évolution des idées et des connaissances en physique sur l'évolution sociale de l'humanité.

Deux finalités sont assignées à l'enseignement de la physique au collégial: habiliter l'élève à appréhender les phénomènes physiques, à comprendre les réalisations importantes de la technologie et à suivre l'évolution des connaissances d'une façon plus générale, et ce de concert avec les autres disciplines, amener l'élève à développer un mode de pensée scientifique fondé sur l'analyse critique et la confrontation des idées.

La poursuite de ces deux finalités se traduit par l'énoncé des quatre objectifs généraux d'apprentissage qui suivent:

Développer le sens d'observation, la curiosité, l'esprit critique, les capacités de synthèse, l'initiative, la créativité et l'autonomie, par la réalisation de travaux pratiques qui placent en situation de recherche et par la lecture de revues et de textes scientifiques suggérés.

Découvrir et comprendre les lois qui régissent les phénomènes physiques en utilisant la méthode scientifique. Entre autres, se familiariser avec les modèles physiques et leur utilisation; améliorer la connaissance du vocabulaire scientifique et la maîtrise des règles linguistiques assurant la clarté et la précision nécessaires à la communication scientifique, utiliser un langage mathématique permettant de comprendre les phénomènes et les lois et d'appliquer ces connaissances à la résolution de problèmes, se sensibiliser à la diversité des méthodes de résolutions de ces problèmes.

Acquérir une bonne connaissance du rôle de la physique comme fondement de la technologie moderne et de l'utilisation de ses lois et principes dans d'autres disciplines scientifiques. Plus spécialement, connaître les explications de certains phénomènes naturels et les applications nombreuses (appareils et techniques de travail) des lois et principes de la physique dans la vie courante.

Saisir le contexte historique et scientifique de la découverte de certaines lois et principes. Comprendre dans quelle mesure la physique est agent d'évolution philosophique, sociale et économique.

RÉPERTOIRE DES COURS

L'enseignement collégial a prévu un large éventail de cours de physique dans le dessein de répondre à des besoins divers:

cours assurant la formation scientifique de base des élèves se destinant aux études supérieures en sciences: agriculture, architecture, médecine, biologie, informatique, géologie, mathématique, physique, pharmacie, chimie, ingénierie, etc. [cours 101, 201 et 301]

cours assurant la formation scientifique de base des élèves, dans le cadre de certains programmes techniques qui les nécessitent (cours 102, 202 et 302 ainsi que certains cours de la série 900). Ces cours étant des cours de service, leurs objectifs doivent être adaptés aux secteurs professionnels auxquels ils s'adressent:

cours destinés à des élèves qui ne s'orientent pas vers une carrière scientifique.

LISTE DES COURS

203-101-77	MÉCANIQUE	3-2-3
203-102-74	MÉCANIQUE	3-2-3
203-103-78	MÉCANIQUE DES CORPS RIGIDES	2-2-2
203-111-74	MESURES ET ANALYSE	2-3-4
203-201-77	ÉLECTRICITÉ ET MAGNÉTISME	3-2-3
203-202-74	ÉLECTRICITÉ ET MAGNÉTISME	3-2-3
203-301-78	OPTIQUE ET PHYSIQUE MODERNE	3-2-3
203-302-74	OPTIQUE ET STRUCTURE DE LA MATIÈRE	3-2-3
203-577-79	RÉSISTANCE DES MATÉRIAUX	2-1-1
203-901-74	STATIQUE ET RÉSISTANCE DES MATÉRIAUX	3-2-3
203-902-74	PHYSIQUE EXPÉRIMENTALE	0-5-4
203-903-74	PHYSIQUE ÉLECTRONIQUE	3-2-3
203-904-74	INITIATION À LA PHYSIQUE MODERNE	3-0-3
203-906-81	PHYSIQUE	3-2-3
203-907-78	OPTIQUE GÉOMÉTRIQUE	3-2-3
203-908-80	SON	2-1-2
203-909-80	MÉCANIQUE ET ONDES	2-1-2
203-910-81	ÉLÉMENTS DE THERMODYNAMIQUE	2-2-2
203-919-80	ÉLECTRICITÉ	3-2-3
203-920-80	ÉLECTRO-ACOUSTIQUE	2-3-3
203-924-78	STATIQUE GRAPHIQUE ET ANALYTIQUE (exo.)	3-1-2
203-926-74	ASTRONOMIE	2-1-3

^(*) Une conception moderne de l'enseignement de la physique, OCDE, Paris, 1963.

PHYSIQUE

203-927-74	PHYSIQUE CONTEMPORAINE ET PENSÉE SCIENTIFIQUE	3-0-3
203-928-74	GRANDES RÉALISATIONS DE LA TECHNOLOGIE PHYSIQUE	2-1-3
203-929-74	PHYSIQUE DE LA MUSIQUE ET DE LA COULEUR	3-0-3
203-930-74	NOTIONS D'ASTRONAUTIQUE	2-1-3
203-931-74	ASTROPHYSIQUE	3-2-3
203-935-78	RÉSISTANCE DES MATÉRIAUX (exp.)	3-1-2
203-945-78	THERMODYNAMIQUE (exo)	2-1-2
203-946-78	MÉCANIQUE DES FLUIDES (exp.)	2-2-2
203-950-74	RÉSISTANCE DES MATÉRIAUX	3-2-3
203-952-75	ÉLÉMENTS DE THERMODYNAMIQUE	2-1-3
203-954-74	ÉLÉMENTS D'ÉLECTRICITÉ	2-2-2
203-956-74	MÉCANIQUE DES FLUIDES	3-2-3
203-965-78	STATIQUE GRAPHIQUE ET ANALYTIQUE	2-1-2
203-966-78	RÉSISTANCE DES MATÉRIAUX	2-1-2
203-967-80	RÉSISTANCE DES MATÉRIAUX	2-4-2
203-971-76	ÉLECTRICITÉ ÉLÉMENTAIRE	2-1-1
203-975-74	RÉSISTANCE DES MATÉRIAUX I	2-1-3
203-976-74	STATIQUE GRAPHIQUE ET ANALYTIQUE	2-1-2
203-977-73	NOTIONS DE MÉCANIQUE DES FLUIDES	2-1-2
203-978-74	RÉSISTANCE DES MATÉRIAUX II	2-1-3
203-980-74	OPTIQUE INSTRUMENTALE	2-1-3
203-981-74	MESURES PHYSIQUES ET MÉTHODES SCIENTIFIQUES	2-1-2
203-990-79	PRINCIPES DE PHYSIQUE	3-0-3

OBJECTIF GÉNÉRAL

La géologie se préoccupe d'étudier la Terre, ses constituants, les processus qui la façonnent, son histoire et son environnement spatial. Elle constitue un ensemble intégré et interdisciplinaire basé sur les différentes sphères de l'activité scientifique : physique, chimie, mathématiques et biologie. Elle se sert de ces différentes disciplines pour en arriver à certaines conclusions quant à la composition, la structure, les ressources minérales et énergétiques de la Terre, ainsi qu'à son évolution à travers les temps géologiques. Les développements récents en océanographie, en technique globale, en planétologie, en géophysique, en géochimie et dans tous les autres domaines de la géologie, suscitent de plus en plus d'intérêt chez l'élève, qui trouvera dans cette discipline une réponse à ses questions.

L'enseignement collégial offre à l'élève plusieurs cours de géologie, qui l'initient aux principaux aspects de cette discipline. Une des principales raisons de promouvoir l'enseignement de la géologie, est d'offrir l'occasion unique à l'élève d'acquérir des connaissances dans un nombre important de disciplines scientifiques, afin qu'il devienne plus apte à discuter de sujets touchant aux processus géologiques et aux matériaux terrestres d'une part, et d'autre part d'aborder les problèmes de l'environnement, ceux touchant l'exploitation « rationnelle » des ressources naturelles et énergétiques de la Terre, enfin, d'être sensibilisé au domaine de l'exploitation marine ou spatiale.

LISTE DES COURS

205-901-75	GÉOLOGIE GÉNÉRALE	3-2-4
205-902-75	INTRODUCTION À LA GÉOLOGIE	2-1-3
205-904-78	GÉOLOGIE APPLIQUÉE (exp.)	2-2-2
205-914-78	PÉDOLOGIE I (exp.)	0-3-2
205-921-75	GÉOLOGIE HISTORIQUE	3-2-4
205-922-75	GÉOLOGIE HISTORIQUE	2-1-3
205-931-75	GÉOLOGIE APPLIQUÉE	3-2-4
205-932-75	GÉOLOGIE DE L'ENVIRONNEMENT	2-1-3
205-933-79	GÉOLOGIE ET ÉNERGIE	3-0-3
205-935-78	MINÉRALOGIE ET PÉTROGRAPHIE	3-2-2
205-945-78	GÉOMORPHOLOGIE DU QUATÉNAIRE	2-2-2

OBJECTIFS GÉNÉRAUX

Ces cours ont pour but de familiariser l'élève au langage graphique, lui permettre de lire, d'interpréter un plan, de développer chez lui l'esprit d'observation, le sens de la précision et la capacité de s'exprimer graphiquement.

Les sciences graphiques déterminent la grammaire du langage graphique et sont soumises aux lois rigoureuses de la géométrie.

Suite aux sciences graphiques, le dessin de spécialité se rapporte aux applications pratiques du dessin des domaines industriels.

Objectifs communs. Les objectifs de ces cours sont différents d'un département à l'autre, dépendamment, tout d'abord, des modules choisis et par la suite, du degré de connaissance à atteindre, lequel est différent dans chacun de ces modules.

Toutefois, l'élève devra acquérir les connaissances du langage graphique nécessaire dans sa spécialité, apprendre à maîtriser la technique du croquis pour exprimer plus clairement sa pensée, reproduire des formes ou décrire un objet, étudier la grammaire du langage graphique qui favorise le développement de l'imagination et de la vision spatiale et enfin se familiariser avec les conventions et symboles propres à son orientation.

PERSPECTIVES D'ÉTUDES SUPÉRIEURES

Une fois terminée l'étude des sciences graphiques, le grand éventail des dessins de spécialités s'ouvre au choix de l'élève. Les sciences graphiques ont développé chez celui-ci la capacité de composer et d'exprimer graphiquement les idées. C'est là une formation de base qui s'appliquera différemment dans chaque type de dessin de spécialité, chacun ayant ses caractéristiques particulières, ses symboles propres et ses exigences spécifiques. Ainsi, le dessin de mécanique est soumis à des lois graphiques et à des conventions différentes de celles du dessin d'architecture: ces deux spécialités n'exigent pas de dessin d'une égale précision. Il en va de même pour les autres branches du domaine industriel. Le dessin de spécialité, servant d'intermédiaire entre la conception et la réalisation, est un langage universel indispensable aux ingénieurs et aux techniciens.

LISTE DES COURS

242-411-76	SCIENCES GRAPHIQUES VI	1-2-3
242-420-80	DESSIN INDUSTRIEL II	2-3-2
242-520-80	DESSIN INDUSTRIEL III	2-2-2
242-901-79	LECTURE DE PLANS ET DEVIS	2-1-2
242-902-78	INITIATION AU DESSIN INDUSTRIEL	1-2-3
242-905-78	SCIENCES GRAPHIQUES	1-2-1
242-915-78	LECTURE DE PLAN	0-2-1
242-925-78	GÉOMÉTRIE DESCRIPTIVE I	1-1-1
242-935-78	GÉOMÉTRIE DESCRIPTIVE II	1-1-1
242-945-78	DESSIN MÉCANIQUE I	0-2-1
242-955-78	DESSIN MÉCANIQUE II	0-2-1
242-960-81	DESSIN TECHNIQUE	1-2-3
242-101-76	SCIENCES GRAPHIQUES I	2-2-2
242-111-79	GÉOMÉTRIE DESCRIPTIVE	2-1-3
242-190-82	DESSIN DE BASE	1-2-1
242-201-76	SCIENCES GRAPHIQUES II	2-2-2
242-206-78	SCIENCES GRAPHIQUES	1-2-1
242-211-76	SCIENCES GRAPHIQUES III	1-2-3
242-230-78	APPLICATIONS GRAPHIQUES	1-2-3
242-248-80	DESSIN SPÉCIALISÉ I	1-2-1
242-301-76	SCIENCES GRAPHIQUES IV	2-3-2
242-310-76	GÉOMÉTRIE COTÉE I	1-2-3
242-320-80	DESSIN INDUSTRIEL I	2-3-2
242-401-76	SCIENCES GRAPHIQUES V	2-3-2
242-410-76	GÉOMÉTRIE COTÉE II	1-2-3

OBJECTIFS GÉNÉRAUX

L'enseignement de la géographie au collège vise la connaissance des liens étroits existant entre l'homme et son milieu, l'homme différenciant suivant les divers milieux; ceci pour une meilleure compréhension de l'évolution des peuples et de leur développement possible. Il veut faire mesurer le degré d'interdépendance économique et culturelle des peuples. Il vise l'acquisition d'une plus grande sagesse devant l'utilisation des diverses richesses naturelles et l'usage souvent discutabile que l'homme en fait. Par le biais d'un sens de l'observation aiguisé et d'un sens critique authentique on veut arriver à faire du plus grand nombre des touristes avisés, des voyageurs conscients. Les cours doivent répondre aux besoins des élèves qui veulent élargir leurs connaissances géographiques, régionales et mondiales. Ils doivent permettre une perception plus grande et plus juste des problèmes mondiaux actuels ou tout au moins un éveil à ces problèmes, lesquels s'insèrent dans un contexte géographique précis. Les cours doivent s'ajuster à un enseignement sélectif, c'est-à-dire qu'on ne peut et ne doit pas tenter de tout montrer.

La spécificité de l'approche géographique est aussi une préoccupation constante. Outre l'apprentissage des réalités et des faits la géographie est une façon de voir. On doit faire ressortir l'incidence de l'espace et de ses multiples composantes. Il faut savoir comment les distances, les voisinages, les ressources s'organisent en un tout qui s'appelle un *milieu*, un espace différencié. Bref, savoir faire la synthèse des variables d'un milieu plus ou moins homogène, d'un milieu isolé ou en relation avec d'autres.

Les cours de géographie au niveau collégial visent à préparer des élèves qui se destinent à devenir géographes ainsi que ceux dont la spécialisation repose en partie sur une formation géographique (sciences de la terre, urbanisme, aménagement et autres). Ils développent le *savoir penser l'espace* nécessaire aux matières telles que l'histoire, l'économie, la politique (sur les plans international et national) et la sociologie. Ce sont des cours de base qui peuvent s'insérer avec profit à l'intérieur de plusieurs profils d'étude.

LISTE DES COURS

320-103-70	INTRODUCTION À LA CARTE DU MONDE	2-1-3
320-105-82	ENVIRONNEMENT ET AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE	2-1-3
320-110-79	INITIATION AUX TECHNIQUES GÉOGRAPHIQUES	1-2-3
320-111-79	GÉOGRAPHIE PHYSIQUE	2-1-3
320-112-75	LES FORMES DU RELIEF TERRESTRE	2-1-3
320-113-75	LE MILIEU ATMOSPHÉRIQUE	2-1-3
320-114-75	LES EAUX CONTINENTALES ET MARINES	2-1-3
320-115-75	LA BIOSPHERE	2-1-3
320-203-71	INITIATION AUX TECHNIQUES DE LA GÉOGRAPHIE HUMAINE	1-2-3
320-211-75	GÉOGRAPHIE HUMAINE	2-1-3
320-212-75	L'ESPACE URBAIN	2-1-3
320-213-79	ESPACES ET ACTIVITÉS ÉCONOMIQUES	2-1-3
320-214-75	GÉOGRAPHIE POLITIQUE	2-1-3
320-215-75	PROBLÈMES GÉOGRAPHIQUES DU MONDE CONTEMPORAIN	2-1-3

320-216-75	GÉOGRAPHIE ET TOURISME	2-1-3
320-222-81	INTRODUCTION AU MILIEU PHYSIQUE	3-1-2
320-310-79	GÉOGRAPHIE RÉGIONALE	2-1-3
320-311-75	LE QUÉBEC	2-1-3
320-312-75	LE CANADA	2-1-3
320-313-79	GÉOGRAPHIE RÉGIONALE ÉTRANGÈRE	2-1-3
320-905-72	ÉLÉMENTS DE CARTOGRAPHIE	2-1-3
320-945-79	GÉOGRAPHIE DES TRANSPORTS ET DES SYSTÈMES DE COMMUNICATION	2-2-3
320-948-73	MILIEU PHYSIQUE I	2-1-3
320-949-73	MILIEU PHYSIQUE II	2-1-3

OBJECTIFS GÉNÉRAUX

L'histoire enseignée est dialogue du passé et du présent. Elle repose sur un ensemble de connaissances (données particulières, techniques de lecture des données et interprétations) et elle vise à favoriser chez l'élève la conscience de son appartenance à une évolution humaine et de sa participation à un héritage culturel.

L'enseignement de l'histoire vise à développer chez l'élève les habiletés intellectuelles et les aptitudes à la recherche et à favoriser chez lui une perception génétique de la réalité sociale.

L'étude de l'histoire favorise l'exercice du sens critique et de l'objectivité, elle permet de dégager les implications des valeurs opposées. L'histoire invite à une participation éclairée et à l'engagement, à cause de sa démarche, dont le propre est de lier la connaissance des faits à l'analyse des structures, de souligner la place des décisions individuelles et le poids des déterminismes sociaux.

LISTE DES COURS

330-910-75	HISTOIRE DE LA CIVILISATION OCCIDENTALE	3-0-3
330-915-75	HISTOIRE DE LA CIVILISATION OCCIDENTALE	3-0-3
330-920-75	ÉVOLUTION ÉCONOMIQUE, SOCIALE ET POLITIQUE DU CANADA JUSQU'À 1850	3-0-3
330-925-75	ÉVOLUTION ÉCONOMIQUE, SOCIALE ET POLITIQUE DU CANADA DEPUIS 1850	3-0-3
330-930-75	INITIATION À L'HISTOIRE RÉGIONALE	3-0-3
330-941-75	HISTOIRE CONSTITUTIONNELLE DU CANADA DES ORIGINES À 1840	3-0-3
330-942-75	HISTOIRE CONSTITUTIONNELLE DU CANADA DE 1840 À NOS JOURS	3-0-3
330-951-75	HISTOIRE DU QUÉBEC DE 1867 À NOS JOURS	3-0-3
330-961-69	HISTOIRE DES ÉTATS-UNIS	3-0-3
330-962-69	HISTOIRE DES SCIENCES ET DES TECHNIQUES	3-0-3
330-971-69	HISTOIRE DE LA RUSSIE ET DE L'URSS AUX XIX ^e ET XX ^e SIÈCLES	3-0-3
330-972-69	HISTOIRE DES RELATIONS INTERNATIONALES DE 1914 À NOS JOURS	3-0-3
330-983-69	HISTOIRE DE LA DÉCOLONISATION ET DES PROBLÈMES DU TIERS-MONDE	3-0-3
330-985-75	HISTOIRE DE LA CHINE	3-0-3
330-991-74	HISTOIRE JUIVE DEPUIS LES TEMPS ANCIENS CLASSIQUES JUSQU'À NOS JOURS	3-0-3
330-992-74	HISTOIRE CONTEMPORAINE JUIVE	3-0-3
330-993-74	HISTOIRE DES JUIFS AU CANADA	3-0-3
330-994-75	PEUPLES DE L'AMÉRIQUE DU NORD, DEPUIS LES PREMIERS TEMPS JUSQU'À 1763	3-0-3
330-995-75	PEUPLES DE L'AMÉRIQUE DU NORD DEPUIS 1763	3-0-3

OBJECTIFS

L'étude des civilisations grecque et romaine vise à donner à l'homme d'aujourd'hui et à l'homme d'ici une vision plus juste, plus profonde, plus complète en même temps que plus objective de lui-même par elles il peut y arriver plus sûrement, d'abord parce qu'elles sont les racines mêmes de notre monde, ensuite parce que la distance dans l'espace et le temps permet une analyse plus sereine et partant plus impartiale. Ainsi, tout en fournissant à l'élève une meilleure connaissance de lui-même, les Humanités gréco-latines viennent compléter de façon heureuse une formation préoccupée surtout du monde contemporain.

Pour cette investigation dans ce passé qui est nôtre, pour ce voyage dans « l'âme de notre âme », nous disposons d'une documentation riche et variée, faite principalement de textes et de documents, dont l'interprétation peut être enrichie par l'utilisation de méthodes de recherche aussi variées que l'archéologie, la psychologie, la sociologie, l'économie. De cette manière, elles peuvent constituer une bonne initiation aux diverses techniques des sciences humaines et des lettres.

PERSPECTIVES D'ÉTUDES SUPÉRIEURES

Ces cours de civilisations grecque et romaine s'adressent à tout élève qui s'intéresse à la science de l'Homme. Signalons pourtant que les littératures anciennes (théâtre, épopée, lyrisme, prose) pourraient intéresser particulièrement les élèves de l'orientation Lettres (études classiques, lettres modernes, théâtre); la pensée antique (mythe, philosophie, sciences, pensée religieuse) ceux des orientations Lettres, Philosophie, Théologie, Sciences religieuses; la cité antique (société et institutions, pensée politique), ceux des orientations Histoire, Droit, Sciences politiques, Sociologie; les arts dans l'antiquité, ceux des orientations Archéologie, Histoire de l'Art, Lettres.

LISTE DES COURS

332-111-82	À LA DÉCOUVERTE DU MONDE GREC	3-0-3
332-112-82	À LA DÉCOUVERTE DU MONDE ROMAIN	3-0-3
332-211-82	GRANDES CRÉATIONS DU GÉNIE GREC	3-0-3
332-212-82	GRANDES CRÉATIONS DU GÉNIE ROMAIN	3-0-3
332-903-81	RECHERCHE DES CIVILISATIONS ANCIENNES	3-0-3
332-904-81	LES GRANDES CIVILISATIONS DU PROCHE-ORIENT	3-0-3
332-911-76	L'ART GREC	3-0-3
332-912-76	L'ART ROMAIN	3-0-3
332-913-76	LES CLASSES SOCIALES DANS L'ANTIQUITÉ	3-0-3
332-921-76	LA RELIGION GRECQUE	3-0-3
332-922-76	LA RELIGION ROMAINE	3-0-3
332-923-81	LE MONDE GRÉCO-ROMAIN ET L'ORIENT	3-0-3
332-931-76	LES GRECQUES DEVANT LE MYSTÈRE DE L'HOMME ET DU MONDE	3-0-3
332-932-76	CHERCHEURS ET PENSEURS ROMAINS	3-0-3

332-933-76	HISTORIENS GRECS ET ROMAINS	3-0-3
332-941-76	LA DÉMOCRATIE CHEZ LES GRECS	3-0-3
332-942-76	LA COURSE AU POUVOIR PERSONNEL À ROME	3-0-3
332-943-76	LA MYTHOLOGIE GRÉCO-ROMAINE	3-0-3
332-951-76	L'ÉDUCATION ET LA FAMILLE CHEZ LES GRECS	3-0-3
332-952-76	L'ÉDUCATION ET LA FAMILLE À ROME	3-0-3
332-982-76	LE DROIT ROMAIN	3-0-3

COURS COMMUNS**OBJECTIFS GÉNÉRAUX****L'ENSEIGNEMENT**

L'enseignement de la philosophie, à la différence des autres disciplines, ne constitue pas une nouvelle spécialisation dans la formation de l'élève.

Son dessein dépasse le cadre de ce qui est visé par l'enseignement des autres disciplines. Les cours de philosophie ont le rôle de parfaire la formation générale amorcée au niveau secondaire. Cela consiste surtout à unifier et à intégrer les expériences et les savoirs dont certains ne sont vraiment abordés qu'au collégial.

a) Autonomie de la pensée

L'apprentissage de la philosophie ne consiste pas à acquérir un simple savoir dans un domaine donné, mais plutôt un savoir accompagné de retour critique sur ce savoir, son origine, ses conditions, ses méthodes, ses limites, sa validité.

b) Autonomie de l'action

Cet apprentissage ne comprend pas seulement l'étude théorique des valeurs, mais exige de l'élève qu'il identifie les valeurs de la société par rapport à ses propres valeurs, qu'il prenne position sur ces valeurs pour en arriver à une réflexion personnelle dont la conséquence devrait être l'engagement et l'action.

L'ÉLÈVE

En vue de cette autonomie l'élève est appelé à acquérir et maîtriser les instruments théoriques et pratiques de la réflexion. Il ne s'agit pas seulement de savoir ce qu'est la réflexion critique, mais d'apprendre à appliquer à son vécu ces instruments théoriques. Cela se fera, d'une part, en interprétant les connaissances acquises dans les différents savoirs; d'autre part, en expérimentant par soi-même la réflexion philosophique dans et à partir de son vécu. Il faudra aussi apprendre à remettre en cause les choses qui semblent aller de soi, non seulement en les expliquant, mais surtout en découvrant leur mode de justification.

Cela peut se faire en prenant ses distances face à ses préoccupations personnelles et professionnelles, en reconnaissant les contradictions dans la masse des idées et des valeurs qui les sollicitent, en évitant les manipulations pour enfin relativiser sa propre situation historique.

LES QUATRE COURS

L'ampleur et l'importance des objectifs généraux nécessitent un apprentissage suivi de la part de l'élève.

D'une part, cette habileté critique, que visent à faire acquérir les cours de philosophie, ne peut s'obtenir que par un effort pédagogique réparti tout au long de quatre sessions.

D'autre part, chaque session donne à travers un cours, l'ensemble des éléments nécessaires à la compréhension et à la pratique d'un champ spécifique. Chaque cours constitue une démarche philosophique particulière sur un champ nettement délimité. L'ensemble des quatre cours, s'ils sont distincts et relativement indépendants, sont cependant complémentaires. Chacun d'eux développe des habiletés

favorables à la généralisation et au transfert des mécanismes intellectuels acquis dans les autres savoirs.

Aucun des quatre cours n'est de ce fait prérequis par rapport à un autre. Ils ne forment pas un ordre obligatoire, chaque institution de concert avec le département concerné établissant sa propre séquence. Cette séquence doit respecter les objectifs du plan-cadre provincial et la spécificité des champs.

LISTE DES COURS

Cours communs obligatoires

340-101-77	LA PHILOSOPHIE ET LA CONNAISSANCE	3-0-3
340-201-77	LA PHILOSOPHIE, LA NATURE ET LA CULTURE	3-0-3
340-301-77	LA PHILOSOPHIE ET L'HOMME	3-0-3
340-401-77	ÉTHIQUE ET POLITIQUE	3-0-3

Cours de concentration et de service

340-214-78	PHILOSOPHIE DU TRAVAIL ET DE LA TECHNIQUE	3-0-3
340-216-78	PROBLÈME DE L'ÉVOLUTION	3-0-3
340-217-78	PHILOSOPHIE DE LA COMMUNICATION	3-0-3
340-218-78	PHILOSOPHIE DE LA SEXUALITÉ	3-0-3
340-220-78	LE PROBLÈME DE DIEU	3-0-3
340-221-78	PHILOSOPHIE DES RELIGIONS	3-0-3
340-225-78	PHILOSOPHIE SOCIALE ET POLITIQUE	3-0-3
340-227-78	LE MARXISME	3-0-3
340-228-78	LA PHILOSOPHIE EXISTENTIELLE	3-0-3
340-229-78	LE PERSONNALISME	3-0-3
340-325-78	PHILOSOPHIE DE L'HISTOIRE	3-0-3
340-400-78	PHILOSOPHIE DU DROIT	3-0-3
340-403-78	PHILOSOPHIE DE L'ART	3-0-3
340-901-78	LOGIQUE ET PHILOSOPHIE	3-0-3
340-910-78	HISTOIRE DE LA PHILOSOPHIE ANCIENNE	3-0-3
340-911-78	HISTOIRE DE LA PHILOSOPHIE MÉDIÉVALE	3-0-3
340-912-78	HISTOIRE DE LA PHILOSOPHIE MODERNE	3-0-3
340-913-78	HISTOIRE DE LA PHILOSOPHIE CONTEMPORAINE	3-0-3
340-914-78	THÉORIE DE LA PHILOSOPHIE	3-0-3
340-920-78	PHILOSOPHIE DE LA CULTURE	3-0-3
340-925-78	PHILOSOPHIE DU LANGAGE	3-0-3
340-926-78	PHILOSOPHIE DES SCIENCES	3-0-3
340-930-78	PHILOSOPHIE DE L'ÉDUCATION	3-0-3
340-960-78	LA PENSÉE CHINOISE	3-0-3
340-961-78	LA PHILOSOPHIE DE L'INDE	3-0-3
340-962-78	LA PENSÉE ISLAMIQUE	3-0-3
340-963-78	LA PENSÉE JUIVE	3-0-3
340-998-78	PHILOSOPHIE DES SCIENCES ET DES TECHNIQUES BIOMÉDICALES	3-0-3
340-999-78	ÉTUDES PARTICULIÈRES EN PHILOSOPHIE	3-0-3

COURS COMMUNS**OBJECTIFS GÉNÉRAUX**

Les « humanities » constituent un *champ d'études* générales faisant partie des cours communs obligatoires. Quatre cours d'« humanities » sont exigés en vue de l'obtention du diplôme d'études collégiales. Ces cours forment un *champ d'études* multidisciplinaire qui offre à tous les élèves une formation de base et les initie aux problèmes fondamentaux de la vie par l'étude des valeurs sociales, morales et esthétiques.

Les « humanities » font partie de notre civilisation; ils sont une tradition de l'enseignement issue de la Renaissance. L'unité de ces études vient de leur objet commun et de leur idéal: l'étude du genre humain et une évaluation de ses oeuvres. Les « humanities », par tradition, comprennent l'histoire, la philosophie, la littérature et les arts, et depuis tout récemment, les sciences de la nature, la technologie et les sciences sociales pour autant qu'elles ont des incidences sur l'homme. Les « humanities » sont multidisciplinaires. Ils tirent des diverses disciplines une formation générale qui équilibre la spécialisation des programmes pré-universitaires et professionnels. En même temps, ils forment les élèves à plus d'une branche du savoir et utilisent diverses méthodes et instruments de recherche.

Les cours d'« humanities », cours qui concernent les visions du monde (101), la connaissance (201), la créativité (301), les valeurs humaines et les questions sociales (401), se chargent d'étudier, chacun à leur point de vue, l'espèce humaine, son savoir global, ses réussites et ses échecs au cours des temps. Le but des « humanities » est de faire acquérir aux élèves les connaissances et le jugement nécessaires pour distinguer la vérité de l'erreur et pour reconnaître la sagesse. Ils procurent un moyen de comprendre le monde et son histoire, les peuples et les civilisations.

L'objectif des « humanities » est d'éveiller la curiosité intellectuelle et de développer l'esprit critique en vue de préparer les élèves à prendre des décisions rationnelles et à agir de façon responsable. Un autre aspect important des « humanities » est qu'ils élargissent les horizons des élèves et leur font prendre conscience d'eux-mêmes. Pour ce faire, ils développent les habiletés qui conduisent à une compréhension éclairée de la vie et à une reconnaissance de la complexité et de la variété de l'expérience humaine.

Un élément fondamental des cours d'« humanities » est le développement des aptitudes à la critique et à l'étude, ce qui est propre à des cours obligatoires. Les cours apprennent aux élèves à raisonner et à analyser, à s'interroger et à argumenter et enfin à réagir avec imagination et créativité. Des moyens leur sont offerts pour développer leurs facultés intellectuelles et leur sensibilité. Les cours leur montrent aussi comment rechercher et classer les informations, comment faire une synthèse et appliquer leurs connaissances en utilisant les services disponibles au collège et dans le milieu. Dans le même esprit, les cours apprennent aux élèves à exprimer leur pensée et leurs idées avec clarté et ils les initient aux règles admises de la composition et de l'expression.

Les « humanities », depuis leur introduction lors de la fondation des cégeps en 1969, ont poursuivi l'idéal de la tradition humaniste. Ils veulent faire un examen judicieux du monde et offrir par leurs cours, les connaissances et les instruments de pensée indispensables à une certaine ouverture d'esprit. L'idéal d'éducation dans les « human-

ties » est de reconnaître et de cultiver les valeurs humaines et le sens moral, et de préparer les hommes et les femmes aux choix que la vie leur réserve.

LISTE DES COURS

Cours communs obligatoires dans les collèges anglophones

345-101-82	VISIONS DU MONDE	3-0-3
345-201-82	LA CONNAISSANCE	3-0-3
345-301-82	LA CRÉATIVITÉ	3-0-3
345-401-82	VALEURS HUMAINES ET QUESTIONS SOCIALES	3-0-3

OBJECTIFS GÉNÉRAUX

Dans le but de contribuer à l'épanouissement complet de la personne humaine, l'enseignement de la psychologie au CEGEP se propose comme objectifs majeurs l'adaptation à l'existence, l'exercice de la créativité, l'ouverture totale à l'expérience en même temps que l'acquisition de connaissances théoriques et expérimentales propres à une initiation de niveau collégial. Dans la poursuite de ces objectifs majeurs, l'enseignement tendra particulièrement à développer chez les élèves des attitudes d'observation systématique, de relativité et de compréhension, par opposition aux attitudes de dogmatisme, d'intransigeance et de normativité. L'acquisition de ces attitudes humanitaires et scientifiques ne sera elle-même possible qu'après la démystification des conceptions traditionnelles sur la personne humaine et la création d'un climat positif face aux expériences vécues.

LISTE DES COURS

350-101-69	FONDEMENTS SCIENTIFIQUES DE LA PSYCHOLOGIE I	2-1-3
350-102-71	PSYCHOLOGIE GÉNÉRALE	2-1-3
350-171-80	PSYCHOLOGIE	2-1-3
350-162-80	DIFFICULTÉS PSYCHOLOGIQUES ET SURDITÉ	2-1-3
350-201-73	FONDEMENTS SCIENTIFIQUES DE LA PSYCHOLOGIE II	1-2-3
350-202-73	PSYCHOLOGIE EXPÉRIMENTALE	1-2-3
350-205-77	PSYCHOGÉNÈSE I: LE DÉVELOPPEMENT HUMAIN I	2-1-3
350-212-77	PSYCHOLOGIE DE LA DÉLINQUANCE	2-1-3
350-213-71	INTRODUCTION À LA PSYCHOPATHOLOGIE	2-1-3
350-215-71	PSYCHOLOGIE SOCIALE ET RELATIONS HUMAINES	2-1-3
350-305-77	PSYCHOGÉNÈSE II: LE DÉVELOPPEMENT HUMAIN II	2-1-3
350-333-77	APPROCHE PSYCHOLOGIQUE DE L'EXPÉRIENCE ARTISTIQUE	2-1-3
350-350-77	INTRODUCTION À LA PSYCHOLOGIE	3-0-3
350-360-80	PSYCHOLOGIE DE L'APPRENTISSAGE (exp.)	1-2-3
350-411-77	PSYCHOLOGIE DE L'ENFANCE INADAPTÉE	2-1-3
350-414-80	PSYCHOLOGIE DU TOURISTE	2-1-1
350-901-77	LE DÉVELOPPEMENT DE LA PERSONNE	3-0-3
350-903-77	PSYCHOLOGIE SOCIALE	2-1-3
350-906-77	INTERRELATIONS DANS LE MONDE PROFESSIONNEL	1-2-3
350-911-75	PSYCHOLOGIE INDUSTRIELLE	3-0-3
350-914-77	RELATIONS HUMAINES	2-1-3
350-920-73	PSYCHOLOGIE DU COMPORTEMENT RELIGIEUX	3-0-3
350-930-75	PSYCHOLOGIE DU COMPORTEMENT SEXUEL	3-0-3
350-951-78	PSYCHOLOGIE DE LA PERSONNE ADULTE	2-1-3
350-999-73	RECHERCHE INDIVIDUELLE	0-1-5

360

PÉDAGOGIE

LISTE DES COURS

360-901-79 MÉTHODOLOGIE DU TRAVAIL
INTELLECTUEL

3-0-3

INTRODUCTION

« Que l'on regarde un village dit primitif, un centre commercial ou une métropole moderne, on trouve la religion tissée dans l'étoffe de la vie sociale. Les croyances, les rites, les structures de groupe peuvent être extrêmement divers, mais toute société en possède. Négliger l'étude de la religion c'est passer à côté d'une des mines les plus riches pour l'étude de la vie de l'homme. Les fondateurs de la sociologie et de l'anthropologie l'ont très bien vu. Leurs convictions personnelles étaient très variées mais tous ont compris que celui qui veut étudier la vie humaine doit envisager l'étude approfondie de la religion comme l'une de ses tâches essentielles. » J. Milton Yinger.

A. SCIENCES HUMAINES DE LA RELIGION

Une étude du phénomène religieux, considéré comme une dimension importante et constitutive de la condition humaine et de la culture d'un peuple, a toutes les chances de susciter l'intérêt de l'élève désireux d'approfondir l'humain. Car, « les modes d'être religieux révèlent le point nodal où l'homme total peut le mieux appréhender ». (Mircea Eliade)

OBJECTIFS GÉNÉRAUX

Acquérir des connaissances théoriques fondamentales et développer une approche empirique des phénomènes religieux. Se familiariser avec les principales fonctions et interrelations entre le religieux et son milieu d'enracinement. Les cours de sciences de la religion reçus au collégial prépareront certains élèves à une spécialisation universitaire et contribueront à la formation de tous. Ils favoriseront la confrontation de l'expérience personnelle de l'élève avec tel ou tel univers religieux et/ou culturel.

Initiation aux sciences de la religion**OBJECTIFS PARTICULIERS DE CETTE SECTION**

Découvrir l'extrême variété des phénomènes religieux dans le monde. Acquérir des connaissances exactes. Se familiariser avec les grandes traditions religieuses et avec les manifestations populaires qui en découlent. Initier aux méthodes d'approche spécifiques aux sciences de la religion. Faire une lecture critique des manifestations religieuses d'hier et d'aujourd'hui. Identifier sa situation personnelle par rapport à l'expérience religieuse de l'humanité et développer son empathie pour les diverses formes du comportement religieux.

MÉDIAGRAPHIE SECTORIELLE

Eliade, M., *Histoire des croyances et des idées religieuses*, Payot, T. I, 1976, T. II, 1978.

Ions, V., *Le grand livre des mythologies*, Paris-Bruxelles, 1976.
Larousse, *Mythologies classiques, Mythologies des peuples lointains ou barbares*.

Les cours d'introduction offrent à l'élève qui s'intéresse à ce champ de recherche une ouverture très large aux divers phénomènes religieux et une initiation aux méthodes utilisées en sciences de la religion. À cause du caractère complémentaire des cours de sciences de la religion au CEGEP, les cours d'introduction seront bien souvent l'unique occasion d'une approche scientifique des phénomènes religieux. D'où l'importance de rejoindre directement les préoccupations de l'élève et de lui proposer un discours articulé sur un aussi vaste objet.

LISTE DES COURS

370-111-82	L'HOMME ET SES DIEUX	3-0-3
370-121-82	L'HOMME ET SES MYTHES	3-0-3
370-131-82	LA RENCONTRE INTERRELIGIEUSE AU QUÉBEC	3-0-3

Approche historique**OBJECTIFS PARTICULIERS DE CETTE SECTION**

Connaître l'histoire des grandes religions, depuis leur origine jusqu'à leur forme contemporaine, ou leur disparition. Initier à la méthode historique. Maîtriser les outils conceptuels et méthodologiques indispensables à une étude comparée des diverses traditions religieuses. Comparer de façon critique les diverses traditions religieuses qui ont marqué l'histoire de l'humanité pour noter leurs points de convergence et de divergence, et les influences réciproques qui se sont exercées. Dégager les éléments significatifs observées lors de l'étude des diverses religions et en faire la synthèse.

MÉDIAGRAPHIE SECTORIELLE

Eliade, M., *Traité d'histoire des religions*, Paris, Payot.
Gonda, J., *Les religions de l'Inde*, 3 volumes, Paris, Payot, 1976.
Zaenner, R.R., *Inde, Israël, Islam*, DDB, 1965.

Ces cours incitent l'élève à évaluer sa propre identité par l'étude critique des religions du monde et de façon plus générale l'évolution religieuse de l'humanité. De plus, l'élève est amené, par un processus de dialogue entre le passé et le présent, à retrouver ses racines originelles comme être-en-situation dans une dimension spatio-temporelle.

LISTE DES COURS

370-331-82	LES RELIGIONS AUTOCHTONES	3-0-3
370-332-82	LES RELIGIONS DE L'ASIE	3-0-3
370-333-82	LES RELIGIONS MONOTHÉISTES	3-0-3
370-334-82	LES ÉGLISES CHRÉTIENNES	3-0-3
370-335-82	HISTOIRE DU PLURALISME RELIGIEUX AU QUÉBEC	3-0-3

Approche philosophique

OBJECTIFS PARTICULIERS DE CETTE SECTION

Comprendre l'originalité et la spécificité de la démarche métaphysique et de la démarche religieuse. Connaître les déterminationnelles et matérielles du divin: le Dieu connu comme esprit, personne ultime réalité et principe. Caractériser l'immanence de l'acte religieux et discuter de sa transcendance. Situer l'acte religieux face aux preuves de l'existence de Dieu. Situer l'acte religieux au sein d'une communauté instituée.

MÉDIAGRAPHIE SECTORIELLE

Ortegat, P., *Philosophie de la religion*, Louvain, 1948
Rabeau, G., *La philosophie religieuse*, de Max Scheler, dans *La vie intellectuelle*, février, 1929.
Vancourt, R., *La phénoménologie et la foi*, Paris, 1953
En collaboration, *Philosophie et religion*, Aubier.

Ces cours initieront l'élève à la réflexion philosophique sur le phénomène religieux, par le biais d'une analyse à la fois critique et empathique des thèmes fondamentaux qui les caractérisent. Et quand nous abordons la philosophie de la religion ou bien nous penchons vers une philosophie « spéculative » de la religion où son objet est, à toute fin pratique réduit à un objet métaphysique ou bien l'inspiration kantienne oriente l'analyse vers la religion en « tant que fonction de la conscience, et la question de sa vérité revient à lui demander si elle relève de la structure essentielle et axiologique de la raison humaine ». (Maurice Dupuy).

LISTE DES COURS

370-341-82	LES RELIGIONS ET LES PHILOSOPHIES	3-0-3
370-342-82	L'HOMME ET L'ABSOLU	3-0-3

Approche psychologique

OBJECTIFS PARTICULIERS DE CETTE SECTION

Comprendre les bases théoriques d'une psychologie relationnelle et structurale. Connaître la structure générale de la relation et de sa causalité. Analyser la relation avec soi-même dans le contexte de l'identification religieuse. Comparer la relation avec soi-même, avec autrui et finalement avec l'Ultime Réalité (Dieu, absolu, transcendantal etc.)

MÉDIAGRAPHIE SECTORIELLE

Beirnaer, Louis, *Expérience chrétienne et psychologie*, Éditions de l'Épi, Paris.
Durand-Dassier, Jacques, *Structure et psychologie de relation*, Éditions de l'Épi, 203 p., Paris, 1969.
Fromm, Éric, *Psychanalyse et religion*, Éditions de l'Épi, Paris.
May, Rollo et Carl Rogers, *Psychologie existentielle*, Éditions de l'Épi, Paris.

Ces cours introduisent à l'étude de la personne dans un premier temps: le phénomène de conscience et sa description objective. Puis l'analyse des modes affectifs et de leurs expressions par les ressentis. Les messages qui en résultent décrivent des comportements, entre autres, religieux. Dans un deuxième temps, ces cours présentent une structure générale de la relation et dissèquent les mécanismes d'une relation avec soi-même et avec autrui et ses répercussions dans le champ religieux.

LISTE DES COURS

370-351-82	RELIGION ET APPROCHES PSYCHOLOGIQUES	3-0-3
370-352-82	RACINES PSYCHOLOGIQUES DE LA CROYANCE ET DE L'INCROYANCE	3-0-3
370-353-82	EXPÉRIENCES RELIGIEUSES	3-0-3

Approche religieuse de l'occulte

OBJECTIFS PARTICULIERS DE CETTE SECTION

Identifier les différents niveaux de discours qui se pratiquent dans le domaine de l'occulte: observation empirique, langage théorique, croyance, superstition, etc. Distinguer les approches « occultiste », « ésotériste », « scientifique » et les comparer au langage religieux traditionnel. Connaître les différents modes d'interprétation des phénomènes occultes: lectures spirite, ésotérique, religieuse, psychologique, etc. Établir des critères objectifs de discernement face aux multiples facettes du domaine de l'occulte.

MÉDIAGRAPHIE SECTORIELLE

Alleau, R., *Histoire des sciences occultes*, Rencontres, 1965.
Bender, H., *L'univers de la parapsychologie*, Paris, Dangles, 1976
En collaboration, *L'univers de la parapsychologie et de l'ésotérisme*, 7 volumes, Martinsart, 1975.

Les cours explorent ce que d'aucuns ont appelé « l'explosion de l'irrationnel » ou « l'explosion d'occultisme », comme un phénomène religieux contemporain déterminant, à la fois contestation des institutions religieuses traditionnelles et attestation d'un besoin mystique.

La quantité de la littérature sur les phénomènes occultes, les émissions de télévision, les films, voire les approches empiriques spécialisées (parapsychologie, métapsychisme, psychologie) qui s'intéressent à « l'inexpliqué » ou au « psi » disent l'ampleur d'un courant « parareligieux » imposant, au Québec et ailleurs. En se livrant à l'investigation de ce domaine hors des sentiers battus, les sciences de la religion visent à leur tour à interpréter ce vaste courant en tant que phénomène religieux.

LISTE DES COURS

370-371-82	RELIGION ET PHÉNOMÈNES QUAS RELIGIEUX	3-0-3
370-372-82	MAGIE ET RELIGION	3-0-3

Approche sociologique

OBJECTIFS PARTICULIERS DE CETTE SECTION

Définir et distinguer, en les caractérisant, la sociologie de la religion et l'analyse sociologique de telle ou telle religion. Expliquer grâce à un schéma propre à la sociologie de la religion, les fonctions permanentes de la religion. Reconnaître et déterminer les relations et les interactions qui existent entre la religion et les changements sociaux. Reconnaître les types de sociétés engendrés au cours de l'évolution historique du Québec.

MÉDIAGRAPHIE SECTORIELLE

Berger, P., *La religion dans la conscience contemporaine*, Centurion, 1971.

Vivier, *Dictionnaire des spiritualités mystiques et ascétiques*.

Wach, J., *Sociologie de la religion*, Payot, 1955.

Les cours préparent l'élève à mieux définir et à distinguer, en les caractérisant, la sociologie de la religion et l'analyse sociologique de telle ou telle religion. Ainsi, il pourra identifier et expliquer les mécanismes régissant les relations et les interactions entre religion et changements sociaux. Par ces cours, l'élève connaîtra les types de sociétés engendrés par l'évolution historique de l'humanité à travers ses civilisations.

LISTE DES COURS

370-381-82	LA RELIGION COMME PHÉNOMÈNE SOCIAL AU QUÉBEC	3-0-3
370-382-82	POUVOIR, RELIGION ET SOCIÉTÉ	3-0-3
370-383-82	GRANDES FIGURES RELIGIEUSES DE L'HUMANITÉ	3-0-3
370-384-82	LES SECTES RELIGIEUSES	3-0-3

Approche phénoménologique

OBJECTIFS PARTICULIERS DE CETTE SECTION

Identifier le vécu religieux des hommes, tant au plan individuel qu'au niveau collectif. Décrire les principales manifestations faisant partie de ce vécu religieux qui sont liées à tous les plans d'expression: corporelle, linguistique, artistique, symbolique, culturelle. Évaluer l'influence de ces réalités et faits religieux dans la vie des individus et dans la vie sociale et culturelle de la collectivité québécoise. Montrer de quelle façon l'influence du religieux intervient c'est-à-dire comment s'opère la structuration d'une conception du monde (Weltanschauung) où le religieux n'est pas éliminé mais situé.

MÉDIAGRAPHIE SECTORIELLE

Van Der Leeuw, G., *La religion dans son essence et ses manifestations*, Payot, Paris, 1970.

Ces cours introduisent à une morphologie de la réalité religieuse. L'objectif premier d'une approche phénoménologique est de bien faire voir et de décrire correctement, selon ses dimensions essentielles, le phénoménologique de la religion devient conséquemment une expérience existentielle à laquelle l'homme est convoqué à travers son corps, son langage, ses relations personnelles et sa culture.

LISTE DES COURS

370-411-82	LE PHÉNOMÈNE RELIGIEUX AU QUÉBEC	3-0-3
370-421-82	PHÉNOMÉNOLOGIE DES ARCHÉTYPES	3-0-3

Approche anthropologique

OBJECTIFS PARTICULIERS DE CETTE SECTION

Discerner le rôle de l'homme religieux dans le processus des changements culturels. Identifier les lieux de rencontre entre culture et religion. Montrer dans quelle mesure la culture et la religion modifient la situation de l'homme. Montrer comment les religions se posent comme moteurs et centres de références de l'évolution humaine.

L'anthropologie religieuse fait accéder à une analyse de l'actualisation et de l'influence constante des manifestations ou biologique et du culturel: quelle est l'adaptabilité physique et surtout sociale de l'homme à ces variations échelonnées dans le temps et diversifiées d'une société à l'autre? L'homme a presque toujours fondamentalement défini sa situation dans le monde physique et social, en incluant la dimension religieuse, au point de lui accorder parfois la place prépondérante de contrôle et envahissante de domination. C'est là un pôle dans la recherche de l'équilibre humain.

LISTE DES COURS

370-511-81	RELIGION, CULTURE ET DÉVELOPPEMENT	3-0-3
------------	------------------------------------	-------

B. THÉOLOGIE

« En bref, la théologie tente de clarifier une démarche par l'intérieur de la réalité vécue, tout en tenant compte des dimensions de transcendance et d'immanence. Certaines de ses données ne sont pas d'ordre empirique. Convenons aussi qu'une démarche analytique demeure réelle dans les investigations de la science théologique mais elle ne sera pas qu'une lecture scientifique ». (Yvon R. Théroux)

OBJECTIFS GÉNÉRAUX

Ces cours veulent élaborer une connaissance de divers types de relations et de communications entre l'homme et l'Ultime Réalité:

Dieu. Ces cours fournissent des outils de compréhension de ce que l'homme nomme une expérience de foi. Ces cours dégagent des significations de la portée réelle de la Révélation dans l'histoire des hommes.

LISTE DES COURS

370-963-77	CHEMINEMENT DE LA FOI	3-0-3
370-965-77	FOI ET CONDITION HUMAINE	3-0-3
370-967-77	INITIATION À LA BIBLE: ANCIEN TESTAMENT	3-0-3
370-968-77	INITIATION À LA BIBLE: NOUVEAU TESTAMENT	3-0-3
370-969-77	HISTOIRE DE L'ÉGLISE DU QUÉBEC	3-0-3
370-971-77	SCIENCE, FOI, POLITIQUE	3-0-3
370-973-77	SITUATIONS MORALES ET ÉVANGILES	3-0-3
370-975-77	JÉSUS: IDENTITÉ ET PROJET?	3-0-3
370-977-77	EXPÉRIENCES RELIGIEUSES	3-0-3
370-979-77	INCROYANCE ET FOI AUJOURD'HUI	3-0-3
370-991-74	L'HISTOIRE ET LE DÉVELOPPEMENT DE LA LITURGIE JUIVE	3-0-3
370-992-74	BIBLE HÉBRAÏQUE: SES INFLUENCES SUR LA LITTÉRATURE JUIVE CLASSIQUE ET MODERNE	3-0-3
370-993-74	INTRODUCTION À L'EXÉGÈSE BIBLIQUE	3-0-3
370-994-74	LOIS ET COUTUMES FONDAMENTALES JUIVES	3-0-3
370-995-74	LES TRADITIONS PROPHÉTIQUES	3-0-3

OBJECTIFS GÉNÉRAUX

L'anthropologie étudie l'homme en société sur deux plans : biologique et culturel; elle tente de délimiter les relations que ces deux aspects entretiennent à l'intérieur des groupes humains. Elle tient donc à la fois des sciences naturelles et humaines. Mais la perspective de l'anthropologie est singulière sur deux points. Le premier est qu'elle analyse la société humaine sous toutes ses manifestations : ses bases biologiques, le milieu dans lequel elle se développe, les relations sociales établies entre les membres, l'organisation économique-politique, la science, la religion; elle se veut *une approche globale* de la société humaine. Mais chacun de ces éléments, et c'est là le deuxième point, subit des variations d'une époque à l'autre et d'une société à l'autre. Tant dans le temps que dans l'espace, *la variabilité* des groupes humains se voit du point de vue biologique et du point de vue social. L'anthropologie, à travers chacune de ses sous-disciplines, se penche sur un aspect de cette variabilité; la paléontologie et l'archéologie retracent l'aspect passé de l'homme, son évolution biologique particulière et ses premières formes de vie sociale; l'anthropologie physique et l'anthropologie culturelle s'occupent des sociétés contemporaines, distinctes par leur adaptation physique et sociale aux différents milieux.

C'est donc sous un angle comparatif que les différentes cultures humaines sont étudiées. L'objet d'analyse de cette science comprend *autant les sociétés passées que présentes, les traditionnelles comme les modernes*. L'élève sera amené à réfléchir au moyen de données tirées par exemple des premières sociétés de chasseurs paléolithiques, des grands empires aztèque et inca, des cultures amérindiennes du Québec, tout comme de notre propre société industrielle. Car bien que l'anthropologie ait été élaborée historiquement à partir de sociétés démographiquement restreintes, elle s'ouvre aujourd'hui aux sociétés modernes. Mais elle les comprend en les situant dans le temps et en les comparant à toutes les autres formes de sociétés qui existent encore.

Cette approche particulière de l'anthropologie amènera ainsi l'élève à poursuivre deux objectifs majeurs.

Le premier est de situer la société dans laquelle il vit dans *une perspective comparative*. Les questions que l'élève se pose au sujet de sa société gagnent certainement en clarté et en précision dès l'instant où il compare son univers social à celui d'autres groupes humains tant passés que contemporains. De même les questions d'ordre biologique soulevées dans notre société - les questions de race, d'instinct, de survie écologique par exemple - retrouvent leur sens quand elles sont débattues sur une scène plus vaste. Cette perspective permet donc à l'élève de replacer dans un contexte global les questions et les hypothèses nées de sa situation particulière.

Le deuxième objectif vient compléter le premier. L'anthropologie vise à donner à l'élève une base scientifique d'étude comparative des phénomènes humains. Elle lui présente pour cela des méthodes de recherche et d'analyse, des concepts et des théories explicatives mis au point devant la nécessité de comprendre des situations différentes et très variées, l'anthropologie permet *la formulation de lois générales* applicables dans une grande quantité de cas, dont celui évidemment où se trouve compris l'élève.

LISTE DES COURS

381-900-75	ORIGINE ET ÉVOLUTION DE L'HOMME	3-0-3
381-901-75	ORIGINE ET ÉVOLUTION DE LA CULTURE	3-0-3
381-902-75	INTRODUCTION À L'ANTHROPOLOGIE SOCIALE ET CULTURELLE	3-0-3
381-910-75	RACE ET RACISME	3-0-3
381-911-76	ANTHROPOLOGIE DU TIERS MONDE	3-0-3
381-912-75	PRÉHISTOIRE DE L'AMÉRIQUE	3-0-3
381-913-76	ETHNOLOGIE AMÉRINDIENNE	3-0-3
381-919-75	TRAVAUX PRATIQUES	0-1-5

La science économique est devenue une discipline importante. Elle s'occupe de l'activité économique et du travail quotidien que l'homme effectue pour satisfaire à tous ses besoins. La science économique traite de l'utilisation et de la répartition des ressources humaines et naturelles dans le but de minimiser le gaspillage et de maximiser l'efficacité et le bien-être. Les questions économiques jouent un rôle primordial dans la plate-forme électorale des partis politiques ainsi que dans les conflits nationaux et internationaux.

Aujourd'hui, quelle que soit son idéologie ou sa profession, l'individu ne peut fonctionner facilement sans une connaissance de base de l'économie. En conséquence, on a mis à la disposition des élèves une série de cours visant à faciliter l'acquisition des notions de base en économie, l'étude du fonctionnement du système économique, ainsi que la compréhension des principaux problèmes économiques au Québec et ailleurs.

Si l'élève désire suivre un seul cours, nous lui conseillons en priorité les cours 385-915 ou 385-920. Les cours d'économie au niveau collégial exigent peu de formation préalable en mathématique.

LISTE DES COURS

383-915-71	INITIATION À LA VIE ÉCONOMIQUE	3-0-3
383-920-71	INTRODUCTION À L'ÉCONOMIQUE I	3-0-3
383-921-71	INTRODUCTION À L'ÉCONOMIQUE II	3-0-3
383-924-71	ÉCONOMIE INTERNATIONALE	3-0-3
383-925-75	MONNAIE ET BANQUE	3-0-3
383-931-71	PROBLÈMES DU SOUS-DÉVELOPPEMENT	3-0-3
383-932-72	CROISSANCE ET ÉCONOMIE RÉGIONALE	3-0-3
383-933-73	LE CRÉDIT À LA CONSOMMATION	3-0-3
383-934-75	LES COOPÉRATIVES: THÉORIE ET DOCTRINE	3-0-3
383-935-74	L'ÉCONOMIE DU QUÉBEC	3-0-3
383-936-75	DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE DES RÉSERVES INDIENNES	3-0-3
383-950-78	ÉCONOMIE GÉNÉRALE (exp.)	2-0-2

OBJECTIFS GÉNÉRAUX

Les cours de science politique ont pour but de sensibiliser les élèves aux réalités politiques municipales, provinciales, fédérales et internationales. Ils leur donnent les instruments conceptuels leur permettant de juger et d'évaluer des situations politiques nouvelles.

Ce qui veut dire: initier à la méthode scientifique propre la science politique et à son approche; donner des instruments conceptuels à l'élève afin de lui permettre d'analyser le fonctionnement de la société sous son aspect politique et de développer son esprit critique; amener l'élève à être un agent de progrès social.

LISTE DES COURS

385-940-71	INTRODUCTION À LA VIE POLITIQUE	3-0-3
385-941-71	LES SYSTÈMES POLITIQUES COMPARÉS	3-0-3
385-942-73	LES SYSTÈMES POLITIQUES DU QUÉBEC ET DU CANADA	3-0-3
385-943-73	LES PROCESSUS POLITIQUES AU QUÉBEC ET AU CANADA	3-0-3
385-944-71	LES IDÉES POLITIQUES MODERNES	3-0-3
385-945-78	LES RÉGIMES SOCIALISTES	3-0-3
385-946-76	LES RÉGIMES POLITIQUES DU TIERS MONDE	3-0-3
385-948-78	LA PENSÉE POLITIQUE DES INDIENS DU CANADA	3-0-3
385-950-77	LA VIE POLITIQUE INTERNATIONALE	3-0-3
385-951-77	LES PROBLÈMES INTERNATIONAUX CONTEMPORAINS	3-0-3
385-952-71	INTRODUCTION À L'ADMINISTRATION PUBLIQUE	3-0-3
385-953-73	LA VIE POLITIQUE MUNICIPALE	3-0-3

OBJECTIFS GÉNÉRAUX

La vie sociale devient de plus en plus complexe et diversifiée et les cours de sociologie veulent permettre à l'élève de comprendre le monde dans lequel il vit et les forces qui font changer la société.

Parce que la sociologie est une science, l'élève par la méthode propre à cette discipline, en viendra à observer des faits réels et vécus, et à leur chercher des explications d'ordre social.

Une telle démarche pourra développer chez lui un intérêt et une curiosité pour les questions sociales en même temps qu'une démarche plus rigoureuse d'analyse et d'explication des phénomènes sociaux. Les cours de sociologie favorisent ainsi l'autonomie et la recherche, conditions importantes de toute intervention sociale valable.

Les cours offerts en Sociologie se répartissent entre les catégories suivantes:

Cours d'initiation: 960, 962.

Cours de méthode de recherche: 963, 979.

Cours sur un objet spécifique: 109, 961, 964, 965, 968, 970, 971, 972, 973, 974, 975, 976, 977, 978, 984.

Travaux pratiques: 969.

Cours de relations industrielles: 393, 980, 981, 982, 983.

387-981-71	ADMINISTRATION ET RELATIONS DE TRAVAIL	3-0-3
387-982-71	RELATIONS INDUSTRIELLES, ET CONVENTIONS COLLECTIVES	3-0-3
387-983-83	INITIATION AU MONDE DU TRAVAIL	2-1-3
387-984-83	SOCIOLOGIE DE LA CONDITION FÉMININE	3-0-3

LISTE DES COURS

387-109-79	SPORT ET SOCIOLOGIE	3-0-2
387-393-82	RELATIONS DE TRAVAIL	3-1-2
387-960-83	INITIATION À LA SOCIOLOGIE	3-0-3
387-961-83	CHANGEMENT SOCIAL	3-0-3
387-962-83	INTRODUCTION À LA SOCIÉTÉ	3-0-3
387-963-72	INITIATION AUX TECHNIQUES ET MÉTHODES DE RECHERCHES	2-2-3
387-964-75	SOCIOLOGIE DE LA SOCIÉTÉ QUÉBÉCOISE	3-0-3
387-965-83	LE DÉVELOPPEMENT RÉGIONAL PLANIFIÉ	3-0-3
387-968-82	SOCIOLOGIE DE LA SANTÉ	3-0-3
387-969-74	TRAVAUX PRATIQUES EN SOCIOLOGIE	0-1-5
387-970-82	SOCIOLOGIE DE LA FAMILLE	3-0-3
387-971-83	SOCIOLOGIE DU TRAVAIL	3-0-3
387-972-83	SOCIOLOGIE DES LOISIRS	3-0-3
387-973-83	SOCIOLOGIE DES MOYENS DE COMMUNICATION	3-0-3
387-974-83	SOCIOLOGIE URBAINE	3-0-3
387-975-83	SOCIOLOGIE DE LA RELIGION	3-0-3
387-976-83	SOCIOLOGIE DE L'ÉDUCATION	3-0-3
387-977-83	SOCIOLOGIE DE L'ART	3-0-3
387-978-83	SOCIOLOGIE DE LA SEXUALITÉ	3-0-3
387-979-72	INITIATION AUX TECHNIQUES D'ENQUÊTE SOCIALE	1-2-3
387-980-71	ADMINISTRATION ET RELATIONS HUMAINES	3-0-3

OBJECTIFS GÉNÉRAUX

Administrer est devenu une nécessité de tous les jours pour quiconque occupe une fonction de travail comportant diverses responsabilités. Aussi, il est devenu important que les diplômés et diplômées du niveau collégial possèdent, à leur sortie du collège, certaines connaissances générales en administration qui leur permettent d'assumer avec plus de compétence leur fonction sociale.

Les cours de la discipline administration ont pour but d'initier les élèves à diverses composantes du savoir dans le domaine de l'administration. Certains cours constituent une base générale qu'il est utile à chacun de posséder, d'autres, préparés en fonction de besoins spécifiques identifiés par divers groupes professionnels, sont orientés vers des problèmes plus particuliers à ces domaines professionnels sans qu'ils ne constituent en soi des cours de spécialisation en administration.

LISTE DES COURS

401-103-82	ADMINISTRATION I	3-2-3	401-421-78	SYSTÈMES ET PROCÉDÉS ADMINISTRATIFS EN INFORMATIQUE	2-2-3
401-107-77	ÉTHIQUE PROFESSIONNELLE LOIS ET RÉGLEMENTS, ORGANISATION DU TRAVAIL	3-0-1	401-422-78	ÉLÉMENTS D'ADMINISTRATION EN INFORMATIQUE	2-1-3
401-110-78	GESTION D'UN LABORATOIRE EN TECHNIQUES DENTAIRES	1-2-3	401-429-79	DISTRIBUTION	4-0-4
401-112-78	GESTION DUBUREAU D'UN DENTUROLOGISTE	1-2-3	401-430-79	GESTION DU PERSONNEL	3-0-3
401-119-82	INITIATION AUX FINANCES PUBLIQUES	2-1-3	401-491-78	ADMINISTRATION DE LA RÉCRÉATION	2-1-2
401-123-78	INTRODUCTION À L'ADMINISTRATION ET AU MARKETING	3-0-3	401-509-75	ASPECTS COMPTABLES ET FISCAUX DES COOPÉRATIVES	3-0-3
401-124-78	ÉLÉMENTS DE DIRECTION ET DE GESTION DU PERSONNEL	3-0-3	401-514-80	PROMOTION TOURISTIQUE	3-1-4
401-125-78	INTRODUCTION À LA COMPTABILITÉ ET AUX INFORMATIONS FINANCIÈRES	3-1-2	401-570-79	ADMINISTRATION	3-0-3
401-151-81	GESTION DE L'ENTREPRISE LAITIÈRE	2-1-2	401-571-79	ADMINISTRATION I	3-0-3
401-152-78	COMPTABILITÉ DE L'ENTREPRISE AGRICOLE	4-0-4	401-572-79	COMPTABILITÉ FINANCIÈRE ET GESTION DE LA MODE	2-1-3
401-153-81	GESTION DE L'EXPLOITATION HORTICOLE	3-1-2	401-573-79	COMPTABILITÉ ANALYTIQUE DE GESTION DE MODE	2-1-3
401-171-80	GESTION D'UN SALON FUNÉRAIRE	3-1-3	401-574-82	MARKETING DE LA MODE I	2-1-3
401-203-82	ADMINISTRATION II	2-2-2	401-575-82	MARKETING DE LA MODE II	1-2-3
401-219-83	INITIATION AUX FINANCES PUBLIQUES II	2-1-3	401-576-79	STRUCTURES ADMINISTRATIVES	3-0-3
401-271-82	STRUCTURE DE L'ENTREPRISE ET GESTION DU PERSONNEL	2-1-1	401-591-78	STRUCTURE DES ORGANISATIONS EN TECHNIQUES DES LOISIRS	3-0-3
401-391-78	L'ORGANISATION ET L'ADMINISTRATION EN TECHNIQUES DES LOISIRS	3-0-3	401-609-78	ASPECTS LÉGAUX ET STRUCTURES DES COOPÉRATIVES	3-0-3
401-393-82	LA COMPTABILITÉ EN DOCUMENTATION	3-0-3	401-671-79	ADMINISTRATION II	3-0-3
401-401-82	MANAGEMENT	2-2-2	401-901-75	INTRODUCTION AUX PRINCIPES ADMINISTRATIFS	3-0-3
401-410-79	DYNAMIQUE DE L'ENTREPRISE	2-2-3	401-902-76	PROGRAMMATION ET CONTRÔLE DE LA PRODUCTION	3-1-3
401-411-81	ADMINISTRATION EN MILIEU HOSPITALIER	3-0-3	401-903-76	ANALYSE ET CONTRÔLE DES PRIX DE REVIENT	3-0-3
401-413-80	HISTORIQUE, PRINCIPES ET PRATIQUE DE L'ASSURANCE	3-0-3	401-904-76	ORGANISATION DU TRAVAIL	3-2-1
401-417-77	PRINCIPES DE GESTION ET DE COMPTABILITÉ	3-0-1	401-905-76	ÉVALUATION DES TÂCHES ET PLANS BONIS	3-0-2
401-419-79	RELATIONS DE TRAVAIL	2-2-2	401-906-76	COÛT ET ESTIMATION	3-1-2
401-420-79	DROIT DE L'ENTREPRISE	3-1-4	401-907-76	INTRODUCTION À LA LÉGISLATION MUNICIPALE	3-0-3
			401-908-76	COMPTABILITÉ INSTITUTIONNELLE	3-0-3
			401-909-76	ADMINISTRATION PUBLIQUE I	3-0-3
			401-910-76	ADMINISTRATION PUBLIQUE II	3-0-3
			401-911-76	ÉTUDE DES MOUVEMENTS ET DES TEMPS	3-1-3
			401-912-78	COMPORTEMENT DU CONSOMMATEUR	3-0-3
			401-913-76	STRUCTURE DE L'ENTREPRISE	3-0-3
			401-914-78	INTRODUCTION AUX ORGANISATIONS	2-1-2
			401-915-76	APPROVISIONNEMENT	3-0-3
			401-916-76	DROIT DES AFFAIRES	3-0-3
			401-917-76	ÉLÉMENTS DE PRODUCTION	3-0-3
			401-920-82	PRODUCTION INDUSTRIELLE	4-0-4
			401-921-76	ÉLÉMENTS DE L'ASSURANCE-VIE	3-0-3
			401-923-76	ORGANISATION ET MÉTHODES	3-0-3
			401-925-76	PERSONNEL	3-0-3

401-926-79	COMPORTEMENT DU CONSOMMATEUR	4-0-2
401-927-76	LE DROIT DU TRAVAIL	3-0-3
401-928-76	PUBLICITÉ	3-0-3
401-929-76	MATHÉMATIQUES FINANCIÈRES	4-0-4
401-930-76	LE PROCESSUS DE SÉLECTION	3-0-3
401-932-76	NOTIONS D'ASSURANCE IARD	3-0-3
401-933-76	LA FORMATION DU PERSONNEL	4-0-4
401-934-79	VENTE	3-0-1
401-935-76	SCIENCE DU COMPORTEMENT ET GESTION DU PERSONNEL	4-0-4
401-936-76	GESTION DU PERSONNEL DE L'ENTREPRISE	2-2-1
401-937-76	GESTION DES FONCTIONS DE L'ENTREPRISE	2-2-1
401-938-76	GESTION PARTICIPANTE DPO ET PPBS	3-0-3
401-956-79	INITIATION AU PRIX DE REVIENT APPLIQUÉ À L'IMPRIMERIE	2-1-1
401-957-79	COMPLÉMENT DE PRIX DE REVIENT APPLIQUÉ À L'IMPRIMERIE	2-1-1
401-958-78	LA COOPÉRATION ET LES COOPÉRATIVES	3-0-3
401-959-78	LE MOUVEMENT COOPÉRATIF: ÉTUDE COMPARATIVE	3-0-3
401-960-81	COMMERCIALISATION (exp.)	2-0-1
401-961-78	ADMINISTRATION (exp.)	2-1-2
401-962-78	VENTE (exp.)	2-0-2
401-963-78	TECHNIQUES DE VENTE (exp.)	1-2-2
401-964-78	DROIT RURAL, COOPÉRATION ET SYNDICALISME (exp.)	4-0-2
401-965-78	COOPÉRATION ET SYNDICALISME (exp.)	2-0-2
401-966-78	ÉVALUATION RURALE (exp.)	2-1-1
401-967-78	DROIT RURAL (exp.)	2-0-2
401-968-78	FISCALITÉ (exp.)	2-1-2
401-969-78	FINANCEMENT DE L'EXPLOITATION AGRICOLE (exp.)	3-1-2
401-970-78	MARKETING (exp.)	3-0-2
401-971-78	COMPTABILITÉ GÉNÉRALE (exp.)	2-2-2
401-975-79	RÔLE ET FONCTION DU RECRUTEUR	3-1-2
401-980-78	L'ADMINISTRATION DE VOS DROITS	3-0-3
401-981-78	COMMENT SE LANCER EN AFFAIRES	1-2-3
401-982-78	ADMINISTRATION PERSONNELLE	3-0-3
401-984-78	L'ADMINISTRATEUR	2-0-2
401-999-82	COMPTABILITÉ	3-0-3

OBJECTIFS GÉNÉRAUX

Les objectifs terminaux du programme en arts plastiques sont de trois ordres :

A - *Cognitifs*: notions. *Conceptuelles*: connaissance de la langue plastique, soit les *éléments* de la langue et les *modes* à *organisation* de l'image.

Techniques: connaissance des outils, de médias et des supports nécessaires à la facturation de l'image.

B - *Affectifs*: implication du créateur, personnalisation de l'image, expression, développement du sens critique et de la sensibilité plastique.

C - *Psychomoteurs*: développement de l'habileté à dessiner, à utiliser les instruments et les techniques nécessaires à la facturation de l'image.

Les objectifs cognitifs constituent ce qui est directement enseignable dans les arts plastiques et feront l'objet des contenus de cours.

Les objectifs affectifs ne peuvent faire l'objet d'un enseignement formel; il ne s'agit pas ici de notions à transmettre mais d'aptitudes à développer, de comportements à favoriser. Cela n'en constitue pas moins l'essence même de la formation plastique; cet objectif devra donc être présent tout au long du programme, dans chaque activité proposée à l'élève et l'approche pédagogique du professeur devra en tenir compte.

Quant aux objectifs psychomoteurs, leur atteinte sera nécessairement limitée en raison du peu de temps disponible au niveau du cours de base et du temps nécessaire au développement de ces habiletés; ils devront donc se continuer tout au long de la formation ultérieure de l'élève.

LISTE DES COURS

510-110-77	RECHERCHE ET DOCUMENTATION I	2-4-6
510-210-77	RECHERCHE ET DOCUMENTATION II	2-4-6
510-310-77	ORGANISATION PICTURALE	1-2-3
510-320-77	ORGANISATION SPATIALE	1-2-3
510-410-78	EXPRESSION PICTURALE	1-2-2
510-420-78	EXPRESSION SPATIALE	1-2-2
510-901-71	ORGANISATION PICTURALE	1-2-0
510-902-71	ORGANISATION SPATIALE	1-2-0
510-903-71	EMAIL SUR CUIVRE	1-2-1

OBJECTIFS GÉNÉRAUX

L'esthétique et l'histoire de l'art a pour objectif principal d'apprendre à voir l'oeuvre et l'objet d'art comme une réalité culturelle inscrite dans l'histoire des hommes.

Cela consiste à voir l'oeuvre et le produit artistique de manière plastique d'abord; s'initier à la langue matérielle physique des arts.

Par là on arrive à percevoir l'intervention des objets d'art parmi les autres objets d'un moment culturel particulier.

Enfin, l'oeuvre et l'objet d'art deviennent partie de l'histoire s'ils indiquent l'origine et le sens des événements retenus par les hommes, les groupes ethniques, les nations, les classes sociales.

A) L'APPROCHE COLLÉGIALE DE LA DISCIPLINE 520

Sectorialisation dans les programmes en arts plastiques, arts appliqués, métiers d'art ou dans les cours complémentaires. L'esthétique et l'histoire de l'art intervient dans de multiples champs de formation en s'adaptant à leurs fonctions principales respectives: la créativité générale aux cours complémentaires, la formation de base en arts plastiques, la formation à un métier artisanal et/ou industriel, l'éducation permanente. Cette définition tend à écarter comme objectif premier la formation à l'histoire de l'art elle-même.

Priorité à la langue plastique. L'esthétique et l'histoire de l'art a pour base matérielle première la connaissance plastique sensible qui s'épanouit dans des concepts d'analyse, des jugements critiques et des synthèses. Cette définition est valable pour tous les champs où intervient cette discipline et constitue son unité. Elle tend à écarter les propos idéalistes et littéraires qui n'envoient pas cette base matérielle plastique dans l'oeuvre. Elle situe cette discipline dans la perspective d'un cours de base.

L'étude des fonctions de l'art. L'esthétique et l'histoire de l'art étudie dans l'art ses principales fonctions: la contemplation esthétique, la communication, l'expression personnelle, l'éducation/information, l'ornementation, diverses utilisations pratiques. Cette orientation tend à dissiper l'idée d'une suprématie des « beaux-arts » sur les « arts mineurs », les « arts mécaniques » ou les « arts appliqués »; elle tend également à éviter la réduction des multiples fonctions de l'art à la dimension simplement esthétique, visuelle ou décorative.

Son rôle face à la culture locale (quartier, ville, village; décentralisation), *régionale* (une des dix régions administratives du Québec) et *nationale.* L'esthétique et l'histoire de l'art contribue à situer les oeuvres dans leur culture d'origine, à approfondir la culture nationale québécoise en la reliant à la culture internationale. Cette orientation tend à éviter de percevoir uniquement les oeuvres comme des entités unitaires complètes en elles-mêmes, coupées des racines de la vie sociale.

En résumé, l'esthétique et l'histoire de l'art respecte la matière artistique en situation historique ainsi que les apports respectifs des divers secteurs aux rôles individuels et sociaux de l'art. Cette histoire des arts s'approprie les instruments contemporains de perception et d'analyse.

B) OBJECTIFS COMMUNS AUX SECTEURS ARTS PLASTIQUES, ARTS APPLIQUÉS ET MÉTIERS D'ARTS (Programme Arts plastiques 510)

Les cours d'Esthétique et d'Histoire de l'art ont pour *objectifs prioritaires:* d'apprendre à percevoir dans une perspective historique les

phénomènes plastiques et leur organisation, et à les analyser par des concepts et divers médias; d'étudier dans cette même perspective l'influence du support technique et du mode de fabrication sur l'image et la plasticité; pour *objectifs complémentaires:* de comprendre les portées multiples de l'art dans les diverses valeurs humaines; de développer une approche critique face à la cohérence du projet esthétique théorique avec sa réalisation matérielle, face aux rapports entre sa réalisation et les idées du milieu et face aux conséquences sociales de cette réalisation.

C) OBJECTIF PROPRE À L'OPTION ARTS PLASTIQUES (511.01)

Soutenir les finalités professionnelles du secteur propre aux Arts plastiques, notamment la formation à la pratique de l'Art, en montrant l'évolution historique des métiers artistiques en vue d'une conscience critique de leurs caractères contemporains.

D) OBJECTIFS PROPRES AUX PROGRAMMES EN ARTS APPLIQUÉS (570.00)

Dans les Arts appliqués, l'Esthétique et l'Histoire de l'art poursuit des objectifs de formation à un métier et d'initiation à la critique de l'art:

1. *Formation à un métier:* Acquérir une conscience historique de son art, de sa spécificité artistique; élaborer l'histoire de son métier en regard des techniques et des modes de fabrication (faisant des liens entre l'artisanat et l'industrie); montrer que la forme peut être tributaire des matériaux et des techniques; être informé des réalisations les mieux réussies de son métier, à l'aide d'une documentation visuelle; assimiler les éléments de la grammaire des styles et être au fait de l'évolution d'un style dans son contexte social; élargir sa culture générale en établissant des liens entre son métier et les arts connexes.

2. *Initiation à la critique de l'art:* Réfléchir sur le degré d'unité forme-fonction en décrivant l'utilisation de l'objet et son efficacité dans les diverses réalisations historiques; décrire l'influence de ces objets sur les arts et la société en général; identifier le contenu-image communiqué par les objets, en se dotant d'instruments d'analyse et de critique adéquats; former son jugement sur la qualité des normes culturelles sociales en procédant à l'examen des « acquis » et des « principes de base » de son art en particulier, que l'histoire restitue dans leur contexte; identifier l'intérêt de l'objet produit en regard du consommateur et du producteur, faisant ainsi l'histoire du goût et de la fortune critique des objets-images.

E) OBJECTIFS DES COURS COMPLÉMENTAIRES EN ESTHÉTIQUE ET HISTOIRE DE L'ART

Éveiller l'intérêt de l'élève au monde des arts et à son milieu culturel et développer son processus de créativité; le sensibiliser à la perception des phénomènes plastiques à travers l'histoire et aux concepts qui s'y rattachent; le sensibiliser également à la démarche d'analyse critique et d'interprétation générale de l'oeuvre d'art insérée dans son contexte esthétique, géographique, historique et social. Si l'objectif est d'abord la perception plastique des oeuvres, c'est en vue cependant d'une créativité générale, pas nécessairement plastique, et d'une connaissance de l'art au nom de diverses valeurs humaines.

LISTE DES COURS

520-101-82	ÉLÉMENTS D'ESTHÉTIQUE ET D'HISTOIRE DE L'ART I	3-0-3
520-160-79	HISTOIRE DU DÉCOR ET DU COSTUME I	3-0-1
520-166-79	HISTOIRE DE L'ART I	2-0-1
520-201-82	ÉLÉMENTS D'ESTHÉTIQUE ET D'HISTOIRE DE L'ART II	3-0-3
520-260-79	HISTOIRE DU DÉCOR ET DU COSTUME II	3-0-1
520-266-79	HISTOIRE DE L'ART I	2-0-1
520-301-82	PRATIQUE DE L'ART QUÉBÉCOIS ANCIEN ET MODERNE	3-0-2
520-330-82	HISTOIRE DU COSTUME I	2-1-2
520-360-79	HISTOIRE DU DÉCOR ET DU COSTUME I	1-2-1
520-366-79	HISTOIRE DU BALLET I	1-0-1
520-372-81	HISTOIRE DE L'ESTHÉTIQUE DE PRÉSENTATION	3-0-2
520-430-82	HISTOIRE DU COSTUME II	2-1-2
520-460-79	HISTOIRE DU DÉCOR ET DU COSTUME IV	1-2-1
520-466-81	HISTOIRE DU BALLET II	2-0-1
520-566-79	HISTOIRE DU BALLET I	1-0-1
520-571-81	HISTOIRE DE LA CÉRAMIQUE I	3-0-2
520-572-81	HISTOIRE DU DÉCOR ET DU COSTUME	3-0-2
520-573-81	HISTOIRE DE L'AMÉNAGEMENT D'INTÉRIEURS I	3-0-2
520-574-81	HISTOIRE DE LA PHOTOGRAPHIE I	3-0-2
520-576-81	HISTOIRE DES COMMUNICATIONS VISUELLES I	3-0-2
520-671-81	HISTOIRE DE LA CÉRAMIQUE II	3-0-2
520-673-81	HISTOIRE DE L'AMÉNAGEMENT D'INTÉRIEURS II	3-0-2
520-674-81	HISTOIRE DE LA PHOTOGRAPHIE II	3-0-2
520-676-81	HISTOIRE DES COMMUNICATIONS VISUELLES II	3-0-2
520-901-79	HISTOIRE DE L'ARCHITECTURE ET DE L'ENVIRONNEMENT	3-0-3
520-902-79	PERCEPTION DE L'OEUVRE D'ART	3-0-3
520-903-79	ÉTUDES THÉMATIQUES EN HISTOIRE DE L'ART (ANCIEN ET MODERNE)	3-0-3
520-904-79	HISTOIRE DE L'ART MODERNE, FIN 19 ^e DÉBUT 20 ^e S ^È CLE	3-0-3
520-905-79	HISTOIRE DE L'ART CONTEMPORAIN	3-0-3
520-906-79	HISTOIRE DE L'ART QUÉBÉCOIS TRADITIONNEL ET MODERNE	3-0-3
520-907-79	HISTOIRE DE L'ART QUÉBÉCOIS TRADITIONNEL	3-0-3
520-908-79	HISTOIRE DE L'ART QUÉBÉCOIS CONTEMPORAIN	3-0-3
520-909-79	ÉTUDE D'UN PHÉNOMÈNE ARTISTIQUE	3-0-3
520-910-81	HISTOIRE DE L'ART PRÉHISTORIQUE ET ANTIQUE	3-0-3

OBJECTIFS GÉNÉRAUX

L'enseignement du cinéma au niveau collégial propose trois buts qui, à notre avis, ont un dénominateur commun: susciter chez l'élève un esprit critique en regard d'un phénomène culturel familier: le cinéma.

Le premier but cherche à confronter le jeune adulte au rôle prépondérant que joue l'image dans notre civilisation sur le plan des comportements et des valeurs, l'étude de l'image filmique devient le moyen privilégié d'accéder à cette prise de conscience.

Le deuxième but vise à faire redécouvrir le cinéma, ceci par l'acquisition de connaissances théoriques ainsi que par l'apprentissage de la technique du film. Ces approches complémentaires vont permettre à l'élève d'exercer ses facultés d'analyse et de synthèse et de là favoriseront chez lui la prise en charge d'un jugement plus nuancé sur le cinéma qu'il regarde.

Nous voulons en troisième lieu rejoindre les possibilités d'expression libre de l'élève où ce dernier apprend à se voir à travers les images issues de son imagination. C'est ainsi qu'on pourra retrouver dans certains cours une place plus ou moins importante réservée à des créations individuelles et/ou collectives.

Ajoutons finalement qu'à l'intérieur de chacun des cours, le cinéma québécois peut devenir un point de repère ou de comparaison, ceci afin de mettre en relief la place essentielle que tient notre cinéma au cœur du cinéma mondial et de rendre l'élève plus conscient des enjeux d'un cinéma qu'il connaît fort peu.

LISTE DES COURS

530-901-77	CINÉMA ET SOCIÉTÉ	2-1-3
530-902-77	LES GENRES CINÉMATOGRAPHIQUES	2-1-3
530-910-77	HISTOIRE DU CINÉMA	2-1-3
530-911-77	AUTEURS CLASSIQUES	2-1-3
530-912-77	LE CINÉMA MODERNE	2-1-3
530-920-77	LE CINÉMA AMÉRICAIN	2-1-3
530-921-77	LES JEUNES CINÉMAS NATIONAUX	3-0-3
530-922-77	LE CINÉMA QUÉBÉCOIS	2-1-3
530-930-77	LANGAGE ET ANALYSE FILMIQUES	2-1-3
530-931-77	LA CRITIQUE CINÉMATOGRAPHIQUE	2-1-3
530-940-77	ESTHÉTIQUE DU CINÉMA	2-1-3
530-941-77	IDÉOLOGIE DU CINÉMA	2-1-3
530-942-77	LE CINÉMA ET LES ARTS DE LA COMMUNICATION	2-1-3
530-943-77	ANIMATION CULTURELLE ET CINÉMA	2-1-3
530-950-77	CRÉATION CINÉMATOGRAPHIQUE I	1-2-4
530-951-77	CRÉATION CINÉMATOGRAPHIQUE II	1-2-4

Les cours de cette discipline s'adressent aux élèves qui font des études musicales dans le cadre d'un cours général en Arts (050) ou en Lettres (060); ou à ceux qui poursuivent des études dans un autre champ de concentration et qui choisissent les cours de musique comme cours complémentaires.

Les cours de formation musicale leur permettent d'entrer en contact avec la musique soit par la littérature musicale, soit par la formation auditive, soit par la pratique d'un instrument, de préférence en groupe; ou de poursuivre leurs études musicales.

Les cours sont organisés de façon à faire découvrir l'aspect esthétique de la musique à favoriser une prise de conscience du monde sonore, à encourager l'expression, la créativité, la communication et de former des auditeurs et des auditrices ou interopètes renseignés et actifs.

Les six cours de musique qui peuvent apparaître dans une concentration Arts ou Lettres pourront être choisis dans l'un ou l'autre des regroupements suivants:

- 4 cours d'instrument et musique d'ensemble et 2 cours de littérature musicale.
- 4 cours de littérature musicale et 2 cours d'instrument et musique d'ensemble.
- 4 cours de formation auditive et 2 cours de littérature musicale.
- 4 cours de littérature musicale et 2 cours de formation auditive.
- 4 cours de formation auditive et 2 cours d'instrument et musique d'ensemble.
- 4 cours d'instrument et musique d'ensemble et 2 cours de formation auditive.

Les cours devraient de préférence être suivis en troisième et quatrième sessions. Il serait souhaitable que les élèves qui s'inscrivent à un de ces cours aient suivi au niveau secondaire les cours de musique 5^e ou l'équivalent.

LISTE DES COURS

550-901-76	FORMATION AUDITIVE I	3-0-3
550-902-76	FORMATION AUDITIVE II	3-0-3
550-903-76	FORMATION AUDITIVE III	3-0-3
550-904-76	FORMATION AUDITIVE IV	3-0-3
550-911-76	LITTÉRATURE MUSICALE I	3-0-3
550-912-76	LITTÉRATURE MUSICALE II	3-0-3
550-913-76	LITTÉRATURE MUSICALE III	3-0-3
550-914-76	LITTÉRATURE MUSICALE IV	3-0-3
550-921-76	INSTRUMENT ET/OU MUSIQUE D'ENSEMBLE I	1-2-4
550-922-76	INSTRUMENT ET/OU MUSIQUE D'ENSEMBLE II	1-2-4
550-923-76	INSTRUMENT ET/OU MUSIQUE D'ENSEMBLE III	1-2-4
550-924-76	INSTRUMENT ET/OU MUSIQUE D'ENSEMBLE IV	1-2-4
550-931-76	INSTRUMENT ET/OU MUSIQUE D'ENSEMBLE I	1-2-4

550-932-76	INSTRUMENT ET/OU MUSIQUE D'ENSEMBLE II	1-2-4
550-933-76	INSTRUMENT ET/OU MUSIQUE D'ENSEMBLE III	1-2-4
550-934-76	INSTRUMENT ET/OU MUSIQUE D'ENSEMBLE IV	1-2-4

OBJECTIF

Ayant pour objectif général le développement de la personnalité de l'élève, les cours de théâtre doivent lui donner une perception globale de l'expérience théâtrale. Pour ce faire, la partie théorique illustrera dans quel contexte et suivant quel cheminement l'art dramatique s'est développé depuis les Grecs; la partie pratique permettra à l'élève de connaître physiquement l'interprétation et les différentes techniques utilisées au théâtre.

LISTE DES COURS

560-103-70	THÉÂTRE I	2-4-2
560-202-67	LA RÉFORME MODERNE DU THÉÂTRE	3-0-6
560-203-70	THÉÂTRE II	2-4-2
560-301-67	ESTHÉTIQUE THÉÂTRALE II	3-0-6
560-303-70	THÉÂTRE III	2-4-2
560-402-67	LES GRANDS INTERPRÈTES	3-0-6
560-403-70	THÉÂTRE IV	2-4-2

NÉCESSITE DES COURS OBLIGATOIRES DE FRANÇAIS

L'élève, à son entrée au collégial, entreprend un cycle d'études où il développe ses habiletés par rapport à la pensée formelle; où il explore des champs d'intérêt, à portée personnelle et sociale, diversifiés; où il prend conscience de la richesse de son monde intérieur et de son appartenance à une culture.

Par rapport à ces trois ordres de préoccupation, il est nécessaire de parfaire l'apprentissage de la langue car il contribue de façon immédiate à la maturité intellectuelle, à l'insertion sociale et culturelle et à l'épanouissement affectif. En effet, par l'apprentissage du français, l'élève s'exerce à développer ses capacités de compréhension, à organiser sa pensée et à l'exprimer de façon claire, vivante et persuasive. Ce: apprentissage lui permet aussi de perfectionner, dans un cadre plus large et plus global, ses capacités de communication. Il y est mis en situation d'acquiescer une polyvalence effective dans son usage de la langue, c'est-à-dire d'accéder à divers niveaux de langue, d'élargir le registre de sa parole, d'adapter son discours à des situations diverses. Enfin il est conduit à raffiner sa connaissance et son usage des possibilités expressives de la langue, à les enrichir, au contact des oeuvres littéraires, des acquis culturels de la communauté francophone et à les développer en fonction des valeurs esthétiques.

L'apprentissage du français au collégial vise, comme tout apprentissage de la langue, l'acquisition de ces habiletés sur les plans de la pensée, de la communication et de l'expression. Cependant, il le fait dans une perspective particulière. Après avoir maîtrisé les structures fondamentales de la langue, après avoir discipliné les habiletés requises pour la communication dans les situations les plus courantes, l'élève est invité, au niveau de formation collégial, à s'élever à la globalité des fonctions de la langue, fonctions qui interagissent dans toute situation. L'apprentissage du français s'y caractérise par le fait que l'élève est conduit à faire l'expérience du langage dans des contextes variés, où le discours est adapté aux fins poursuivies et où se manifestent l'originalité et la profondeur culturelle. Cet apprentissage demande que l'élève soit mis en situation de connaître les ressources du langage et de les exercer, et de se sensibiliser à la dimension littéraire du discours.

Cette dernière étape dans l'apprentissage de la langue est indispensable pour quiconque veut acquiescer une connaissance familière du français. Elle l'est d'autant plus, pour l'élève du Québec, que sa langue subit de toutes parts les pressions de l'environnement nord-américain. Ces raisons justifient les cours obligatoires de français au collégial. Grâce à eux, l'élève est placé, pour la dernière fois au cours de ses études, dans une situation d'apprentissage où il pourra conquiescer toutes les richesses du français et, en plus de parfaire sa connaissance d'un instrument indispensable pour tous les autres apprentissages qu'il fera, se donner un médium souple d'expression personnelle et culturelle.

OBJECTIFS GÉNÉRAUX

Deux objets d'étude sont propres à l'enseignement du français au niveau collégial: la langue et les discours qu'ils relèvent de la littérature ou de la communication courante. La fréquentation d'oeuvres littéraires et d'écrits de la vie quotidienne constitue l'assise principale de la réalisation des objectifs

Les cours de français au collégial amèneront l'élève à:

- utiliser correctement la langue orale et écrite selon les usages qui caractérisent les diverses situations de communication;
- analyser et comprendre des discours oraux et écrits multiples et variés (dans leur dimension intellectuelle, affective, esthétique, symbolique et linguistique);
- imaginer ou concevoir, organiser et produire des discours oraux et écrits multiples et variés et en maîtriser les principes d'élaboration (règles formelles de composition; principes propres aux genres littéraires et aux diverses situations de communication);
- apprécier, interpréter et critiquer les valeurs culturelles véhiculées par la langue et les discours (sur le plan du fond et de la forme);
- exprimer des valeurs personnelles et culturelles par la langue et les discours (créations littéraires, articles de journaux, tables rondes, débats, lettres, etc.).

Ces objectifs prolongent ceux du secondaire en les élargissant et en les approfondissant. Ainsi, les textes lus, étudiés et produits, ce même que les techniques utilisées comportent un plus haut degré de difficulté et permettent d'acquiescer des habiletés d'une plus grande complexité. De plus, les connaissances acquiesces et les pratiques linguistiques font l'objet d'explication méthodique et de systématisation; quant aux valeurs socio-culturelles véhiculées par les textes, elles font l'objet non seulement d'expression, mais d'organisation et de jugement critique.

COURS OBLIGATOIRES

Parmi les cours offerts, les cours 111 et 211 sont des cours de français correctifs. L'élève doit suivre quatre cours comportant au plus 2 cours de français correctifs.

601-102-70	POÉSIE	3-0-3
601-103-75	LECTURE ET ÉCRITURE (exp.)	3-0-3
601-105-78	FRANÇAIS I (exp.)	3-0-3
601-106-81	FRANÇAIS 1 (exp.)	3-0-3
601-111-76	FRANÇAIS	3-0-3
601-115-78	RECHERCHE ET CONFÉRENCE I (exp.)	1-1-2
601-202-70	THÉÂTRE	3-0-3
601-203-75	ANALYSES TEXTUELLES (exp.)	3-0-3
601-205-78	FRANÇAIS II (exp.)	3-0-3
601-206-81	FRANÇAIS 2 (exp.)	3-0-3
601-211-76	FRANÇAIS	3-0-3
601-215-78	RECHERCHE ET CONFÉRENCE II (exp.)	2-0-2
601-302-70	ROMAN	3-0-3
601-303-75	TEXTE ET INTER-TEXTE (exp.)	3-0-3
601-306-81	FRANÇAIS 3 (exp.)	3-0-3
601-315-78	RECHERCHE ET CONFÉRENCE III (exp.)	1-1-2
601-325-78	LANGUE DE LA TECHNIQUE (exp.)	3-0-3
601-402-70	ESSAI	3-0-3
601-403-75	PRODUCTIONS CRITIQUES (exp.)	3-0-3
601-405-78	CONFÉRENCE II (exp.)	3-0-3

601-406-81	FRANÇAIS 4 (exp.)	3-0-3
601-425-78	SÉMINAIRE (exp.)	3-0-3
601-902-73	ÉLÉMENTS DE LINGUISTIQUE	3-0-3

Les cours expérimentaux font l'objet d'une autorisation particulière.

601-937-68	LA CRITIQUE LITTÉRAIRE	3-0-3
601-938-71	CINÉMA ET LITTÉRATURE	3-0-3
601-939-71	STYLISTIQUE COMPARÉE	3-0-3
601-940-71	LITTÉRATURE POLICIÈRE, FANTASTIQUE, D'ANTICIPATION ET HUMORISTIQUE	3-0-3
601-941-71	LE ROMAN DANS LES LITTÉRATURES ÉTRANGÈRES	3-0-3
601-942-71	ATELIER LITTÉRAIRE	1-2-4
601-943-71	ATELIER LITTÉRAIRE	1-2-4
601-946-71	LE CONTE, LA LÉGENDE ET LA CHANSON FOLKLORIQUE AU QUÉBEC	3-0-3
601-950-71	LA CHANSON CONTEMPORAINE	3-0-3

COURS DE CONCENTRATION ET DE SERVICE

OBJECTIFS GÉNÉRAUX

Définir les objectifs des cours de la concentration en lettres française équivalant à préciser le sens de la préparation à l'université que nous entendons donner à l'élève. Il convient à cet effet de rappeler d'abord que ces cours, pédagogiquement et culturellement, se situent exactement entre les cours communs et les cours universitaires. Ce qui nous inspire le principe général suivant: l'acquisition d'habiletés intellectuelles spécifiques et l'apprentissage de techniques littéraires fondamentales constituent l'objectif premier des cours de concentration. Cela signifie que l'université ne doit pas attendre des élèves du CEGEP, une connaissance exhaustive des grands courants littéraires, des auteurs célèbres, des œuvres classiques, des différents styles, mais plutôt une maîtrise minimale des techniques spécifiques des études littéraires: aptitude à lire, habitude de l'analyse textuelle, sens de l'histoire littéraire, perception de la thématique, de la symbolique, du climat d'une œuvre etc. Le second objectif est indissociable du premier, puisqu'il s'agit de l'approfondissement de la langue. Cet approfondissement conditionne l'exploration littéraire et doit amener l'élève à manier différents styles, passant avec succès du compte rendu de lecture à l'explication du texte, à l'exposé personnel, oral et écrit, de critique ou de création. Troisièmement, l'atteinte des deux premiers objectifs permettra à l'élève d'être créateur. Il est nécessaire que l'on mette tout en œuvre pour susciter chez l'élève le désir de créer.

LISTE DES COURS

601-121-71	LA POÉSIE FRANÇAISE CONTEMPORAINE	3-0-3
601-122-71	LA POÉSIE QUÉBÉCOISE	3-0-3
601-214-71	DE LA RENAISSANCE AU CLASSICISME	3-0-3
601-221-71	LE THÉÂTRE FRANÇAIS CONTEMPORAIN	3-0-3
601-231-71	LE THÉÂTRE QUÉBÉCOIS	3-0-3
601-314-71	DE L'ENCYCLOPÉDIE AU RÉALISME	3-0-3
601-321-71	LE ROMAN FRANÇAIS CONTEMPORAIN	3-0-3
601-331-71	LE ROMAN QUÉBÉCOIS	3-0-3
601-414-71	DU SYMBOLISME AU NOUVEAU ROMAN	3-0-3
601-911-76	FRANÇAIS ÉCRIT	3-0-3
601-914-78	LES COURANTS LITTÉRAIRES	3-0-3
601-921-73	BANDE DESSINÉE ET FIGURATION NARRATIVE (exo)	3-0-3
601-924-67	LANGUE DE L'ADMINISTRATION ET DE LA TECHNIQUE	3-0-3
601-925-67	LA LITTÉRATURE SCIENTIFIQUE	3-0-3
601-926-67	L'ART DE LA COMMUNICATION ORALE	3-0-3
601-927-73	LINGUISTIQUE ET HISTOIRE DE LA LANGUE	3-0-3
601-928-73	MÉTHODOLOGIE DE LA RECHERCHE LINGUISTIQUE ET PHILOLOGIQUE	3-0-3
601-929-67	CHEFS-D'OEUVRE DE LA LITTÉRATURE UNIVERSELLE	3-0-3
601-930-67	LITTÉRATURE ET ÉDUCATION	3-0-3
601-934-71	LA LITTÉRATURE AMÉRICAINE	3-0-3
601-935-71	ANALYSE DU PHÉNOMÈNE QUÉBÉCOIS DANS LA LITTÉRATURE	3-0-3
601-936-68	LE THÉÂTRE DANS LES LITTÉRATURES ÉTRANGÈRES	3-0-3

OBJECTIFS GÉNÉRAUX

Le but principal des cours de la série: Français (langue seconde) est d'amener l'élève à un niveau de connaissance de la langue qui lui permette de vivre en français au Québec, quelle que soit son orientation.

À partir de l'acquisition des quatre habiletés linguistiques: comprendre, parler, lire, écrire, l'apprentissage s'échelonne sur plusieurs niveaux pour aboutir, par l'étude de la culture, de la civilisation et de la littérature, non seulement à la maîtrise de la langue seconde comme outil de communication, mais encore à une bonne connaissance du milieu dans lequel elle est parlée.

NIVEAUX DE COURS

La population anglophone qui fréquente les CEGEP se divise, en trois niveaux:

a) ÉLÉMENTAIRE Ces élèves, en nombre très restreint, viennent des autres provinces canadiennes ou de pays étrangers et n'ont jamais étudié le français. Une série distincte de cours s'étalant sur quatre sessions leur est réservée. Ce sont les cours 102 à 402.

b) INTERMÉDIAIRE Nous retrouvons ici la grande majorité des élèves qui arrivent des high schools, munis de leur diplôme de fin d'études secondaires. Ils ont acquis, à des degrés divers, une certaine maîtrise de la langue: la compréhension et l'expression écrites demeurent, dans la plupart des cas, nettement supérieures à la compréhension auditive et à l'expression orale.

Le programme des cours est conçu de manière à permettre aux élèves de cette catégorie de combler leurs lacunes et de parfaire leur formation au cours de leur scolarité. Ce sont les cours de la série 3, où le chiffre des dizaines indique l'approche ou l'accent:

- 03 signifie que l'enseignement oral a une importance à peu près égale à l'écrit;

- 13 signifie que le contenu ou la méthode mettent l'accent sur l'oral;

- 23 signifie que le contenu ou la méthode mettent l'accent sur l'écrit.

À cette série vient s'ajouter le cours 433 destiné à entraîner les élèves à la communication verbale en situation de groupe.

c) AVANCÉ Un nombre croissant d'élèves qui arrivent au CEGEP ont déjà atteint un niveau de compétence qui leur donne immédiatement accès au niveau avancé.

La diversité de leur provenance, de leur formation et de leur orientation engendre des besoins et des intérêts variés. Un vaste choix de cours leur est donc proposé: ce sont les cours de la série 900.

LISTE DES COURS

Niveau élémentaire

602-102-72	FRANÇAIS ÉLÉMENTAIRE I	3-0-3
602-202-72	FRANÇAIS ÉLÉMENTAIRE II	3-0-3
602-302-72	FRANÇAIS ÉLÉMENTAIRE III	3-0-3
602-402-72	FRANÇAIS ÉLÉMENTAIRE IV	3-0-3

Niveau intermédiaire

602-113-72	FRANÇAIS INTERMÉDIAIRE I	3-0-3
602-213-72	FRANÇAIS INTERMÉDIAIRE II	3-0-3
602-303-77	FRANÇAIS INTERMÉDIAIRE III	3-0-3

602-313-72	FRANÇAIS INTERMÉDIAIRE III	3-0-3
602-323-77	FRANÇAIS ÉCRIT INTERMÉDIAIRE III	3-0-3
602-403-77	FRANÇAIS INTERMÉDIAIRE IV	3-0-3
602-413-72	FRANÇAIS INTERMÉDIAIRE IV	3-0-3
602-423-77	FRANÇAIS ÉCRIT INTERMÉDIAIRE IV	3-0-3
602-433-77	TABLE RONDE	3-0-3
602-443-75	COURS PRATIQUE DE PRONONCIATION FRANÇAISE	3-0-3

Niveau avancé

602-901-72	INITIATION À LA LITTÉRATURE ET À LA COMPOSITION	
602-908-74	LE FRANÇAIS DES AFFAIRES	3-0-3
602-911-77	COMPOSITION	3-0-3
602-912-77	LINGUISTIQUE PRATIQUE	3-0-3
602-913-72	ÉCHANGES	3-0-3
602-914-77	INITIATION À LA TRADUCTION	3-0-3
602-916-76	INITIATION À LA TRADUCTION	3-0-3
602-921-72	ROMAN	3-0-3
602-922-77	THÉÂTRE	3-0-3
602-924-77	POÉSIE	3-0-3
602-925-77	CONTES ET NOUVELLES	3-0-3
602-926-77	ESSAI	3-0-3
602-931-77	INTRODUCTION À LA LITTÉRATURE FRANÇAISE	3-0-3
602-934-77	INTRODUCTION À LA LITTÉRATURE QUÉBÉCOISE	3-0-3
602-941-77	RÉALITÉS QUÉBÉCOISES	3-0-3
602-942-77	THÈMES UNIVERSELS	3-0-3
602-943-77	BEAUX-ARTS ET LITTÉRATURE	3-0-3
620-944-77	LITTÉRATURE COMPARÉE	3-0-3
602-951-77	LE QUÉBEC	3-0-3
602-952-77	LA FRANCOPHONIE	3-0-3
602-991-72	RECHERCHE ET CRÉATIVITÉ	1-0-5

INTRODUCTION

L'étude de la langue et de la littérature anglaises permet à l'élève de se développer comme individu dans une société axée sur le mot. L'éducation a pour but de développer la faculté de penser, cette puissance si intimement liée à la faculté de s'exprimer: formuler, organiser, goûter et enfin communiquer aux autres ce que l'intelligence parvient à capter. À mesure que l'être humain découvre tous les pouvoirs du langage, non seulement il peut mieux se comprendre et mieux saisir ses propres processus mentaux, mais il apprend à communiquer avec autrui tout en le comprenant mieux.

Ainsi augmentées, ces capacités deviennent une ressource précieuse quelles que soient les études que l'élève doit entreprendre, car il lui faut toujours penser, raisonner et comprendre. Une sensibilité accrue au langage constitue un atout puissant quand il doit approfondir des textes et effectuer des exercices. C'est encore la maîtrise du langage qui entre en jeu lorsque l'élève est appelé à communiquer les connaissances acquises à ses professeurs, et souvent aussi, à ses camarades. S'il est incapable d'exprimer son savoir, comment peut-il faire la preuve de sa compétence dans une matière? Il ne parvient même pas à formuler les questions qui pourraient l'amener, lui et les autres, à plus de clarté et de compréhension. Au CEGEP, plusieurs disciplines exigent de nombreux travaux écrits: sa connaissance de l'anglais devient un outil mental dont il peut se servir dans toutes les autres matières. L'élève devient ainsi plus apte à évaluer et à assimiler l'information qu'il reçoit et mieux pourvu pour organiser ses perceptions et les transmettre sous forme communicable.

COURS COMMUNS DE LANGUE ET DE LITTÉRATURE ANGLAISES**OBJECTIFS GÉNÉRAUX**

Tous les cours appelés cours « COMMUNS » visent d'abord à initier les élèves à l'étude de la langue et de la littérature, en même temps qu'à développer chez eux le goût de la lecture, de l'écriture et du langage en général. Le programme de « COURS COMMUNS » a pour but de stimuler et d'affiner l'appréhension de la condition humaine, tout en proposant aux élèves des centres d'intérêt nouveaux qui occuperont leurs loisirs sans cesse croissants.

En outre, par l'étude de la littérature, les « COURS COMMUNS » permettent aux élèves d'approfondir la connaissance de leur héritage culturel. Vu la richesse de cet héritage, les « COURS COMMUNS » doivent présenter une grande variété de programmes et de méthodes.

Toutefois, il ne faut pas perdre de vue que les arts du langage intègrent tous les aspects de la littérature et du langage. Aussi, une approche globale de l'enseignement de la langue et de la littérature anglaises implique obligatoirement la nécessité de fournir aux élèves des modèles d'écriture exemplaires. L'expérience du passé démontre que cette méthode a produit de bons résultats. Bien que la créativité ne puisse s'enseigner de façon théorique, il est tout de même possible de présenter à l'élève des chefs-d'œuvre littéraires, qui seront à la fois des stimulants et des modèles pour son imagination. Pour atteindre ces objectifs au mieux, le programme doit fournir un enseignement dont le tiers est consacré à l'acquisition et au perfectionnement des ressources du langage et les deux autres tiers, à l'étude des modèles littéraires.

ANGLAIS - COURS COMMUNS

Le CEGEP exige que tous les élèves choisissent quatre cours « COMMUNS » d'anglais. Les catégories de cours se rangent en deux groupes: le groupe A, qui comprend des catégories générales et le groupe B, qui comprend des catégories particulières. L'élève peut choisir n'importe quel cours de chacun de ces groupes, ou encore des deux, à la condition expresse qu'il ne s'inscrive pas à plus de QUATRE cours d'une même catégorie pour le groupe A et à plus d'UN cours d'une catégorie tombant dans le groupe B. L'agencement de ces catégories est conçu de façon à offrir à l'élève un large éventail de cours, conformément aux objectifs de la culture générale et à l'approche globale évoquée plus haut.

Il reviendra à chaque département d'anglais de prendre l'initiative de créer un programme équilibré, susceptible de satisfaire les besoins de son propre corps élève. Chacune des catégories devra comporter un vaste choix de cours. Les cours porteront le code numérique de la catégorie, plus un autre numéro différent selon le collège et servant au contrôle effectué par l'institution. Toutefois seuls les codes numériques du Cahier apparaîtront sur chaque copie officielle de l'élève.

GROUPE A : CATÉGORIES GÉNÉRALES

Ce groupe comprend plusieurs catégories, dont chacune couvre un champ d'études assez étendu pour répondre aux objectifs généraux mentionnés plus haut. Chaque cours de chaque catégorie doit au moins traiter de plusieurs genres et auteurs. Ces cours doivent également embrasser une ample perspective culturelle ou historique. L'élève peut choisir un maximum de QUATRE cours par catégorie générale, ou toute autre sélection de cours appartenant au seul groupe A ou encore aux groupes A et B.

LISTE DES COURS

603-101-76	LITTÉRATURE NATIONALE	3-0-3
603-111-79	LIRE ET ÉCRIRE I	3-0-3
603-102-76	PÉRIODE HISTORIQUE/ANALYSE DE LA LITTÉRATURE	3-0-3
603-103-76	COURS THÉMATIQUES	3-0-3
603-104-76	LINGUISTIQUE ET LITTÉRATURE	3-0-3
603-201-76	LITTÉRATURE NATIONALE	3-0-3
603-202-76	PÉRIODE HISTORIQUE/ANALYSE DE LA LITTÉRATURE	3-0-3
603-203-76	COURS THÉMATIQUES	3-0-3
603-204-76	LINGUISTIQUE ET LITTÉRATURE	3-0-3
603-211-79	LIRE ET ÉCRIRE II	3-0-3
603-301-76	LITTÉRATURE NATIONALE	3-0-3
603-302-76	PÉRIODE HISTORIQUE/ANALYSE DE LA LITTÉRATURE	3-0-3
603-303-76	COURS THÉMATIQUES	3-0-3
603-304-76	LINGUISTIQUE ET LITTÉRATURE	3-0-3
603-401-76	LITTÉRATURE NATIONALE	3-0-3
603-402-76	PÉRIODE HISTORIQUE/ANALYSE DE LA LITTÉRATURE	3-0-3
603-403-76	COURS THÉMATIQUES	3-0-3
603-404-76	LINGUISTIQUE ET LITTÉRATURE	3-0-3

ANGLAIS (langue et littérature)

GRUPE B: CATÉGORIES PARTICULIÈRES

Ici, chaque catégorie est de caractère essentiellement particulier. Pour satisfaire aux objectifs des cours « COMMUNS » d'anglais, soit de contribuer à la culture générale, les élèves ne peuvent choisir qu'un seul cours par catégorie particulière. Ils peuvent, s'ils le désirent, faire une sélection de cours de toutes les catégories (avec un maximum d'un cours par catégories) du groupe B, ou choisir des cours appartenant aux groupes A et B.

603-933-76	ÉTUDES PARTICULIÈRES III	3-0-3
603-942-76	ART D'ÉCRIRE IV	3-0-3
603-943-76	ÉTUDES PARTICULIÈRES IV	3-0-3

LISTE DES COURS

603-110-76	POÉSIE	3-0-3
603-120-76	LA NOUVELLE	3-0-3
603-130-76	L'ESSAI	3-0-3
603-140-76	LE ROMAN	3-0-3
603-150-76	LE THÉÂTRE	3-0-3
603-160-76	CHEFS-D'OEUVRE DE LA LITTÉRATURE	3-0-3
603-170-76	AUTEURS PARTICULIERS	3-0-3
603-180-76	LITTÉRATURE ET AUTRES MÉDIAS	3-0-3
603-190-76	ART D'ÉCRIRE	3-0-3

LANGUE ET LITTÉRATURE ANGLAISES (Langue maternelle)

COURS À OPTION

OBJECTIFS GÉNÉRAUX

Ce groupe de cours vient s'ajouter aux quatre cours « COMMUNS » obligatoires requis des élèves du CEGEP qui postulent un DEC. Les cours à option ne peuvent remplacer des cours « COMMUNS ». Certains cours à option porteront la mention « cours auxiliaires », indiquant qu'ils font obligatoirement partie d'un programme professionnel particulier (le Secrétariat anglais, par exemple). Toutefois, la plupart des cours à option offrent aux élèves un enseignement approfondi et concentré de la littérature et des disciplines littéraires. Le cours à option est conçu pour l'élève qui s'intéresse particulièrement à la littérature. Cela n'implique pas qu'il s'adresse exclusivement aux élèves désireux de se spécialiser en fonction d'une carrière universitaire ultérieure dans les lettres. Les cours à option ont pour but d'offrir à tous les élèves l'occasion d'approfondir leur connaissance et leur appréciation de la littérature.

LISTE DES COURS

603-901-76	MOTIFS LITTÉRAIRES	3-0-3
603-902-76	PÉRIODES LITTÉRAIRES	3-0-3
603-903-76	LINGUISTIQUE	3-0-3
603-904-76	CRITIQUE LITTÉRAIRE	3-0-3
603-905-76	ART POÉTIQUE	3-0-3
603-906-76	NOUVELLE	3-0-3
603-907-76	ESSAI	3-0-3
603-908-76	ROMAN	3-0-3
603-909-76	THÉÂTRE	3-0-3
603-910-76	AUTEUR PARTICULIER	3-0-3
603-911-76	LITTÉRATURE UNIVERSELLE	3-0-3
603-912-76	ART D'ÉCRIRE I	3-0-3
603-913-76	ÉTUDES PARTICULIÈRES I	3-0-3
603-914-76	INTRODUCTION À LA COMMUNICATION ÉCRITE	3-0-3
603-915-76	LANGUE DES AFFAIRES	3-0-3
603-922-76	ART D'ÉCRIRE II	3-0-3
603-923-76	ÉTUDES PARTICULIÈRES II	3-0-3
603-932-76	ART D'ÉCRIRE III	3-0-3

604 ANGLAIS (langue seconde)

OBJECTIFS GÉNÉRAUX

Les cours 604 (101 à 901) ont pour objectif de permettre à l'élève l'acquisition de la langue anglaise comme langue seconde.

Dans les cours 101 à 104, l'enseignement vise à donner à l'élève les automatismes nécessaires à la compréhension et à l'expression de la langue parlée, tout en lui permettant de saisir et de rendre par écrit, au niveau 104, les éléments déjà acquis sous leur forme sonore.

Les cours 301 à 901, tout en continuant à perfectionner les automatismes de la langue parlée, mettent un accent accru sur la langue écrite et visent plus particulièrement à apporter à l'élève la connaissance pratique d'éléments lexicaux et structuraux plus avancés, de façon à le rendre apte, au sortir du cours 901, à comprendre des textes et des documents sonores préparés pour des anglophones.

Les cours avancés de langue sont offerts à des élèves avancés, classés bilingues, qui veulent s'exprimer avec subtilité dans la langue anglaise, parlée ou écrite. Le niveau avancé de l'élève est établi à partir d'un test de classement ou après réussite du 901.

Les cours à des fins spécifiques visent à introduire l'élève au langage technique d'une option professionnelle ou d'une discipline précise.

Les cours de littérature et de civilisation ont comme objectif général de permettre aux élèves bilingues de parachever l'apprentissage de la langue seconde en l'employant comme véhicule de culture et/ou de communication.

604-912-83	THÉÂTRE	3-0-3
604-914-83	NOUVELLE	3-0-3
604-915-83	ROMAN	3-0-3
604-916-83	LITTÉRATURE CANADIENNE ANGLAISE	3-0-3

LISTE DES COURS

Cours d'apprentissage

604-101-82	ANGLAIS ÉLÉMENTAIRE I	2-1-3
604-102-82	ANGLAIS ÉLÉMENTAIRE II	2-1-3
604-103-82	ANGLAIS ÉLÉMENTAIRE III	2-1-3
604-104-82	ANGLAIS ÉLÉMENTAIRE IV	2-1-3
604-301-82	ANGLAIS INTERMÉDIAIRE I	2-1-3
604-302-82	ANGLAIS INTERMÉDIAIRE II	2-1-3
604-901-82	ANGLAIS AVANCÉ	2-1-3

Cours de langue avancée

604-902-83	COMPOSITION I	3-0-3
604-903-83	COMPOSITION II	3-0-3
604-906-83	TRADUCTION I	3-0-3
604-907-83	EXPRESSION ORALE AVANCÉE	3-0-3
604-919-83	RECHERCHE DIRIGÉE	3-0-3
604-926-83	TRADUCTION II	3-0-3
604-928-83	LECTURE I	3-0-3
604-929-83	LECTURE II	3-0-3

Cours à des fins spécifiques

604-308-83	ANGLAIS DES AFFAIRES A	3-0-3
604-309-83	ANGLAIS À DES FINS SPÉCIFIQUES I	3-0-3
604-908-83	ANGLAIS DES AFFAIRES B	3-0-3
604-909-83	ANGLAIS À DES FINS SPÉCIFIQUES II	3-0-3

Cours de littérature et de civilisation

604-911-83	INTRODUCTION AUX GENRES LITTÉRAIRES	3-0-3
------------	-------------------------------------	-------

LANGUES ÉTRANGÈRES MODERNES

OBJECTIFS GÉNÉRAUX

L'éclatement des frontières géographiques et la complexité du monde amènent l'homme à multiplier les échanges s'il veut avoir une vue suffisamment complète et universelle du monde actuel. Directement confronté au problème de la communication entre les peuples, l'homme doit surmonter l'obstacle des langues. La connaissance des langues modernes, longtemps considérée comme secondaire ou réservée à quelques-uns, devient un outil indispensable à l'homme d'aujourd'hui. C'est ainsi que le rapport Parent l'a compris en prônant l'étude des langues étrangères modernes dans les maisons d'enseignement du Québec. Le programme proposé devra répondre aux besoins exprimés plus haut.

Les cours 101, 201, 301, et 401 veulent comme objectif général, fournir à l'élève les connaissances d'une langue étrangère à un niveau suffisant afin de constituer une excellente base aux études universitaires. Le niveau des connaissances linguistiques atteint devrait représenter un atout supplémentaire pour les élèves qui se dirigent vers le marché du travail.

Les cours 901 et 902 sont des cours de langue avancés. Quant aux cours de littérature et de civilisation, ils permettent aux élèves de parfaire l'apprentissage de la langue en l'employant comme véhicule d'une culture.

Une série de cours spécialisés donnent aux élèves qui se destinent au marché du travail une formation précise et très utile dans des professions bien définies.

PERSPECTIVES D'ÉTUDES SUPÉRIEURES

L'apprentissage d'une troisième langue au niveau collégial est considéré aujourd'hui comme un avantage pour les études supérieures ou universitaires en général et, de plus en plus, un prérequis pour certaines études à la faculté des lettres. Dans la plupart des facultés, au niveau du doctorat et même de la maîtrise, on demande la connaissance d'une troisième langue.

Les élèves en linguistique, en histoire, en géographie, en sciences sociales, en sciences pures et appliquées, en philosophie, en arts et musique ont intérêt à posséder une langue supplémentaire pour parfaire leurs connaissances dans leur domaine respectif.

Après les études supérieures les ouvertures sont nombreuses: l'enseignement, la traduction, l'interprétation simultanée, le journalisme, les divers organismes gouvernementaux, les agences diplomatiques et les diverses associations spécifiques.

Le marché du travail réclame des gens qui maîtrisent une troisième langue; c'est le cas de l'industrie du tourisme, des agences de voyage du secrétariat des commerces, des associations à caractère international et des grandes compagnies. Ces demandes se font chaque jour plus pressantes. Il va de soi que tous les gens ont intérêt à acquérir une troisième langue pour le marché du travail d'aujourd'hui, et surtout pour celui de demain.

607 ESPAGNOL

LISTE DES COURS

607-101-70	ESPAGNOL ÉLÉMENTAIRE I	3-0-6
607-201-70	ESPAGNOL ÉLÉMENTAIRE II	3-0-6
607-301-70	ESPAGNOL INTERMÉDIAIRE I	3-0-4
607-401-70	ESPAGNOL INTERMÉDIAIRE II	3-0-4
607-411-70	INTRODUCTION À LA CIVILISATION ESPAGNOLE	3-0-3
607-412-70	INTRODUCTION À LA CIVILISATION HISPANO-AMÉRICAINNE	3-0-3
607-421-70	LE ROMAN ESPAGNOL CONTEMPORAIN	3-0-3
607-422-70	LE ROMAN HISPANO-AMÉRICAIN CONTEMPORAIN	3-0-3
607-423-70	HISTOIRE DE LA LITTÉRATURE ESPAGNOLE	3-0-3
607-424-70	HISTOIRE DE LA LITTÉRATURE HISPANO-AMÉRICAINNE	3-0-3
607-425-70	LE XX ^e SIÈCLE HISPANIQUE	3-0-3
607-426-70	COURS MONOGRAPHIQUE	3-0-3
607-427-75	CIVILISATION ESPAGNOLE	3-0-3
607-901-76	LANGUE AVANCÉE I	3-0-3
607-902-76	LANGUE AVANCÉE II	3-0-3
607-911-76	ESPAGNOL SPÉCIALISÉ ET TECHNIQUE I	1-2-3
607-912-76	ESPAGNOL SPÉCIALISÉ ET TECHNIQUE II	1-2-3

LISTE DES COURS

608-101-81	ITALIEN ÉLÉMENTAIRE I	3-0-6
608-201-81	ITALIEN ÉLÉMENTAIRE II	3-0-6
608-301-81	ITALIEN INTERMÉDIAIRE I	3-0-4
608-302-81	ITALIEN LANGUE D'ORIGINE I	3-0-3
608-401-81	ITALIEN INTERMÉDIAIRE II	3-0-4
608-402-81	ITALIEN LANGUE D'ORIGINE II	3-0-3
608-411-81	INTRODUCTION À LA CIVILISATION ITALIENNE I	3-0-3
608-412-81	INTRODUCTION À LA CIVILISATION ITALIENNE II	3-0-3
608-421-81	INTRODUCTION À LA LITTÉRATURE ITALIENNE	3-0-3
608-423-81	INTRODUCTION À LA COMPOSITION ITALIENNE	3-0-3
608-901-75	LANGUE AVANCÉE	3-0-3
608-911-70	ITALIEN COMMERCIAL	3-0-3
608-912-81	COMPOSITION ET STYLISTIQUE	3-0-3

LISTE DES COURS

609-101-81	ALLEMAND ÉLÉMENTAIRE I	3-0-6
609-201-81	ALLEMAND ÉLÉMENTAIRE II	3-0-6
609-301-81	ALLEMAND INTERMÉDIAIRE I	3-0-4
609-401-81	ALLEMAND INTERMÉDIAIRE II	3-0-4
609-411-81	INTRODUCTION À LA CIVILISATION ALLEMANDE	3-0-3
609-421-81	INTRODUCTION À LA LITTÉRATURE ALLEMANDE	3-0-3
609-422-81	ÉTUDE APPROFONDIE D'UN AUTEUR ALLEMAND	3-0-3
609-423-81	ÉTUDE D'UN GENRE LITTÉRAIRE	3-0-3
609-901-81	LANGUE AVANCÉE I	3-0-3
609-902-81	LANGUE AVANCÉE II	3-0-3
609-911-81	TRADUCTION: THÈMES ET VERSIONS	3-0-3
609-912-81	ALLEMAND COMMERCIAL ET TECHNIQUE I	3-0-3
609-913-81	ALLEMAND COMMERCIAL ET TECHNIQUE II	3-0-3

610 RUSSE

LISTE DES COURS

610-101-74	RUSSE ÉLÉMENTAIRE I	3-0-6
610-201-74	RUSSE ÉLÉMENTAIRE II	3-0-6
610-301-74	RUSSE INTERMÉDIAIRE I	3-0-4
610-401-74	RUSSE INTERMÉDIAIRE II	3-0-4
610-411-68	INTRODUCTION À LA CIVILISATION RUSSE	3-0-3
610-502-68	INTRODUCTION À LA LITTÉRATURE RUSSE	3-0-3
610-901-75	LANGUE AVANCÉE	3-0-3

611**HÉBREU**

LISTE DES COURS

611-101-71	HÉBREU ÉLÉMENTAIRE I	3-0-6
611-201-71	HÉBREU ÉLÉMENTAIRE II	3-0-6
611-301-71	HÉBREU INTERMÉDIAIRE I	3-0-4
611-401-71	HÉBREU INTERMÉDIAIRE II	3-0-4
611-411-75	INTRODUCTION À LA CIVILISATION BIBLIQUE D'ISRAËL	3-0-3
611-901-75	LANGUE AVANCÉE	3-0-3
611-954-71	LITTÉRATURE HÉBRAÏQUE MODERNE I	3-0-3
611-964-71	LITTÉRATURE HÉBRAÏQUE MODERNE II	3-0-3

NOTE SUR LES ÉTUDES JUIVES

Cette section décrit un certain nombre de cours: yiddish (langue et littérature), histoire juive, philosophie, sciences religieuses; ces cours se rapportant aux études juives.

Depuis quelques années, un programme extensif des études juives est instauré aux Universités McGill et Sir George Williams et une initiative similaire est projetée à l'Université de Montréal.

En vue de rendre ce programme d'études juives plus intéressant, il a été retenu qu'il devrait également être dispensé au niveau collégial, afin de fournir les éléments de base nécessaires aux études universitaires et encourager la continuité de pareilles études.

OBJECTIF GÉNÉRAL

L'introduction d'études juives au niveau collégial permet à l'élève juif et également aux autres de poursuivre ces études sur les connaissances de base des origines et de l'identité culturelle juive. Ces cours permettent aussi aux élèves d'acquérir une compréhension de leur propre héritage, de leur communauté, tels qu'ils existaient dans le passé et tels qu'ils font partie au Québec de la mosaïque canadienne.

LISTE DES COURS

612-101-74	YIDDISH ÉLÉMENTAIRE I	3-0-3
612-102-74	YIDDISH ÉLÉMENTAIRE II	3-0-3
612-103-74	LITTÉRATURE CANADIENNE JUIVE	3-0-3
612-201-74	YIDDISH INTERMÉDIAIRE I	3-0-3
612-202-74	YIDDISH INTERMÉDIAIRE II	3-0-3
612-203-74	LITTÉRATURE MONDIALE JUIVE	3-0-3
612-301-74	LITTÉRATURE YIDDISH I	3-0-3
612-302-74	LITTÉRATURE YIDDISH II	3-0-3
612-303-74	LITTÉRATURE HÉBRAÏQUE	3-0-3
612-403-74	LITTÉRATURE YIDDISH	3-0-3

613**CHINOIS**

LISTE DES COURS

613-101-72 CHINOIS (Mandarin) I
613-201-71 CHINOIS (Mandarin) II

3-0-3
3-0-3

LISTE DES COURS

614-101-74	MOHAWK I	2-1-3
614-102-74	MICMAC I	2-1-3
614-201-74	MOHAWK II	2-1-3
614-202-74	MICMAC II	2-1-3
614-301-74	MOHAWK III	3-0-3
614-302-74	MICMAC III	3-0-3
614-401-74	MOHAWK IV	3-0-3
614-402-74	MICMAC IV	3-0-3

OBJECTIFS GÉNÉRAUX

Alors que l'homme d'aujourd'hui, affrontant de nouveaux défis, remet en question le monde contemporain, les humanités gréco-latines lui offrent l'occasion de le faire avec plus de profondeur, l'amenant à retourner à sa source, l'élan initial qui a donné naissance à la civilisation de l'Occident.

À cette fin, la démarche proposée à l'élève comprend deux étapes. La première consiste à voir comment, situés dans un contexte précis, Grecs et Latins ont su créer une façon inédite d'être, de penser et de vivre; comment se sont posés à eux, les grands problèmes et les défis que doit affronter l'Homme; en quels termes ils les ont formulés et quelles solutions ils ont proposées. La seconde étape est une réflexion critique, à la lumière des situations et des oeuvres contemporaines, sur leur vision du monde, soit que nous nous en inspirions encore, soit que nous la contestions, la renouvelions ou la dépassions.

De cette recherche, l'un des instruments les plus riches et les plus féconds est sans doute le trésor des lettres anciennes. L'étude des littératures grecque et latine offrira à l'élève un contact vivant avec la pensée des grands esprits de la Grèce et de Rome, ainsi qu'avec les formes diverses qu'a empruntées leur génie pour exprimer les découvertes de l'Homme sur lui-même.

Cette démarche serait sans doute incomplète si aux lettres, ne venait s'ajouter l'ensemble des documents que chaque jour davantage, nous révèle l'archéologie et qui, se conjuguant aux textes anciens, permettent aux spécialistes de diverses disciplines (sociologie, psychologie, sciences religieuses, économie) de porter un regard plus juste et plus pénétrant qui nous permette enfin, par delà leurs révélations précieuses sur le monde antique, de nous comprendre mieux nous-mêmes et d'apprécier plus justement l'héritage qui nous fut légué.

Signalons enfin que la connaissance de l'Antiquité en elle-même, reste une forme de la recherche scientifique, ni plus ni moins gratuite que les autres secteurs, qui font l'objet de la curiosité de l'homme sur lui-même.

I - LANGUES GRECQUE ET LATINE

OBJECTIFS GÉNÉRAUX

Les cours de langues anciennes constituent un secteur important et indispensable de l'enseignement des humanités gréco-latines. La première série de cours de langues grecque et latine comportent une initiation à la langue qui s'adresse aux débutants et débutantes, suivie d'une étude plus approfondie de la grammaire et de la stylistique. C'est aux élèves qui ont une connaissance de base de la langue grecque ou latine que s'adresse la seconde série; elle consiste dans l'étude des auteurs, dans la langue originale, en prose et en poésie.

PERSPECTIVES D'ÉTUDES SUPÉRIEURES

Il faut bien souligner qu'un cours de civilisations anciennes qui veut atteindre sa pleine valeur scientifique, intellectuelle et humaine devrait être complété par un cours de langue.

D'autre part, l'apprentissage des langues anciennes est très important pour ceux dont les études ultérieures exigeront le maniement de textes grecs et latins: philosophie, littérature, histoire de l'antiquité, du moyen âge et de la renaissance, sciences religieuses, théologie, etc.

Ces cours enfin constituent une bonne introduction aux sciences du langage et favorisent une connaissance nuancée de la langue française et des autres langues modernes occidentales.

Rappelons qu'un élève qui veut poursuivre l'étude du latin ou du grec dans les facultés des lettres des universités du Québec, doit avoir atteint la formation équivalente à deux cours de niveau collégial (Voir structures d'accueil)

a) LANGUE GRECQUE

LISTE DES COURS

615-101-76	INITIATION À LA LANGUE GRECQUE I	3-0-3
615-201-76	INITIATION À LA LANGUE GRECQUE II	3-0-3
615-301-76	GRAMMAIRE ET STYLISTIQUE GRECQUES I	3-0-3
615-401-76	GRAMMAIRE ET STYLISTIQUE GRECQUES II	3-0-3
615-901-76	ÉTUDE DES AUTEURS GRECS DANS LA LANGUE: PROSE I	3-0-3
615-911-76	ÉTUDE DES AUTEURS GRECS DANS LA LANGUE: PROSE II	3-0-3
615-921-76	ÉTUDE DES AUTEURS GRECS DANS LA LANGUE: POÉSIE I	3-0-3
515-931-76	ÉTUDE DES AUTEURS GRECS DANS LA LANGUE: POÉSIE II	3-0-3
615-941-76	L'ÉPOPÉE ET LE LYRISME GRECS	3-0-3
615-951-76	LA TRAGÉDIE GRECQUE	3-0-3
615-961-76	LA COMÉDIE GRECQUE	3-0-3

b) LANGUE LATINE

OBJECTIFS

Le but premier que l'on vise dans l'enseignement du latin est la connaissance d'une civilisation qui est à l'origine de la nôtre. Or, la langue est le principal véhicule de la civilisation latine; par elle s'établit entre les Romains et nous la relation de filiation qui nous caractérise. On cherchera à connaître suffisamment le vocabulaire et les structures grammaticales du latin pour lire et comprendre les oeuvres des auteurs.

Ainsi l'étude de la langue latine aidera à mieux connaître la langue française, qui emprunte au latin 36 000 mots de son vocabulaire, et à mieux apprécier le style des auteurs des XVI^e, XVII^e, XVIII^e siècles, profondément marqué par l'influence du latin.

De plus, le maniement du latin, s'il est conduit avec goût et souci de perfection, favorise l'esprit d'analyse et l'esthétique du français.

LISTE DES COURS

615-102-76	INITIATION À LA LANGUE LATINE I	3-0-3
615-202-76	INITIATION À LA LANGUE LATINE II	3-0-3
615-302-76	GRAMMAIRE ET STYLISTIQUE LATINES I	3-0-3
615-402-76	GRAMMAIRE ET STYLISTIQUE LATINES II	3-0-3
615-902-76	ÉTUDE DES AUTEURS LATINS DANS LA LANGUE: PROSE I	3-0-3
615-912-76	ÉTUDE DES AUTEURS LATINS DANS LA LANGUE: PROSE II	3-0-3
615-922-76	ÉTUDE DES AUTEURS LATINS DANS LA LANGUE: POÉSIE I	3-0-3
615-932-76	ÉTUDE DES AUTEURS LATINS DANS LA LANGUE: POÉSIE II	3-0-3
615-942-76	L'ÉPOPÉE ET LE LYRISME ROMAINS	3-0-3
615-952-76	LA COMÉDIE ET LA SATIRE À ROME	3-0-3

c) LITTÉRATURES GRECQUE ET LATINE EN TRADUCTION

LISTE DES COURS

615-303-76	INITIATION À LA LITTÉRATURE GRECQUE EN TRADUCTION I	3-0-3
615-403-76	INITIATION À LA LITTÉRATURE GRECQUE EN TRADUCTION II	3-0-3
615-313-76	INITIATION À LA LITTÉRATURE LATINE EN TRADUCTION I	3-0-3
615-413-76	INITIATION À LA LITTÉRATURE LATINE EN TRADUCTION II	3-0-3
615-923-76	LA COMÉDIE ANTIQUE	3-0-3

616

ARABE

616-10¹-78 ARABE ÉLÉMENTAIRE I

3-0-3



SPÉCIALITÉS

Secteur professionnel:

110.00 TECHNIQUES DENTAIRES

110.01 Techniques dentaires

79 2/3 crédits

Préalables du secondaire:

physique 422 ou 432 ou 442 ou 452
chimie 562

OBJECTIFS DU PROGRAMME

Préparer les futurs techniciens et techniciennes à remplir les prescriptions et les ordonnances des dentistes, des denturologistes et des médecins; fabrication ou réparation de toutes les pièces de prothèse buccale. La préparation technique de l'élève tient compte du fait qu'il accomplira ou surveillera un travail artisanal, puisque chaque pièce de prothèse buccale demeure une exclusivité.

PERSPECTIVES PROFESSIONNELLES

L'élève qui termine ce programme d'études trouve de nombreux débouchés sur le marché du travail: propriétaire ou employé d'un laboratoire à différents niveaux de compétence, représentation technique ou conseiller technique. Il sera appelé à diriger des groupes de travail et à faire progresser son secteur d'activité, tant du point de vue qualitatif que quantitatif.

CONTENU DU PROGRAMME

Les douze (12) cours obligatoires:

- 4 d'éducation physique
- 4 de philosophie
- 4 de langue et littérature

plus les cours suivants:

4 cours complémentaires

110-110-78	ANATOMIE DENTAIRE I	1-3-3
110-111-80	MORPHOLOGIE DENTAIRE	1-3-1
110-120-78	INTRODUCTION AUX PROTHÈSES AMOVIBLES I	1-4-3
110-130-78	SCIENCE DES MATÉRIAUX DENTAIRES	2-1-2
110-210-78	ANATOMIE DENTAIRE II	1-3-3
110-211-80	INTRODUCTION AUX COURONNES ET PONTS	2-6-2
110-220-80	INTRODUCTION AUX PROTHÈSES AMOVIBLES II	1-4-3
110-311-80	COURONNES ET PONTS I	2-6-2
110-320-78	PROTHÈSE COMPLÈTE AMOVIBLE I	1-3-2
110-330-78	PROTHÈSE PARTIELLE AMOVIBLE I	1-3-3
110-340-78	INTRODUCTION AUX PROTHÈSES SQUELETTIQUES	1-4-3
110-411-80	COURONNES ET PONTS II	2-6-2
110-420-78	PROTHÈSE COMPLÈTE AMOVIBLE II	1-3-2

110-430-78	PROTHÈSE PARTIELLE AMOVIBLE II	1-3-3
110-441-78	PROTHÈSE SQUELETTIQUE AMOVIBLE	1-4-3
110-501-80	CÉRAMIQUE DENTAIRE I	2-6-1
110-511-80	COURONNES ET PONTS III	2-6-2
110-520-78	PROTHÈSES AMOVIBLES	0-8-2
110-540-78	MONTAGE DE PRÉCISION	1-6-3
110-601-80	CÉRAMIQUE DENTAIRE II	2-6-1
110-611-80	COURONNES ET PONTS IV	2-6-2
110-621-78	INTRODUCTION À LA PROFESSION	1-0-1
110-631-80	ORTHODONTIE	2-3-2
401-110-78	GESTION D'UN LABORATOIRE DE TECHNIQUES DENTAIRES	1-2-3

110.02 Techniques de denturologie

83 1/3 crédits

Préalables du secondaire:

physique 422 ou 432 ou 442 ou 452
chimie 562

OBJECTIFS DU PROGRAMME

Préparer les futurs denturologues au travail clinique sur un patient en lui enseignant les actes denturologiques à poser pour remplacer les dents manquantes par une prothèse amovible.

La préparation technique et clinique de l'élève tient compte du fait qu'ils sont des professionnels et professionnelles de la santé et que chaque pièce de prothèse dentaire fabriquée sera ajustée et adaptée par eux dans la bouche du patient.

PERSPECTIVES PROFESSIONNELLES

L'élève qui termine ce programme d'études est amené, par la suite, soit à travailler avec un autre denturologue, soit à ouvrir son propre cabinet soit à s'installer « en clinique » où il peut pratiquer sa profession en collaboration avec d'autres professionnels de la santé tels que dentistes, hygiénistes dentaires, chirurgiens buccaux, etc.

CONTENU DU PROGRAMME

Le contenu des programmes plus les cours suivants:

4 cours complémentaires

101-911-78	BIOLOGIE HUMAINE I	3-2-3
101-921-78	BIOLOGIE HUMAINE II	3-2-3
101-942-78	MICROBIOLOGIE ET IMMUNOLOGIE	2-2-2
110-110-78	ANATOMIE DENTAIRE I	1-3-3
110-120-78	INTRODUCTION AUX PROTHÈSES AMOVIBLES I	1-4-3
110-130-78	SCIENCE DES MATÉRIAUX DENTAIRES	2-1-2

110-210-78	ANATOMIE DENTAIRE II	1-3-3
110-220-80	INTRODUCTION AUX PROTHÈSES AMOVIBLES II	1-4-3
110-312-78	ÉLÉMENTS EN COURONNES ET PONTS	2-0-2
110-320-78	PROTHÈSE COMPLÈTE AMOVIBLE I	1-3-2
110-330-78	PROTHÈSE PARTIELLE AMOVIBLE I	1-3-3
110-340-78	INTRODUCTION AUX PROTHÈSES SQUELETTIQUES	1-4-3
110-412-80	INTRODUCTION À LA PROFESSION	2-0-2
110-420-78	PROTHÈSE COMPLÈTE AMOVIBLE II	1-3-2
110-430-78	PROTHÈSE PARTIELLE AMOVIBLE II	1-3-3
110-432-78	PHYSIOPATHOLOGIE I	2-0-2
110-520-78	PROTHÈSES AMOVIBLES	0-8-2
110-522-78	PROSTHODONTIE	4-1-4
110-532-78	PHYSIOPATHOLOGIE II	2-0-2
110-540-78	MONTAGE DE PRÉCISION	1-6-3
110-582-81	FABRICATION I	0-7-0
110-592-81	CLINIQUE I	0-6-0
110-602-78	ANATOMIE ET PATHOLOGIE BUCCALES	3-0-3
110-682-81	FABRICATION II	0-8-0
110-692-81	CLINIQUE II	0-6-0
350-906-77	INTERRELATIONS DANS LE MONDE PROFESSIONNEL	1-2-3
401-112-78	GESTION D'UN CABINET DE DENTUROLOGISTE	1-2-3

Secteur professionnel :

111.00 TECHNIQUES D'HYGIÈNE DENTAIRE (programme expérimental)

78 2/3 crédits

OBJECTIFS DU PROGRAMME

Préparer des techniciens et techniciennes capables de collaborer avec le dentiste dans les diverses activités d'une clinique ou d'un bureau de dentiste, et d'assumer certaines tâches spécifiques tant au niveau des soins à donner qu'au niveau de l'hygiène préventive.

PERSPECTIVES PROFESSIONNELLES

Les principaux débouchés que trouveront les techniciens et techniciennes en hygiène dentaire à leur entrée sur le marché du travail seront, les cliniques et bureaux privés de même que les services dentaires de centres hospitaliers. En outre, le développement des CLSC et la gratuité des soins dentaires aux enfants exigeront la participation croissante des techniciens et techniciennes en hygiène dentaire.

CONTENU DU PROGRAMME

Les douze (12) cours obligatoires:

4 d'éducation physique

4 de philosophie

4 de langue et littérature

plus les cours suivants:

4 cours complémentaires

101-911-78	BILOGIE HUMAINE I	3-2-3
101-921-78	BILOGIE HUMAINE II	3-2-3
101-942-78	MICROBIOLOGIE ET IMMUNOLOGIE	2-2-2
101-943-78	BIOLOGIE MÉTABOLIQUE	2-2-3
110-110-78	ANATOMIE DENTAIRE I	1-3-3
110-210-78	ANATOMIE DENTAIRE II	1-3-3
111-101-81	INTRODUCTION À LA PROFESSION	3-0-3
111-201-74	OBSERVATION EN MILIEU PROFESSIONNEL	1-2-1
111-311-81	MÉDECINE DENTAIRE I	3-0-3
111-321-81	LABORATOIRES PRÉ-CLINIQUES I	1-3-1
111-331-79	MATÉRIAUX DENTAIRES	1-2-1
111-411-81	MÉDECINE DENTAIRE II	3-0-3
111-421-81	LABORATOIRES PRÉ-CLINIQUES II	1-3-1
111-431-81	RADIOLOGIE DENTAIRE	3-4-3
111-500-81	STAGES	0-15-3
111-511-81	HYGIÈNE DENTAIRE DE LA COMMUNAUTÉ	3-3-3
111-600-81	STAGES	0-15-3
111-601-79	DENTISTERIE PRÉVENTIVE ET SOCIALE	3-0-3
180-990-74	NUTRITION NORMALE	2-0-1
350-901-77	LE DÉVELOPPEMENT DE LA PERSONNE	3-0-3
350-906-77	INTERRELATIONS DANS LE MONDE PROFESSIONNEL	1-2-3
388-211-77	PROBLÈMES SOCIAUX	2-2-3

Secteur professionnel :

120.00 TECHNIQUES DE DIÉTÉTIQUE

87 2/3 crédits

Préalables du secondaire :

chimie 442 ou 462

OBJECTIFS DU PROGRAMME

Pour être en mesure d'accomplir leurs multiples tâches, les élèves en techniques de diététique reçoivent une formation en plusieurs domaines.

Une formation générale facilite d'abord l'acquisition d'une culture et d'une maturité personnelle. Ce complément de formation découle des cours suivants : langue et littérature, philosophie, éducation physique, cours complémentaires.

Une formation technique en alimentation assure la compétence professionnelle nécessaire à la bonne marche d'un service alimentaire.

Une formation spécialisée en cuisine collective permet l'adaptation des connaissances techniques de la cuisine aux problèmes relatifs à un grand nombre de repas. Cette formation est assurée par les cours suivants : service des repas des collectivités, aménagement physique des cuisines, cuisine des collectivités, approvisionnement et stockage des denrées, organisation de banquets et réceptions.

Une formation en psychologie prépare les élèves à travailler au sein d'équipes de travail, à établir de saines relations avec les personnes dont ils auront la surveillance et à assumer adéquatement leurs responsabilités. Les cours suivants assurent cette formation : développement de la personne, psychologie sociale et relations humaines.

Une formation en économie et administration prépare l'élève à assumer des responsabilités d'ordre administratif dans les divers milieux de travail. Cette formation est assurée par les cours de comptabilité, de gestion administrative, d'initiation à la vie économique, d'organisation du travail, de fonction et organisation du personnel.

Une formation en physiologie, nutrition, diétothérapie permet à l'élève d'accomplir son travail, tenant compte de l'état de santé de l'individu. Le cours de salubrité le prépare à assumer ses responsabilités en matière d'hygiène et de sécurité.

L'étude de la langue anglaise prépare l'élève à travailler dans les milieux industriels et lui assure la possibilité d'être promu dans tous les milieux. Des cours de démonstration préparent l'élève à l'art de la communication et du travail de promotion.

PERSPECTIVES PROFESSIONNELLES

Dans les établissements où l'alimentation rationnelle est d'importance primordiale, tels les hôpitaux, les cafétérias pour écoliers et élèves, les foyers pour vieillards et convalescents, les orphelinats, les institutions pour l'enfance exceptionnelle, les cafétérias industrielles, les techniciens et techniciennes en diététique doivent travailler sous la direction de diététistes professionnels.

Fonctions

Surveiller la préparation et le service des aliments; adapter et vérifier les menus des malades à l'aide d'un guide préparé par le diététiste; vérifier les plateaux avant la distribution aux malades; visiter les

malades; vérifier et effectuer les changements, les admissions et les départs.

Enseigner aux employés les techniques de travail: préparation des mets; préparation des comptoirs de service; salle à manger; fonctionnement et entretien de l'équipement; application des principes d'hygiène selon les politiques établies.

Évaluer le personnel travaillant sous ses ordres.

Participer au contrôle des stocks, à l'inventaire, à la vérification des marchandises selon les spécifications établies par le diététiste.

Dans les secteurs gouvernementaux où l'on fait la pratique de la cuisine expérimentale, dans les industries alimentaires bien organisées, dans le secteur de la publicité commerciale, les techniciens et techniciennes pourront travailler sous la direction du diététiste ou de l'économiste familial.

Dans le secteur privé, les techniciens et techniciennes pourront, selon leurs capacités et leur expérience, offrir leurs services personnels dans l'organisation de réceptions à domicile.

Dans les ministères fédéraux et provinciaux autres que ceux de la Santé et du Bien-Être, ils peuvent assister le diététiste et l'économiste familial dans leurs travaux de recherches en cuisine expérimentale.

Dans l'industrie et le commerce, les techniciens et techniciennes peuvent participer à l'exécution des programmes de promotion de produits (denrées, équipement); assister au montage des photographies commerciales; participer à la préparation des livres de recettes; jouer le rôle d'hôte ou d'hôtesse pour les groupes de visiteurs, organiser un service de réceptions à domicile, telles que: dégustations de vins et fromages, réceptions de mariage et autres.

Dans les établissements commerciaux, ils peuvent assumer des responsabilités plus ou moins grandes selon les postes à remplir, et cela dans des domaines connexes à la gestion de cuisine.

CONTENU DU PROGRAMME

Les douze (12) cours obligatoires:

4 d'éducation physique

4 de philosophie

4 de langue et littérature

plus les cours suivants:

4 cours complémentaires

101-911-78 BIOLOGIE HUMAINE I 3-2-3

101-921-78 BIOLOGIE HUMAINE II 3-2-3

101-942-78 MICROBIOLOGIE ET IMMUNOLOGIE 2-2-2

120-101-77 TECHNIQUES CULINAIRES I 3-3-2

120-111-77 INFORMATION PROFESSIONNELLE 0-1-1

120-201-77 TECHNIQUES CULINAIRES II 3-3-2

120-211-77 SALUBRITÉ 2-0-1

120-301-77 TECHNIQUES CULINAIRES III 3-3-2

120-311-77 NUTRITION 3-0-3

120-321-77 SERVICE DES REPAS AUX COLLECTIVITÉS 1-2-2

120-401-77 TECHNIQUES CULINAIRES IV 3-3-2

TECHNIQUES DE DIÉTÉTIQUE

120-411-77	NUTRITION APPLIQUÉE	2-1-2
120-501-77	TECHNIQUES CULINAIRES V	4-4-3
120-511-77	DIÉTOTHÉRAPIE	2-2-2
120-521-77	APPROVISIONNEMENT ET STOCKAGE DES DENRÉES	2-0-2
120-531-77	CUISINE DES COLLECTIVITÉS I	1-3-2
120-601-77	AMÉNAGEMENT PHYSIQUE DES CUISINES	1-2-2
120-621-77	CONSOMMATION ET DÉMONSTRATIONS	3-3-3
120-631-77	CUISINE DES COLLECTIVITÉS II	1-3-2
120-641-77	STAGES	0-18-3
202-105-75	CHIMIE GÉNÉRALE ET ORGANIQUE	3-2-3
202-205-75	BIOCHIMIE	3-2-3
350-906-77	INTERRELATIONS DANS LE MONDE PROFESSIONNEL	1-2-3
401-123-78	INTRODUCTION À L'ADMINISTRATION ET AU MARKETING	3-0-3
401-124-78	ÉLÉMENTS DE DIRECTION ET GESTION DU PERSONNEL	3-0-3
401-125-78	INTRODUCTION À LA COMPTABILITÉ ET À L'INFORMATION FINANCIÈRE	3-1-2

COURS DE SERVICE ET COMPLÉMENTAIRES DESTINÉS AUX AUTRES PROGRAMMES

120-901-77	L'EXPLORATION DE LA NUTRITION	3-0-2
120-902-77	STRATÉGIE DE L'ALIMENTATION	1-2-2
120-903-79	ART CULINAIRE	1-2-3

Secteur professionnel :

140.00 TECHNIQUES MÉDICALES

OBJECTIF GÉNÉRAL

Former un personnel capable d'effectuer différents examens biologiques et/ou médicaux.

PERSPECTIVES PROFESSIONNELLES

Les techniciens et techniciennes médicaux sont les collaborateurs du médecin ou du spécialiste. Leur formation les rend apte à participer au diagnostic clinique, à interpréter et critiquer les examens et ainsi prendre une part active au traitement du bénéficiaire.

Ils pourront trouver de l'emploi dans les laboratoires d'hôpitaux, les cliniques médicales, les cabinets privés de spécialistes, les services et les laboratoires de recherche des universités des gouvernements et de certaines industries.

140-421-80	MICROBIOLOGIE II	2-3-2
140-431-80	IMMUNO-HÉMATOLOGIE ET COAGULATION I	2-2-2
140-441-80	HISTOLOGIE II	2-2-2
140-501-73	BIOCHIMIE III	0-28-0
140-511-72	HÉMATOLOGIE III	0-21-0
140-521-72	MICROBIOLOGIE III	0-24-0
140-531-71	IMMUNO-HÉMATOLOGIE ET COAGULATION II	0-15-0
140-541-71	HISTOLOGIE III	0-25-0
140-601-80	BIOCHIMIE IV	1-3-2
140-621-80	MICROBIOLOGIE IV	1-3-2
140-681-80	PROJET	0-2-2
140-691-80	STAGES	1-24-3
202-201-75	CHIMIE DES SOLUTIONS	3-2-3
202-204-75	CHIMIE ORGANIQUE	3-2-3

140.01 Techniques de laboratoire médical

90 2/3 crédits

Préalables du secondaire :

mathématique 522 ou 532

physique 422 ou 432 ou 442 ou 452

chimie 562

OBJECTIFS DU PROGRAMME

Former un personnel capable d'effectuer des analyses hématologiques, biochimiques, histologiques et microbiologiques de routine ou spécialisées.

CONTENU DU PROGRAMME

Les douze (12) cours obligatoires :

4 d'éducation physique

4 de philosophie

4 de langue et littérature

plus les cours suivants :

4 cours complémentaires

101-911-78	BIOLOGIE HUMAINE I	3-2-3
101-921-78	BIOLOGIE HUMAINE II	3-2-3
140-101-80	TECHNIQUES INSTRUMENTALES I	2-3-2
140-111-80	INTRODUCTION À LA PROFESSION	1-1-0
140-201-80	TECHNIQUES INSTRUMENTALES II	3-4-3
140-301-75	BIOCHIMIE I	3-3-3
140-311-75	HÉMATOLOGIE I	3-4-3
140-321-75	MICROBIOLOGIE I	3-4-3
140-341-75	HISTOLOGIE I	2-2-3
140-401-80	BIOCHIMIE II	2-3-2
140-411-80	HÉMATOLOGIE II	1-3-2

140.02 Cytotechnologie

Préalables du secondaire :

mathématique 522 ou 532

physique 422 ou 432 ou 442 ou 452

chimie 562

OBJECTIF DU PROGRAMME

Former un personnel capable d'effectuer des analyses de cytologie.

CONTENU DU PROGRAMME

Les douze (12) cours obligatoires :

4 d'éducation physique

4 de philosophie

4 de langue et littérature

plus les cours suivants :

4 cours complémentaires

101-911-78	BIOLOGIE HUMAINE I	3-2-3
101-921-78	BIOLOGIE HUMAINE II	3-2-3
140-101-80	TECHNIQUES INSTRUMENTALES I	2-3-2
140-111-80	INTRODUCTION À LA PROFESSION	1-1-0
140-201-80	TECHNIQUES INSTRUMENTALES II	3-4-3
140-301-80	BIOCHIMIE I	3-3-2
140-311-80	HÉMATOLOGIE I	3-3-2
140-321-80	MICROBIOLOGIE I	3-4-2
140-341-80	HISTOLOGIE I	3-2-2
140-401-80	BIOCHIMIE II	2-3-2

TECHNIQUES MÉDICALES

140-421-80	MICROBIOLOGIE II	2-3-2	350-906-77	INTERRELATIONS DANS LE MONDE PROFESSIONNEL	1-2-3
140-431-80	IMMUNO-HÉMATOLOGIE ET COAGULATION I	2-2-2	420-900-74	INITIATION À L'INFORMATIQUE	2-1-3
140-572-75	CYTOLOGIE I	0-21-0			
140-582-75	CYTOLOGIE II	0-21-0			
140-592-75	CYTOLOGIE III	0-21-0			
140-672-75	CYTOLOGIE IV	0-24-0			
140-682-75	CYTOLOGIE V	0-45-0			
202-201-75	CHIMIE DES SOLUTIONS	3-2-3			
202-204-75	CHIMIE ORGANIQUE	3-2-3			
				COURS DE SERVICE ET COMPLÉMENTAIRES DESTINÉS AUX AUTRES PROGRAMMES	
			140-901-83	TECHNIQUES MÉDICALES	2-1-3

140.04 Techniques d'électrophysiologie médicale (programme expérimental)

87 crédits

Préalables du secondaire:

mathématique 522 ou 532

physique 422 ou 432 ou 442 ou 452

OBJECTIF DU PROGRAMME

Former un personnel capable d'effectuer différents examens électrophysiologiques l'habilitant à exercer en électroencéphalographie, en électromyographie, en électrocardiographie, en électrolystamographie et en électrorétinographie.

CONTENU DU PROGRAMME

Les douze (12) cours obligatoires:

4 d'éducation physique

4 de philosophie

4 de langue et littérature

plus les cours suivants:

4 cours complémentaires

101-911-78	BIOLOGIE HUMAINE I	3-2-3
101-921-78	BIOLOGIE HUMAINE II	3-2-3
107-101-79	INTRODUCTION AUX TECHNIQUES DE LA SANTÉ	2-1-1
140-104-79	TECHNIQUES DE BASE EN SOINS ÉLECTROPHYSIOLOGIQUES	1-2-1
140-204-79	ÉLECTROPHYSIOLOGIE I	1-3-1
140-304-79	ÉLECTROPHYSIOLOGIE II	1-3-1
140-314-79	ANATOMIE ET PHYSIOLOGIE APPLIQUÉE	3-2-3
140-324-79	APPAREILLAGE EN ÉLECTROPHYSIOLOGIE MÉDICALE	1-2-1
140-404-79	ACTIVITÉ ÉLECTROPHYSIOLOGIQUE NORMALE	2-4-2
140-414-79	PATHOLOGIE APPLIQUÉE À L'ÉLECTROPHYSIOLOGIE MÉDICALE	3-0-3
140-504-79	ÉLECTROPHYSIOLOGIE III	1-4-1
140-584-79	STAGE CLINIQUE I	0-18-3
140-594-79	STAGE CLINIQUE II	0-17-3
140-604-79	ACTIVITÉ ÉLECTROPHYSIOLOGIQUE ANORMALE	1-4-1
140-684-79	STAGE CLINIQUE III	0-18-3
140-694-79	STAGE CLINIQUE IV	0-17-3
203-202-74	ÉLECTRICITÉ ET MAGNÉTISME	3-2-3
203-904-74	PHYSIQUE ÉLECTRONIQUE	3-2-3

Secteur professionnel:

141.00 TECHNIQUES D'INHALOTHÉRAPIE ET D'ANESTHÉSIE

Préalables du secondaire:

mathématique 522 ou 532

physique 422 ou 432 ou 442 ou 452

chimie 562

90 1/3 crédits

OBJECTIF GÉNÉRAL DU PROGRAMME

Former des inhalothérapeutes travaillant en étroite collaboration avec l'équipe de santé en prenant des responsabilités de soins dans les domaines de la fonction cardio-respiratoire et de l'anesthésie-réanimation.

L'inhalothérapeute poursuit des études collégiales d'une durée de trois ans après l'obtention d'un diplôme d'études secondaires avec mathématiques, physique et chimie. Le programme d'études comprend des cours théoriques, des travaux pratiques en laboratoire et des stages cliniques.

Avant d'exercer sa profession, l'inhalothérapeute acquerra des connaissances en anatomie et physiologie humaines particulièrement des fonctions cardio-respiratoires et nerveuses, microbiologie, immunologie, chimie, psychologie, inhalothérapie, physiothérapie et en anesthésie. Il apprendra à évaluer, planifier et traiter les personnes présentant des troubles cardio-pulmonaires. Il apprendra enfin les principes de la communication et à travailler en équipe.

PERSPECTIVES PROFESSIONNELLES

Au sein de l'équipe de santé, les diplômés et diplômées exercent les spécialités suivantes: soins respiratoires, réanimation, soins d'urgence cardiopulmonaires, analyse des fonctions pulmonaires et anesthésie.

Les diplômés et diplômées sont appelés à travailler généralement de jour mais aussi de soir et de nuit dans les différents centres du réseau des Affaires sociales (centres hospitaliers, centres d'accueil, centres locaux de services communautaires...) et à domicile. Les possibilités d'avancement sont bonnes.

Les diplômés et diplômées peuvent devenir membres d'organismes professionnels. Enfin, la connaissance de l'anglais et la réussite aux examens de l'Association canadienne des thérapeutes respiratoires facilitent la mobilité sur le continent nord-américain.

CONTENU DU PROGRAMME

Les douze (12) cours obligatoires:

4 d'éducation physique

4 de philosophie

4 de langue et littérature

plus les cours suivants:

4 cours complémentaires

101-911-78 BIOLOGIE HUMAINE I 3-2-3

101-921-78 BIOLOGIE HUMAINE II 3-2-3

101-942-78 MICROBIOLOGIE ET IMMUNOLOGIE 2-2-2

101-970-79	ANATOMIE ET PHYSIOLOGIE DES SYSTÈMES NERVEUX, CIRCULATOIRE ET RESPIRATOIRE	4-0-2
141-101-79	INTRODUCTION À L'INHALOTHÉRAPIE ET L'ANESTHÉSIE	2-4-2
141-201-79	SOINS RESPIRATOIRES I	2-2-1
141-311-79	ANALYSE DES FONCTIONS CARDIO-PULMONAIRES	2-4-2
141-331-79	TECHNIQUES D'URGENCE ET DE RÉANIMATION	2-2-1
141-401-79	SOINS RESPIRATOIRES II	3-4-2
141-421-79	ANESTHÉSIE	2-2-2
141-431-79	NOTIONS ET PATHOLOGIE	3-0-3
141-441-79	NOTIONS DE PHARMACOLOGIE	3-0-3
141-451-79	SOINS RESPIRATOIRES NÉONATALS ET PÉDIATRIQUES	2-1-1
141-501-79	ENSEIGNEMENT CLINIQUE EN MÉDECINE-CHIRURGIE I	2-10-2
141-511-81	ENSEIGNEMENT CLINIQUE EN MÉDECINE-CHIRURGIE II	1-7-1
141-521-79	ENSEIGNEMENT CLINIQUE EN ANESTHÉSIE	3-1-2
141-531-79	PROJET DE FIN D'ÉTUDE I	0-3-3
141-601-79	ENSEIGNEMENT CLINIQUE EN NÉONATALITÉ ET PÉDIATRIE	1-7-1
141-611-79	ENSEIGNEMENT CLINIQUE EN SOINS INTENSIFS ET DE RÉANIMATION	2-14-2
141-631-79	PROJET DE FIN D'ÉTUDE II	0-3-3
202-105-75	CHIMIE GÉNÉRALE ET ORGANIQUE	3-2-3
202-304-78	BIOCHIMIE	3-2-3
350-906-77	INTERRELATIONS DANS LE MONDE PROFESSIONNEL	1-2-3

Secteur professionnel:

142.00 TECHNIQUES DE RADIOLOGIE

Préalables du secondaire:

mathématique 522 ou 532

physique 422 ou 432 ou 442 ou 452

OBJECTIFS DES PROGRAMMES

Radiodiagnostic

L'élève en techniques de radiodiagnostic est un futur professionnel et professionnelle dont la formation permet de produire des documents radiographiques servant à établir un diagnostic précis. Par ses connaissances en techniques, en anatomie, en pathologie et conformément aux renseignements cliniques, il est en mesure d'exécuter les incidences requises pour démontrer les différentes parties du corps, de choisir adéquatement les facteurs d'expositions des générateurs de rayons-X et d'évaluer la qualité des radiogrammes. De plus, il doit être familier avec les techniques de développement des films et aussi posséder une connaissance des méthodes de classement des films. L'élève doit connaître les normes de sécurité récentes publiées par le ministère fédéral de la Santé et du Bien-Être en vue de protéger le public, le patient, le personnel d'une institution et le technicien en radiologie de toute exposition aux radiations. Aussi, il doit être en mesure d'évaluer une situation d'urgence médicale et savoir appliquer les notions reçues dans de tels cas. Durant sa formation et dans l'exercice de ses fonctions, il doit développer son esprit d'initiative, d'analyse et de recherches face aux différentes situations.

Radiothérapie

C'est l'utilisation de radiations ionisantes dans un but thérapeutique. Pour les techniciens et techniciennes, ceci implique une double responsabilité:

- premièrement, technique, car ils doivent voir à l'application adéquate et précise du traitement prescrit par le radiothérapeute,
- deuxièmement, paramédicale, car ils contrôleront les réactions physiques et biologiques chez ses patients durant toute la durée des traitements.

La manipulation de ces appareils est confiée à des techniciens et techniciennes compétents et responsables. Ils doivent donc en connaître les effets thérapeutiques, les dangers ainsi que les mesures de protection afin qu'ils puissent s'en servir avec précision et dextérité.

Médecine nucléaire

Le programme est destiné à former des techniciens et techniciennes entraînés suffisamment pour travailler dans différents secteurs ayant trait à la médecine nucléaire. Les techniciens et techniciennes en médecine nucléaire se familiarisent principalement avec les applications et les manipulations de radio-isotopes qui jouent un rôle important dans ce domaine. Ils sont appelés à aider le médecin dans son diagnostic, par l'utilisation d'appareils très spécialisés et par différentes techniques de laboratoire. Par ce fait même, ils ont un lien avec les patients, en produisant des examens tels que: captation, cartographie, à l'aide d'appareils de comptage, de scintillation et autres.

De plus, ils manipulent directement les radio-isotopes en laboratoire, tout en connaissant très bien les nombreux moyens de protection. Des

techniciens et techniciennes en médecine nucléaire possèdent donc un champ d'action très divers et en constante évolution.

PERSPECTIVES PROFESSIONNELLES

Les techniciens et techniciennes en radiologie sont des collaborateurs indispensables dans les établissements de santé publics et privés. Les techniciens et techniciennes diplômés, après avoir satisfait aux exigences de la corporation professionnelle (l'Ordre des techniciens en radiologie du Québec) sont généralement employés aux endroits suivants: hôpitaux généraux et spécialisés, dans certaines cliniques médicales et dentaires et dans les départements de santé communautaire. Le gouvernement fédéral et les gouvernements provinciaux emploient des techniciens et techniciennes en radiodiagnostic dans leurs ministères de la Santé et du Travail.

Le secteur commercial offre une certaine perspective d'emploi aux diplômés et diplômées comme conseiller technique ou représentant pour la vente des produits généralement utilisés en radiologie.

L'éventualité d'un travail à l'étranger peut être envisagée grâce à la réciprocité offerte par la corporation professionnelle.

Le champ de spécialisation dans le domaine radiologique offre des possibilités pour les techniciens et techniciennes en radiologie. Ils peuvent obtenir un poste tel que responsable d'une spécialité, coordonnateur technique, assistant-chef technicien, chef technicien et enfin administrateur du département de radiologie. Ces postes requièrent de l'expérience et des qualifications supplémentaires. De plus, certains postes sont disponibles dans les domaines de l'éducation et de la recherche scientifique.

142.01 Techniques de radiodiagnostic

83 1/3 crédits

CONTENU DU PROGRAMME

Les douze (12) cours obligatoires:

4 d'éducation physique

4 de philosophie

3 de langue et littérature

plus les cours suivants:

4 cours complémentaires

101-911-78	BIOLOGIE HUMAINE I	3-2-3
101-921-78	BIOLOGIE HUMAINE II	3-2-3
107-101-79	INTRODUCTION AUX TECHNIQUES DE LA SANTÉ	2-1-1
142-210-77	ENREGISTREMENT DE L'IMAGE RADIOLOGIE	3-1-2
142-311-77	TECHNIQUES DE RADIODIAGNOSTIC I	4-4-2
142-321-77	ANATOMIE RADIOLOGIE I	2-1-1
142-330-77	RADIOBIOLOGIE ET PROTECTION	2-1-1
142-341-75	APPAREILLAGE	4-2-1

142-411-77	TECHNIQUES DE RADIODIAGNOSTIC II	4-4-2	101-911-78	BIOLOGIE HUMAINE I	3-2-3
142-421-77	ANATOMIE RADIOLOGIE II	3-2-2	101-921-78	BIOLOGIE HUMAINE II	3-2-3
142-431-77	TECHNIQUES DE RADIODIAGNOSTIC III	4-2-2	107-101-79	INTRODUCTION AUX TECHNIQUES DE LA SANTÉ	2-1-1
142-511-77	STAGE I	0-37-8	142-210-77	ENREGISTREMENT DE L'IMAGE RADIOLOGIQUE	3-1-2
142-611-77	STAGE II	0-37-8	142-313-76	APPAREILLAGE EN RADIOTHÉRAPIE	2-1-2
142-920-79	TECHNIQUES DE SOINS EN RADIOLOGIE	2-1-1	142-323-77	PROPRIÉTÉS ET MESURES DES RADIATIONS	3-1-3
203-202-74	ÉLECTRICITÉ ET MAGNÉTISME	3-2-3	142-330-77	RADIOBIOLOGIE ET PROTECTION	2-1-1
203-302-74	OPTIQUE ET STRUCTURE DE LA MATIÈRE	3-2-3	142-403-76	TECHNIQUES DE DOSIMÉTRIE ET DE TRAITEMENT	4-2-4

142.02 Techniques de médecine nucléaire

91 crédits

CONTENU DU PROGRAMME

Les douze (12) cours obligatoires:

- 4 d'éducation physique
- 4 de philosophie
- 4 de langue et littérature
- plus les cours suivants:
- 4 cours complémentaires

101-911-78	BIOLOGIE HUMAINE I	3-2-3
101-921-78	BIOLOGIE HUMAINE II	3-2-3
107-101-79	INTRODUCTION AUX TECHNIQUES DE LA SANTÉ	2-1-1
140-101-80	TECHNIQUES INSTRUMENTALES I	2-3-2
142-312-75	RADIO-ISOTOPES APPLIQUÉS I	4-2-3
142-330-77	RADIOBIOLOGIE ET PROTECTION	2-1-1
142-332-75	RADIOPHARMACOLOGIE	2-1-2
142-342-76	NOTIONS FONDAMENTALES EN MÉDECINE NUCLÉAIRE	2-1-2
142-412-75	RADIO-ISOTOPES APPLIQUÉS II	4-2-3
142-442-75	APPAREILLAGE EN MÉDECINE NUCLÉAIRE	4-2-4
142-512-77	STAGE I	0-37-8
142-612-77	STAGE II	0-37-8
142-920-79	TECHNIQUES DE SOINS EN RADIOLOGIE	2-1-1
201-103-77	CALCUL INTÉGRAL ET DIFFÉRENTIEL	3-2-3
210-217-78	ÉLÉMENTS DE BIOMÉTRIE	2-2-2
202-105-75	CHIMIE GÉNÉRALE ET ORGANIQUE	3-2-3
202-205-75	BIOCHIMIE	3-2-3
203-202-74	ÉLECTRICITÉ ET MAGNÉTISME	3-2-3
203-302-74	OPTIQUE ET STRUCTURE DE LA MATIÈRE	3-2-3

142.03 Techniques de radiothérapie

80 2/3 crédits

CONTENU DU PROGRAMME

Les douze (12) cours obligatoires:

- 4 d'éducation physique
- 4 de philosophie
- 4 de langue et littérature
- plus les cours suivants:
- 4 cours complémentaires

Secteur professionnel :

144.00 TECHNIQUES DE RÉADAPTATION

Préalables du secondaire :

mathématiques 522 ou 532

physique 422 ou 432 ou 442 ou 452

114 crédits

OBJECTIFS DU PROGRAMME

Ce cours professionnel a pour but, de former des compétences techniques pouvant répondre de façon adéquate, aux besoins actuels et futurs dans le secteur de la réadaptation médicale. Le programme est bâti pour préparer des techniciens et techniciennes en réadaptation physique qui soient capables d'assumer, en collaboration avec l'équipe de santé, des responsabilités thérapeutiques et, plus précisément, de procurer aux malades des soins adéquats dans ce domaine. Les techniciens et techniciennes exerceront donc leur profession en étroite collaboration avec le physiothérapeute.

La formation des techniciens et techniciennes en réadaptation compétents exige, d'une part, de connaître les principes et l'application des techniques de soins spécifiques se rapportant à certains cas pathologiques et, d'autre part, d'assurer le contrôle de l'évaluation des affections traitées, en tenant compte de l'aspect psychologique inhérent au malade.

Cela nécessite: une connaissance approfondie de l'anatomie et de la physiologie humaines, et plus particulièrement celle de l'appareil locomoteur; une connaissance de la psychologie humaine générale et celle des handicapés; une connaissance des processus pathologiques et des effets thérapeutiques se rapportant à l'exercice physique, aux agents physiques et mécaniques; la capacité d'utiliser les techniques spécifiques à la réadaptation.

PERSPECTIVES PROFESSIONNELLES

Les futurs gradués et graduées de ce programme de formation se verront offrir les débouchés suivants:

Actuels: les hôpitaux généraux, les centres de réadaptation, les maisons de convalescence, les hôpitaux pour malades chroniques, les hôpitaux pour enfants, les centres médicaux (pour malades externes), les écoles pour handicapés, les services à domicile.

Éventuels: les hôpitaux psychiatriques, les établissements ou institutions d'enseignement, les grandes industries (dans le but de hâter le retour au travail), les soins des blessures d'origine sportive et les centres médicaux multidisciplinaires.

Études supérieures: après avoir respecté les exigences du seuil d'accueil universitaire, les gradués et graduées intéressés, pourront compléter des études supérieures, afin d'être en mesure d'assumer des responsabilités plus grandes dans le secteur de la physiothérapie.

CONTENU

Les douze (12) cours obligatoires:

4 d'éducation physique

4 de philosophie

4 de langue et littérature

plus les cours suivants:

4 cours complémentaires

101-911-78	BIOLOGIE HUMAINE I	3-2-3
101-921-78	BIOLOGIE HUMAINE II	3-2-3
144-101-77	TECHNICIEN EN RÉADAPTATION ET SANTÉ	1-0-0
144-201-77	ANATOMIE DU SYSTÈME MUSCULO-SQUELETTIQUE ET DU SYSTÈME NERVEUX	5-1-3
144-221-77	PHYSIOLOGIE DU MOUVEMENT	2-0-2
144-231-77	KINÉSIOLOGIE ET KINÉSITHÉRAPIE I	1-2-1
144-321-77	PATHOPHYSIOLOGIE	3-0-3
144-331-77	KINÉSIOLOGIE ET KINÉSITHÉRAPIE II	2-4-3
144-401-77	RÉÉDUCATION EN ORTHOPÉDIE ET MALADIES VASCULAIRES PÉRIPHÉRIQUES	6-3-4
144-411-77	RÉÉDUCATION EN RHUMATOLOGIE	2-1-1
144-421-77	LABORATOIRE EN MILIEU CLINIQUE I	0-10-0
144-431-77	KINÉSIOLOGIE ET KINÉSITHÉRAPIE III	2-6-2
144-441-77	ÉLECTROTHÉRAPIE I	1-2-1
144-501-77	PSYCHOLOGIE DES HANDICAPÉS	2-0-1
144-511-77	RÉÉDUCATION EN NEUROLOGIE	3-3-3
144-521-77	LABORATOIRE EN MILIEU CLINIQUE II	0-11-0
144-531-77	RÉÉDUCATION EN PNEUMOLOGIE ET EN OBSTÉTRIQUE	2-2-2
144-541-77	ÉLECTROTHÉRAPIE II ET SOINS AUXILIAIRES	1-2-1
144-601-77	STAGE CLINIQUE I (5 semaines)	1-35-3
144-611-77	STAGE CLINIQUE II (5 semaines)	1-35-3
144-621-77	STAGE CLINIQUE III (5 semaines)	1-35-3
203-102-74	MÉCANIQUE	3-2-3
203-202-74	ÉLECTRICITÉ ET MAGNÉTISME	3-2-3
350-906-77	INTERRELATIONS DANS LE MONDE PROFESSIONNEL	1-2-3

Secteur professionnel :

145.00 TECHNIQUES DES SCIENCES NATURELLES

Préalables du secondaire :

mathématique 522 ou 532

physique 422 ou 432 ou 442 ou 452

chimie 562

Note. Dans le cas du programme 145.04 le cours de chimie 562 est remplacé par le 442 ou 462.

OBJECTIFS DES PROGRAMMES

Le travail de recherche dans le domaine des sciences biologiques a pris, depuis quelques années, un essor marqué et de nombreuses compétences ont été attirées dans ce secteur d'activité. L'élève qui se prépare à assister le spécialiste en sciences biologiques, doit recevoir une formation qui lui permettra de seconder l'homme de sciences dans la poursuite de ses travaux.

Cette formation exige au départ l'acquisition de connaissances de base cours généraux (biologie, chimie, mathématique); cours théoriques et pratiques en sciences naturelles (zoologie, biologie végétale, écologie, techniques de laboratoire). Cette formation scientifique permettra aux diplômés et diplômées en techniques des sciences naturelles de se faire apprécier dans les laboratoires d'enseignement, en aménagement de la faune, dans les laboratoires de recherche ainsi qu'en santé animale.

CONTENU COMMUN DES PROGRAMMES 145.01, 145.02 et 145.03

Les douze (12) cours obligatoires :

4 d'éducation physique

4 de philosophie

4 de langue et littérature

plus les cours suivants :

4 cours complémentaires

101-301-78	BIOLOGIE GÉNÉRALE I	3-2-3
101-401-78	BIOLOGIE GÉNÉRALE II	3-2-3
101-928-78	ÉTHIOLOGIE	2-2-2
101-929-78	PHYSIOLOGIE ANIMALE	3-4-3
101-937-78	BOTANIQUE	2-4-2
101-938-78	ZOOLOGIE	2-4-2
101-939-78	ÉCOLOGIE	2-4-2
101-942-78	MICROBIOLOGIE ET IMMUNOLOGIE	2-2-2
145-210-78	TECHNIQUES DE LABORATOIRE EN SCIENCES NATURELLES	1-4-1
201-217-78	ÉLÉMENTS DU BIOMÉTRIE	2-2-2
202-105-78	CHIMIE GÉNÉRALE ET ORGANIQUE	3-2-3
202-304-78	BIOCHIMIE	3-2-3

145.01 Aménagement de la faune

87 crédits

OBJECTIFS

Leur formation les préparera à couvrir un vaste champ d'activité : assurer l'assistance technique auprès des spécialistes en faune et flore. Ces activités pourront consister en des inventaires de la faune et de la flore, la réalisation technique d'aménagements terrestres et aquatiques, le dépouillement des échantillons en laboratoire, la compilation des données.

PERSPECTIVES PROFESSIONNELLES

Le domaine de la faune, sous la responsabilité des gouvernements provincial et fédéral ou autres organismes, requiert des techniciens et techniciennes qui doivent s'attendre à travailler en nature.

CONTENU DU PROGRAMME

Le contenu commun des programmes plus les cours suivants :

145-501-78	ICHTHYOLOGIE	1-3-2
145-511-78	ENTOMOLOGIE	1-2-2
145-521-78	TAXONOMIE ET INVENTAIRE VÉGÉTALE	1-3-2
145-531-78	MICROBIOLOGIE DE L'EAU	1-2-1
145-541-78	CARTOGRAPHIE ÉCOLOGIQUE	2-5-2
145-551-78	AMÉNAGEMENT ICHTYOLOGIQUE	1-7-4
145-601-78	ORNITHOLOGIE	1-3-2
145-611-78	MAMMALOGIE	1-2-2
145-621-78	AMÉNAGEMENT DU PETIT GIBIER	1-6-3
145-631-78	AMÉNAGEMENT DU GROS GIBIER	1-6-3
145-641-78	AMÉNAGEMENT DE LA GENT AILÉE	1-7-4
145-651-78	LIMNOLOGIE	1-2-2

145.02 Laboratoire d'enseignement et de recherche

86 2/3 crédits

OBJECTIFS

Dans le domaine de l'enseignement, les techniciens et techniciennes seront habilités à préparer le matériel didactique pour l'enseignement de la biologie et assister le professeur de biologie aux niveaux secondaire, collégial et universitaire.

Dans le domaine de la recherche fondamentale et appliquée, les mêmes techniciens et techniciennes seront habilités à assister les chercheurs dans le domaine de la recherche biologique gouvernementale ou privée.

PERSPECTIVES PROFESSIONNELLES

Cette voie de sortie prépare principalement les techniciens et techniciennes à un travail de laboratoire. Le domaine de l'enseignement et de la recherche ont besoin de ces techniciens et techniciennes.

CONTENU DU PROGRAMME

Le contenu commun des programmes plus les cours suivants:

145-502-78	INVERTÉBRÉS	1-3-2
145-512-78	CHORDÉS	1-3-2
145-522-78	BOTANIQUE APPLIQUÉE	2-3-3
145-532-78	PROJET DE FIN D'ÉTUDES	0-3-1
145-542-78	ANTHROPODES	1-3-2
145-552-78	STAGE (3 sem.)	1-7-1
145-562-78	GÉOLOGIE-PÉDOLOGIE	1-3-2
145-602-78	TECHNIQUES HISTOLOGIQUES ET CYTOLOGIQUES	0-2-2
145-612-78	DESSIN	0-2-1
145-622-78	MICROBIOLOGIE APPLIQUÉE	2-2-3
145-632-78	PROJET DE FIN D'ÉTUDES	0-3-2
145-642-78	TECHNIQUES SPÉCIALISÉES EN LABORATOIRE	1-4-2
145-652-78	STAGE (3 sem.)	1-7-1
145-662-78	PRÉPARATION ET ENTRETIEN DES ANIMAUX DE LABORATOIRE	1-6-2

145.03 Santé animale

87 crédits

OBJECTIFS

Il (elle) est préparé(e) à donner les soins, à surveiller l'état clinique qu'à préparer à l'expérimentation différentes espèces animales.

Il (elle) a entre autres à effectuer les analyses de différents liquides biologiques, à fournir des rapports quotidiens sur la marche des expériences, à s'occuper de la tenue de dossier, etc.

PERSPECTIVES PROFESSIONNELLES

Les techniciens et techniciennes en santé animale travaillent sous la direction de chercheurs et/ou de médecins vétérinaires.

CONTENU DU PROGRAMME

Le contenu commun des programmes plus les cours suivants:

145-503-78	INFORMATION PROFESSIONNELLE	2-0-1
145-513-78	TECHNIQUES HISTOLOGIQUES ET ÉLÉMENTS DE PATHOLOGIE GÉNÉRALE	2-2-2
145-523-78	NURSING ET TECHNIQUES CHIRURGICALES	3-6-3
145-533-78	REPRODUCTION ET NUTRITION	3-2-2
145-543-75	TECHNIQUES DE LABORATOIRE VÉTÉRINAIRE	2-5-3
145-553-78	ANIMAUX DE LABORATOIRE	2-3-2
145-613-79	STAGE EN LABORATOIRE (école vétérinaire)	1-10-3
145-623-79	STAGE DANS UN CENTRE DE RECHERCHE (animaierie)	1-10-3
145-633-79	STAGE EN PRATIQUE PRIVÉE (grands ou petits animaux)	1-10-3

145.04 Techniques d'aménagement cynégétique et halieutique

88 1/3 crédits

OBJECTIFS DU PROGRAMME

Le but de ce programme d'études est de former des techniciens et techniciennes pour un secteur particulier de l'industrie touristique, celui des loisirs de pleine nature notamment de la chasse et de la pêche sportives.

Les techniciens et techniciennes en aménagement cynégétique et halieutique doivent pouvoir compter sur un solide bagage de connaissances dans les sciences de la vie, mais leur formation doit surtout les préparer à servir de point de contact entre le public et les ressources cynégétiques et halieutiques. D'où la nécessité d'y inclure seulement des notions de biologie appliquée, mais aussi un éventail de connaissances souvent très concrètes, en relations humaines, en administration, en gestion du tourisme de brousse et dans l'art et la science de la pêche et de la chasse sportives.

PERSPECTIVES PROFESSIONNELLES

A) LE SECTEUR DU TOURISME

Presque partout à travers le monde, l'industrie du tourisme est appelée à de brillantes perspectives. La hausse du niveau de vie, la diminution des heures de travail, la baisse relative des coûts de transport sont les principaux facteurs responsables de cet état de fait.

Au Québec, deux autres éléments viennent accentuer le rythme de croissance du tourisme que l'on peut dès à présent considérer comme la plus importante industrie du pays, tant par la masse monétaire mise en cause que par le nombre d'emplois générés.

D'une part, nous occupons une position géographique exceptionnellement favorable par rapport aux deux seuls véritables grands bassins de touristes potentiels que constituent les États-Unis et l'Europe du Nord-Ouest. D'autre part, nous disposons en quantité d'une ressource touristique de plus en plus appréciée: les vastes espaces d'un immense territoire faiblement humanisé et encore presque intact.

À cet égard, il ne fait aucun doute que la vocation touristique du Québec est d'abord inscrite dans sa géographie, notamment dans son extraordinaire réseau hydrographique.

B) LES DÉBOUCHÉS

Dans le secteur public, les techniciens et techniciennes du programme 145.04 peuvent travailler comme agent d'information, comme coordonnateur de guides de chasse et pêche, et même, l'expérience aidant, comme gestionnaire de secteur ou d'installation (gérant de camp). À l'intérieur d'une équipe multidisciplinaire, ils peuvent participer à l'aménagement de la faune (contrôle, inventaire, etc.) et, plus encore, à l'aménagement du tourisme de la faune (établissement d'une politique de mise en valeur conciliant les attentes du public et les exigences du milieu naturel).

Au niveau du secteur privé commercial, les techniciens et techniciennes en aménagement cynégétique et halieutique sont particulièrement bien préparés à jouer le rôle de pourvoyeur en chasse et pêche.

Pour les mêmes raisons, les techniciens et techniciennes en aménagement cynégétique et halieutique pourront trouver de l'emploi à l'intérieur du système des clubs privés de chasse et de pêche. Leur formation les prépare d'une façon adéquate à exercer des fonctions de gérance auprès d'une certaine catégorie de clubs dont les investissements et le volume des opérations sont assez considérables.

Enfin, dans le secteur communautaire ou coopératif, les techniciens et techniciennes en aménagement cynégétique et halieutique se trouvent bien habilités à occuper diverses fonctions dans le domaine de l'aménagement des ressources comme dans celui de la gestion des opérations. Les associations régionales de chasse et pêche, les communautés amérindiennes du Nord qui opèrent des services de pourvoyeurs et les éventuelles « société d'aménagement et de conservation » pourront, avec l'aide de l'État, offrir à leurs membres les précieux services d'un tel type de technicien.

Enfin, il existe d'autres domaines où les techniciens et techniciennes en aménagement cynégétique et halieutique peuvent trouver de l'emploi. Divers organismes dans le domaine des loisirs, de la récréation et même de l'enseignement peuvent tirer parti de sa compétence. De la même façon plusieurs débouchés sont ouverts à titre de conseiller technique à la conception et à la mise en marché d'une certaine catégorie de matériel, de véhicules et d'équipements sportifs.

CONTENU DU PROGRAMME

Les douzes (12) cours obligatoires:

- 4 d'éducation physique
- 4 de philosophie
- 4 de langue et littérature

plus les cours suivants:

4 cours complémentaires

101-301-78	BIOLOGIE GÉNÉRALE I	3-2-3
101-401-78	BIOLOGIE GÉNÉRALE II	3-2-3
101-933-77	ANATOMIE ET PHYSIOLOGIE VÉGÉTALES	3-2-3
101-938-78	ZOOLOGIE	2-5-2
101-939-78	ÉCOLOGIE	2-4-2
145-214-76	PREMIERS SOINS	1-0-1
145-404-73	LOIS CONCERNANT LA CHASSE ET LA PÊCHE, LA CIRCULATION EN FORÊT	2-0-1
145-514-78	ICHTYOLOGIE APPLIQUÉE	3-3-3
145-524-78	DESSIN	1-5-2
145-534-76	TECHNIQUES HALIEUTIQUES	2-5-2
145-544-78	STAGE D'ÉTÉ EN FORÊT (45 heures)	0-3-1
145-554-76	AMÉNAGEMENT ET GESTION DES ÉQUIPEMENTS I	2-3-2
145-564-78	ORNITHOLOGIE APPLIQUÉE	2-2-2
145-604-76	ADMINISTRATION DU TOURISME CYNÉGÉTIQUE ET HALIEUTIQUE	4-1-3
145-624-76	TECHNIQUES DE DÉPLACEMENT EN FORÊT	2-3-2
145-634-76	TECHNIQUES CYNÉGÉTIQUES	3-7-2
145-644-76	STAGE D'HIVER ET SURVIE EN FORÊT	0-4-2
145-654-76	AMÉNAGEMENT ET GESTION DES ÉQUIPEMENTS II	1-2-2
145-664-78	MAMMOLOGIE APPLIQUÉE	2-3-3
190-230-75	BOTANIQUE FORESTIÈRE I	3-2-3
190-330-75	BOTANIQUE FORESTIÈRE II	0-2-1
190-350-75	PLANIMÉTRIE	2-2-3
201-217-78	ÉLÉMENTS DE BIOMÉTRIE	2-2-2
260-311-78	HYDROLOGIE	2-0-1
391-510-76	PUBLICITÉ	1-2-1
401-935-76	SCIENCE DU COMPORTEMENT ET GESTION DU PERSONNEL	4-0-4
401-999-82	COMPTABILITÉ	3-0-3
414-101-80	INTRODUCTION AU TOURISME	2-1-3

Note: Dans ce programme la cinquième session de cours se donne au cours de l'été qui suit immédiatement la quatrième session.

147.01 TECHNIQUES DU MILIEU NATUREL (programme expérimental)

Entre 86 1/3 et 91 1/3 crédits

Préalables du secondaire:

mathématiques 522 ou 532

chimie 562

physique 422 ou 432 ou 442 ou 452

OPTIONS

- a) Exploitation forestière.
- b) Aménagement forestier.
- c) Chasse et pêche
- d) Aménagement de la faune
- e) Exploitation touristique.
- f) Protection du milieu.
- g) Laboratoire de biologie.
- h) Santé animale
- i) Pisciculture.

OBJECTIFS DU PROGRAMME

Ce programme vise la formation d'élèves polyvalents qui, connaissant la globalité du milieu naturel (ses éléments, les lois et principes qui régissent son fonctionnement, ses possibilités et limites), peuvent intervenir sur le milieu où ses composantes, et y exercer une fonction de travail dans le domaine de l'exploitation, l'aménagement, la connaissance et la protection des richesses du milieu.

OBJECTIFS GÉNÉRAUX DE FORMATION

Le profil du programme est organisé de telle façon que l'élève chemine à travers trois étapes de formation qui s'intègrent, les unes aux autres. La première étape vise à la formation fondamentale de l'individu.

La deuxième étape de formation a comme objectif de placer l'élève dans un contexte pour l'amener à comprendre un secteur d'activités socio-économiques: le milieu naturel. Le milieu naturel avec ses lois, ses principes, régit le fonctionnement de tout écosystème naturel.

C'est à cette étape qu'il (elle) acquiert les bases de la polyvalence. La polyvalence n'étant pas liée uniquement à la quantité de techniques que peut faire un individu, mais aux mécanismes intellectuels que l'individu développe dans la connaissance, la compréhension, la possession de la logique interne d'un secteur d'activités socio-économiques.

La troisième étape de formation vise la formation technique de l'élève en vue de l'amener à participer à l'activité du secteur du milieu naturel en occupant une fonction de travail particulière. Il ne s'agit pas à cette troisième étape de former un individu à une seule fonction de travail et de l'y spécialiser, mais de lui donner les qualifications pour occuper une fonction de travail et la possibilité de se réorienter vers une autre fonction de travail avec un effort relatif au degré de polyvalence entre la fonction de travail première et celle désirée. Le degré de polyvalence se définit comme étant lié à la quantité de techniques et de connaissances communes à deux fonctions de travail (ou plus). De toute façon, les techniques et connaissances communes sont enseignées simultanément aux élèves s'orientant vers les fonctions de travail possédant en commun ces techniques.

En résumé, l'élève s'inscrivant au tronc commun des techniques du milieu naturel poursuit un ensemble d'activités qui devraient rendre l'élève capable de:

1. s'identifier comme individu avec ses possibilités et limites.
2. découvrir et expliquer en ses propres mots les lois, principes, théories qui régissent le fonctionnement de tout écosystème naturel, d'en percevoir la logique interne et de décrire les principaux modes d'intervention sur le milieu.
3. agir à l'intérieur d'une fonction de travail de son choix dans le secteur du milieu naturel d'en exécuter les tâches avec les qualifications requises en comprenant la situation théorique pour en programmer l'activité technique appropriée qui en découle, et la réaliser avec les moyens mis à sa disposition.

PERSPECTIVES PROFESSIONNELLES

Le secteur socio-économique du milieu naturel comprend les fonctions de travail qui oeuvrent dans les espaces non-urbanisés que sont les forêts, champs, rivières, lacs et les fonctions de travail qui utilisent les éléments du milieu pour des fins d'exploitation, d'aménagement, de récréation, de recherche. Ainsi l'ingénieur-forestier, le médecin-vétérinaire, le biologiste, le pisciculteur, le chercheur-biologiste ont besoin pour les seconds d'assistants, qui comprennent la logique interne du milieu naturel, le langage conceptuel de l'universitaire et qui, à partir de ce langage, peuvent programmer la démarche technique qui en découle et la réaliser avec les moyens dont il dispose. De plus, la fragilité de ce secteur d'emploi, son évolution technique rapide exige de l'élève qui s'y engage une ouverture d'esprit, une mobilité et une polyvalence accrue, une capacité à travailler en équipe, un désir de travailler sur le terrain et, même, les capacités de chef d'équipe de travail.

D'autres parts, le secteur socio-économique du milieu naturel regroupe des fonctions de travail qui exigent soit un travail actif, plus ou moins prolongé, parfois dans des conditions difficiles en forêt, sur nos lacs et rivières soit un travail où des connaissances du milieu naturel et de ses ressources ou produits utilisés à diverses fins (exploitation de la forêt, de la faune, du tourisme) sont nécessaires.

Ainsi l'augmentation des besoins de plus en plus poussés de matières ligneuses pour la construction et les papeteries, l'augmentation poussée et maintenue de l'exploitation de la forêt, les problèmes de survie de certaines espèces animales et du maintien de la qualité et de la quantité des habitats nécessaires à la vie de la faune, une utilité grandissante à connaître la faune, la flore, la forêt pour les grands projets hydro-électriques ou autres qui interviennent et modifient de façon inquiétante l'environnement, la diminution des quantités d'eau potable, les problèmes de traitements et de récupération des eaux usées, la détérioration globale du milieu, le goût de plus en plus prononcé des jeunes à fuir les grandes agglomérations urbaines pour s'évader en milieu sauvage, la libéralisation des clubs de chasse et de pêche, l'ensemble des préoccupations de la population face à la pollution et à la protection du milieu, l'augmentation des loisirs etc., voilà autant de raisons qui créent des besoins à satisfaire et des solutions qui devront être bientôt trouvées.

Les fonctions de travail sur lesquelles peuvent s'orienter les élèves qui s'inscrivent au tronc commun en milieu naturel sont: l'exploitation forestière, l'aménagement forestier, l'aménagement de la faune, la pisciculture, la chasse et la pêche, l'exploitation touristique, la protection du milieu, le laboratoire de biologie en enseignement et: en recherche, la zooteknique.

TECHNIQUES DU MILIEU NATUREL (programme expérimental)

PREMIÈRE SESSION

			147-480-77	PRINCIPES DE SANTÉ ANIMALE	2-1-1
	Langue et littérature	3-0-3	147-490-77	PRINCIPES DE CHASSE ET DE PÊCHE	2-1-1
	Éducation physique	2	401-417-77	PRINCIPES DE GESTION ET DE COMPTABILITÉ	3-0-1
340-101-77	La philosophie et la connaissance	3-0-3		Cours complémentaire	3-0-3
101-107-77	LA MATIÈRE ET LES ÉLÉMENTS ABIOTIQUES I	3-2-1		a) b) c) d) e) f) g) h) i)	
101-117-77	LE VIVANT ET LE MONDE VIVANT	2-3-2	101-407-77	X	X
101-127-77	HABITATS ET ÉCOSYSTÈMES I	2-3-2	101-417-77	X	X
147-120-77	PRINCIPES D'ORIENTATION ET DE SURVIE EN FORÊT	0-1-0	147-410-77	X	X
230-147-77	PRINCIPES DE CARTOGRAPHIE ET DE PHOTO-INTERPRÉTATION	1-2-1	147-420-77	X	
	Cours complémentaire	3-0-3	147-423-77		X
			147-427-77		X
			147-430-77		X
			147-440-77	X	X
			147-450-77	X	X
			147-460-77	X	
			147-470-77	X	X
			147-480-77		X
			147-490-77	X	X
			401-417-77	X	X

DEUXIÈME SESSION

	Langue et littérature	3-0-3			
	Éducation physique	2			
340-201-77	La philosophie, la nature et la culture	3-0-3			
101-207-77	LA MATIÈRE ET LES ÉLÉMENTS ABIOTIQUES II	2-2-2			
101-227-77	HABITATS ET ÉCOSYSTÈMES II	2-2-1			
147-210-77	ANALYSE DU MILIEU ET PRINCIPES D'INSTRUMENTATION	2-1-1			
147-220-77	EXPRESSION ÉCRITE ET AUDIO-VISUELLE	0-1-0			
147-230-77	APPROCHE QUANTITATIVE DU MILIEU NATUREL	3-1-1			
401-107-77	ÉTHIQUE PROFESSIONNELLE, LOIS ET RÉGLEMENTS, ORGANISATION DU TRAVAIL	3-0-1			
	Cours complémentaire	3-0-3			

TROISIÈME SESSION

	Langue et littérature	3-0-3			
	Éducation physique	2			
340-301-77	La philosophie et l'homme	3-0-3			
101-337-77	CONNAISSANCES DES VÉGÉTAUX	3-1-2			
147-310-77	PRINCIPES DE GÉOMORPHOLOGIE, DE TOPOGRAPHIE ET D'HYDROGRAPHIE	1-3-1			
147-330-77	LES POISSONS	2-1-1			
147-340-77	LA FAUNE TERRESTRE ET AVIENNE	2-1-1			
147-350-77	PRINCIPES D'ÉCHANTILLONNAGE VÉGÉTAL ET ANIMAL	1-1-0			
147-360-77	PEUPELEMENTS FORESTIERS I	2-1-1			
	Cours complémentaire	3-0-3			

QUATRIÈME SESSION (Voir tableau)

	Langue et littérature	3-0-3			
	Éducation physique	2			
340-401-77	Éthique et politique	3-0-3			
101-407-77	MORPHOLOGIE ET ANATOMIE ANIMALE	1-2-1			
101-417-77	PHYSIOLOGIE ET COMPORTEMENT ANIMAL	2-2-1			
147-410-77	PRINCIPES D'HISTOLOGIE, DE PATHOLOGIE ET DE PARASITOLOGIE	2-1-1			
147-420-77	PRINCIPES D'EXPLOITATION ET D'AMÉNAGEMENT FORESTIER	2-2-1			
147-423-77	PRINCIPES D'EXPLOITATION TOURISTIQUE	2-1-1			
147-427-77	PRINCIPES DE PISCICULTURE	2-1-1			
147-430-77	TRAITEMENTS SYLVICOLES	2-1-1			
147-440-77	PRINCIPES DE PYROLOGIE FORESTIÈRE	1-0-0			
147-450-77	VOIRIE ET CAMPEMENTS	2-0-1			
147-460-77	PEUPELEMENTS FORESTIERS II	3-1-1			
147-470-77	PRINCIPES DE LIMNOLOGIE	2-1-1			

CINQUIÈME ET SIXIÈME SESSIONS

<i>a) Exploitation forestière</i>	
Blocs: I, II, IV, V, X, en plus	
147-601-78	GESTION FORESTIÈRE 2-0-1
147-611-78	CONTRÔLE DE PRODUCTION 0-6-2
147-621-78	SYSTÈMES D'EXPLOITATION 0-10-5
147-631-78	LA SÉCURITÉ 2-0-1
147-641-78	LOIS ET RÉGLEMENTS FORESTIERS 1-0-1
147-651-78	MÉCANIQUE FORESTIÈRE 3-0-2
<i>b) Aménagement forestier</i>	
Blocs: I, II, IV, V, X, XI, XII, en plus	
147-661-78	SOCIO-ÉCONOMIQUE DU MILIEU FORESTIER 2-0-1
147-671-78	INVENTAIRE FORESTIER 3-0-2
147-681-78	CALCUL DE POSSIBILITÉ ET ALLOCATIONS 1-0-0
147-691-78	PLAN DE GESTION ET COMPTABILITÉ FORESTIÈRE 2-1-6
<i>c) Chasse et pêche</i>	
Blocs: I, II, III, IV, V, VI, VII, en plus	
147-602-78	ORGANISATION ET FONCTIONNEMENT 2-2-2
147-612-78	CHASSE ET PÊCHE II 2-3-2
147-622-78	PROTECTION DE LA FAUNE 4-4-4
147-632-78	VIE DE PLEIN AIR 0-6-3
147-642-78	ÉQUIPEMENTS DE CHASSE ET DE PÊCHE 0-6-3
<i>d) Aménagement de la faune</i>	
Blocs: I, II, III, IV, VI, VII, IX, XI, en plus	
147-603-78	MAMMIFÈRES II 0-8-3
147-613-78	OISEAUX II 0-2-1
147-623-78	FAUNE AQUATIQUE II 2-10-6
<i>e) Exploitation touristique</i>	
Blocs: I, II, III, IV, V, VI, VII, en plus	
147-604-78	ACTIVITÉS DE PLEIN AIR 3-3-4
147-614-78	INVENTAIRE ET MISE EN VALEUR DU MILIEU 2-6-4
147-624-78	ORGANISATION TOURISTIQUE 1-4-3
147-634-78	COMPORTEMENT SOCIAL 1-3-2

TECHNIQUES DU MILIEU NATUREL(programme expérimental)

f) Protection du milieu

Blocs: I, II, III, IV, VI, VII, IX, en plus		147-533-78	FAUNE AQUATIQUE EN MILIEU ARTIFICIEL	1-2-2
147-605-78	ANALYSE INTÉGRÉE DU TERRITOIRE	2-4-4		
147-615-78	ANALYSE DE L'EAU	1-5-4	147-660-78	TECHNIQUES D'ÉTUDE EN LIMNOLOGIE 1-3-2
147-625-78	ANALYSE DE L'AIR	1-1-1		
147-635-78	POLLUTION, TOXICOLOGIE ET TRAITEMENTS	2-4-3	147-511-78	MESURAGE 2-2-1
147-645-78	LOIS, RÉGLEMENTS ET PRÉVENTION	1-1-1	147-571-78	ANALYSE DU PEUPLEMENT FORESTIER 1-1-1
147-655-78	IMPACT PHYSIQUE	2-2-2	147-610-78	PLAN DE COUPE 0-4-2

g) Laboratoire de biologie

Blocs: I, III, V, VIII, XII, XIII, en plus		147-620-78	CAMPMENTS	0-1-0
147-606-78	GESTION DE LABORATOIRE	2-6-4	147-630-78	PROTECTION DES FORÊTS 0-2-1
147-616-78	TRAITEMENTS DES LIQUIDES BIOLOGIQUES	2-3-2	230-347-78	TOPOGRAPHIE ET PHOTO-INTERPRÉTATION II 1-1-1
147-626-78	ANALYSE DES VÉGÉTAUX	0-3-1	230-447-78	ARPENTAGE (Topométrie) 2-2-1
147-636-78	ANALYSE DES INVERTÉBRÉS	0-3-1		
147-646-78	ANALYSE DES POISSONS	0-2-1	147-640-78	ANALYSE DES INSECTES 1-1-1
147-656-78	ANALYSE DES OISEAUX ET MAMMIFÈRES TERRESTRES	0-3-1		
147-666-78	TECHNIQUES SPÉCIALISÉES DE LABORATOIRE	2-4-3	147-556-78	TECHNIQUES HISTOLOGIQUES 1-3-2
			147-566-78	TECHNIQUES PHYSIOLOGIQUES 1-4-3
			147-576-78	GESTION D'ANIMALERIE I 1-3-2

h) Santé animale

Blocs: I, III, V, XII, en plus		147-650-78	CULTURE DES VÉGÉTAUX	0-2-1
147-676-78	GESTION D'ANIMALERIE II	2-10-8		
147-686-78	SOINS PRÉVENTIFS	5-5-3		
147-696-78	SOINS CURATIFS	3-5-3		

i) Pisciculture

Blocs: I, II, III, VI, VIII, IX, en plus		147-607-78	AMÉNAGEMENT PHYSIQUE DU MILIEU	3-3-3
147-617-78	PISCICULTURE	4-16-10		
	<i>BLOC I</i>			
147-520-78	ORGANISATION DU TRAVAIL	2-1-1		
147-530-78	LOIS ET RÉGLEMENTS	2-0-1		
147-540-78	MÉTHODES ET TECHNIQUES ENTOMOLOGIQUES	0-1-0		
147-550-78	MÉCANIQUE DE DÉPANNAGE	0-1-0		
147-560-78	TAXONOMIE VÉGÉTALE	0-2-1		
147-570-78	SURVIE ET PREMIERS SOINS	1-0-0		
	<i>BLOC II</i>			
230-247-78	TOPOGRAPHIE ET PHOTO-INTERPRÉTATION I	2-0-1		
	<i>BLOC III</i>			
147-506-78	TECHNIQUES D'ÉTUDE POUR BACTÉRIES ET PROTISTES	1-1-1		
147-536-78	TECHNIQUES D'ÉTUDE DES INVERTÉBRÉS TERRESTRES	0-1-0		
	<i>BLOC IV</i>			
147-510-78	EFFETS MÉTÉOROLOGIQUES	0-1-0		
147-526-78	ANALYSE DES VÉGÉTAUX	0-3-1		
147-555-78	ANALYSE DES SOLS	1-1-1		
147-590-78	COMMUNICATION - RADIO	1-0-0		
	<i>BLOC V</i>			
147-580-78	BUDGÉTISATION EN MILIEU NATUREL	1-0-1		
	<i>BLOC VI</i>			
147-512-78	CHASSE ET PÊCHE I	2-0-2		
147-523-78	FAUNE AQUATIQUE I	0-2-2		
	<i>BLOC VII</i>			
147-503-78	MAMMIFÈRES I	0-4-2		
147-513-78	OISEAUX I	0-2-2		

Secteur professionnel :

150.00 AGRICULTURE

OBJECTIFS GÉNÉRAUX

L'enseignement de la technologie agricole est orientée vers la formation de travailleurs spécialisés, pouvant servir dans les activités agricoles et para-agricoles. Ces praticiens et praticiennes seront capables, d'une part, de communiquer avec les agronomes, les ingénieurs et les autres scientifiques et, d'autre part, avec les agriculteurs et le personnel affecté aux services, à la production, à la transformation ou à la mise en marché des produits agricoles et alimentaires.

152.01 Gestion d'entreprises agricoles

92 2/3 crédits

Préalable du secondaire :

aucun

OBJECTIFS DU PROGRAMME

Ce programme vise à donner au secteur de l'agriculture une main-d'œuvre hautement qualifiée capable de répondre aux exigences d'une agriculture moderne. La formation sociale, humaine, technique, économique et administrative permettra à l'élève de s'adapter à un contexte en évolution rapide.

Plus particulièrement, il se propose de préparer des chefs d'entreprises agricoles aptes à une gestion rationnelle d'une exploitation agricole d'envergure.

D'autre part, il donne à l'élève une compétence technique et administrative répondant aux exigences des industries en amont et en aval du secteur de la production agricole.

Enfin, la réalisation de projets d'expérimentation agricole en sessions d'été permet à l'élève de relier la théorie et la pratique de sorte qu'il (elle) est préparé(e) à entrer directement sur le marché du travail.

PERSPECTIVES PROFESSIONNELLES

Les besoins accrus de la population en alimentation, l'insuffisance de certaines productions face à la consommation et l'âge moyen élevé des agriculteurs laissent entrevoir pour de nombreuses années, des possibilités très intéressantes au niveau de la production agricole (secteur primaire), que ce soit à titre de chefs d'entreprises agricoles ou de travailleurs agricoles qualifiés.

D'autre part, les statistiques montrent qu'au moins deux personnes sont nécessaires dans les secteurs secondaire et tertiaire pour satisfaire aux besoins d'une personne du secteur primaire, d'où les débouchés intéressants dans les approvisionnements, la transformation, la mise en marché et les services de renseignements.

Enfin, la tendance de la population vers les loisirs en milieu rural et la nécessité de conserver les ressources biologiques ouvrent des possibilités intéressantes pour les années à venir dans les secteurs du plein air et de l'utilisation rationnelle de la faune et de la flore.

CONTENU DU PROGRAMME

Les douze (12) cours obligatoires :

4 d'éducation physique

4 de philosophie

4 de langue et littérature

plus les cours suivants :

152-111-73	INITIATION À LA GESTION AGRICOLE	3-2-3
152-121-73	SOLS ET VÉGÉTAUX	3-3-3
152-131-76	ZOOTECHE GÉNÉRALE	3-2-2
152-151-73	EXPÉRIMENTATION AGRICOLE: INITIATION	1-3-2
152-211-73	CONSTRUCTIONS RURALES	3-2-2
152-221-76	NOTIONS D'HORTICULTURE ET SYLVICULTURE	1-1-1
152-231-73	CÉRÉALES ET FOURRAGES	3-2-2
152-241-73	COMPTABILITÉ ET FINANCEMENT AGRICOLES	3-2-3
152-251-73	EXPÉRIMENTATION AGRICOLE: ÉLABORATION I	1-3-2
152-311-73	MACHINERIE ET ÉQUIPEMENTS	2-3-2
152-341-76	MISE EN MARCHÉ	3-2-3
152-351-73	EXPÉRIMENTATION AGRICOLE: ÉVALUATION	1-3-2
152-411-73	ASSAINISSEMENT DES SOLS	2-2-2
152-441-76	PLANIFICATION DE L'ENTREPRISE AGRICOLE	3-2-3
152-451-73	EXPÉRIMENTATION AGRICOLE: ÉLABORATION II	1-3-2
152-461-73	COOPÉRATION	2-2-2
152-551-73	EXPÉRIMENTATION AGRICOLE: EXÉCUTION I (1re partie) (Été après la 2e session)	5-40-0
152-651-73	EXPÉRIMENTATION AGRICOLE: EXÉCUTION II (2e partie) (Été après la 4e session)	5-40-0
410-110-74	COMPTABILITÉ I	4-0-4

plus un des cours suivants à la troisième session

152-321-73 ALIMENTATIONS ANIMALE ET RÉGIE 3-2-3

152-331-73 PRODUCTIONS HORTICOLES 3-2-3

plus un des cours suivants à la quatrième session

152-421-73 PRODUCTIONS ANIMALES SPÉCIALISÉES 3-2-3

152-431-73 HORTICULTURE INDUSTRIELLE 3-2-3

152.02 Exploitants de ferme

91 2/3 crédits

Préalables du secondaire

mathématiques 422 ou 432

chimie 442 ou 462

physique 422 ou 432 ou 442 ou 452

OBJECTIFS DU PROGRAMME

Le programme de formulation de ferme vise à préparer, au niveau collégial, de futurs chefs d'entreprise prêts à assurer un relève agricole de qualité, aptes à revaloriser le terroir et l'agriculture du Québec tout en exerçant un rôle de « chefs de file » dans leur milieu.

Le programme est orienté de façon à permettre à l'élève d'acquérir les principes, les lois et les techniques propres à une exploitation agricole; de connaître l'environnement de l'entreprise agricole dont il faut tenir compte dans l'exploitation de la ferme, de comprendre le fonctionnement de l'entreprise agricole, de planifier une exploitation agricole; d'appliquer les connaissances acquises à une exploitation agricole déterminée et de jouer un rôle dynamique dans son milieu.

Le programme comprend trois types de cours; des cours de sciences humaines et sociales, des cours de sciences économiques et administratives et des cours reliés à tout l'aspect technique de la production. Deux stages dans des fermes sélectionnées contribuant à l'approfondissement des connaissances acquises. Ces stages sont supervisés par un responsable attiré.

CONTENU DU PROGRAMME

Les douze (12) cours obligatoires:

4 d'éducation physique

4 de philosophie

4 de langue et littérature

plus les cours suivants:

101-915-78	ANATOMIE ET PHYSIOLOGIE DES ANIMAUX DE FERME	2-1-2
101-945-79	BOTANIQUE AGRICOLE	2-1-2
150-980-78	COMPTABILITÉ AGRICOLE	3-2-2
152-220-78	GESTION DE L'ENTREPRISE AGRICOLE	2-2-2
152-300-78	STAGE I	0-5-40
152-532-79	GESTION FINANCIÈRE	3-2-2
152-600-78	STAGE II	0-5-40
152-910-78	GÉNÉTIQUE ET AMÉLIORATION	2-1-2
152-920-78	MACHINES ET ÉQUIPEMENTS DE FERME	3-2-2
152-930-81	ATELIERS DE FERME	1-2-2
152-940-78	NUTRITION ET ALIMENTATION	2-2-2
152-950-78	CONSTRUCTION AGRICOLE	2-1-2
152-970-78	RÉGIE DE L'EAU ET DE CONSERVATION DU SOL	2-1-2
152-990-78	TRACTEURS ET MOTEURS	2-1-2
401-960-81	COMMERCIALISATION	2-0-1

Cours optionnels:

152-440-78	BOVINS DE BOUCHERIE	2-1-2
152-450-78	PRODUCTION AVICOLE	2-1-2
152-460-78	PRODUCTION OVINE	2-1-2
152-470-78	PRODUCTION PORCINE	2-1-2

plus les cours suivants particuliers à l'une ou l'autre des institutions qui offrent ce programme.

La Pocatière:

150-950-81	PHYTOPROTECTION	2-1-2
150-960-78	SOLS ET FERTILISATION	2-2-2
152-112-78	ÉCONOMIE DE LA PRODUCTION AGRICOLE	2-2-2
152-202-81	PRÉPARATION AU PREMIER STAGE	0-2-1
152-402-78	CÉRÉALES ET HERBAGES	3-2-2
152-522-78	PLANIFICATION DE L'EXPLOITATION AGRICOLE	1-2-2
387-973-83	SOCIOLOGIE DES MOYENS DE COMMUNICATION	3-0-3
401-965-78	COOPÉRATION ET SYNDICALISME	2-0-2
401-967-78	DROIT RURAL	2-0-2

Cours optionnels:

152-462-81	HORTICULTURE ET SERRE	2-1-2
152-492-81	BOISÉ DE FERME	2-1-2
152-960-78	PRODUCTION LAITIÈRE	2-2-2
152-932-79	CULTURES INDUSTRIELLES	2-1-2

St-Hyacinthe:

101-111-78	BIOLOGIE	2-2-2
150-370-78	SOLS ET FERTILISATION	3-2-2
152-212-78	INITIATION À L'ÉCONOMIE AGRICOLE	2-0-2
152-402-78	CÉRÉALES ET HERBAGES	3-2-2
152-412-78	PHYTOPROTECTION	3-0-2
152-432-78	PROJET DE GESTION I	0-2-2
152-532-79	GESTION FINANCIÈRE	3-2-2
383-950-78	ÉCONOMIE GÉNÉRALE	2-0-2
401-964-78	DROIT RURAL, COOPÉRATION ET SYNDICALISME	4-0-2

Cours optionnels:

150-900-78	CULTURES FRUITIÈRES	2-1-2
150-982-78	POMME DE TERRE	2-1-2
152-480-81	PRODUCTION APICOLE	2-1-2
152-922-79	CULTURES LÉGUMIÈRES	4-2-2
152-942-81	CULTURES EN SERRE	3-2-2
152-960-78	PRODUCTION LAITIÈRE	2-2-2
152-992-79	CULTURES INDUSTRIELLES	2-1-2
153-462-78	BOISÉ DE FERME	2-1-2
153-681-78	PRODUCTIONS ANIMALES SPÉCIALES	2-1-2
401-151-81	GESTION DE L'ENTREPRISE LAITIÈRE	2-1-2

153.01 Zootechnologie

96 1/3 crédits

Préalables du secondaire

mathématiques 522 ou 532

chimie 562

physique 422 ou 432 ou 442 ou 452

OBJECTIFS DU PROGRAMME

La zootechnologie attire les élèves préoccupés avant tout par les aspects techniques et scientifiques des productions animales et leur propose une formation dans les sciences biologiques appliquées aux animaux domestiques. L'enseignement vise un triple but : faire progresser les connaissances zootechniques, les exploiter au profit de l'homme et les diffuser.

Le programme de zootechnologie permettra donc aux futurs techniciens d'adapter, d'appliquer et de transmettre les données techniques et scientifiques les plus récentes afin d'améliorer la productivité et la rentabilité des entreprises reliées aux différentes productions animales.

PERSPECTIVES PROFESSIONNELLES

La formation des diplômés et diplômées leur permet d'oeuvrer à titre de conseiller technique chez un meunier, de gérer une ferme d'élevage, de devenir agent de territoire dans la vente de fournitures alimentaires ou d'hygiène animale. Leurs connaissances en génétique et amélioration leur ouvrent les portes des organismes d'amélioration des troupeaux.

CONTENU DU PROGRAMME

Les douze (12) cours obligatoires :

4 d'éducation physique

4 de philosophie

4 de langue et littérature

plus les cours suivants :

pour La Pocatière :

2 cours complémentaires

101-906-78	BIOLOGIE CELLULAIRE	1-2-2
101-914-81	ANATOMIE ET PHYSIOLOGIE ANIMALES	4-2-2
101-933-77	ANATOMIE ET PHYSIOLOGIE VÉGÉTALES	3-2-3
101-956-78	BACTÉRIOLOGIE GÉNÉRALE	2-2-2
101-967-78	ZOOLOGIE	2-2-2
101-990-78	GÉNÉTIQUE GÉNÉRALE	2-1-2
150-110-81	INTRODUCTION À L'AGRICULTURE	1-2-2
150-120-81	PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT	2-2-2
150-300-78	AGROLOGIE	2-2-2
150-350-78	NUTRITION	2-2-2
150-420-78	NOTIONS DE FERTILISATION	2-0-2
150-450-78	ALIMENTATION ANIMALE I	3-2-2
150-590-78	CONSTRUCTION RURALE	2-2-2
150-970-78	GRANDES CULTURES	2-2-2
152-220-78	GESTION DE L'ENTREPRISE AGRICOLE	2-2-2
153-461-81	BOVINS LAITIERS	4-3-2
153-481-81	AMÉLIORATION ANIMALE	3-3-2
153-561-78	TECHNIQUES ET INSPECTION DES VIANDES	2-2-2
153-611-81	PATHOLOGIE ANIMALE	2-0-1
153-651-81	BOVINS DE BOUCHERIE	3-2-2
153-690-81	LABORATOIRE EN MILIEU	0-2-1

153-990-81	MANUTENTION DES PRODUITS	2-2-2
201-117-73	ÉLÉMENTS DE STATISTIQUES	2-1-3
153-307-81	COMPTABILITÉ AGRICOLE	2-2-2
202-105-75	CHIMIE GÉNÉRALE ET ORGANIQUE	3-2-3
202-304-78	BIOCHIMIE	3-2-3
203-906-81	PHYSIQUE	3-2-3
242-905-78	SCIENCES GRAPHIQUES	1-2-1
383-915-71	INITIATION À LA VIE ÉCONOMIQUE	3-0-3
387-973-83	SOCIOLOGIE DES MOYENS DE COMMUNICATION	3-0-3
401-960-81	COMMERCIALISATION	2-0-1
401-965-78	COOPÉRATION ET SYNDICALISME	2-0-2

plus trois cours parmi les suivants :

153-528-78	BIOMÉTRIE	1-2-2
153-571-81	AVICULTURE	3-2-2
153-581-81	PRODUCTION PORCINE	3-2-2
153-661-81	PRODUCTION OVINE	3-2-2
153-920-81	ÉCONOMIE DE LA PRODUCTION	2-2-2

St-Hyacinthe :

101-111-78	BIOLOGIE	2-2-2
101-910-78	BOTANIQUE	2-2-2
101-913-78	ANATOMIE ET PHYSIOLOGIE ANIMALES I	3-2-2
101-923-78	ANATOMIE ET PHYSIOLOGIE ANIMALES II	3-2-2
101-955-78	MICROBIOLOGIE GÉNÉRALE	3-2-2
101-967-78	ZOOLOGIE	2-2-2
101-990-78	GÉNÉTIQUE GÉNÉRALE	2-1-2
150-370-78	SOLS ET FERTILISATION	3-2-2
150-970-78	GRANDES CULTURES	2-2-2
150-980-78	COMPTABILITÉ AGRICOLE	3-2-2
153-330-78	MACHINERIE AGRICOLE	2-2-2
153-411-78	NUTRITION ANIMALE	3-2-3
153-471-78	AVICULTURE I	3-2-2
153-480-78	AMÉLIORATION ANIMALE	2-2-2
153-501-78	BOVINS LAITIERS I	2-2-2
153-511-78	ALIMENTATION ANIMALE ET ANALYSE DES ALIMENTS	3-4-3
153-521-78	PRODUCTION DU PORCELET	2-1-2
153-531-78	HYGIÈNE PRÉVENTIVE	3-0-2
153-540-78	GESTION DE FERME	3-0-2
153-541-78	BOVINS DE BOUCHERIE I	2-1-2
153-601-78	BOVINS LAITIERS II	3-2-3
153-621-78	PRODUCTION DU PORC D'ENGRAIS	2-1-2
153-641-78	BOVINS DE BOUCHERIE II	2-1-2
153-671-78	AVICULTURE II	2-2-2
153-681-78	PRODUCTIONS ANIMALES SPÉCIALES	2-1-2
153-900-78	CONSTRUCTION	3-2-2
201-102-82	MATHÉMATIQUES	3-2-3
201-905-78	STATISTIQUE	3-0-2
202-201-75	CHIMIE DES SOLUTIONS	3-2-3
202-204-75	CHIMIE ORGANIQUE	3-2-3
202-304-78	BIOCHIMIE	3-2-3
202-935-78	CHIMIE ANALYTIQUE I	2-2-2
203-102-74	MÉCANIQUE	3-2-3
242-905-78	SCIENCES GRAPHIQUES	1-2-1
401-960-81	COMMERCIALISATION	2-0-1
401-961-78	ADMINISTRATION	2-1-2
401-962-78	VENTE	2-0-2

153.02 Horticulture légumière et fruitière

94 crédits

Préalables du secondaire :

mathématiques 522 ou 532
chimie 562
physique 422 ou 432 ou 442 ou 452

OBJECTIFS DU PROGRAMME

Les technologues en horticulture légumière et fruitière assistent l'agronome vulgarisateur ou chercheur dans ses rapports avec l'agriculteur spécialisé en production de légumes, fruits, plantes industrielles, céréales, grains de provendes ou plantes fourragères. Ces spécialistes doivent bien connaître les sols, la fertilisation, les méthodes de reproduction, de culture, de protection et de conservation des nombreuses espèces cultivées et posséder de bonnes notions de mise en marché.

L'élève inscrit à ce programme peut utiliser en plus des laboratoires de botanique et de protection des plantes, huit mille pieds carrés de serres, trois chambres réfrigérées, un caveau à légumes, une chambre de forçage, trois cabinets de germination et deux chambres de croissance.

À l'expérience acquise en laboratoires et serres, s'ajoute les visites dirigées chez les producteurs et les grossistes en fruits et légumes.

PERSPECTIVES PROFESSIONNELLES

Ces diplômés et diplômées peuvent diriger la production commerciale des plantes horticoles ou de grande culture dans sa propre entreprise ou celle de l'industrie de la transformation. Ils sont capables d'assumer la responsabilité d'un service technique et de vente des antiparasitaires, des engrais, des semences et de machines horticoles.

Leurs connaissances sont indispensables dans l'inspection et la classification des produits végétaux sous contrôle gouvernemental. Ils peuvent réaliser les plans d'expérimentation dans une ferme ou une station de recherche agricole. À l'occasion, ils peuvent assister des agronomes-professeurs dans leur enseignement.

CONTENU DU PROGRAMME

Les douze (12) cours obligatoires :

- 4 d'éducation physique
- 4 de philosophie
- 4 de langue et littérature

plus les cours suivants :

101-111-78	BIOLOGIE	2-2-2
101-910-78	BOTANIQUE	2-2-2
101-950-78	PHYSIOLOGIE VÉGÉTALE APPLIQUÉE	3-1-2
101-957-78	MICROBIOLOGIE HORTICOLE	2-1-2
101-967-78	ZOOLOGIE	2-2-2
101-980-78	ENTOMOLOGIE GÉNÉRALE	2-2-2
101-989-78	INTRODUCTION À LA GÉNÉTIQUE	2-0-2
150-370-78	SOLS ET FERTILISATION	3-2-2
150-390-78	ARPENTAGE ET CONSTRUCTION	1-1-2
150-900-78	CULTURES FRUITIÈRES	2-1-2
150-902-81	CULTURES FRUITIÈRES II	1-2-1
150-920-81	CULTURES LÉGUMIÈRES I	4-2-2
150-922-81	CULTURES LÉGUMIÈRES II	4-2-2
150-930-78	PHYTOPATHOLOGIE	2-2-2
150-940-80	CULTURES EN SERRES	2-2-2
150-992-78	CULTURES INDUSTRIELLES	2-1-2
153-300-78	HYDROLOGIE	2-0-2

153-380-78	AMÉLIORATION VÉGÉTALE	2-0-2
153-392-79	ÉCOLOGIE APPLIQUÉE	2-1-2
153-400-78	CONSTRUCTIONS HORTICOLES	2-1-2
153-402-78	ÉLÉMENTS DE DRAINAGE	2-0-2
153-450-78	PROPAGATION I	2-2-2
153-462-78	BOISÉ DE FERME	2-1-2
153-472-81	NÉMATOLOGIE	0-2-2
153-490-78	CONTRÔLE DES MAUVAISES HERBES	2-1-2
153-522-78	PRINCIPES DE CULTURES HORTICOLES	2-1-2
153-532-78	MACHINERIE HORTICOLE	2-2-2
153-542-81	CULTURES CÉRÉALIÈRES	2-1-2
153-600-78	TECHNIQUES D'IRRIGATION	2-2-2
153-602-78	CULTURES HERBAGÈRES	3-1-2
153-910-78	INTÉGRATION DES MACHINES	1-1-2
201-102-82	MATHÉMATIQUES	3-2-3
201-905-78	STATISTIQUE	3-0-2
202-201-75	CHIMIE DES SOLUTIONS	3-2-3
202-204-75	CHIMIE ORGANIQUE	3-2-3
202-304-75	BIOCHIMIE	3-2-3
203-102-74	MÉCANIQUE	3-2-3
242-905-78	SCIENCES GRAPHIQUES	1-2-1
401-153-81	GESTION DE L'EXPLOITATION HORTICOLE	3-1-2
401-961-78	ADMINISTRATION	2-1-2
401-970-78	MARKETING	3-0-2
401-971-78	COMPTABILITÉ GÉNÉRALE	2-2-2

153.03 Horticulture ornementale

96 1/3 crédits

Préalables du secondaire :

mathématiques 522 ou 532
chimie 562
physique 422 ou 432 ou 442 ou 452

OBJECTIFS

En plus des laboratoires d'horticulture et de phytoprotection, les élèves peuvent utiliser les serres et la salle d'empotage de l'ITA pour apprendre les techniques de multiplication des plantes, de réalisation d'ouvrages de parterres, tels les patios, fontaines, cascades et autres.

À l'automne et au printemps, les élèves s'occupent de la plantation et de l'entretien d'une grande variété de plantes ornementales situées dans les parterres de l'institut. Des visites dirigées chez des pépiniéristes et fleuristes commerciaux complètent leurs connaissances théoriques.

PERSPECTIVES PROFESSIONNELLES

La préparation des technologues en horticulture ornementale leur permet d'accomplir des tâches d'assistant techniques auprès des architectes-paysagistes, des agronomes et des hommes de science. Ils peuvent aussi agir comme conseiller auprès des producteurs, des horticulteurs et des fleuristes.

Les diplômés et diplômées en horticulture ornementale sont compétents pour diriger les travaux organisés par un architecte-paysagiste, un service des parcs, ou un propriétaire de terrains de golf ou autres espaces verts. Ils peuvent aussi diriger une entreprise personnelle de paysagisme, de fleuristerie, de floriculture, de pépinière ou d'arboriculture.

CONTENU DU PROGRAMME

Les douze (12) cours obligatoires:

4 d'éducation physique

4 de philosophie

4 de langue et littérature

plus les cours suivants:

101-111-78	BIOLOGIE	2-2-2
101-910-78	BOTANIQUE	2-2-2
101-950-78	PHYSIOLOGIE VÉGÉTALE APPLIQUÉE	3-1-2
101-957-78	MICROBIOLOGIE HORTICOLE	2-1-2
101-967-78	ZOOLOGIE	2-2-2
101-980-78	ENTOMOLOGIE GÉNÉRALE	2-2-2
101-989-78	INTRODUCTION À LA GÉNÉTIQUE	2-0-2
150-370-78	SOLS ET FERTILISATION	3-2-2
150-390-78	ARPENTAGE ET CONSTRUCTION	1-1-2
150-930-78	PHYTOPATHOLOGIE	2-2-2
153-300-78	HYDROLOGIE	2-0-2
153-303-78	BOTANIQUE HORTICOLE ORNEMENTALE	1-3-2
153-380-78	AMÉLIORATION VÉGÉTALE	2-0-2
153-400-78	CONSTRUCTIONS HORTICOLES	2-1-2
153-413-78	FLEURS DE PATERRE I	2-1-2
153-423-78	ARBORICULTURE I	2-1-2
153-443-78	CONCEPTION GRAPHIQUE	1-2-2
153-450-78	PROPAGATION I	2-2-2
153-490-78	CONTRÔLE DE MAUVAISES HERBES	2-1-2
153-493-78	PELOUSE	2-1-2
153-503-81	MACHINERIE HORTICOLE ORNEMENTALE	2-2-2
153-513-78	FLEURS DE PATERRE II	2-1-2
153-533-78	FLORICULTURE I	2-2-2
153-543-78	ARCHITECTURE PAYSAGISTE I	1-3-2
153-553-78	PROPAGATION II	1-2-2
153-563-78	FLEURISTERIE I	1-2-2
153-573-78	PAYSAGISME I	1-4-2
153-623-78	ARBORICULTURE II	2-1-2
153-633-78	FLORICULTURE II	2-2-2
153-673-79	PAYSAGISME II	2-2-2
153-683-81	ORGANISATION DE L'ENTREPRISE HORTICOLE	2-0-2
153-693-78	PÉPINIÈRE	3-1-2
201-102-82	MATHÉMATIQUES	3-2-3
202-201-75	CHIMIE DES SOLUTIONS	3-2-3
202-204-75	CHIMIE ORGANIQUE	3-2-3
202-304-75	BIOCHIMIE	3-2-3
203-102-74	MÉCANIQUE	3-2-3
242-905-78	SCIENCES GRAPHIQUES	1-2-1
401-961-78	ADMINISTRATION	2-1-2
401-971-78	COMPTABILITÉ GÉNÉRALE	2-2-2
plus un cours parmi les suivants		
153-643-78	ARCHITECTURE PAYSAGISTE II	1-3-2
153-663-78	FLEURISTERIE II	1-3-2

OBJECTIFS DU PROGRAMME

Les techniciens en machinisme agricole effectuent la liaison entre l'ingénieur qui conçoit les machines et les utilisateurs, tels que les agriculteurs et les industriels.

Au service d'un détaillant de machines agricoles ou industrielles, ces techniciens doivent comprendre les dispositifs complexes des moteurs à combustion, les moyens de transmission de force, les systèmes hydrauliques et les principes de fonctionnement de ces machines. Ils doivent être capables de diagnostiquer et corriger le mauvais fonctionnement d'un équipement, de comprendre et interpréter les manuels de service technique, et d'identifier les pièces appropriées.

Ses fonctions l'obligent à connaître les sciences physiques appliquées telles que la force motrice, la dynamique des mécanismes, la résistance des matériaux, la mécanique des fluides, l'instrumentation et les dessins industriels. En outre, ils doivent avoir des notions d'administration, de comptabilité et de vente.

Les élèves bénéficient d'ateliers de mécanique et de soudure, d'une salle d'examen et d'essai des machines agricoles. Des visites industrielles perfectionnent leur formation.

PERSPECTIVES PROFESSIONNELLES

Les finissants et finissantes en machinisme agricole peuvent devenir agent de vente ou de service technique d'un concessionnaire de machines agricoles. Ils peuvent gérer avec compétence un atelier d'entretien et de réparation, un entrepôt de pièces, exercer le métier de technicien et technicienne d'installation et de mise en fonctionnement de nouvelles machines, d'appareils ou d'équipements agricoles.

CONTENU DU PROGRAMME

Les douze (12) cours obligatoires:

4 d'éducation physique

4 de philosophie

4 de langue et littérature

plus les cours suivants:

101-111-78	BIOLOGIE	2-2-2
101-910-78	BOTANIQUE	2-2-2
150-370-78	SOLS ET FERTILISATION	3-2-2
150-400-78	ATELIER DE SOUDURE I	0-2-1
150-430-78	ZOOTECHE GÉNÉRALE	4-0-2
150-520-78	ÉLECTROTECHNIQUE	2-2-2
150-620-82	ATELIER DE TRAVAIL DU MÉTAL	1-1-1
150-910-78	TRAITEMENTS MÉCANIQUES	2-1-2
150-970-78	GRANDES CULTURES	2-2-2
150-980-78	COMPTABILITÉ AGRICOLE	3-2-2
153-200-78	MOTEURS I	3-2-2
153-310-78	TRACTEURS	2-2-2
153-314-78	INTRODUCTION À L'ARPENTAGE	0-1-1
153-334-78	MACHINES AGRICOLES I	2-2-2
153-404-78	DIÉSEL	2-1-2
153-434-78	MACHINES AGRICOLES II	2-2-2
153-504-78	ATELIER DE SOUDURE II	0-2-1
153-534-78	MACHINES AGRICOLES III	2-2-2
153-604-78	MOTEURS II	2-2-2
153-634-78	MACHINERIE D'INTÉRIEUR DE FERME	2-2-2
153-644-78	VENTE DE MACHINES AGRICOLES	0-1-1
153-900-78	CONSTRUCTION	3-2-2
153-910-78	INTÉGRATION DES MACHINES	1-1-2
201-102-82	MATHÉMATIQUES	3-2-3
201-103-77	CALCUL DIFFÉRENTIEL ET INTÉGRAL	3-2-3
201-905-78	STATISTIQUE	3-0-2
202-201-75	CHIMIE DES SOLUTIONS	3-2-3

153.04 Machinisme agricole

95 2/3 crédits

Préalables du secondaire:

mathématiques 522 ou 532

chimie 562

physique 422 ou 432 ou 442 ou 452

AGRICULTURE

202-204-75	CHIMIE ORGANIQUE	3-2-3	150-980-78	COMPTABILITÉ AGRICOLE	3-2-2
203-102-74	MÉCANIQUE	3-2-3	153-200-78	MOTEURS I	3-2-2
203-202-74	ÉLECTRICITÉ ET MAGNÉTISME	3-2-3	153-300-78	HYDROLOGIE	2-0-2
203-924-78	STATIQUE GRAPHIQUE ET ANALYTIQUE	3-1-2	153-310-78	TRACTEURS	2-2-2
203-935-78	RÉSISTANCE DES MATÉRIAUX	3-1-2	153-345-78	ARPENTAGE I	2-2-2
203-945-78	THERMODYNAMIQUE	2-1-2	153-435-78	PHYSIQUE ET MÉCANIQUE DES SOLS	2-2-2
203-946-78	MÉCANIQUE DES FLUIDES	2-2-2	153-445-78	ARPENTAGE II	2-2-2
242-905-78	SCIENCES GRAPHIQUES	1-2-1	153-525-78	MACHINE DE TRAVAIL DU SOL	1-1-1
242-925-78	GÉOMÉTRIE DESCRIPTIVE I	1-1-1	153-535-78	DRAINAGE I	2-2-2
242-935-78	GÉOMÉTRIE DESCRIPTIVE II	1-1-1	153-545-78	ARPENTAGE III	0-2-2
242-945-78	DESSIN MÉCANIQUE I	0-2-1	153-600-78	TECHNIQUES D'IRRIGATION	2-2-2
242-955-78	DESSIN MÉCANIQUE II	0-2-1	153-635-78	DRAINAGE II	3-2-2
401-961-78	ADMINISTRATION	2-1-2	153-655-78	BÉTON	2-0-2
401-962-78	VENTE	2-0-2	153-670-78	PHOTO-INTERPRÉTATION	2-2-2
420-927-82	INITIATION À L'INFORMATIQUE ET ÉLÉMENTS DE PROGRAMMATION	2-2-2	153-900-78	CONSTRUCTION	3-2-2
			153-930-81	CONSERVATION DU SOL	2-0-2

153.05 Hydraulique agricole

95 crédits

Préalables du secondaire

mathématiques 522 ou 532

chimie 562

physique 422 ou 432 ou 442 ou 452

OBJECTIFS DU PROGRAMME

Les technologues en hydraulique agricole effectuent la liaison entre l'ingénieur et l'entrepreneur dans la réalisation de travaux d'amélioration foncière. Ces travaux assurent une gestion efficace de l'eau par le drainage ou l'irrigation, un bon aménagement des sols et des bâtiments de l'exploitation agricole.

Pour atteindre les résultats escomptés, ces technologues doivent connaître les théories scientifiques et les modes de réalisation appropriés. Ils doivent se familiariser avec les techniques d'hydrologie, d'arpentage, de mécanique des sols et de construction.

Pour concrétiser les connaissances théoriques, l'institut dispose d'instruments de mesure de niveaux et d'angles, de matériel de physique des sols, de moteurs et de pompes. Des salles de dessin facilitent les exercices en science graphique.

PERSPECTIVES PROFESSIONNELLES

Les emplois offerts aux diplômés et diplômées peuvent les conduire à un travail sous la direction d'ingénieurs en drainage et en irrigation dans l'entreprise privée ou dans les organismes gouvernementaux. Ils sont également susceptibles de surveiller les travaux d'aménagement des sols ou de construction rurale.

CONTENU DU PROGRAMME

Les douze (12) cours obligatoires:

4 d'éducation physique

4 de philosophie

4 de langue et littérature

plus les cours suivants:

101-111-78	BIOLOGIE	2-2-2
101-910-78	BOTANIQUE	2-2-2
150-370-78	SOLS ET FERTILISATION	3-2-2
150-400-78	ATELIER DE SOUDURE I	0-2-1
150-430-78	ZOOTECHE GÉNÉRALE	4-0-2
150-520-78	ÉLECTROTECHNIQUE	2-2-2
150-970-78	GRANDES CULTURES	2-2-2

153.06 Phytotechnologie

93 1/3 crédits

Préalables du secondaire

chimie 562

mathématiques 522 ou 532

physique 422 ou 432 ou 442 ou 452

OBJECTIFS DU PROGRAMME

La culture des plantes occupe une place très importante dans le fonctionnement des fermes québécoises. Le programme d'auto-suffisance mis de l'avant par le ministère de l'Agriculture du Québec indique la possibilité de rentabiliser l'exploitation agricole par la voie des différentes cultures.

Les technologues formés en phytotechnologie possèdent une vaste connaissance du domaine des plantes leur permettant de jouer un rôle important auprès des agriculteurs. Ils possèdent une solide formation de base facilitant leur adaptation aux nombreux changements que connaît l'agriculture moderne, et une connaissance étendue des différentes spécialités phytotechniques tant des cultures herbagères, horticoles qu'ornementales.

PERSPECTIVES PROFESSIONNELLES

Ils deviennent des collaborateurs et collaboratrices précieux(es) des équipes de vulgarisateurs dans le domaine de la production des plantes et de la défense des cultures. Ils peuvent assister les diffé-

rents chercheurs et professeurs en phytotechnie à l'emploi des gouvernements et des universités. Ils peuvent aussi oeuvrer auprès des organismes agricoles et para-agricoles dans différentes fonctions nécessitant des connaissances en agriculture.

CONTENU DU PROGRAMME

Les douze (12) cours obligatoires:

- 4 d'éducation physique
- 4 de philosophie
- 4 de langue et littérature

plus les cours suivants:

2 cours complémentaires

101-906-78	BIOLOGIE CELLULAIRE	1-2-2
101-937-78	BOTANIQUE	2-4-2
101-950-78	PHYSIOLOGIE VÉGÉTALE APPLIQUÉE	3-1-2
101-952-81	TAXONOMIE VÉGÉTALE	2-2-2
101-954-78	ÉCOLOGIE VÉGÉTALE APPLIQUÉE	2-2-2
101-956-78	BACTÉRIOLOGIE GÉNÉRALE	2-2-2
101-980-81	ENTOMOLOGIE	3-2-2
101-990-78	GÉNÉTIQUE GÉNÉRALE	2-1-2
150-110-81	INTRODUCTION À L'AGRICULTURE	1-2-2
150-300-78	AGROLOGIE	2-2-2
150-410-81	PRODUCTIONS ANIMALES	2-2-2
150-931-81	PHYTOPATHOLOGIE	2-1-1
152-220-78	GESTION DE L'ENTREPRISE AGRICOLE	2-2-2
153-307-81	COMPTABILITÉ AGRICOLE	2-2-2
153-410-81	MACHINISME AGRICOLE	2-2-2
153-426-81	MALHERBOLOGIE	2-1-2
153-460-78	FERTILISATION DU SOL	3-1-2
153-516-81	HORTICULTURE LÉGUMIÈRE ET FRUITIÈRE	3-2-3
153-530-81	PLANTES FOURRAGÈRES	3-2-2
153-546-78	PLANTES INDUSTRIELLES	2-2-2
153-610-81	TRAVAIL DU SOL	1-1-1
153-628-81	PROGRAMME DE CULTURE	0-1-2
153-630-78	CÉRÉALES	2-2-2
153-690-81	LABORATOIRE EN MILIEU	0-2-1
153-960-81	CONTRÔLE DE L'EAU	2-0-2
201-117-73	ÉLÉMENTS DE STATISTIQUES	2-1-3
202-105-75	CHIMIE GÉNÉRALE ET ORGANIQUE	3-2-3
202-304-78	BIOCHIMIE	3-2-3
203-906-81	PHYSIQUE	3-2-3
242-905-78	SCIENCES GRAPHIQUES	1-2-1
383-915-71	INITIATION À LA VIE ÉCONOMIQUE	3-0-3
387-973-83	SOCIOLOGIE DES MOYENS DE COMMUNICATION	3-0-3
401-960-81	COMMERCIALISATION	2-0-1
401-965-78	COOPÉRATION ET SYNDICALISME	2-0-2
plus quatre cours au choix parmi les suivants:		
150-530-81	NOTIONS D'AGRICULTURE BIOLOGIQUE	2-1-3
152-492-81	BOISÉ DE FERME	2-1-2
153-456-78	PROPAGATION DES PLANTES	2-1-2
153-506-78	AMÉLIORATION DES PLANTES	2-2-2
153-528-78	BIOMÉTRIE	1-2-2
153-536-78	CULTURE ORNEMENTALE	2-2-2
153-646-81	POMMES DE TERRE	2-2-2
153-666-81	SERRES ET SERRICULTURE	2-2-2
153-920-81	ÉCONOMIE DE LA PRODUCTION	2-2-2

153.07 Économie rurale

84 crédits

Préalables du secondaire

- chimie 562
- mathématiques 522 ou 532
- physique 422 ou 432 ou 442 ou 452

OBJECTIFS DU PROGRAMME

La situation actuelle de notre agriculture pose des problèmes d'ordre économique, que ce soit en gestion économique ou financière, en mise en marché des produits, etc. Aussi le programme d'étude en économie rurale est-il conçu de manière à former des technologues aptes à travailler dans le secteur économique-social d'une agriculture contemporaine.

Il s'adresse aux élèves intéressés à promouvoir le progrès de la classe agricole en apportant leur qualité d'homme d'affaires et d'administrateur. Un esprit de synthèse et le sens de l'organisation sont des qualités importantes à développer pour oeuvrer dans ce domaine.

PERSPECTIVES PROFESSIONNELLES

Les technologues diplômés(ées) en économie occupent actuellement des postes tels que surveillants de cercles de gestion, gérants de ferme, évaluateurs au service d'organismes de crédit agricole, animateurs en coopération et syndicalisme agricole (UPA), professeurs aux niveaux secondaire et collégial.

L'importance croissante que prend l'économie en agriculture entraîne une augmentation de demandes de technologues aptes à travailler dans ce secteur.

CONTENU DU PROGRAMME

Les douze (12) cours obligatoires:

- 4 d'éducation physique
- 4 de philosophie
- 4 de langue et littérature

plus les cours suivants:

2 cours complémentaires

101-906-78	BIOLOGIE CELLULAIRE	1-2-2
101-914-81	ANATOMIE ET PHYSIOLOGIE ANIMALES	4-2-2
101-933-77	ANATOMIE ET PHYSIOLOGIE VÉGÉTALES	3-2-3
101-956-78	BACTÉRIOLOGIE GÉNÉRALE	2-2-2
101-967-78	ZOOLOGIE	2-2-2
101-989-78	INTRODUCTION À LA GÉNÉTIQUE	2-0-2
150-110-81	INTRODUCTION À L'AGRICULTURE	1-2-2
150-200-78	INSTRUMENTS D'ARPENTAGE	1-1-1
150-300-78	AGROLOGIE	2-2-2
150-350-78	NUTRITION	2-2-2
150-420-78	NOTIONS DE FERTILISATION	2-0-2
150-450-81	ALIMENTATION ANIMALE	4-2-2
150-590-78	CONSTRUCTION RURALE	2-2-2
150-970-78	GRANDES CULTURES	2-2-2
153-307-81	COMPTABILITÉ AGRICOLE	2-2-2
153-317-78	PLAN DE FERME	2-0-2
153-410-81	MACHINISME AGRICOLE	2-2-2
153-527-81	GESTION DE L'ENTREPRISE	2-2-2
153-627-78	BUDGET ET PROGRAMMATION	2-2-2
153-920-81	ÉCONOMIE DE LA PRODUCTION	2-2-2
201-117-73	ÉLÉMENTS DE STATISTIQUES	2-1-3

202-105-75	CHIMIE GÉNÉRALE ET ORGANIQUE	3-2-3
202-304-78	BIOCHIMIE	3-2-3
203-906-81	PHYSIQUE	3-2-3
242-905-78	SCIENCES GRAPHIQUES	1-2-1
383-915-71	INITIATION À LA VIE ÉCONOMIQUE	3-0-3
387-973-83	SOCIOLOGIE DES MOYENS DE COMMUNICATION	3-0-3
401-960-81	COMMERCIALISATION	2-0-1
401-965-78	COOPÉRATION ET SYNDICALISME	2-0-2
401-966-78	ÉVALUATION RURALE	2-1-1
401-968-78	FISCALITÉ	2-1-2
401-969-78	FINANCEMENT DE L'EXPLOITATION AGRICOLE	3-1-2
420-900-74	INITIATION À L'INFORMATIQUE	2-1-3
plus quatre cours au choix parmi les suivants:		
150-120-81	PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT	2-2-2
150-950-81	PHYTOPROTECTION	2-1-2
153-581-81	PRODUCTION PORCINE	3-2-2
153-651-81	BOVINS DE BOUCHERIE	3-2-2
153-661-81	PRODUCTION OVINE	3-2-2
153-990-81	MANUTENTION DES PRODUITS	2-2-2
401-961-78	ADMINISTRATION	2-1-2
401-963-78	TECHNIQUES DE VENTE	1-2-2
401-967-78	DROIT RURAL	2-0-2

153.08 Technologie des sols

93 crédits

Préalables du secondaire

chimie 562

mathématiques 522 ou 532

physique 422 ou 432 ou 442 ou 452

OBJECTIFS DU PROGRAMME

Ce programme a pour but: de fournir aux technologues agricoles les connaissances nécessaires pour analyser les sols, interpréter les résultats, connaître les besoins des différentes cultures et élaborer une fertilisation appropriée; participer au travail d'identification, de classification et de cartographie des sols; déterminer les propriétés hydromécaniques des sols et établir une gestion rationnelle des eaux à la ferme pour la production de cultures; collaborer aux différents programmes de recherche dans le domaine de la science du sol; participer aux travaux de zonage et d'aménagement du sol, exécutés par les équipes multidisciplinaires; oeuvrer dans le secteur de la vulgarisation agricole.

PERSPECTIVES PROFESSIONNELLES

Dans un contexte où le patrimoine agricole diminue sans cesse, la vulgarisation des techniques de valorisation du sol s'impose. Les technologues en sont donc appelés à jouer un rôle de plus en plus indispensable dans l'évolution de la qualité et de la suffisance de la production agricole au Québec.

Les diplômés et diplômées en technologie des sols sont appelés à travailler aux stations de recherche, en chimie, fertilité et conservation du sol avec les équipes de levés cartographiques, en pédogénèse ou en utilisation et aménagement du sol; au crédit agricole; à l'assurance-récolte; aux compagnies de fertilisants; aux bureaux d'ingénieurs, en mécanique des sols; aux bureaux et laboratoires régionaux; à l'analyse des sols.

CONTENU DU PROGRAMME

Les douze (12) cours obligatoires:		
4	d'éducation physique	
4	de philosophie	
4	de langue et littérature	
plus les cours suivants:		
2 cours complémentaires		
101-906-78	BIOLOGIE CELLULAIRE	2-2-2
101-937-78	BOTANIQUE	2-4-2
101-950-78	PHYSIOLOGIE VÉGÉTALE APPLIQUÉE	3-1-2
150-110-81	INTRODUCTION À L'AGRICULTURE	1-2-2
150-120-81	PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT	2-2-2
150-200-78	INSTRUMENTS D'ARPENTAGE	1-1-1
150-410-81	PRODUCTION ANIMALE	2-2-2
150-950-81	PHYTOPROTECTION	2-1-2
152-220-78	GESTION DE L'ENTREPRISE AGRICOLE	2-2-2
153-307-81	COMPTABILITÉ AGRICOLE	2-2-2
153-308-78	CHIMIE DU SOL	2-2-2
153-338-78	PHYSIQUE DU SOL	3-3-3
153-448-81	MICROBIOLOGIE DU SOL	3-3-2
153-460-78	FERTILISATION DU SOL	3-1-2
153-498-81	STAGE D'ARPENTAGE	0-2-0
153-530-81	PLANTES FOURRAGÈRES	3-2-2
153-538-81	DRAINAGE	3-3-3
153-610-81	TRAVAIL DU SOL	1-1-1
153-628-81	PROGRAMME DE CULTURE	0-1-2
153-630-78	CÉRÉALES	2-2-2
153-670-81	PHOTO-INTERPRÉTATION	1-2-2
153-690-81	LABORATOIRE EN MILIEU	0-2-1
153-930-81	CONSERVATION DU SOL	2-0-2
201-117-73	ÉLÉMENTS DE STATISTIQUES	2-1-3
202-105-75	CHIMIE GÉNÉRALE ET ORGANIQUE	3-2-3
202-304-78	BIOCHIMIE	3-2-3
203-906-81	PHYSIQUE	3-2-3
205-904-81	GÉOLOGIE APPLIQUÉE	3-0-2
205-914-81	PÉDOLOGIE	3-2-2
205-935-81	MINÉRALOGIE ET PÉTROGRAPHIE	0-3-1
205-945-78	GÉOMORPHOLOGIE DU QUATÉNAIRE	2-2-2
242-905-78	SCIENCES GRAPHIQUES	1-2-1
383-915-71	INITIATION À LA VIE ÉCONOMIQUE	3-0-3
387-973-71	SOCIOLOGIE DES MOYENS DE COMMUNICATION	3-0-3
plus quatre cours au choix parmi les suivants:		
101-954-78	ÉCOLOGIE VÉGÉTALE APPLIQUÉE	2-2-2
152-492-81	BOISÉ DE FERME	2-1-2
153-410-81	MACHINISME AGRICOLE	2-2-2
153-528-78	BIOMÉTRIE	1-2-2
153-546-78	PLANTES INDUSTRIELLES	2-2-2
153-638-78	IRRIGATION	1-2-1
153-666-81	SERRE ET SERRICULTURE	2-2-2
153-920-81	ÉCONOMIE DE LA PRODUCTION	2-2-2

154.01 Technologie alimentaire

95 crédits

Préalables du secondaire

chimie 562

mathématiques 522 ou 532

physique 422 ou 432 ou 442 ou 452

OBJECTIFS DU PROGRAMME

Les technologues alimentaires sont l'intermédiaire entre l'agronome spécialisé dans le domaine des vivres, le chimiste ou le microbiologiste et l'ouvrier de production dans les usines alimentaires. Ils doivent posséder des connaissances de base particulièrement en chimie, microbiologie et nutrition de même que dans le domaine de la conservation et de la transformation des produits alimentaires.

Une usine alimentaire dotée des machines appropriées et des laboratoires comportant des appareils nécessaires aux usines alimentaires permettent de compléter les cours par une formation pratique. Des visites dirigées sont prévues dans le programme.

PERSPECTIVES PROFESSIONNELLES

Ces technologues peuvent occuper des postes de cadre intermédiaire dans les industries alimentaires pour surveiller la production et la qualité des produits. Ils peuvent servir dans les agences gouvernementales en étant affecté à l'inspection de la qualité des aliments, dans les laboratoires de recherche sur les vivres et dans les usines-pilotes pour la mise au point de nouveaux produits.

CONTENU DU PROGRAMME

Les douze (12) cours obligatoires:

4 d'éducation physique

4 de philosophie

4 de langue et littérature

plus les cours suivants:

101-111-78	BIOLOGIE	2-2-2
101-910-78	BOTANIQUE	2-2-2
101-920-78	ANATOMIE ET PHYSIOLOGIE I	3-2-2
101-955-78	MICROBIOLOGIE GÉNÉRALE	3-2-2
101-967-78	ZOOLOGIE	2-2-2
101-989-78	INTRODUCTION À LA GÉNÉTIQUE	2-0-2
150-360-78	CHIMIE DES ALIMENTS	3-2-2
150-440-78	CHIMIE DES EAUX POTABLES	2-2-2
150-460-78	NUTRITION HUMAINE	3-2-3
150-480-82	MICROBIOLOGIE LAITIÈRE	1-1-1
150-500-78	ANALYSE INSTRUMENTALE I	2-4-2
150-510-78	LES INDUSTRIES LAITIÈRES	1-1-1
150-580-78	MICROBIOLOGIE INDUSTRIELLE	2-2-2
150-600-78	ANALYSE INSTRUMENTALE II	1-2-2
150-640-78	CHIMIE DES EAUX USÉES	2-2-2
150-650-78	MÉTHODE DE CONTRÔLE DE LA QUALITÉ DES ALIMENTS	2-1-2
150-680-78	MICROBIOLOGIE DES PRODUITS ALIMENTAIRES	1-3-2
154-300-78	ÉLÉMENTS DE PHYSIOLOGIE VÉGÉTALE	2-0-2
154-340-78	SALUBRITÉ ALIMENTAIRE	1-0-1
154-410-78	PROCÉDÉS INDUSTRIELS	3-1-2
154-520-78	CONDITIONNEMENT	2-0-2
154-521-78	CONSERVATION DES ALIMENTS À L'ÉTAT FRAIS	2-2-2
154-531-78	APPERTISATION	3-2-2

154-650-78	MÉTHODE DE CONTRÔLE DE LA QUALITÉ DES ALIMENTS	2-1-2
154-660-78	TECHNOLOGIE DES PRODUITS ANIMAUX	3-2-2
201-102-82	MATHÉMATIQUES	3-2-3
201-905-78	STATISTIQUE	3-0-2
202-201-75	CHIMIE DES SOLUTIONS	3-2-3
202-204-75	CHIMIE ORGANIQUE	3-2-3
202-304-75	BIOCHIMIE	3-2-3
202-935-78	CHIMIE ANALYTIQUE I	2-2-2
203-102-74	MÉCANIQUE	3-2-3
203-202-74	ÉLECTRICITÉ ET MAGNÉTISME	3-2-3
383-950-78	ÉCONOMIE GÉNÉRALE	2-0-2
401-961-78	ADMINISTRATION	2-1-2
401-962-78	VENTE	2-0-2
401-970-78	MARKETING	3-0-2
401-971-78	COMPTABILITÉ GÉNÉRALE	2-2-2
COURS À OPTION ¹⁾		
242-905-78	SCIENCES GRAPHIQUES	1-2-1
420-927-82	INITIATION À L'INFORMATIQUE ET ÉLÉMENTS DE PROGRAMMATION	2-2-2

154.02 Technologie laitière

95 2/3 crédits

Préalables du secondaire

chimie 562

mathématiques 522 ou 532

physique 422 ou 432 ou 442 ou 452

OBJECTIFS DU PROGRAMME

Les technologues laitiers sont les intermédiaires entre le gérant ou l'administrateur d'une usine laitière et le fabricant ou le personnel d'exécution. Cette spécialisation fait appel à des connaissances approfondies sur la transformation, la conservation, l'analyse et le contrôle de la qualité des produits laitiers et leur mise en marché.

L'institut est doté d'une usine laitière comptant toute la gamme des machines et appareils communément utilisés dans les industries laitières. Des laboratoires bien équipés servent à l'entraînement des élèves dans la conduite des analyses nécessaires au contrôle de la qualité des produits laitiers.

PERSPECTIVES PROFESSIONNELLES

Les finissants et finissantes en technologie laitière peuvent occuper des fonctions de gérant ou de surveillant de production dans les différentes usines laitières ou y effectuer le contrôle de la qualité. Ils peuvent également devenir agent technique dans les services d'inspection gouvernementaux ou représentant technique dans la vente des produits connexes à cette industrie.

CONTENU DU PROGRAMME

Les douze (12) cours obligatoires:

4 d'éducation physique

4 de philosophie

4 de langue et littérature

plus les cours suivants:

101-111-78	BIOLOGIE	2-2-2
101-910-78	BOTANIQUE	2-2-2
101-920-78	ANATOMIE ET PHYSIOLOGIE I	3-2-2

AGRICULTURE

101-955-78	MICROBIOLOGIE GÉNÉRALE	3-2-2
101-967-78	ZOOLOGIE	2-2-2
101-989-78	INTRODUCTION À LA GÉNÉTIQUE	2-0-2
150-360-78	CHIMIE DES ALIMENTS	3-2-2
150-440-78	CHIMIE DES EAUX POTABLES	2-2-2
150-460-78	NUTRITION HUMAINE	3-2-3
150-480-82	MICROBIOLOGIE LAITIÈRE	1-1-1
150-500-78	ANALYSE INSTRUMENTALE I	2-4-2
150-580-78	MICROBIOLOGIE INDUSTRIELLE	2-2-2
150-600-78	ANALYSE INSTRUMENTALE II	1-2-2
150-610-78	CONTRÔLE CHIMIQUE DU LAIT	0-2-2
150-640-78	CHIMIE DES EAUX USÉES	2-2-2
150-680-78	MICROBIOLOGIE DES PRODUITS ALIMENTAIRES	1-3-2
154-300-78	ÉLÉMENTS DE PHYSIOLOGIE VÉGÉTALE	2-0-2
154-340-78	SALUBRITÉ ALIMENTAIRE	1-0-1
154-410-78	PROCÉDÉS INDUSTRIELS	3-1-2
154-502-78	TECHNOLOGIE DES LAITS CONCENTRÉS	3-1-2
154-512-78	TECHNOLOGIE BEURRIÈRE	2-1-2
154-520-78	CONDITIONNEMENT	2-0-2
154-522-78	TECHNOLOGIE FROMAGÈRE	4-2-2
154-602-78	TECHNOLOGIE DU LAIT DE CONSOMMATION	3-2-2
154-622-78	TECHNOLOGIE DE LA CRÈME GLAÇÉE	3-4-2
201-102-82	MATHÉMATIQUES	3-2-3
201-905-78	STATISTIQUE	3-0-2
202-201-75	CHIMIE DES SOLUTIONS	3-2-3
202-204-75	CHIMIE ORGANIQUE	3-2-3
202-304-75	BIOCHIMIE	3-2-3
202-935-78	CHIMIE ANALYTIQUE I	2-2-2
203-102-74	MÉCANIQUE	3-2-3
203-202-74	ÉLECTRICITÉ ET MAGNÉTISME	3-2-3
383-950-78	ÉCONOMIE GÉNÉRALE	2-0-2
401-961-78	ADMINISTRATION	2-1-2
401-962-78	VENTE	2-0-2
401-970-78	MARKETING	3-0-2
401-971-78	COMPTABILITÉ GÉNÉRALE	2-2-2
COURS À OPTION**		
242-905-78	SCIENCES GRAPHIQUES	1-2-1
420-927-82	INITIATION À L'INFORMATIQUE ET ÉLÉMENTS DE PROGRAMMATION	2-2-2

154.03 Génie industriel alimentaire

95 2/3 crédits

Préalables du secondaire

chimie 562

mathématiques 522 ou 532

physique 422 ou 432 ou 442 ou 452

OBJECTIFS DU PROGRAMME

Les diplômés et diplômées en génie industriel alimentaire doivent réaliser les directives des ingénieurs industriels ou des agronomes spécialisés en vivres, en dirigeant le personnel ouvrier de fabrication et d'entretien. Ils doivent posséder de solides connaissances en mathématique, physique, biochimie et microbiologie de même qu'en génie industriel. Ils doivent bien connaître les technologies de fabrication et les analyses de contrôle de qualité des aliments. Des notions

d'administration, de commercialisation et de législation industrielle sont nécessaires à l'accomplissement de sa future tâche.

Une usine laitière, une usine alimentaire, des ateliers de mécanique et de soudure ainsi que des laboratoires d'essais sont à la disposition des élèves de cette option. Des visites industrielles complètent la formation reçue dans nos locaux.

PERSPECTIVES PROFESSIONNELLES

Les diplômés et diplômées sont qualifiés pour accéder aux postes de gérants de production dans les usines alimentaires. Ils font de bons représentants techniques et commerciaux des constructeurs d'appareils à l'usage des industries alimentaires.

CONTENU DU PROGRAMME

Les douze (12) cours obligatoires:

4 d'éducation physique

4 de philosophie

4 de langue et littérature

plus les cours suivants:

101-111-78	BIOLOGIE	2-2-2
101-955-78	MICROBIOLOGIE GÉNÉRALE	3-2-2
150-360-78	CHIMIE DES ALIMENTS	3-2-2
150-400-78	ATELIER DE SOUDURE I	0-2-1
150-460-78	NUTRITION HUMAINE	3-2-3
150-480-82	MICROBIOLOGIE LAITIÈRE	1-1-1
150-500-78	ANALYSE INSTRUMENTALE I	2-4-2
150-520-78	ÉLECTROTECHNIQUE	2-2-2
150-600-78	ANALYSE INSTRUMENTALE II	1-2-2
150-620-78	ATELIER DE TRAVAIL DU MÉTAL	0-3-1
150-650-78	MÉTHODE DE CONTRÔLE DE LA QUALITÉ DES ALIMENTS	2-1-2
150-680-78	MICROBIOLOGIE DES PRODUITS ALIMENTAIRES	1-3-2
150-910-78	TRAITEMENTS MÉCANIQUES	2-1-2
154-503-78	GÉNIE INDUSTRIEL ALIMENTAIRE	4-2-2
154-513-78	GÉNIE INDUSTRIEL BIOLOGIQUE	3-2-2
154-643-81	RÉGULATION AUTOMATIQUE	2-2-2
154-650-78	TECHNOLOGIE DES PRODUITS VÉGÉTAUX	3-2-2
154-660-78	TECHNOLOGIE DES PRODUITS ANIMAUX	3-2-2
201-102-82	MATHÉMATIQUES	3-2-3
201-103-77	CALCUL DIFFÉRENTIEL ET INTÉGRAL I	3-2-3
201-905-78	STATISTIQUE	3-0-2
202-201-75	CHIMIE DES SOLUTIONS	3-2-3
202-204-75	CHIMIE ORGANIQUE	3-2-3
202-304-75	BIOCHIMIE	3-2-3
202-935-78	CHIMIE ANALYTIQUE I	2-2-2
203-102-74	MÉCANIQUE	3-2-3
203-202-74	ÉLECTRICITÉ ET MAGNÉTISME	3-2-3
203-924-78	STATIQUE GRAPHIQUE ET ANALYTIQUE	3-1-2
203-935-78	RÉSISTANCE DES MATÉRIAUX	3-1-2
203-945-78	THERMODYNAMIQUE	2-1-2
203-946-79	MÉCANIQUE DES FLUIDES	2-2-2
242-905-78	SCIENCES GRAPHIQUES	1-2-1
242-915-78	LECTURE DE PLAN	0-2-1
383-950-78	ÉCONOMIE GÉNÉRALE	2-0-2
401-961-78	ADMINISTRATION	2-1-2
401-970-78	MARKETING	3-0-2
401-971-78	COMPTABILITÉ GÉNÉRALE	2-2-2
420-927-82	INITIATION À L'INFORMATIQUE ET ÉLÉMENTS DE PROGRAMMATION	2-2-2

155.01 Hygiène publique

93 2/3 crédits

Préalables du secondaire

chimie 562

mathématiques 522 ou 532

physique 422 ou 432 ou 442 ou 452

OBJECTIFS DU PROGRAMME

Les spécialistes en hygiène publique orientent leur travail dans les différentes activités de protection de la santé de l'homme, telles l'alimentation, la protection de l'environnement, l'hygiène industrielle et la prévention des maladies contagieuses. Leur rôle consiste à éduquer le public sur les mesures d'hygiène préventive en général et de protéger la population en assurant le respect des lois et règlements régissant la qualité des aliments et du milieu.

En plus des appareils courants de laboratoire pour fins d'analyses chimiques, physiques et bactériologiques de l'eau, de l'air et des produits alimentaires, les élèves bénéficient de visites dirigées par des inspecteurs gouvernementaux des services de santé publique.

PERSPECTIVES PROFESSIONNELLES

Les diplômés et diplômées de ce programme font carrière dans les organismes gouvernementaux qui régissent la salubrité alimentaire et l'hygiène des milieux. On les retrouve dans certains ministères fédéraux et provinciaux et dans les services de santé des cités et villes du Québec et même de l'Ontario.

CONTENU DU PROGRAMME

Les douze (12) cours obligatoires:

- 4 d'éducation physique
- 4 de philosophie
- 4 de langue et littérature

plus les cours suivants:

101-111-78	BIOLOGIE	2-2-2
101-920-78	ANATOMIE ET PHYSIOLOGIE I	3-2-2
101-930-78	ANATOMIE ET PHYSIOLOGIE II	3-2-2
101-955-78	MICROBIOLOGIE GÉNÉRALE	3-2-2
101-967-78	ZOOLOGIE	2-2-2
150-360-78	CHIMIE DES ALIMENTS	3-2-2
150-370-78	SOLS ET FERTILISATION	3-2-2
150-390-78	ARPENTAGE ET CONSTRUCTION	1-1-2
150-440-78	CHIMIE DES EAUX POTABLES	2-2-2
150-480-82	MICROBIOLOGIE LAITIÈRE	1-1-1
150-510-78	LES INDUSTRIES LAITIÈRES	1-1-1
150-640-78	CHIMIE DES EAUX USÉES	2-2-2
155-321-82	HYGIÈNE INDUSTRIELLE ET SÉCURITÉ I	4-2-2
155-421-78	HYGIÈNE INDUSTRIELLE ET SÉCURITÉ II	3-0-2
155-471-78	POLLUTION, FILTRATION ET ÉPURATION	4-2-2
155-480-78	LES INDUSTRIES ALIMENTAIRES	2-0-2
155-500-78	PATHOLOGIE GÉNÉRALE	2-1-2
155-511-78	PARASITOLOGIE	2-2-2
155-531-78	PLOMBERIE ET VENTILATION	2-0-2
155-541-78	HYGIÈNE ANIMALE	2-0-2
155-561-78	POLLUTION ATMOSPHÉRIQUE	1-2-2
155-571-78	ASSAINISSEMENT DES MILIEUX	4-2-2
155-601-78	PATHOLOGIE SPÉCIALE	3-0-2
155-631-78	ORGANISATION DES SERVICES ET LÉGISLATION	2-0-2

155-641-81	ÉPIDÉMIOLOGIE ET ZONOSSES	3-0-2
155-651-82	TECHNIQUES D'INSPECTION	1-3-2
155-681-78	PHYSIQUE DES SOLS	1-1-1
155-691-78	LES VÉGÉTAUX ET L'ENVIRONNEMENT	2-2-2
155-901-78	ÉPIDÉMIOLOGIE	2-0-2
155-950-78	INTOXICATIONS	2-0-2
201-102-82	MATHÉMATIQUES	3-2-3
201-905-78	STATISTIQUE	3-0-2
202-201-75	CHIMIE DES SOLUTIONS	3-2-3
202-204-75	CHIMIE ORGANIQUE	3-2-3
202-304-75	BIOCHIMIE	3-2-3
202-935-78	CHIMIE ANALYTIQUE I	2-2-2
203-102-74	MÉCANIQUE	3-2-3
203-202-74	ÉLECTRICITÉ ET MAGNÉTISME	3-2-3
242-905-78	SCIENCES GRAPHIQUES	1-2-1

155.05 Technologie équine

92 crédits

Préalables du secondaire

chimie 562

mathématiques 522 ou 532

physique 422 ou 432 ou 442 ou 452

OBJECTIFS DU PROGRAMME

Le cheval voit son utilisation s'orienter davantage vers les loisirs. L'élève formé en technologie équine répond à cette demande nouvelle dans le domaine récréatif. Possédant des connaissances théoriques et pratiques sur le cheval et ses applications, il pourra accomplir les tâches suivantes: élevage, dressage, entraînement des chevaux de plaisance; promotion de l'élevage chevalin au Québec; vulgarisation des principes de régie d'élevage et d'hygiène du cheval.

PERSPECTIVES PROFESSIONNELLES

Les technologues agricoles ainsi formés seront aptes à administrer, en s'adaptant aux exigences de l'évolution agricole, une entreprise du secteur équestre; à participer à la réalisation des programmes d'élevage chevalin ou d'équitorisme du ministère de l'Agriculture du Québec; à assurer l'entraînement adéquat du cheval en vue de son utilisation sportive; à collaborer dans le cadre de l'Éducation permanente, à la formation de professionnels et d'amateurs du secteur équestre; à animer les activités dans le secteur des loisirs équestres; à enseigner les connaissances équestres et équines en vue d'assurer la formation et le perfectionnement du public désireux d'utiliser le cheval.

Une demande de personnel qualifié se fait sentir dans les sphères d'activités suivantes:

Enseignement de l'équitation dans les institutions qui présentent cette activité dans le cadre des cours d'éducation physique.

Enseignement de l'équitation, dressage et entraînement des chevaux dans les centres équestres et clubs d'équitation.

Promotion de l'élevage chevalin au Québec et promotion de l'utilisation du cheval dans le contexte agro-touristique au Québec.

Gérance de fermes d'équitation et d'élevage.

CONTENU DU PROGRAMME

Les douze (12) cours obligatoires:

- 4 d'éducation physique
- 3 de philosophie
- 4 de langue et littérature

plus les cours suivants:

101-906-78	BIOLOGIE CELLULAIRE	1-2-2
101-956-78	BACTÉRIOLOGIE GÉNÉRALE	2-2-2
101-989-78	INTRODUCTION À LA GÉNÉTIQUE	2-0-2
152-220-78	GESTION DE L'ENTREPRISE AGRICOLE	2-2-2
153-307-81	COMPTABILITÉ AGRICOLE	2-2-2
155-115-81	ÉQUITATION I	2-4-1
155-145-81	RÉGIE D'ÉCURIE I	1-2-2
155-215-81	ÉQUITATION II	2-4-1
155-245-81	RÉGIE D'ÉCURIE II	1-2-2
155-315-81	ÉQUITATION III	2-4-1
155-335-81	SOINS AUX CHEVAUX	1-2-2
155-345-81	RÉGIE D'ÉCURIE III	1-2-2
155-365-81	AMÉNAGEMENT ÉQUESTRE	2-2-2
155-375-81	ANATOMIE ET PHYSIOLOGIE DU CHEVAL	2-1-2
155-385-81	PHARMACOLOGIE APPLIQUÉE	2-0-2
155-415-81	ÉQUITATION IV	2-4-1
155-425-78	PÉDAGOGIE ET DIDACTIQUE	2-0-2
155-445-81	RÉGIE D'ÉCURIE IV	1-2-2
155-465-79	PATHOLOGIE EXTERNE	2-0-2
155-475-78	AMÉLIORATION DU CHEVAL	1-1-1
155-505-81	PÉDAGOGIE APPLIQUÉE I	0-2-1
155-515-78	ÉQUITATION V	1-4-0
155-545-81	RÉGIE D'ÉCURIE V	1-2-2
155-555-81	TRAVAIL DE LABORATOIRE	1-3-2
155-565-81	PATHOLOGIE INTERNE	2-0-2
155-585-78	DÉBOURRAGE I	0-5-0
155-605-81	PÉDAGOGIE APPLIQUÉE II	0-2-1
155-615-78	ÉQUITATION VI	1-4-0
155-625-78	PRODUCTION D'HERBAGE ET CÉRÉALES	3-0-2
155-645-81	RÉGIE D'ÉCURIE VI	1-2-2
155-665-81	NUTRITION ET ALIMENTATION DU CHEVAL	2-2-2
155-675-81	ÉLEVAGE ET REPRODUCTION DU CHEVAL	2-2-2
155-685-78	DÉBOURRAGE II	0-5-0
155-905-81	GESTION DE L'ÉCURIE	0-3-3
202-105-75	CHIMIE GÉNÉRALE ET ORGANIQUE	3-2-3
202-304-78	BIOCHIMIE	3-2-3
242-905-78	SCIENCES GRAPHIQUES	1-2-1
383-915-71	INITIATION À LA VIE ÉCONOMIQUE	3-0-3
387-973-83	SOCIOLOGIE DES MOYENS DE COMMUNICATION	3-0-3
604-104-82	ANGLAIS ÉLÉMENTAIRE IV	2-1-3
604-301-82	ANGLAIS INTERMÉDIAIRE I	2-1-3
604-302-82	ANGLAIS INTERMÉDIAIRE II	2-1-3

155.07 Techniques d'aménagement agricole

84 1/3 crédits

Préalables du secondaire

- chimie 562
- mathématiques 522 ou 532
- physique 422 ou 432 ou 442 ou 452

OBJECTIF

Former des technologues aptes à oeuvrer dans le secteur des productions agricoles non conventionnelles.

PERSPECTIVES PROFESSIONNELLES

Ces technologues seront capables d'agir à titre de conseiller technique auprès des agriculteurs et des producteurs spécialisés en ce qui concerne l'utilisation du territoire agricole à vocation restreinte ainsi que comme assistant technique en aménagement et exploitation du boisé de ferme.

CONTENU DU PROGRAMME

Les douze (12) cours obligatoires:

- 4 d'éducation physique
- 4 de philosophie
- 4 de langue et littérature

plus les cours suivants:

2 cours complémentaires

101-906-78	BIOLOGIE CELLULAIRE	1-2-2
101-937-78	BOTANIQUE	2-4-2
101-914-81	ANATOMIE ET PHYSIOLOGIE ANIMALES	4-2-2
101-952-81	TAXONOMIE VÉGÉTALE (exp)	2-2-2
101-954-78	ÉCOLOGIE VÉGÉTALE APPLIQUÉE	2-2-2
101-956-78	BACTÉRIOLOGIE GÉNÉRALE	2-2-2
101-967-78	ZOOLOGIE	2-2-2
101-980-81	ENTOMOLOGIE	3-2-2
101-981-81	ICHTHYOLOGIE ET LIMNOLOGIE	3-3-2
101-989-78	INTRODUCTION À LA GÉNÉTIQUE	2-0-2
150-110-81	INITIATION À L'AGRICULTURE	1-2-2
150-120-81	PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT	2-2-2
150-200-78	INSTRUMENTS D'ARPENTAGE	1-1-1
150-350-78	NUTRITION	2-2-2
150-960-78	SOLS ET FERTILISATION	2-2-2
152-220-78	GESTION DE L'ENTREPRISE AGRICOLE	2-2-2
153-307-81	COMPTABILITÉ AGRICOLE	2-2-2
153-670-81	PHOTO-INTERPRÉTATION	1-2-2
153-920-81	ÉCONOMIE DE LA PRODUCTION	2-2-2
155-517-81	BOISÉ DE FERME	3-3-3
155-616-81	PISCICULTURE ET ÉTANGS ARTIFICIELS	3-3-3
155-636-81	AGRO-TOURISME	2-1-3
201-117-73	ÉLÉMENTS DE STATISTIQUES	2-1-3
202-105-75	CHIMIE GÉNÉRALE ET ORGANIQUE	3-2-3
202-304-78	BIOCHIMIE	3-2-3
203-906-81	PHYSIQUE	3-2-3
242-905-78	SCIENCES GRAPHIQUES	1-2-1
383-915-71	INITIATION À LA VIE ÉCONOMIQUE	3-0-3
387-973-83	SOCIOLOGIE DES MOYENS DE COMMUNICATION	3-0-3
plus quatre cours au choix parmi les suivants:		
150-530-81	NOTIONS D'AGRICULTURE BIOLOGIQUE	2-1-3
150-970-78	GRANDES CULTURES	2-2-2
153-546-78	PLANTES INDUSTRIELLES	2-2-2
155-506-81	SYLVICULTURE ET PÉPINIÈRE	3-1-1
155-507-81	APICULTURE	2-2-2
155-527-81	ÉLEVAGE DU VISON	2-2-2
155-537-81	OISEAUX GIBIERS	2-2-2
155-547-81	PRODUCTION CAPRINE	2-2-2
155-557-81	ACÉRICULTURE	2-2-2
155-567-81	CUNICULTURE	2-2-2
387-965-83	LE DÉVELOPPEMENT RÉGIONAL PLANIFIÉ I	3-0-3

Secteur professionnel :

160.00 TECHNIQUES PARAMÉDICALES

160.01 Prothèses visuelles (programme expérimental)

86 1/3 crédits

Préalables du secondaire :

mathématiques 522 ou 532

chimie 562

physique 422 ou 432 ou 442 ou 452

OBJECTIFS DU PROGRAMME

Depuis septembre 1974 nous avons mis en application les cours du programme expérimental soumis par le Ministère de l'Éducation. Un des objectifs de ce programme est la formation de l'élève afin qu'il soit apte à remplir les fonctions de travail de l'opticien d'ordonnances. Afin d'atteindre cet objectif, nous croyons qu'il faut élaborer en quantité et en qualité le programme expérimental proposé.

Dans un programme de formation professionnelle comme celui-ci il faut faire plus que de donner des connaissances. Il faut donner à l'élève une formation intégrée qui lui permettra d'adapter ses connaissances au besoin de sa tâche plus rapidement lorsqu'il sera plongé dans son milieu de travail. Le développement de la science étant ce qu'il est maintenant, les futurs opticiens et opticiennes pourront intégrer immédiatement dans leur fonctionnement tout ce qui sera susceptible d'améliorer ses services à la communauté.

Lorsqu'ils auront reçu la formation académique, l'application des connaissances techniques dirigée et prise en main par un professionnel averti, permettra à l'élève d'atteindre la performance nécessaire à l'accomplissement de sa fonction de travail comme opticien et opticienne d'ordonnances.

CONTENU DU PROGRAMME

Les douze (12) cours obligatoires :

4 d'éducation physique

4 de philosophie

4 de langue et littérature

plus les cours suivants :

4 cours complémentaires

101-911-78	BIOLOGIE HUMAINE I	3-2-3
101-921-78	BIOLOGIE HUMAINE II	3-2-3
160-201-78	INITIATION À LA PROFESSION	1-2-1
160-301-76	LA LENTILLE OPHTALMIQUE	3-4-3
160-311-82	PHYSIOLOGIE DE L'OEIL	3-2-3
160-401-82	LUNETTERIE	3-6-3
160-410-82	INITIATION AUX LENTILLES CORNÉENNES	3-3-2
160-421-82	DESSIN D'OPTIQUE I	1-1-2
160-500-82	STAGE I (mécanique d'optique)	0-15-0
160-501-82	LA LENTILLE CORNÉENNE I	3-6-3
160-511-82	OPTIQUE GÉOMÉTRIQUE APPLIQUÉE	1-2-2
160-521-82	DESSIN D'OPTIQUE II	1-1-2

160-600-82	STAGE II (accueil et entrevue)	0-15-2
160-601-82	LA LENTILLE CORNÉENNE II	1-5-2
201-102-82	MATHÉMATIQUES	3-2-3
202-201-75	CHIMIE DES SOLUTIONS	3-2-3
202-204-75	CHIMIE ORGANIQUE	3-2-3
203-907-78	OPTIQUE GÉOMÉTRIQUE	3-2-3
242-101-76	SCIENCES GRAPHIQUES I	2-2-2
350-906-77	INTERRELATIONS DANS LE MONDE PROFESSIONNEL	1-2-3
401-981-78	COMMENT SE LANCER EN AFFAIRES	1-2-3
401-999-82	COMPTABILITÉ	3-0-3

160.02 Techniques d'audioprothèse (programme expérimental)

82 1/3 crédits

Préalables du secondaire :

mathématiques 522 ou 532

physique 422 ou 432

OBJECTIFS DU PROGRAMME

Le programme de techniques d'audioprothèse a pour objectif de former des audioprothésistes capables d'assumer les responsabilités inhérentes à l'exercice de leur profession tel que défini dans la Loi 270. Cette loi donne à l'audioprothésiste le titre réservé d'« audioprothésiste » et l'exclusivité de l'ajustement, la pose, le remplacement et la vente de la prothèse auditive.

Le programme prépare un personnel apte à travailler auprès des malentendants qui requèrent une prothèse auditive pour l'amélioration de leur audition.

PERSPECTIVES PROFESSIONNELLES

L'audioprothésiste exerce sa profession dans le secteur privé. Il (elle) ouvrira son propre bureau ou s'associera à d'autres audioprothésistes dans un même bureau ou travaillera comme salarié pour le compte d'un autre audioprothésiste.

Il (elle) est appelé(e) à collaborer avec d'autres professionnels et professionnelles de la santé : médecine (oto-rhino-laryngologistes, omnipraticiens...), orthophonistes et audiologistes.

Enfin, il (elle) peut être appelé(e) à se déplacer à domicile ou dans les centres d'accueil pour offrir ses services.

CONTENU DU PROGRAMME

Les douze (12) cours obligatoires :

4 d'éducation physique

4 de philosophie

4 de langue et littérature

TECHNIQUES PARAMÉDICALES

plus les cours suivants :

4 cours complémentaires

101-160-80	BIOLOGIE HUMAINE	3-2-3
101-162-80	ANATOMIE ET PHYSIOLOGIE DE L'OREILLE	3-0-3
107-160-80	NOTIONS DE PATHOLOGIE DE L'OREILLE	3-0-3
160-102-80	PRATIQUE PROFESSIONNELLE	3-0-3
160-212-80	AUDIOMÉTRIE I	4-3-3
160-302-80	AUDIOPROTHÈSE I	4-2-3
160-312-80	AUDIOMÉTRIE II	3-1-3
160-322-80	PROTHÈSE AUDITIVE	2-4-3
160-402-80	AUDIOPROTHÈSE II	2-1-2
160-592-80	STAGE I: INITIATION À L'AUDIOPROTHÈSE	0-12-5
160-692-80	STAGE II: INTÉGRATION PRATIQUE EN AUDIO-PROTHÈSE	6-24-6
201-102-82	MATHÉMATIQUES	3-2-3
203-909-80	MÉCANIQUE ET ONDES	2-1-2
203-908-80	SON	2-1-2
203-919-80	ÉLECTRICITÉ	3-2-3
203-920-80	ÉLECTRO-ACOUSTIQUE	2-3-3
350-162-80	DIFFICULTÉS PSYCHOLOGIQUES ET SURDITÉ	2-1-3
350-906-77	INTERRELATIONS DANS LE MONDE PROFESSIONNEL	1-2-3

Secteur professionnel :

171.01 TECHNIQUES DE THANATOLOGIE (programme expérimental)

Préalables du secondaire :

chimie 442 ou 462

86 2/3 crédits

171-501-80	STAGES I	0-24-2
171-521-80	DROIT	3-1-3
171-601-80	STAGES II	0-40-5
202-105-75	CHIMIE GÉNÉRALE ET ORGANIQUE	3-2-3
350-171-80	PSYCHOLOGIE	2-1-3
401-171-80	GESTION D'UN SALON FUNÉRAIRE	3-1-3
401-410-79	DYNAMIQUE DE L'ENTREPRISE	2-2-3
410-110-79	COMPTABILITÉ I	3-1-4

OBJECTIFS DU PROGRAMME

Former des thanatologues compétents en techniques d'embaumement et en administration.

La formation du thanatologue exige qu'il (elle) connaisse l'application des techniques diverses en thanatopraxie, des plus simples au plus complexes. Du côté administratif, le(a) thanatologue doit être en mesure de gérer une entreprise et voir à son bon fonctionnement. De plus, une formation en relations humaines permet de mieux réagir aux comportements humains face à la mort. Il lui faut de ce fait des connaissances approfondies en anatomie, en biologie, en physiologie humaine, en microbiologie et en pathologie; des connaissances tout aussi importantes en administration, en comptabilité et en droit, et un apprentissage en psychologie. Des stages répartis sur trois ans permettent de s'intégrer à sa nouvelle profession.

PERSPECTIVES PROFESSIONNELLES

Les diplômés et diplômées en techniques de thanatologie sont aptes à travailler comme thanatologue ou thanatopracteur pour n'importe quelle entreprise funéraire.

Pour être reconnu par le gouvernement et avoir droit de professer au Québec, les diplômés et diplômées doivent être inscrits auprès du gouvernement (Ministère des Affaires sociales) et payer une cotisation annuelle.

Ils peuvent travailler pour leur propre entreprise. Les techniciens et techniciennes sont en mesure d'administrer une entreprise de type privé ou coopératif. Les diplômés et diplômées ont aussi la possibilité de travailler comme représentant de compagnies spécialisées dans des produits chimiques ou dans tout autre domaine connexe à sa profession.

CONTENU DU PROGRAMME

Les douze (12) cours obligatoires

4 d'éducation physique

4 de philosophie

4 de langue et littérature

plus les cours suivants:

4 cours complémentaires

101-171-80	ANATOMIE	2-1-3
101-911-78	BIOLOGIE HUMAINE I	3-2-3
101-921-78	BIOLOGIE HUMAINE II	3-2-3
107-171-80	PATHOLOGIE	3-2-3
171-101-80	INTRODUCTION À LA THANATOLOGIE	2-2-2
171-201-80	FUNÉRAIRES	2-1-1
171-301-80	THANATOPRAXIE I	3-4-2
171-401-80	THANATOPRAXIE II	3-7-3
171-441-80	ARTS DE RESTAURATION	1-2-1

Secteur professionnel :

180.00 TECHNIQUES INFIRMIÈRES

85 2/3 crédits

Préalables du secondaire :

physique 422 ou 432 ou 442 ou 452
chimie 442 ou 462

OBJECTIFS DU PROGRAMME

L'élève doit au terme de sa formation personnelle et professionnelle être capable d'assumer les responsabilités inhérentes à l'exercice de sa profession, tel que défini dans la Loi des infirmiers(es); Loi 273, Section VIII, art. 36-37:

36 - Constitue l'exercice de la profession d'infirmière ou d'infirmier tout acte qui a pour but d'identifier les besoins de santé des personnes, de contribuer aux méthodes de diagnostic, de prodiguer et contrôler les soins infirmiers que requièrent la promotion de la santé, la prévention de la maladie, le traitement et la réadaptation, ainsi que le fait de prodiguer des soins selon une ordonnance médicale.

37 - L'infirmière et l'infirmier peuvent, dans l'exercice de leur profession renseigner la population sur les problèmes d'ordre sanitaire.

Pour atteindre ce but, le programme doit rendre l'élève capable de: identifier les éléments de connaissances concernant les phénomènes biologiques, biochimiques, psychologiques et sociologiques de l'être humain; considérer la santé comme une « adaptation dynamique » aux facteurs d'environnement qui influencent le développement et le comportement de l'être humain; établir une relation d'aide en intensifiant la qualité de l'observation et de la communication; être un agent de promotion de santé individuelle et communautaire; contribuer aux méthodes de diagnostic; identifier les processus de perturbations de l'organisme; intégrer les connaissances acquises pour comprendre les problèmes de santé; préciser les principes de soins infirmiers; exécuter la démarche nursing en regard de la prévention, du traitement et de la réadaptation. (Planifier, appliquer, évaluer les soins); coopérer avec les membres de l'équipe de santé

PERSPECTIVES PROFESSIONNELLES

L'infirmier et infirmière travaillent en collaboration avec l'équipe des professionnels de la santé dans les établissements du réseau des Affaires sociales (Centre hospitalier, Centre d'accueil, Centre local des services communautaires) et autres organismes (Croix-Rouge, Service de santé industrielle, etc.). L'infirmier et infirmière sont susceptibles de travailler de jour, de soir et de nuit.

Après l'évaluation l'Ordre des infirmières et infirmiers du Québec décerne le droit de pratique à l'élève qui a obtenu le D.E.C. L'Ordre des infirmières et infirmiers utilise ce droit de pratique pour fins de réciprocité (reconnaissance de l'infirmier et infirmière à l'extérieur du Québec).

L'infirmier et infirmière peuvent se perfectionner aux niveaux post-colégial et universitaire.

ÉVALUATION CLINIQUE DE L'ÉLÈVE

L'évaluation clinique mesure l'utilisation des connaissances, les attitudes et les habiletés psychomotrices en situation d'apprentissage. Elle est fondée sur les objectifs généraux du programme et sur les objectifs propres à chaque cours; elle tient compte de la complexité croissante des situations dans lesquelles l'élève est placé et des qualités personnelles que tout futur infirmier et infirmière doit acquérir et développer.

L'évaluation clinique est facteur déterminant de promotion. Qu'elle soit quantifiée ou non, elle a une importance égale ou supérieure à l'ensemble des moyens taxonomiques.

Un élève qui échoue en laboratoire peut être réorienté.

CONTENU DU PROGRAMME

Les douze (12) cours obligatoires:

4 d'éducation physique

4 de philosophie

4 de langue et littérature

plus les cours suivants:

4 cours complémentaires

101-911-78	BIOLOGIE HUMAINE I	3-2-3
101-921-78	BIOLOGIE HUMAINE II	3-2-3
101-942-78	MICROBIOLOGIE ET IMMUNOLOGIE	2-2-2
101-943-77	BIOLOGIE MÉTABOLIQUE	2-2-2
180-101-75	PROFESSION INFIRMIÈRE ET SANTÉ	3-3-2
180-201-75	PROFESSION INFIRMIÈRE ET MALADIE	3-4-2
180-301-75	SOINS INFIRMIERS OBSTÉTRICAUX	6-12-6
180-401-75	SOINS INFIRMIERS PÉDIATRIQUES	6-12-6
180-501-75	SOINS INFIRMIERS PSYCHIATRIQUES	3-15-6
180-601-75	SOINS MÉDICO-CHIRURGICAUX	6-20-6
180-990-74	NUTRITION NORMALE	2-0-1
350-205-77	PSYCHOGÉNÈSE: LE DÉVELOPPEMENT HUMAIN I	2-1-3
350-305-77	PSYCHOGÉNÈSE: LE DÉVELOPPEMENT HUMAIN II	2-1-3
387-970-82	SOCIOLOGIE DE LA FAMILLE	3-0-3
388-211-77	PROBLÈMES SOCIAUX	2-2-3

180.01 Soins infirmiers (programme expérimental)

Préalables du secondaire :

chimie 442 ou 462

physique 422 ou 432 ou 442 ou 452

OBJECTIFS DU PROGRAMME

La formation infirmière au niveau collégial vise l'atteinte des buts suivants: la croissance personnelle et professionnelle des étudiantes*; la formation initiale en soins infirmiers de personnes qui ont obtenu un diplôme de secondaire V; la formation de personnes capables d'exercer la profession d'infirmière en tant que généralistes auprès d'individus qui requièrent des soins infirmiers; la formation de personnes capables d'exercer la profession d'infirmière à l'intérieur d'une équipe multidisciplinaire; la formation de personnes capables d'exercer la profession d'infirmière, tel que défini dans la Loi sur les infirmières et infirmiers (Loi 273, Section VIII, art. 36-37):

Article 36

Constitue l'exercice de la profession d'infirmière ou d'infirmier tout acte qui a pour objet d'identifier les besoins de santé des personnes, de contribuer aux méthodes de diagnostic, de prodiguer et contrôler les soins infirmiers que requièrent la promotion de la santé, la prévention de la maladie, le traitement et la réadaptation, ainsi que le fait de prodiguer des soins selon une ordonnance médicale.

Article 37

L'infirmière et l'infirmier peuvent, dans l'exercice de leur profession, renseigner la population sur les problèmes d'ordre sanitaire.

Pour atteindre ces buts, il importe qu'au terme de sa formation au niveau collégial l'élève puisse: 1- identifier ses ressources en vue de cheminer vers l'actualisation de soi; 2- démontrer un respect de la dignité et de la valeur de la personne; 3- faire une analyse du concept de la santé en fonction d'une approche « holistique » de la personne; 4- exercer ses fonctions professionnelles conformément aux exigences d'une conception explicite des soins infirmiers; 5- utiliser la démarche scientifique appliquée aux soins infirmiers; 6- utiliser ses connaissances de la personne dans sa pratique; 7- prodiguer les soins infirmiers que requèrent des individus dans des situations courantes relevant de la promotion de la santé, de la prévention de la maladie, du traitement et de la réadaptation; 8- communiquer avec un individu à l'intérieur d'une relation interpersonnelle infirmière-client; 9- organiser l'ensemble de ses activités en vue de satisfaire les besoins des bénéficiaires; 10- collaborer avec les membres des équipes de soins infirmiers et multidisciplinaires; 11- exercer la profession d'infirmière de façon à respecter les droits d'autrui et les siens; 12- participer à la vie communautaire en assumant ses responsabilités sociales.

PERSPECTIVES PROFESSIONNELLES

L'infirmière diplômée du niveau collégial acquiert la compétence requise pour assumer le rôle d'une généraliste sur le marché du travail, c'est-à-dire, qu'elle peut exercer la profession d'infirmière de façon autonome auprès d'individus dans des milieux où l'organisation des soins infirmiers favorise la consultation de collègues infirmières dont la formation dépasse le niveau collégial. Elle travaille généralement dans les établissements du réseau des Affaires sociales mais elle peut aussi exercer ses fonctions dans d'autres organisations qui s'intéressent à la santé de la population. L'infirmière est susceptible de travailler de jour, de soir et de nuit.

L'élève qui a complété le programme de formation infirmière au niveau collégial doit satisfaire aux conditions prescrites par le Code des professions et la loi sur les infirmières et infirmiers du Québec pour l'obtention du permis d'exercice (Code des professions (Section IV, art. 40.)

L'infirmière diplômée du niveau collégial doit poursuivre sa formation si elle désire assumer d'autres rôles que celui de généraliste. L'approche collective en regard de la promotion de la santé et de la prévention de la maladie, l'encadrement du personnel infirmier, la spécialisation en soins infirmiers ainsi que les domaines de l'administration, de l'éducation et de la recherche nécessitent une formation universitaire.

* Dans ce texte, le mot infirmières désigne aussi les infirmiers

CONDITIONS PARTICULIÈRES POUR LES COURS DE SOINS INFIRMIERS

A) Progression et continuité

Les objectifs des cours de soins infirmiers sont établis selon un ordre séquentiel et en fonction des pondérations déterminées pour l'enseignement théorique, les laboratoires au collège et les expériences cliniques. Conséquemment, les principes de progression et de continuité qui sous-tendent l'organisation des cours et les pondérations désignées pour chacun des modes d'apprentissage doivent être respectés.

B) Rapport entre l'enseignement théorique et la formation clinique

Les objectifs généraux du programme et les objectifs des cours visent l'acquisition de connaissances, d'habiletés et d'attitudes nécessaires pour exercer la profession d'infirmière et d'infirmier. En vue d'atteindre ce but, l'organisation des cours prévoit des leçons théoriques et des périodes de laboratoire au collège et en milieu clinique. Toutefois, puisque les soins infirmiers relèvent du domaine des sciences appliquées, il importe de souligner l'importance de la formation clinique.

L'enseignement théorique des principes scientifiques et les exercices de simulation dans les laboratoires au collège sont des moyens qui se rapportent à la formation clinique. Il en résulte que chaque cours de soins infirmiers constitue un tout qui ne doit pas faire l'objet d'une division entre la théorie et les laboratoires. L'étudiante doit donc satisfaire aux exigences des composantes théorique et clinique de chacun des cours.

C) Laboratoires en milieu clinique

En vue d'assurer une formation clinique conforme au rôle prévu pour l'infirmière diplômée du niveau collégial, des indications concernant le choix des milieux cliniques sont données dans la partie du contenu qui se rapporte à la démarche de soins infirmiers pour chacun des cours.

Dès la troisième session, la planification horaire des expériences cliniques doit correspondre aux heures de service des milieux de stage afin que les étudiantes puissent apprendre à soigner les bénéficiaires dans un contexte réel.

À la sixième session, des laboratoires cliniques en soirée sont prévus pour une durée de deux semaines, soit soixante-quatre heures. Cette expérience est inscrite au programme en vue de permettre à l'étudiante de se familiariser avec les manifestations des besoins des bénéficiaires en soirée et les fonctions de l'infirmière qui en découlent et non pas pour pallier un manque de ressources cliniques.

CONTENU DU PROGRAMME

Les douze (12) cours obligatoires:

- 4 d'éducation physique
- 4 de philosophie
- 4 de langue et littérature

plus les cours suivants:

4 cours complémentaires

101-902-82	LE CORPS HUMAIN I	3-2-3
101-903-82	LE CORPS HUMAIN II	3-2-3
101-904-82	LE CORPS HUMAIN III	2-2-2
180-110-82	SOINS INFIRMIERS I	4(4-4)4*
180-210-82	SOINS INFIRMIERS II	4(4-4)4
180-310-82	SOINS INFIRMIERS III	6(2-10)6
180-410-82	SOINS INFIRMIERS IV	6(2-10)6
180-510-82	SOINS INFIRMIERS V	4(2-18)6
180-610-82	SOINS INFIRMIERS VI	1(0-12)2
180-620-82	SOINS INFIRMIERS VII	1(0-12)2
180-630-82	SOINS INFIRMIERS VIII	3-0-2
350-205-77	PSYCHOGÉNÈSE: LE DÉVELOPPEMENT HUMAIN I	2-1-3
350-305-77	PSYCHOGÉNÈSE: LE DÉVELOPPEMENT HUMAIN II	2-1-3
387-968-82	SOCIOLOGIE DE LA SANTÉ	3-0-3
387-970-82	SOCIOLOGIE DE LA FAMILLE	3-0-3

* Les deux chiffres à l'intérieur des parenthèses indiquent la répartition des heures de laboratoire: le premier indique les heures de laboratoire au collège et le deuxième indique les heures de laboratoire en milieu clinique.

180.21 Techniques infirmières

75 crédits

Préalable du secondaire:

Secondaire 5
auxiliaire-infirmier

OBJECTIFS DU PROGRAMME

Le programme de passage en techniques infirmières a été élaboré dans le but de permettre aux élèves (infirmiers ou infirmières auxiliaires) ayant complété leurs études de niveau secondaire au Québec, d'obtenir un diplôme d'études collégiales (DEC) en techniques infirmières.

TECHNIQUES INFIRMIÈRES

CONTENU DU PROGRAMME

Les douze (12) cours obligatoires :

4 d'éducation physique

4 de philosophie

4 de langue et littérature

plus les cours suivants :

4 cours complémentaires

101-911-78	BIOLOGIE HUMAINE I	3-2-3
101-921-78	BIOLOGIE HUMAINE II	3-2-3
101-942-78	MICROBIOLOGIE ET IMMUNOLOGIE	2-2-2
101-943-78	BIOLOGIE MÉTABOLIQUE	2-2-2
180-121-76	PROFESSION INFIRMIÈRE ET SANTÉ	3-3-3
180-221-76	PROFESSION INFIRMIÈRE ET MALADIE	2-2-2
180-321-76	SOINS INFIRMIERS OBSTÉTRICAUX	3-6-3
180-421-76	SOINS INFIRMIERS PÉDIATRIQUES	3-6-3
180-521-76	SOINS INFIRMIERS PSYCHIATRIQUES	2-10-3
180-621-76	SOINS INFIRMIERS MÉDICO-CHIRURGICAUX	4-10-4
180-990-74	NUTRITION NORMALE	2-0-1
202-111-73	* CHIMIE GÉNÉRALE	3-2-3
203-111-74	* MESURE ET ANALYSE (physique)	2-3-4
350-205-77	PSYCHOGÉNÈSE : LE DÉVELOPPEMENT HUMAIN I	2-1-3
350-305-77	PSYCHOGÉNÈSE : LE DÉVELOPPEMENT HUMAIN II	2-1-3
387-970-82	SOCIOLOGIE DE LA FAMILLE	3-0-3
388-211-77	PROBLÈMES SOCIAUX	2-2-3

* L'élève peut être exempté de ces cours s'il a réussi les cours Chimie 442 et Physique 422 au niveau secondaire.

Secteur professionnel :

190.00 TECHNOLOGIE FORESTIÈRE

Préalables du secondaire :

mathématique 522 ou 532

physique 422 ou 432 ou 442 ou 452

OBJECTIFS DES PROGRAMMES

La forêt, importante ressource renouvelable, joue un rôle capital dans la vie économique et sociale du Québec. Les différentes fonctions de la forêt créent le besoin de professionnels et professionnelles compétents pour aider à résoudre les problèmes de plus en plus complexes que pose son utilisation harmonieuse.

Les programmes de Technologie forestière visent à former des techniciens spécialistes de l'application technique des différentes connaissances relatives à l'aménagement, à l'exploitation ainsi qu'aux modes de transformation et d'utilisation des produits dérivés de la forêt.

PERSPECTIVES PROFESSIONNELLES

Le public, les industries et les gouvernements fédéral et provincial réalisent de plus en plus l'ampleur et la complexité de la mise en valeur des forêts, et tous travaillent intensément à une révision de leur politique d'aménagement et d'utilisation du territoire et de ses ressources. Par voie de conséquence, la nécessité d'utiliser de bons techniciens forestiers devient de plus en plus évidente.

Dans l'immédiat :

la grande et la moyenne industries forestières ont besoin des techniciens qualifiés pour mener à bien les opérations mécanisées, les recherches entreprises et le fonctionnement des différents services pertinents à l'utilisation et à la conservation de la ressource forêt;

le gouvernement du Québec requiert des techniciens dans la plupart des services et activités du ministère de l'Énergie et des Ressources, notamment pour l'aménagement polyvalent, la conservation, les exploitations forestières (contrôle et surveillance) les forêts domaniales, la forêt rurale, la formation de personnel, les inventaires forestiers, les inventaires phyto-sociologiques, la protection contre les agents nuisibles, les recherches, la restauration (pépinières, reboisement, chemins forestiers), également, il utilise les techniciens forestiers dans les secteurs d'activités connexes dans les ministères du Loisir, de la Chasse et de la Pêche, de l'Éducation et de l'Environnement;

le gouvernement fédéral, tout comme les provinces, recherche des techniciens forestiers pour travailler dans de nombreuses sphères d'activité;

les bureaux d'ingénieurs-conseils emploient également les techniciens;

les services de ventes d'équipement et de produits forestiers trouvent avantage à utiliser les services de techniciens forestiers.

Dans l'avenir :

quand le Québec appliquera une politique forestière à la dimension de son immense domaine et dans le but de répondre à la demande sans cesse croissante de bois sur les marchés mondiaux, l'embauchage de techniciens forestiers s'accroîtra d'une façon très marquée.

CONTENU COMMUN DES PROGRAMMES

Les douze (12) cours obligatoires :

4 d'éducation physique

4 de philosophie

4 de langue et littérature

plus les cours suivants :

4 cours complémentaires

101-190-82	BOTANIQUE GÉNÉRALE	2-2-2
190-110-82	GÉOMORPHOLOGIE FORESTIÈRE	2-1-2
190-120-82	NOTIONS UTILISATION ET DE TRANSFORMATION DES BOIS	2-1-1
190-130-82	NOTIONS D'EXPLOITATION FORESTIÈRE	2-1-1
190-210-82	DENDROMÉTRIE I	2-3-2
190-230-82	BOTANIQUE FORESTIÈRE I	2-2-2
190-310-82	DENDROMÉTRIE II	2-3-2
190-320-82	DENDROLOGIE	2-2-2
190-330-82	BOTANIQUE FORESTIÈRE II	1-2-1
190-340-82	NOTIONS D'AMÉNAGEMENT POLYVALENT	2-2-2
190-430-82	GESTION FORESTIÈRE	2-2-2
201-102-82	MATHÉMATIQUES	3-2-3
201-190-82	ÉLÉMENTS DE STATISTIQUES	2-2-2
230-190-82	PLANIMÉTRIE	2-2-2
230-191-82	DESSIN TOPOGRAPHIQUE	0-3-2
230-192-82	TOPOMÉTRIE	2-3-2
230-193-82	PHOTOGRAMMÉTRIE	1-2-2
242-190-82	DESSIN DE BASE	1-2-1

190.01 Aménagement forestier

90 crédits

OBJECTIF GÉNÉRAL

Former des techniciens en aménagement capables d'appliquer les différentes techniques leur permettant de collaborer à la mise en valeur des ressources forestières, capables également de surveiller et diriger l'exécution des prescriptions et recommandations de son supérieur hiérarchique.

CONTENU DU PROGRAMME

Le contenu commun des programmes plus les cours suivants :

190-501-82	SYLVICULTURE	3-3-3
190-510-82	MESURAGE DES BOIS ABATTUS	3-3-3
190-521-82	ÉCOLOGIE FORESTIÈRE I	2-3-2
190-531-82	PROGRAMMATION ET CONTRÔLE DES COUPES	1-3-2
190-551-82	PÉDOLOGIE FORESTIÈRE	2-3-2

TECHNOLOGIE FORESTIÈRES

190-591-82	STAGE EN FORÊT	0-5-0	190-573-82	CLASSEMENT DES BOIS RÉSINEUX	2-2-2
190-611-82	PÉPINIÈRE ET REBOISEMENT	3-2-3	190-593-82	STAGES	0-6-0
190-621-82	ÉCOLOGIE FORESTIÈRE II	3-3-3	190-613-82	SÉCHAGE DU BOIS	1-3-2
190-631-82	AMÉNAGEMENT FORESTIER	1-3-2	190-623-82	CLASSEMENT DES BOIS FEUILLUS ET DE PINS BLANCS	2-2-2
190-641-82	PROTECTION DES FORÊTS	3-3-3	190-633-82	DESSIN MÉCANIQUE DE MACHINES ET BÂTIMENTS	1-3-1
190-661-82	PHOTO-INTERPRÉTATION ET PHOTO-RESTITUTION	2-3-2	190-643-82	MÉTHODES ET RENDEMENTS	3-3-2
401-901-75	INTRODUCTION AUX PRINCIPES ADMINISTRATIFS	3-0-3	190-653-82	CONDITIONNEMENT ET TRAITEMENT DES BOIS	2-1-1
			190-693-82	STAGES	0-8-0
			401-901-75	INTRODUCTION AUX PRINCIPES ADMINISTRATIFS	3-0-3

190.02 Exploitation forestière

89 2/3 crédits

OBJECTIF GÉNÉRAL

Former des technologues en exploitation aptes à préparer et diriger, sous l'autorité du responsable de l'exploitation forestière, les travaux reliés à la récolte de la matière ligneuse.

CONTENU DU PROGRAMME

90 crédits

Le contenu commun des programmes plus les cours suivants:

190-502-82	EXPLOITATION DES BOIS I	2-2-2
190-510-82	MESURAGE DES BOIS ABATTUS	3-3-3
190-522-82	OUTILLAGE ET MACHINERIE D'EXPLOITATION FORESTIÈRE	3-3-2
190-552-82	CONSTRUCTION FORESTIÈRE I	2-3-2
190-592-82	STAGES	0-9-0
190-602-82	EXPLOITATION DES BOIS II	3-3-3
190-642-82	PROTECTION CONTRE LE FEU	2-2-2
190-652-82	CONSTRUCTION FORESTIÈRE II	2-3-2
190-661-82	PHOTO-INTERPRÉTATION ET PHOTO-RESTITUTION	2-3-2
190-662-82	CONNAISSANCE DES FORÊTS DU QUÉBEC	2-2-2
241-190-82	MÉCANIQUE FORESTIÈRE	3-2-2
401-901-75	INTRODUCTION AUX PRINCIPES ADMINISTRATIFS	3-0-3

190.03 Transformation des produits forestiers

90 crédits

OBJECTIF GÉNÉRAL

Former des spécialistes qui exécuteront, « contrôleront » et dirigeront les travaux relatifs aux différentes étapes de la transformation des produits forestiers, tels que: sciage, rabotage, façonnage des bois, déroulage, contre-plaqué, panneaux de fibres ou particules et traitement des bois.

CONTENU DU PROGRAMME

Le contenu commun des programmes plus les cours suivants:

190-503-82	PROPRIÉTÉ DU MATÉRIAU BOIS ET DE SES DÉRIVÉS	2-3-3
190-510-82	MESURAGE DES BOIS ABATTUS	3-3-3
190-533-82	PROGRAMMATION ET CONTRÔLE DE LA PRODUCTION DU BOIS	2-2-2
190-553-82	ORGANISATION DE LA PRODUCTION ET OUTILLAGE	2-2-2
190-563-82	PROCÉDÉS DE TRANSFORMATION DES BOIS ET DES DÉRIVÉS	2-0-2

190.20 Technologie forestière

Préalables du secondaire:

physique 422 ou 432 ou 442 ou 452

Ce programme s'adresse aux diplômés et diplômées du programme 122-000 garde-forestier du secondaire

L'élève est exempté des cours suivants du programme 190.00.

101-190-82	BOTANIQUE GÉNÉRALE	2-2-2
190-210-82	DENDROMÉTRIE I	2-3-2
190-320-82	DENDROLOGIE	2-2-2
230-190-82	PLANIMÉTRIE	2-2-2
242-190-82	DESSIN DE BASE	1-2-1
	Il doit réussir tous les autres cours du tronc commun et de l'un ou l'autre des programmes. Il doit de plus réussir les cours suivants:	
201-211-76	ALGÈBRE	3-2-2
201-311-76	TRIGONOMÉTRIE ET GÉOMÉTRIE ANALYTIQUE	3-2-3

COURS DE SERVICE ET COMPLÉMENTAIRES DESTINÉS AUX AUTRES PROGRAMMES

190-950-79	CONSERVATION DES RESSOURCES RENOUVELABLES DES FORÊTS DU QUÉBEC	2-1-1
------------	--	-------

Secteur professionnel :

210.00 TECHNIQUES DE CHIMIE INDUSTRIELLE

Préalables du secondaire :

mathématique 522 ou 532

physique 422 ou 432 ou 442 ou 452

chimie 532 ou 562

210.01 Techniques de chimie analytique

91 crédits

OBJECTIFS DU PROGRAMME

À la fin de ce programme de formation, l'élève devrait posséder les notions scientifiques fondamentales de la chimie industrielle, connaître et comprendre les principes de fonctionnement des principales techniques utilisées dans les laboratoires de chimie, être capable d'appliquer correctement les principales techniques utilisées dans les laboratoires de chimie, être capable de porter un jugement critique sur la qualité des travaux qu'il exécute, et enfin, de communiquer de façon correcte les résultats de ces travaux. La méthodologie utilisée devrait permettre également à l'élève de développer son initiative et son sens de la responsabilité.

PERSPECTIVES PROFESSIONNELLES

Le champ d'activité des techniciens et techniciennes en chimie industrielle, option techniques de chimie analytique, est très étendu. Il couvre les domaines de la chimie minérale et de la chimie organique. La nature de ses fonctions est également variée : sous les ordres d'un chimiste, les techniciens et techniciennes peuvent être appelés aux fonctions suivantes : préparer et purifier de nouveaux produits ; mettre au point des méthodes originales d'analyse ou de fabrication ; effectuer les divers types d'analyses requises dans un laboratoire ; déceler et corriger les troubles mineurs dans le fonctionnement des instruments d'analyse ; rédiger des rapports concis et clairs. Certains diplômés et diplômées peuvent également faire carrière dans la vente ou la représentation technique au service de compagnies de produits chimiques.

CONTENU DU PROGRAMME

Les douze (12) cours obligatoires :

4 d'éducation physique

4 de philosophie

4 de langue et littérature

plus les cours suivants :

4 cours complémentaires

201-102-82	MATHÉMATIQUES	3-2-3
201-103-77	CALCUL DIFFÉRENTIEL ET INTÉGRAL I	3-2-3
201-227-77	STATISTIQUE ET CONTRÔLE	2-2-2
202-101-82	CHIMIE GÉNÉRALE	3-2-3
202-201-75	CHIMIE DES SOLUTIONS	3-2-3

202-202-75	CHIMIE ORGANIQUE	3-2-3
202-302-75	CHIMIE ORGANIQUE I	3-2-3
203-202-74	ÉLECTRICITÉ ET MAGNÉTISME	3-2-3
203-302-74	OPTIQUE ET STRUCTURE DE LA MATIÈRE	3-2-3
210-110-78	CHIMIE ANALYTIQUE I	1-4-2
210-210-78	CHIMIE ANALYTIQUE II	1-4-2
210-311-78	CHIMIE ANALYTIQUE III	3-4-3
210-330-78	ESSAIS ET MESURES PHYSICO-CHIMIQUES I	2-4-2
210-411-78	CHIMIE ANALYTIQUE IV	3-4-3
210-430-78	ESSAIS ET MESURES PHYSICO-CHIMIQUES II	2-3-2
210-511-78	CHIMIE ANALYTIQUE V	3-9-4
210-521-78	CHIMIE ORGANIQUE III	3-4-3
210-531-78	CHIMIE INDUSTRIELLE I	2-1-1
210-591-78	PROJET DE FIN D'ÉTUDE	0-3-2
210-611-78	CHIMIE ANALYTIQUE VI	3-10-5
210-621-78	CHIMIE ORGANIQUE IV	3-4-3
210-631-78	CHIMIE INDUSTRIELLE II	2-2-2
210-691-78	PROJET DE FIN D'ÉTUDE	0-3-2

210.02 Techniques de génie chimique

90 2/3 crédits

OBJECTIFS DU PROGRAMME

À la fin de ce programme de formation, l'élève devrait posséder les notions scientifiques fondamentales de chimie industrielle, connaître et comprendre les principes de fonctionnement des principales techniques utilisées dans les industries chimiques ou connexes, être capable d'utiliser correctement certaines des principales techniques utilisées dans les industries chimiques, être capable de porter un jugement critique sur la qualité des travaux qu'il exécute, et enfin de communiquer de façon correcte les résultats de ces travaux. La méthodologie utilisée devrait permettre à l'élève de développer son initiative et son sens de la responsabilité.

PERSPECTIVES PROFESSIONNELLES

Le champ d'activité des techniciens et techniciennes en chimie industrielle, option techniques du génie chimique, est très étendu. Il couvre les domaines de la chimie minérale et de la chimie organique. La nature de ses fonctions est très variée : sous les ordres d'un ingénieur chimiste, les techniciens et techniciennes peuvent être appelés aux fonctions suivantes : mettre au point des méthodes originales de production ; améliorer les méthodes existantes de production ; déceler et corriger les troubles mineurs qui peuvent survenir dans le fonctionnement des appareils ; contrôler la marche d'un procédé ; rédiger des rapports concis et clairs. Certains diplômés et diplômées peuvent également faire carrière dans la vente ou dans la représentation technique au service de compagnies d'appareillage industriel.

CONTENU DU PROGRAMME

Les douze (12) cours obligatoires:

- 4 d'éducation physique
- 4 de philosophie
- 4 de langue et littérature

plus les cours suivants:

4 cours complémentaires

201-102-82	MATHÉMATIQUES	3-2-3
201-103-77	CALCUL DIFFÉRENTIEL ET INTÉGRAL I	3-2-3
201-227-77	STATISTIQUE ET CONTRÔLE	2-2-2
202-101-82	CHIMIE GÉNÉRALE	3-2-3
202-201-75	CHIMIE DES SOLUTIONS	3-2-3
202-202-75	CHIMIE ORGANIQUE I	3-2-3
202-302-75	CHIMIE ORGANIQUE II	3-2-3
203-202-74	ÉLECTRICITÉ ET MAGNÉTISME	3-2-3
203-302-74	OPTIQUE ET STRUCTURE DE LA MATIÈRE	3-2-3
210-110-78	CHIMIE ANALYTIQUE I	1-4-2
210-210-78	CHIMIE ANALYTIQUE II	1-4-2
210-302-78	OPÉRATIONS FONDAMENTALES I	3-3-3
210-330-78	ESSAIS ET MESURES PHYSICO-CHIMIQUES I	2-4-3
210-402-78	OPÉRATIONS FONDAMENTALES II	3-3-3
210-430-78	ESSAIS ET MESURES PHYSICO-CHIMIQUES II	2-3-2
210-502-78	OPÉRATIONS FONDAMENTALES III	3-6-6
210-510-78	CONTRÔLE DES PROCÉDÉS	2-1-2
210-512-78	CHIMIE INSTRUMENTALE I	3-3-3
210-522-78	TECHNIQUES CHIMIQUES INDUSTRIELLES I	3-3-3
210-602-78	OPÉRATIONS FONDAMENTALES IV	3-6-6
210-612-78	CHIMIE INSTRUMENTALE II	3-3-3
210-622-78	TECHNIQUES CHIMIQUES INDUSTRIELLES II	3-3-3
210-632-78	INSTRUMENTATION DES PROCÉDÉS	1-1-1

210.03 Techniques de chimie-biologie

90 1/3 crédits

OBJECTIFS DU PROGRAMME

L'enseignement de la chimie-biologie est conçu de telle sorte qu'il permet à l'élève d'acquérir des connaissances fondamentales dans les secteurs de la biologie et de la chimie. Les disciplines de base propres à chacun de ces secteurs y sont enseignées. Le programme d'études est réparti sur six sessions. Au cours des quatre premières sessions, l'élève acquiert plutôt une formation scientifique générale, comportant un début de spécialisation qui s'accroît en cinquième et sixième sessions.

Le programme traite autant de biologie que de chimie. De ce fait, les futurs technologues acquièrent une formation polyvalente qui leur permettra d'oeuvrer dans des secteurs scientifiques aussi variés que l'analyse et la recherche *pharmaceutique, alimentaire, médicale*. Les travaux pratiques occupent une large part du programme, permettant de développer chez l'élève une méthode de travail adéquate, l'esprit d'initiative et le sens des responsabilités.

PERSPECTIVES PROFESSIONNELLES

Les débouchés offerts aux finissants des Techniques de chimie-biologie sont très variés: contrôle des produits pharmaceutiques, assistance dans l'enseignement des sciences biologiques et chimiques, laboratoires de contrôles gouvernementaux (provinciaux et fédéraux), contrôle de la production des aliments, recherches médicales.

Les nouveaux technologues peuvent aussi trouver de l'emploi dans les laboratoires d'études sur: le cancer, les antibiotiques, les maladies fonctionnelles, les greffes d'organes, les acides nucléiques, la biologie moléculaire et autres domaines connexes (exemple: la pollution). Enfin, la représentation technique offre un nouveau champ d'activité.

CONTENU DU PROGRAMME

Les douze (12) cours obligatoires:

- 4 d'éducation physique
- 4 de philosophie
- 4 de langue et littérature

plus les cours suivants:

4 cours complémentaires

101-911-78	BIOLOGIE HUMAINE I	3-2-3
101-921-78	BIOLOGIE HUMAINE II	3-2-3
201-102-82	MATHÉMATIQUES	3-2-3
201-103-77	CALCUL DIFFÉRENTIEL ET INTÉGRAL I	3-2-3
201-227-77	STATISTIQUE ET CONTRÔLE	2-2-2
202-101-82	CHIMIE GÉNÉRALE	3-2-3
202-201-75	CHIMIE DES SOLUTIONS	3-2-3
202-202-75	CHIMIE ORGANIQUE I	3-2-3
202-301-78	CHIMIE PHYSIQUE I	3-2-3
202-302-75	CHIMIE ORGANIQUE II	3-2-3
202-303-78	BIOCHIMIE STATIQUE	3-3-3
202-401-78	CHIMIE PHYSIQUE II	3-2-3
202-403-78	BIOCHIMIE DYNAMIQUE	3-3-3
203-202-74	ÉLECTRICITÉ ET MAGNÉTISME	3-2-3
203-302-74	OPTIQUE ET STRUCTURE DE LA MATIÈRE	3-2-3
210-503-77	MICROBIOLOGIE POLYVALENTE I	2-4-2
210-513-77	HÉMATOLOGIE I	2-2-2
210-523-77	HISTOLOGIE	2-2-2
210-533-77	ANALYSE INSTRUMENTALE BIOLOGIQUE I	3-8-3
210-603-77	MICROBIOLOGIE POLYVALENTE II	2-4-2
210-613-77	HÉMATOLOGIE II	2-2-2
210-623-77	HISTOLOGIE EXPÉRIMENTALE	2-2-2
210-633-78	ANALYSE INSTRUMENTALE BIOLOGIQUE II	3-8-3
210-691-78	PROJET DE FIN D'ÉTUDES	0-3-2

Secteur professionnel :

211.00 TECHNIQUES DES MATIÈRES PLASTIQUES

92 crédits

Préalables du secondaire :

mathématiques 522 ou 532
physique 422 ou 432 ou 442 ou 452
chimie 532 ou 562

OBJECTIFS DU PROGRAMME

Le but de ce programme d'étude est de former des travailleurs semi-professionnels et professionnelles qui pourront s'intégrer facilement aux besoins de production, de contrôle et de mise au point des industries des matières plastiques du secteur économique secondaire.

La création constante de nouvelles matières plastiques et de nouvelles applications pour celles-ci, l'évolution et le gigantisme de l'équipement pour la mise en oeuvre, des spécifications plus rigides, une concurrence plus forte, l'augmentation des coûts de la matière première et de la fabrication nécessite un contrôle des investissements, de la production et de la qualité plus élaboré et minutieux.

C'est par une spécialisation et une certaine polyvalence qui résultent d'une hybridation des connaissances techniques en chimie, en physique, en mécanique et en économique qui permettront aux technologues des matières plastiques d'exercer au sein de l'industrie, de multiples fonctions de travail.

PERSPECTIVES PROFESSIONNELLES

Les postes que peuvent remplir les spécialistes en techniques des matières plastiques au sein de l'industrie après quelques années d'expérience industrielle sont décrits ci-après.

Service technique de vente

Il (elle) est responsable de la clientèle et voit à ce qu'elle soit entièrement satisfaite des produits vendus. Il (elle) l'aide à bien se servir de ces produits. Il (elle) est en bonne relation avec la clientèle et même que les fournisseurs de matières premières.

Contrôleur de la qualité

Il (elle) est responsable de l'établissement de spécifications et du contrôle des normes de la qualité de la production. Il (elle) doit interpréter lesdites normes et voir à ce qu'on les suive. Il (elle) fait l'analyse des plaintes, il (elle) voit également à ce que la situation soit corrigée. Il (elle) fait l'analyse des rapports d'inspection de toutes les pièces rejetées.

Dessinateur-créateur

Il (elle) est responsable de la conception et du dessin de nouveaux produits, ainsi que du perfectionnement des produits établis. Il (elle) doit prendre en considération l'investissement nécessaire pour les moules, la production, le prix de vente probable et les spécifications que les produits doivent rencontrer.

Technologue en plastique

Il (elle) est responsable du travail de génie en ce qui concerne la production des produits fabriqués. Il (elle) doit voir à ce que le meilleur rendement soit obtenu de la machinerie et des matières plastiques utilisées. Il (elle) est aussi responsable de la conception des moules, filières et autres outillages nécessaires à la production.

Technologue en charge

Il (elle) est responsable de la conception, du dessin, de la construction et de l'entretien de machineries et d'équipements auxiliaires. Il

(elle) est aussi responsable du dessin, de la construction et de l'entretien des édifices. Il (elle) doit établir les normes d'opération, d'inspection et d'entretien d'équipement suivant des principes établis et tenir compte de la sécurité du personnel. Il (elle) voit à l'installation de nouvelles machines et d'équipements auxiliaires.

Gérant de production

Toute la production est contrôlée et coordonnée par lui directement ou par des subalternes. Il (elle) engage le personnel nécessaire, voit à la définition de leurs fonctions de travail et à leur entraînement. Il (elle) établit un plan, des méthodes et des spécifications de production. Il (elle) voit à la programmation du travail pour chaque machine, et au coût de production à atteindre pour les produits manufacturés. Il (elle) établit un plan pour le maintien des machines.

CONTENU DU PROGRAMME

Les douze (12) cours obligatoires :

4 d'éducation physique

4 de philosophie

4 de langue et littérature

plus les cours suivants

4 cours complémentaires

201-102-82	MATHÉMATIQUES	3-2-3
201-103-77	CALCUL DIFFÉRENTIEL ET INTÉGRAL I	3-2-3
202-101-82	CHIMIE GÉNÉRALE	3-2-3
202-201-75	CHIMIE DES SOLUTIONS	3-2-3
202-202-75	CHIMIE ORGANIQUE I	3-2-3
203-102-74	MÉCANIQUE	3-2-3
203-202-74	ÉLECTRICITÉ ET MAGNÉTISME	3-2-3
203-302-74	OPTIQUE ET STRUCTURE DE LA MATIÈRE	3-2-3
203-975-74	RÉSISTANCE DES MATÉRIAUX I	2-1-3
210-302-78	OPÉRATIONS FONDAMENTALES I	3-3-3
210-402-78	OPÉRATIONS FONDAMENTALES II	3-3-3
210-512-77	CHIMIE INSTRUMENTALE I	3-3-3
211-101-78	MÉTROLOGIE ET TRANSFORMATION DES MÉTAUX	2-4-2
211-201-78	TECHNIQUES D'USINAGE	1-3-1
211-211-78	MATÉRIAUX INDUSTRIELS	2-1-1
211-501-77	TECHNOLOGIE DES MATIÈRES PLASTIQUES I	3-4-2
211-511-77	TRANSFORMATION DES MATIÈRES PLASTIQUES I	5-5-3
211-521-77	DÉPANNAGE	1-3-1
211-531-77	OPÉRATION DES ATELIERS	2-1-2
211-601-77	TECHNOLOGIE DES MATIÈRES PLASTIQUES II	3-4-2
211-611-78	TRANSFORMATION DES MATIÈRES PLASTIQUES II	4-4-2
211-621-77	OUTILS ET MOULES	1-4-1
211-631-77	PLANNING	2-2-2
242-101-76	SCIENCES GRAPHIQUES I	2-2-2
242-211-76	SCIENCES GRAPHIQUES III	1-2-3
242-301-76	SCIENCES GRAPHIQUES IV	2-3-2

Secteur professionnel :

221.00 TECHNOLOGIE DU BÂTIMENT ET DES TRAVAUX PUBLICS

PRÉAMBULE

Ce secteur professionnel comprend trois programmes de formation qui préparent des techniciens et techniciennes pour trois phases de la construction. Les techniciens et techniciennes en architecture préparent des plans et maquettes nécessaires aux oeuvres de construction. Les techniciens et techniciennes du génie civil analysent les matériaux, exécutent des travaux de préparation et de réalisation de l'oeuvre et dans certains cas, supervisent les travaux de construction. Les techniciens et techniciennes en mécanique du bâtiment, préparent les plans, installent, calibrent et entretiennent l'ensemble des machines nécessaires pour assurer le confort des occupants de l'habitat.

OBJECTIFS GÉNÉRAUX

Chacun des programmes est bâti pour donner à l'élève la formation humaine, la polyvalence et la compétence qui lui assureront un avenir prometteur dans la carrière qu'il (elle) aura choisi, et ce, en tenant compte des contraintes que le temps nous impose.

221.01 Technologie de l'architecture

91 1/3 crédits

Préalables du secondaire :

mathématique 522 ou 532

physique 422 ou 432 ou 442 ou 452

OBJECTIFS DU PROGRAMME

Ce programme vise à donner à l'élève la formation nécessaire pour devenir technicien et technicienne en architecture. Celui-ci sera l'adjoint technique de l'architecte et assistera ce dernier dans la réalisation des projets.

Le programme est basé sur deux matières fondamentales : premièrement, la construction, qui implique la science du bâtiment, la connaissance des matériaux et des méthodes propres à servir à la réalisation de chaque élément d'un bâtiment, ensuite, le dessin qui constitue l'instrument par lequel l'architecte exprime sa pensée à son client, d'une part, et à l'entrepreneur qui doit exécuter l'ouvrage, d'autre part. Les futurs techniciens et techniciennes en architecture doivent s'initier au langage graphique propre à chacun : le client et l'entrepreneur.

À ces deux matières de base, sont greffées des études connexes en dessin de création, en histoire de l'art, en construction de charpente en rédaction de devis, en direction de projet. L'élève suit aussi des cours en administration et en informatique qui lui permettront de s'adapter plus facilement, aux changements que suscite l'évolution dans le monde des techniques et des sciences.

PERSPECTIVES PROFESSIONNELLES

Le débouché habituel pour les diplômés et diplômées en technologie de l'architecture est l'agence d'architecture, tant privée que publique (municipalités, ministères, sociétés gouvernementales). Ils feront d'abord partie du personnel de base, mais leur formation leur permettra d'accéder assez rapidement à des postes tels que ceux de chef

de projet, surveillant de chantier, rédacteur de devis ou chef de bureau.

Après quelques années d'expérience, les techniciens et techniciennes en architecture pourront entrer dans des champs d'activités connexes. Ils leur seront possible de travailler chez les ingénieurs-conseils spécialisés en l'un ou l'autre aspect du bâtiment, de devenir représentant en matériaux de construction chez des fabricants de matériaux ou de pièces composantes, estimateur ou évaluateur, d'exercer des fonctions dans des domaines aussi différents que le dessin et la surveillance de travaux publics pour des municipalités, organismes gouvernementaux ou des sociétés prêteuses.

CONTENU DU PROGRAMME

Les douze (12) cours obligatoires :

4 d'éducation physique

4 de philosophie

4 de langue et littérature

plus les cours suivants :

4 cours complémentaires

201-102-82	* MATHÉMATIQUES	3-2-3
201-103-77	* CALCUL DIFFÉRENTIEL ET INTÉGRAL I	3-2-3
203-965-78	* STATISTIQUE GRAPHIQUE ET ANALYTIQUE	2-1-2
203-966-78	* RÉSISTANCE DES MATÉRIAUX	2-1-2
221-110-78	* CONSTRUCTION I	2-2-1
221-120-74	* TOPOGRAPHIE	2-1-2
221-210-78	* CONSTRUCTION II	2-2-1
221-220-74	* TOPOMÉTRIE I	1-2-1
221-230-78	* MILIEU PHYSIQUE	2-1-1
221-301-78	DESSIN D'ARCHITECTURE I	2-6-2
221-311-78	CONSTRUCTION III	2-3-1
221-321-78	DESSIN DE CRÉATION I	1-2-2
221-341-78	SERVICE DU BÂTIMENT I	2-1-2
221-401-78	DESSIN D'ARCHITECTURE II	2-6-2
221-411-78	CONSTRUCTION IV	2-3-1
221-421-78	DESSIN DE CRÉATION II	1-2-2
221-431-78	STRUCTURE DU BÂTIMENT I	2-1-2
221-441-78	SERVICE DU BÂTIMENT II	2-1-2
221-501-78	DESSIN D'ARCHITECTURE III	2-5-3
221-511-78	CONSTRUCTION V	2-2-1
221-521-78	HISTOIRE DE L'ARCHITECTURE I	2-1-1
221-531-78	STRUCTURE DU BÂTIMENT II	2-1-2
221-541-78	SERVICE DU BÂTIMENT III	2-1-2
221-551-78	RENDU ARCHITECTURAL I	1-2-2
221-561-78	GESTION ET LÉGISLATION	3-1-1
221-601-78	DESSIN D'ARCHITECTURE IV	2-5-3
221-611-78	CONSTRUCTION VI	2-2-1
221-621-78	HISTOIRE DE L'ARCHITECTURE II	2-1-1
221-631-78	STRUCTURE DU BÂTIMENT III	2-1-2
221-641-78	RÉDACTION DE DEVIS	2-0-1

221-651-78	RENDU ARCHITECTURAL II	1-2-2
221-661-78	TECHNIQUE DE PLANIFICATION	2-0-1
221-671-78	ESTIMATION ET ÉVALUATION	2-1-1
242-101-76	* SCIENCES GRAPHIQUES I	2-2-2
242-206-78	* SCIENCES GRAPHIQUES	1-2-1

* Cours communs aux trois programmes ou à deux des programmes

4 de langue et littérature		
plus les cours suivants:		
4 cours complémentaires		
201-102-82	* MATHÉMATIQUES	3-2-3
201-103-77	* CALCUL DIFFÉRENTIEL ET INTÉGRAL I	3-2-3
201-227-77	STATISTIQUE ET CONTRÔLE	2-2-2
203-103-78	* MÉCANIQUE DES CORPS RIGIDES	2-2-2
203-965-78	* STATISTIQUE GRAPHIQUE ET ANALYTIQUE	2-1-2
203-966-78	* RÉSISTANCE DES MATÉRIAUX	2-1-2
221-110-78	* CONSTRUCTION I	2-2-1
221-120-74	* TOPOGRAPHIE	2-1-2
221-210-78	* CONSTRUCTION II	2-2-1
221-220-74	* TOPOMÉTRIE I	1-2-1
221-230-78	* MILIEU PHYSIQUE	2-1-1
221-322-76	TOPOMÉTRIE II	3-3-3
221-332-74	TECHNOLOGIE DES AGRÉGATS	2-2-2
221-342-78	CAHIER DES CHARGES ET DEVIS	2-1-2
221-422-76	VOIRIE I	2-3-2
221-432-74	BÉTON DE CIMENT	3-3-3
221-442-76	DESSIN DE STRUCTURE D'ACIER I	2-2-1
221-512-78	CHARPENTE D'ACIER	3-1-2
221-522-76	VOIRIE II	2-3-2
221-532-74	MÉCANIQUE DES SOLS I	2-2-2
221-542-76	DESSIN DE STRUCTURE D'ACIER II	1-2-1
221-552-76	DESSIN DE STRUCTURE DE BÉTON I	2-2-1
221-572-78	BÉTON BITUMINEUX	2-3-2
221-582-78	ÉQUIPEMENTS ET MÉTHODES	2-2-2
221-612-78	CHARPENTE DE BÉTON	2-2-2
221-622-78	GÉNIE MUNICIPAL	3-3-2
221-632-74	MÉCANIQUE DES SOLS II	2-2-2
221-642-78	EXPROPRIATION ET ÉVALUATION FONCIÈRE	2-2-2
221-652-76	DESSIN DE STRUCTURE DE BÉTON II	1-2-1
221-662-78	MÉCANIQUE DU BÂTIMENT	2-1-1
221-672-78	DIRECTION D'ENTREPRISE	2-2-2
242-101-76	* SCIENCES GRAPHIQUES I	2-2-2
242-206-78	* SCIENCES GRAPHIQUES	1-2-1

* Cours communs aux trois programmes ou à deux des programmes

221.02 Technologie du génie civil

91 crédits

Préalables du secondaire:

mathématique 522 ou 532

physique 422 ou 432 ou 442 ou 452

OBJECTIFS GÉNÉRAUX DU PROGRAMME

Dans le domaine de l'industrie de la construction on retrouve cinq principaux champs d'activité (géotechnique et matériaux, structure et bâtiment, voirie et génie municipal, estimation et évaluation, et organisation du travail). Dans chacun d'eux on peut classifier la compétence nécessaire pour assumer la responsabilité correspondante en quatre domaines: conception, administration, surveillance et réalisation.

Le diplôme en technologie du génie civil est celui qui, dans chacun des champs d'activité du domaine de la construction, est apte à exécuter des travaux spécialisés correspondant à trois tâches principales: la cueillette des données, l'analyse et la mise en projet ainsi que la réalisation (surveillance et contrôle). Compte tenu de l'ampleur de l'entreprise, il pourra être appelé à jouer un rôle beaucoup plus spécifique.

La formation professionnelle du diplômé et diplômée devra donc être à l'image de l'industrie de la construction. Cela implique une formation spécialisée polyvalente s'appuyant sur une formation scientifique fondamentale et sur une formation technologique de base.

PERSPECTIVES PROFESSIONNELLES

Les diplômés et diplômées en technologie du génie civil sont appelés à exercer un grand nombre de fonctions: ils établissent le cheminement des différentes étapes d'un projet, ils analysent en laboratoire les propriétés physiques des matériaux, ils exécutent sur ces matériaux des essais pour contrôler la qualité pendant la production ou après la mise en place, ils estiment la quantité et les coûts des matériaux et ils prévoient la main-d'oeuvre nécessaire à la réalisation des projets. De plus ils peuvent être appelés à participer à l'implantation de nouveaux chantiers et à la surveillance des travaux de construction. Aussi: dans un bureau d'étude ils peuvent prendre charge de l'exécution des plans, des calculs, des devis et des cahiers des charges.

Les diplômés et diplômées en technologie du génie civil pourront trouver de l'emploi dans les bureaux d'études privées (ingénieur-conseil, évaluateur), les grands organismes publics (municipalités, ministères, sociétés gouvernementales), les firmes de construction, les laboratoires. De par sa formation polyvalente les diplômés et diplômées pourront oeuvrer indépendamment au sein de la petite, de la moyenne et de la grande entreprise.

PERSPECTIVES D'ÉTUDE SUPÉRIEURE

À l'obtention de leur diplôme, les finissants et finissantes en technologie du génie civil sont admissibles au programme du baccalauréat en technologie (construction civile) de l'École de Technologie Supérieure (L'ETS) de l'Université du Québec.

CONTENU DU PROGRAMME

Les douze (12) cours obligatoires:

4 d'éducation physique

4 de philosophie

221.03 Mécanique du bâtiment

88 1/3 crédits

Préalables du secondaire:

mathématique 522 ou 532

physique 422 ou 432 ou 442 ou 452

chimie 442 ou 462

OBJECTIFS DU PROGRAMME

Les finissants et finissantes en mécanique du bâtiment sont des spécialistes chargés de veiller à votre confort. Pour cela, ils ont des connaissances approfondies de tous les systèmes que l'on peut rencontrer dans une bâtisse soient: chauffage, réfrigération, plomberie, ventilation, climatisation et contrôles.

Les finissants et finissantes peuvent faire les opérations suivantes sur n'importe quel système de mécanique du bâtiment: mise en marche, analyse, ajustement de systèmes en place; choix d'appareils pour une application particulière; conception, mise en plan et devis; l'estimation de projets.

Les techniciens et techniciennes en mécanique du bâtiment doivent, bien sûr, avoir des connaissances approfondies de toutes les sortes de systèmes, mais pour bien remplir leur rôle, ils doivent aussi: être familiers avec toutes les sortes de plans utilisés dans l'industrie de la construction du bâtiment; être habitués à travailler avec les catalogues des différents manufacturiers; être des bons dessinateurs; pouvoir lire l'anglais couramment.

PERSPECTIVES PROFESSIONNELLES

Voici une description des principaux emplois occupés par nos finissants finissantes-techniciens techniciennes. Notez bien qu'ils travaillent sur des projets de mécanique du bâtiment, donc dans l'une des techniques suivantes: chauffage réfrigération, plomberie, climatisation ventilation ou contrôles.

Dessinateur concepteur

Sous la direction de l'ingénieur en mécanique, il (elle) conçoit les plans de projets de mécanique du bâtiment. Les principaux employeurs dans ce domaine sont les bureaux d'ingénieurs-conseils.

Représentant technique

Étant représentant d'un manufacturier ou d'un grossiste, il (elle) fournit de l'équipement et les systèmes aux entrepreneurs. De même, il (elle) donne à l'ingénieur et aux techniciens les spécifications des équipements, lorsque ces derniers travaillent à la conception d'un projet.

Estimateur

À l'emploi d'entrepreneurs, il (elle) prépare des soumissions à partir des plans de mécanique du bâtiment. C'est-à-dire qu'il(elle) détermine le prix exact que l'entrepreneur devra proposer pour obtenir le contrat.

Surveillant de travaux

Durant la construction, il (elle) visite les chantiers et vérifie si les travaux sont faits suivant les plans, et que l'équipement spécifié est installé.

Surintendant de bâtisse

Il (elle) surveille le bon fonctionnement de toutes les mécaniques de la bâtisse et entretient la bâtisse elle-même. Il (elle) peut avoir à analyser des systèmes et à apporter des suggestions sur les modifications ou réparations à faire. Il (elle) contrôle le coût d'opération, il (elle) doit être capable de localiser les troubles afin de faire venir les spécialistes concernés.

CONTENU DU PROGRAMME

* Les douze (12) cours obligatoires:

- 4 d'éducation physique
- 4 de philosophie
- 4 de langue et littérature
- plus les cours suivants:

4 cours complémentaires

201-102-82	* MATHÉMATIQUES	3-2-3
201-103-77	* CALCUL DIFFÉRENTIEL ET INTÉGRAL I	3-2-3
203-103-78	* MÉCANIQUE DES CORPS RIGIDES	2-2-2
203-966-78	* RÉSISTANCE DES MATÉRIAUX I	2-1-2
221-103-78	INITIATION À LA MÉCANIQUE DU BÂTIMENT	1-2-1
221-203-78	CHARGE DE CHALEUR-ISOLATION	2-2-2
221-213-78	TECHNIQUES DE TUYAUTERIE	2-2-2
221-223-78	THERMODYNAMIQUE	2-1-1
221-233-78	CONSTRUCTION	1-2-1
221-313-78	PLOMBERIE I	2-1-2
221-323-78	CHAUFFAGE I	2-1-2
221-333-78	RÉFRIGÉRATION	2-1-2
221-343-78	VENTILATION I	2-1-2
221-353-78	INTRODUCTION AUX CIRCUITS ÉLECTRIQUES	2-1-1

221-403-78	CLIMATISATION I	2-1-1
221-413-78	PLOMBERIE II	1-2-2
221-423-78	CHAUFFAGE II	2-1-1
221-433-78	RÉFRIGÉRATION II	2-1-1
221-443-78	VENTILATION II	2-1-1
221-453-78	COMPOSANTES DE CIRCUITS ÉLECTRIQUES	1-2-1
221-503-78	CLIMATISATION II	2-1-1
221-523-78	CHAUFFAGE III	1-2-2
221-533-78	RÉFRIGÉRATION III	1-2-2
221-543-78	VENTILATION III	1-2-2
221-553-78	CIRCUITS ÉLECTRIQUES DE LA SPÉCIALITÉ	1-2-1
221-563-78	ESTIMATION I	2-1-1
221-573-78	CONTRÔLE VENTILATION CLIMATISATION	2-2-1
221-583-78	DÉVELOPPEMENT	1-2-1
221-593-78	PROJET DE FIN D'ÉTUDES	0-2-2
221-603-78	CLIMATISATION III	1-5-1
221-613-78	PROTECTION INCENDIE	2-1-1
221-623-78	PROCÉDÉS THERMO-INDUSTRIELS	2-1-1
221-633-78	INSTRUMENTATION	2-1-1
221-643-78	CONSERVATION DE L'ÉNERGIE	2-1-1
221-663-78	ESTIMATION II	1-2-1
221-693-78	PROJET DE FIN D'ÉTUDES	0-2-2
242-101-76	* SCIENCES GRAPHIQUES I	2-2-2
242-206-78	* SCIENCES GRAPHIQUES	1-2-1

plus un cours à option choisi par le collège:

221-673-78	COMBUSTION	2-1-1
221-683-78	ÉLECTRICITÉ DU BÂTIMENT	1-2-1

* Cours communs aux trois programmes ou à deux des programmes.

221.04 Technologie de l'estimation et de l'évaluation foncière (programme expérimental)

86 crédits

Préalables du secondaire

mathématiques 522 ou 532
physique 422 ou 432 ou 442 ou 452

OBJECTIFS DU PROGRAMME

Ce programme vise à former des techniciens et techniciennes en estimation des coûts de constructions et des techniciens et techniciennes en évaluation foncière.

Les techniciens et techniciennes en évaluation foncière devront fournir à l'évaluateur agréé les données relatives aux études de terrains, valeurs des bâtiments, comparaisons des ventes et études des revenus.

Ils pourront oeuvrer dans toutes les sphères, de l'évaluation foncière municipale, expropriation fiscalité succession financement analyses de rentabilité etc.

Les techniciens et techniciennes en estimation des coûts de construction pourront établir à partir des documents de soumission un relevé des quantités et d'estimer avec précision le coût des matériaux, de la main-d'oeuvre, de la machinerie et autres coûts additionnels en vue de préparer les documents relatifs à cette soumission. Ils devront effectuer ses expertises en tenant compte des dispositions légales et des procédures administratives propres à une bonne gestion de projet.

PERSPECTIVES PROFESSIONNELLES

Le débouché habituel pour les diplômés et diplômées qui se dirigent en l'évaluation foncière se situe dans les firmes privées en évaluation dans les organismes gouvernementaux, les municipalité, aux service des hypothèques des entreprises bancaires. Le débouché pour les diplômés et diplômées qui veulent travailler en estimation est la pratique privée ou un bureau d'estimateur, les entrepreneurs généraux ou spécialisés en construction les bureaux d'architectes ou d'ingénieurs ou encore la fonction publique et para-publique.

Avec l'expérience de nombreux autres secteurs leur sont ouverts dont le courtage immobilier et le service des inspections.

CONTENU DU PROGRAMME

Les douze (12) cours obligatoires:

4 d'éducation physique

4 de philosophie

4 de langue et littérature

plus les cours suivants:

4 cours complémentaires

201-102-82	MATHÉMATIQUES	3-2-3
201-103-77	CALCUL DIFFÉRENTIEL ET INTÉGRAL I	3-2-3
221-104-81	INTRODUCTION À L'ÉVALUATION	2-1-2
221-110-78	CONSTRUCTION I	2-2-1
221-120-74	TOPOGRAPHIE	2-1-2
221-204-81	MATRICE GRAPHIQUE ET BUREAU D'ENREGISTREMENT	3-3-3
221-210-78	CONSTRUCTION II	2-2-1
221-120-74	TOPOMÉTRIE I	1-2-1
221-230-78	MILIEU PHYSIQUE	2-1-1
221-301-78	DESSIN D'ARCHITECTURE I	2-6-2
221-304-81	COÛTS RÉSIDENTIELS ET AGRICOLES	3-3-2
221-404-81	TECHNIQUES DE PARITÉ	3-3-2
221-411-78	* CONSTRUCTION IV	2-3-1
221-414-81	PRODUITS ET MATÉRIAUX DE CONSTRUCTION	2-0-1
221-424-77	ESTIMATION (architecture)	2-2-2
221-504-81	IMMEUBLES COMMERCIAUX ET INDUSTRIELS	3-3-2
221-514-77	LECTURE ET INTERPRÉTATION DE PLANS ET DEVIS	1-2-2
221-524-77	ESTIMATION (génie civil)	2-2-2
221-563-78	ESTIMATION I	2-1-1
221-594-81	PROJET DE FIN D'ÉTUDES I	1-3-2
221-604-81	RAPPORTS D'ÉVALUATION	2-0-1
221-624-77	ESTIMATION (mécanique)	2-2-2
221-634-77	ESTIMATION (électricité)	2-2-2
221-644-77	DROIT IMMOBILIER	2-2-2
221-661-78	TECHNIQUES DE PLANIFICATION	2-0-1
221-662-78	MÉCANIQUE DU BÂTIMENT	2-1-1
230-652-73	LOIS ET RÉGLEMENTS	2-1-2
221-694-81	PROJET DE FIN D'ÉTUDES II	1-3-2
242-101-76	SCIENCES GRAPHIQUES I	2-2-2
242-206-78	SCIENCES GRAPHIQUES II	1-2-1
401-906-76	COÛT ET ESTIMATION	3-1-2

* Dans ce programme le préalable du cours 221-411-78 est le 221-210-78

221-905-79	TOPOGRAPHIE PRATIQUE ET ÉLÉMENT PRATIQUE D'ARPENTAGE	3-0-2
221-912-78	ÉLÉMENTS DE TOPOGRAPHIE	2-1-2
221-913-78	CONSTRUCTION DE SA MAISON	3-0-3
221-922-78	ÉLÉMENTS DU CONCEPT ROUTIER	1-2-2
221-923-79	CONSTRUCTION ET ÉNERGIE	1-2-2
221-932-78	SYNTHÈSE SUR L'HABITAT	2-1-2
221-942-78	CONCEPT EN MILIEU PHYSICO-SPATIAL	1-2-2
221-952-78	MATÉRIAUX INDUSTRIELS COMME ÉLÉMENTS ARTISTIQUES	1-2-2
221-962-78	VALEURS IMMOBILIÈRES	2-1-2
221-972-79	MILIEU PHYSIQUE ET GRANULATS	1-2-2

COURS DE SERVICE ET COMPLÉMENTAIRES DESTINÉS AUX AUTRES PROGRAMMES

221-903-78	INTRODUCTION À LA MÉCANIQUE DU BÂTIMENT	3-0-3
221-904-79	MILIEU PHYSIQUE ET GRANULATS	1-2-2

222.01 TECHNIQUES D'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE

89-91 crédits

Préalables du secondaire

mathématiques 522 ou 532

OBJECTIFS DU PROGRAMME

Ce programme vise à former des techniciens et techniciennes qui collaborent avec des spécialistes de diverses formations universitaires à l'élaboration, la vulgarisation et l'exécution de travaux d'aménagement territorial.

Les principaux axes de formation se situent dans les domaines de l'arpentage, du graphisme, de la photo-interprétation et des diverses méthodes et techniques d'analyse du milieu utilisées en aménagement du territoire.

Le programme des techniques d'Aménagement du territoire prépare donc l'élève à exécuter des tâches techniques, soit: colliger la documentation écrite, cartographique et photographique pertinente à la zone d'étude; déterminer les caractéristiques bio-physiques de la zone d'étude; élaborer et confectionner les cartes de base; inventorier, réviser et mettre à jour les données relatives aux infrastructures et équipements existants; vérifier, appliquer, utiliser les lois, réglementations et normes, suggérer les réglementations et normes, procéder à la rédaction graphique définitive du plan d'aménagement et des plans de détail; organiser le travail d'atelier; déterminer les caractéristiques du domaine bâti; relever et analyser sommairement les données socio-économiques; participer à l'élaboration et à la présentation des esquisses d'aménagement; participer à la localisation de sites d'implantation; participer à l'identification et à l'évaluation des besoins; participer à la détermination des potentiels et contraintes, prévoir les impacts des aménagements; participer à l'évaluation des coûts; surveiller la mise en oeuvre.

PERSPECTIVES PROFESSIONNELLES

Les techniciens et techniciennes en aménagement travaillent dans les organismes publics, para-publics ou privés effectuant des travaux de planification territoriale. De récentes transformations législatives et administratives axent la gérance des affaires municipales vers une planification territoriale plus élaborée.

Ministères et organismes gouvernementaux: Affaires urbaines, municipales, Environnement Industrie Commerce et Tourisme Énergie et Ressources, Transport, Loisir, Chasse et Pêche, Affaires Indiennes, Société d'Habitation du Québec, Société Canadienne d'Hypothèque et de Logement. *Municipalités:* Services d'urbanisme, Communautés urbaines, Municipalités régionales de comté. *Secteur privé:* Firmes d'urbanisme et d'aménagement, Firmes d'ingénieurs, d'architectes, d'arpentage oeuvrant en aménagement du territoire.

Les techniciens et techniciennes diplômés en aménagement peuvent s'ils le désirent, accéder aux études universitaires telles que: baccalauréats en urbanisme, en études urbaines, en géographie, en architecture du paysage, en sociologie.

Les techniciens et techniciennes diplômés en aménagement du territoire se verront tout d'abord confier des tâches d'exécution. Leur travail se fera principalement dans des bureaux, des ateliers ou salles de dessin. Ils devront aussi se rendre sur « le terrain » pour recueillir des données et superviser l'exécution de projets d'aménagement. Ils pourront par la suite avoir accès à des postes de coordination et de supervision de la mise en oeuvre de projets d'aménagement. Ses champs d'intervention principaux sont: les plans et études d'aména-

gement ou d'urbanisme, les plans d'aménagement touristique et récréatif, les études de rénovation urbaine et d'habitat, les études de transport urbain et régional, les plans de lotissement.

CONTENU DU PROGRAMME

Les douze (12) cours obligatoires:

4 d'éducation physique

4 de philosophie

4 de langue et littérature

plus les cours suivants:

4 cours complémentaires

101-222-81	LE MILIEU VIVANT	2-1-2
201-102-82	MATHÉMATIQUES	3-2-3
201-337-77	STATISTIQUE	3-2-3
222-111-81	INTRODUCTION À L'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE	1-2-2
222-211-81	MÉTHODES DE PLANIFICATION	2-2-2
222-231-81	PLANS, CARTES ET GRAPHIQUES	2-3-2
222-311-81	DOSSIER BIO-PHYSIQUE	2-3-2
222-321-81	DOSSIER SOCIO-ÉCONOMIQUE	2-2-2
222-351-81	LE DOMAINE BÂTI	2-2-2
222-411-81	PRINCIPES ET CONCEPTS	2-1-1
222-421-81	AMÉNAGEMENT URBAIN ET RÉGIONAL	3-2-2
222-431-81	DESIGN ET AMÉNAGEMENT	2-2-2
222-441-81	PHOTO-INTERPRÉTATION	1-2-2
222-511-81	RÉGLEMENTATION D'URBANISME ET LÉGISLATIONS	3-2-2
222-561-81	VOIRIE	2-2-1
222-581-81	DRIT FONCIER	2-1-2
222-591-81	PROJET DE FIN D'ÉTUDES I	1-5-3
222-661-81	INFRASTRUCTURES MUNICIPALES	2-2-2
222-691-81	PROJET DE FIN D'ÉTUDES I	1-5-3
230-910-78	TOPOMÉTRIE I	2-2-2
230-920-78	TOPOMÉTRIE II	2-2-2
230-932-81	PHOTOGRAMMÉTRIE	2-2-2
242-101-76	SCIENCES GRAPHIQUES I	2-2-2
320-222-81	INTRODUCTION AU MILIEU PHYSIQUE	3-1-2
385-953-73	LA VIE POLITIQUE MUNICIPALE	3-0-3
401-417-77	PRINCIPES DE GESTION ET DE COMPTABILITÉ	3-0-1
les cours choisis parmi les suivants pour totaliser de 9 à 11 crédits:		
201-103-77	CALCUL DIFFÉRENTIEL ET INTÉGRAL I	3-2-3
221-104-78	ÉVALUATION I	2-1-2
221-204-78	ÉVALUATION II	3-3-3
222-521-81	LE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE DE L'ESPACE	2-1-2
222-531-81	MAQUETTE	1-2-2
222-551-81	HABITATION ET RESTAURATION	1-2-1

222-571-81	AMÉNAGEMENT RÉCRÉATIF ET TOURISTIQUE	2-2-2
222-631-81	AMÉNAGEMENT PAYSAGISTE	1-2-2
230-922-81	TOPOMÉTRIE III	2-2-2
320-945-79	GÉOGRAPHIE DES TRANSPORTS ET DES SYSTÈMES DE COMMUNICATION	2-2-3
420-919-75	INTRODUCTION À UN LANGAGE DE PROGRAMMATION	2-1-3

Secteur professionnel :

230.00 TECHNIQUES CARTOGRAPHIQUES ET GÉODÉSQUES

Préalables du secondaire :

mathématique 522 ou 532

CONTENU COMMUN DES PROGRAMMES

Les douze (12) cours obligatoires :

4 d'éducation physique

4 de philosophie

4 de langue et littérature

plus les cours suivants :

4 cours complémentaires

201-102-82	MATHÉMATIQUES	3-2-3
201-103-77	CALCUL DIFFÉRENTIEL ET INTÉGRAL I	3-2-3
230-110-78	TOPOMÉTRIE I	2-2-2
230-120-76	CARTOGRAPHIE ET GÉODÉSIE	1-2-2
230-210-78	TOPOMÉTRIE II	2-2-2
242-101-76	SCIENCES GRAPHIQUES III	1-2-3
242-230-78	APPLICATIONS GRAPHIQUES	1-2-3
320-948-73	MILIEU PHYSIQUE I	2-1-3
320-949-73	MILIEU PHYSIQUE II	2-1-3
420-919-75	INTRODUCTION À UN LANGAGE DE PROGRAMMATION	2-1-3

230.01 Techniques cartographiques

92 1/3 crédits

OBJECTIFS DU PROGRAMME

Le programme des techniques cartographiques est conçu pour former des spécialistes de la cartographie. On distingue généralement la cartographie dite « fondamentale » et la cartographie thématique, mais toutes les cartes possèdent en commun la caractéristique suivante: elles représentent une plus ou moins grande partie ou la totalité du monde. Il importe donc d'acquérir une bonne connaissance du globe et des milieux immédiats en particulier, afin de pouvoir en mesurer et en représenter les espaces et les aspects.

L'élève se familiarisera avec les deux aspects de la discipline; l'apprentissage de la cartographie fondamentale se fera à partir des cours de mathématiques, de topométrie, de photogrammétrie, et de projections cartographiques.

La formation en cartographie thématique repose sur une bonne connaissance du globe et de ses milieux, acquise dans les cours de géographie. Le cours de photo-interprétation apprendra à l'élève cartographe à puiser des données sur les photographies aériennes, et il s'habituerà à contrôler ses données sur le terrain, grâce à des excursions. La connaissance des méthodes statistiques permettra à l'élève de représenter ses données quantifiables à l'intérieur des cours de cartographie statistique.

Toutes ces données acquises deviendront objets à représenter de façon optimale suivant les méthodes propres à la cartographie théma-

tique ou fondamentale, et comme tout travail cartographique s'effectue en vue d'une publication, les arts graphiques prendront une place importante dans les cours de troisième année.

Les techniciens et techniciennes en cartographie doivent pouvoir recueillir certaines données, les compiler, concevoir sa carte et la dessiner pour qu'elle puisse être imprimée.

PERSPECTIVES PROFESSIONNELLES

La cartographie fondamentale est surtout effectuée par des organismes gouvernementaux, fédéral ou provinciaux, par des sociétés privées sous contrat gouvernemental. Dans ce secteur de la cartographie, les techniciens et techniciennes pourront faire des travaux de photogrammétrie ou s'intégrer à plusieurs autres étapes de la production des cartes. Il faut se souvenir ici de l'immense étendue du territoire québécois et canadien, qui n'est pas encore cartographiée. Le gouvernement du Canada négocie aussi des ententes de coopération technique avec certains pays étrangers, au chapitre de la cartographie fondamentale, ce qui est de nature à augmenter l'emploi dans ce domaine.

Les techniciens et techniciennes de cartographie pourront aussi trouver de l'emploi dans les différentes agences gouvernementales qui produisent des cartes thématiques, tant au fédéral qu'au provincial; qu'il suffise de mentionner les cartes aéromagnétiques, pédologiques, géologiques, climatiques, hydrographiques, géomorphologiques, les cartes de potentiel agricole des sols, les cartes routières, les cartes des atlas régionaux et nationaux et toutes les cartes d'aménagement du territoire qui sont dessinées à l'échelle du pays, de la province, ou de régions particulières.

Les entreprises privées de photographie aérienne, d'exploitation forestière, ainsi que certains bureaux d'ingénieurs-conseils, d'arpenteurs ou d'aménagistes, ont besoin de techniciens et techniciennes en cartographie.

Les perspectives professionnelles des techniciens et techniciennes en cartographie, semblent donc très intéressantes dans le contexte actuel.

CONTENU DU PROGRAMME

Le contenu commun des programmes plus les cours suivants :

201-227-77	STATISTIQUES ET CONTRÔLE	2-2-2
230-311-78	CARTOGRAPHIE STATISTIQUE	2-4-2
230-330-78	PHOTOGRAMMÉTRIE I	3-4-3
230-331-78	MATÉRIAUX, INSTRUMENTS ET PRINCIPES GÉNÉRAUX DE DESSIN DE CARTOGRAPHIE	2-5-4
230-411-78	L'ENQUÊTE CARTOGRAPHIQUE	2-3-3
230-430-78	PHOTOGRAMMÉTRIE II	3-4-3
230-431-78	CARTOGRAPHIE THÉMATIQUE I	2-5-2
230-511-73	ART GRAPHIQUE ET CARTOGRAPHIQUE I	2-3-1
230-521-78	PHOTO-INTERPRÉTATION	2-3-1
230-531-77	CARTOGRAPHIE THÉMATIQUE II	2-5-4
230-551-78	CARTOGRAPHIE AUTOMATIQUE	1-3-1
230-571-78	PROJECTIONS CARTOGRAPHIQUES	2-2-2
230-611-73	ART GRAPHIQUE ET CARTOGRAPHIE II	2-3-1
230-641-78	PLANIFICATION DU TRAVAIL CARTOGRAPHIQUE	3-3-3

230-651-78	CARTOGRAPHIE FONDAMENTALE	2-5-4
plus un cours au choix parmi les suivants:		
230-530-78	PHOTOGRAMMÉTRIE III	0-4-2
230-631-78	PROJET	0-4-2

230-542-78	ASTRONOMIE DE POSITION	3-3-3
230-552-78	PROJECTIONS CARTOGRAPHIQUES	3-4-2
230-582-78	PHOTO-INTERPRÉTATION	1-3-1
230-592-78	COMPLÈTEMENT TERRAIN	0-2-1
230-602-78	TRIANGULATION	3-3-3
230-610-78	TOPOMÉTRIE ROUTIÈRE	3-3-3
230-622-78	TRAVAUX D'APPLICATION ET DE SYNTHÈSE IV	0-4-2
230-632-78	GÉODÉSIE	3-3-3
230-642-78	ÉVALUATION FONCIÈRE ET CADASTRALE	1-2-2
230-652-73	LOIS ET RÉGLEMENTS	2-1-2

230.02 Techniques géodésiques

90 1/3 crédits

OBJECTIFS DU PROGRAMME

Ce programme a pour but: la formation de technologues spécialisés en sciences géodésiques, appelés à collaborer directement avec l'arpenteur-géomètre dans des fonctions de responsabilité.

Depuis quelques années, une lacune existait entre l'arpenteur-géomètre et le chef d'équipe ou l'homme d'instrument dans l'exécution des travaux d'arpentage et de géodésie.

Le programme des techniques géodésiques a été institué au niveau collégial afin de répondre à des besoins techniques indéniables du marché du travail. Les employeurs (arpenteurs-géomètres, ingénieurs-conseils) comptent obtenir ainsi une main-d'oeuvre qualifiée et spécialisée qui sera destinée à des travaux variés et à des responsabilités importantes dans le domaine de la géodésie et de l'arpentage.

Une formation très spécialisée dans les domaines de la topométrie, de la géodésie, de la photogrammétrie, de la cartographie, de l'astronomie de position, permettra au technologue en sciences géodésiques d'opérer dans tous les domaines où les techniques d'arpentage trouvent leur application.

PERSPECTIVES PROFESSIONNELLES

Les grands projets de développement économique et énergétique, à l'heure actuelle et pour les années à venir, requièrent les services de technologues en techniques géodésiques dans notre propre milieu et même à l'étranger.

La profession étant encore jeune, il n'est pas facile de prévoir les échelons qui se créeront à travers les différents milieux de travail et qui assureront une promotion constante: de toute façon dans une équipe nombreuse, il existe actuellement le poste de technologue en chef: d'ailleurs l'augmentation du nombre de technologues et d'ouvriers spécialisés chez un employeur amènera celui-ci à diversifier et à hiérarchiser les tâches.

Le développement croissant des techniques d'arpentage et leur application dans tous les domaines de la construction d'une part et le constant progressif accroissement des programmes de constructions générales (autoroutes, tunnels, aérodromes, ponts, aménagements hydroélectriques, plans directeurs d'urbanisme) d'autre part, assurent au technologue en sciences géodésiques des possibilités d'emploi aussi variées qu'intéressantes.

CONTENU DU PROGRAMME

Le contenu commun des programmes plus les cours suivants:

230-310-78	TOPOMÉTRIE III	2-3-2
230-322-78	TRAVAUX D'APPLICATION ET DE SYNTHÈSE I	0-2-1
230-330-78	PHOTOGRAMMÉTRIE I	3-4-3
230-410-78	TOPOMÉTRIE IV	2-3-2
230-422-78	TRAVAUX D'APPLICATION ET DE SYNTHÈSE II	0-2-1
230-430-78	PHOTOGRAMMÉTRIE II	3-4-3
230-510-78	TOPOMÉTRIE V	3-2-3
230-522-78	TRAVAUX D'APPLICATION ET DE SYNTHÈSE III	0-4-2
230-530-78	PHOTOGRAMMÉTRIE III	0-4-2

COURS DE SERVICE ET COMPLÉMENTAIRES DESTINÉS AUX AUTRES PROGRAMMES

230-147-77	PRINCIPES DE CARTOGRAPHIE ET DE PHOTO-INTERPRÉTATION	1-2-1
230-190-82	PLANIMÉTRIE	2-2-2
230-191-82	DESSIN TOPOGRAPHIQUE	0-3-2
230-192-82	TOPOMÉTRIE	2-3-2
230-193-82	PHOTOGRAMMÉTRIE	1-2-2
230-247-78	TOPOGRAPHIE ET PHOTO-INTERPRÉTATION I	2-0-1
230-271-82	INITIATION À LA PHOTO-INTERPRÉTATION	1-2-1
230-347-77	TOPOGRAPHIE ET PHOTO-INTERPRÉTATION II	1-1-1
230-447-78	ARPENTAGE (topométrie)	2-2-1
230-906-81	INTRODUCTION À LA CARTOGRAPHIE ET À LA PHOTO-INTERPRÉTATION	1-2-2
230-910-78	TOPOMÉTRIE I	2-2-2
230-920-78	TOPOMÉTRIE II	2-2-2
230-922-81	TOPOMÉTRIE III	2-2-2
230-930-78	TOPOMÉTRIE III	3-3-3
230-932-81	PHOTOGRAMMÉTRIE	1-2-2

Secteur professionnel:

231.00 TECHNIQUES DE LA PÊCHE

Préalables du secondaire:

mathématique 522 ou 532
physique 422 ou 432 ou 442 ou 452
chimie 562

231.03 Traitement des produits marins

86 2/3 crédits

OBJECTIFS DU PROGRAMME

Dans la région maritime du Québec, le développement de la flotte de pêche commerciale requiert un personnel de commande hautement qualifié et compétent. Par ailleurs, l'industrie des pêches dans cette région symbolise un élément vital de l'économie et du bien-être de la population locale.

Les techniciens et techniciennes en production et gestion travailleront dans différents secteurs de la production ou de l'inspection et, s'ils démontrent des capacités adéquates, pourront par la suite accéder à des postes de cadre dans une usine de transformation des produits marins.

PERSPECTIVES PROFESSIONNELLES

L'industrie des pêches commerciales du Québec a grandement besoin de techniciens et techniciennes.

Les techniciens et techniciennes en production et gestion affectés à différents services en usines de préparation de produits marins pour assurer la réalisation de normes de productivité, de qualité et de salubrité. En laboratoire, on leur confiera diverses analyses chimiques et bactériologiques des produits marins. Au niveau de l'administration, l'expérience acquise leur permettra d'assumer de plus grandes responsabilités à la direction des entreprises.

L'industrie de la pêche commerciale du Québec a de plus en plus besoin de techniciens et techniciennes en production et gestion. Les principaux employeurs seront: Pêcheurs-Unis du Québec pour ses usines de Newport, Gaspé, Rivière-au-Renard et Rivière-au-Tonnerre; Pêcheprod de Paspébiac; Gorton (Canada Ltd) pour ses usines de Cap-aux-Meules et Havre-Aubert. La Coopérative Centrale des Pêcheurs des Îles-de-la-Madeleine et St. Lawrence Sea Products Co. pour son usine de la Tabatière. Les gouvernements provincial et fédéral offrent de nombreux débouchés.

CONTENU DU PROGRAMME

Les douze (12) cours obligatoires:
4 d'éducation physique
4 de philosophie
4 de langue et littérature
plus les cours suivants:
4 cours complémentaires

* 2 cours langue seconde (anglais français)

201-102-82	MATHÉMATIQUES	3-2-3
201-103-77	CALCUL DIFFÉRENTIEL ET INTÉGRAL I	3-2-3
202-101-82	CHIMIE GÉNÉRALE	3-2-3
202-201-75	CHIMIE DES SOLUTIONS	3-2-3
202-202-75	CHIMIE ORGANIQUE I	3-2-3
202-302-75	CHIMIE ORGANIQUE II	3-2-3
203-102-74	MÉCANIQUE	3-2-3
203-202-74	ÉLECTRICITÉ ET MAGNÉTISME	3-2-3
210-110-77	CHIMIE ANALYTIQUE I	1-4-2
210-210-77	CHIMIE ANALYTIQUE II	1-4-2
231-201-74	BIOCHIMIE DES PRODUITS MARINS I	4-8-4
231-202-74	BIOCHIMIE DES PRODUITS MARINS II	2-8-4
231-401-77	BACTÉRIOLOGIE	2-3-2
231-414-74	ZOOLOGIE DES INVERTÉBRÉS	2-2-2
231-501-77	OCÉANOGRAPHIE	2-1-2
231-511-77	PRÉPARATION DES PRODUITS MARINS I	1-4-1
231-513-78	CHIMIE ANALYTIQUE III	3-0-3
231-514-74	ICHTHYOLOGIE	2-2-1
231-601-77	RELATIONS INDUSTRIELLES ET HUMAINES	4-1-2
231-611-77	PRÉPARATION DES PRODUITS MARINS II	2-3-1
231-621-77	INFRASTRUCTURE DES USINES DE PÊCHE	2-3-1
242-101-76	SCIENCES GRAPHIQUES I	2-2-2

* La connaissance de la langue seconde de l'élève est évaluée au moment de son entrée au collège. Si l'élève possède déjà le niveau 401 en langue seconde ou l'atteint après un ou plusieurs cours, il devient exempté des cours de langue seconde. En aucun cas l'élève n'est tenu de faire plus de cours de langue seconde que le nombre indiqué au programme. Les cours dont il est exempté seront remplacés par des cours complémentaires.

231.04 Exploitation et aménagement

91 1/3 crédits

OBJECTIFS DU PROGRAMME

Ce programme a pour but de former des techniciens et techniciennes pour l'exploitation et l'aménagement des ressources marines. Les techniciens et techniciennes en exploitation et aménagement, en plus d'une formation générale, possèdent une formation professionnelle qui leur permet d'effectuer les tâches suivantes: choix des lieux de pêche; direction des hommes en pêche; manoeuvres et navigation du bateau; montage et réparation des filets, des chaluts, des seines; conception d'engins de pêche; repérage du poisson; essais d'engins de pêche; conservation du poisson à bord; recherche de nouvelles espèces.

La formation polyvalente doit leur permettre de s'adapter aux conditions du marché du travail et d'oeuvrer en toutes saisons dans l'exploitation des ressources marines.

EXIGENCES DE L'EMPLOI

Dextérité, facilité de s'adapter à la vie de bord, pied marin, acuité visuelle, adaptation facile à éloignement régulier ou occasionnel du domicile. Travail en toutes saisons et dans toutes conditions climatiques. Sens de l'observation, goût pour les sciences.

PERSPECTIVES PROFESSIONNELLES

Après l'apprentissage exigé, l'individu peut occuper les fonctions suivantes: patron de pêche, second et capitaine de bateau de pêche, technicien en pêche, expert en biologie marine. Les industries de pêche et les ministères des différents gouvernements embauchent des diplômés et diplômées.

CONTENU DU PROGRAMME

Les douze (12) cours obligatoires:

- 4 d'éducation physique
- 4 de philosophie
- 4 de langue et littérature

plus les cours suivants:

4 cours complémentaires

* 2 cours de langue seconde (anglais ou français)

201-103-77	CALCUL DIFFÉRENTIEL ET INTÉGRAL I	3-2-3
203-102-74	MÉCANIQUE	3-2-3
203-202-74	ÉLECTRICITÉ ET MAGNÉTISME	3-2-3
231-104-77	ENGINS DE PÊCHE I	1-2-1
231-114-77	MACHINES MARINES I	2-2-1
231-124-74	TECHNOLOGIE DU BATEAU DE PÊCHE I	2-2-1
231-134-74	TECHNOLOGIE DU BATEAU DE PÊCHE II	2-2-1
231-204-74	ENGINS DE PÊCHE II	2-3-2
231-314-74	MANUTENTION ET PRÉSERVATION DU POISSON À BORD	2-1-0
231-324-77	MÉTÉOROLOGIE	2-0-2
231-404-74	CONCEPTION D'ENGINS DE PÊCHE	2-3-1
231-414-74	ZOOLOGIE DES INVERTÉBRÉS	2-2-2
231-434-74	PRINCIPES D'ÉLECTRONIQUE APPLIQUÉS	2-3-3
231-454-74	NAVIGATION DE PÊCHE I	2-3-2
231-504-74	MACHINES DE PÊCHE I	2-2-2
231-514-74	ICHTHYOLOGIE	2-2-1
231-534-74	AIDES À LA NAVIGATION ET À LA DÉTECTION DU POISSON	2-2-3
231-544-74	ÉLECTRICITÉ DU BATEAU DE PÊCHE	2-3-2
231-554-77	STABILITÉ DU BATEAU	2-2-2
231-564-77	CONSTRUCTION ET UTILISATION DES ENGINS DE PÊCHE	2-3-2
231-604-74	MACHINES DE PÊCHE II	2-2-2
231-644-74	GROUPE ÉLECTROGÈNE	2-3-2
231-654-74	NAVIGATION DE PÊCHE II	3-2-1
231-664-74	HYDRODYNAMIQUE DES ENGINS DE PÊCHE	3-2-3
241-512-77	PNEUMATIQUE INDUSTRIELLE	2-1-2
242-101-76	SCIENCES GRAPHIQUES I	2-2-2
242-201-76	SCIENCES GRAPHIQUES II	2-2-2
242-211-76	SCIENCES GRAPHIQUES III	2-1-3
401-999-82	COMPTABILITÉ	3-0-3

* La connaissance de la langue seconde de l'élève est évaluée au moment de son entrée au collège. Si l'élève possède déjà le niveau 401 en langue seconde ou l'atteint après un ou plusieurs cours, il devient exempté des cours de langue seconde. En aucun cas l'élève n'est tenu de faire plus de cours de langue seconde que le nombre indiqué au programme. Les cours dont il est exempté seront remplacés par des cours complémentaires.

231.24

Exploitation et aménagement

91 2/3 crédits

OBJECTIFS DU PROGRAMME

Les objectifs et les perspectives professionnelles de ce programme sont les mêmes que ceux du programme 231.04. Ce sont les deux premières sessions de ce programme qui ont été modifiées pour permettre le passage des élèves du secteur professionnel de la pêche du niveau secondaire au programme du même secteur au niveau collégial. Le même diplôme (D.E.C.) est décerné aux élèves qui terminent les programmes 231.04 ou 231.24.

CONTENU DU PROGRAMME

Les douze (12) cours obligatoires:

- 4 d'éducation physique
- 4 de philosophie
- 4 de langue et littérature

plus les cours suivants:

4 cours complémentaires

* 2 cours de langue seconde (anglais ou français)

101-301-78	BIOLOGIE GÉNÉRALE I	3-2-3
101-401-78	BIOLOGIE GÉNÉRALE II	3-2-3
201-102-82	MATHÉMATIQUES	3-2-3
201-103-77	CALCUL DIFFÉRENTIEL ET INTÉGRAL I	3-2-3
202-111-73	CHIMIE GÉNÉRALE	3-2-3
203-102-74	MÉCANIQUE	3-2-3
203-202-74	ÉLECTRICITÉ ET MAGNÉTISME	3-2-3
231-314-74	MANUTENTION ET CONSERVATION DU POISSON À BORD	2-1-0
231-324-77	MÉTÉOROLOGIE	2-0-2
231-404-74	CONCEPTION D'ENGINS DE PÊCHE	2-3-1
231-414-74	ZOOLOGIE DES INVERTÉBRÉS	2-2-2
231-434-74	PRINCIPES D'ÉLECTRONIQUE APPLIQUÉS	2-3-3
231-454-74	NAVIGATION DE PÊCHE I	2-3-2
231-504-74	MACHINES DE PÊCHE I	2-2-2
231-514-74	ICHTHYOLOGIE	2-2-1
231-534-74	AIDES À LA NAVIGATION ET À LA DÉTECTION DU POISSON	2-2-3
231-544-74	ÉLECTRICITÉ DU BATEAU DE PÊCHE	2-3-2
231-554-77	STABILITÉ DU BATEAU	2-2-2
231-564-77	CONSTRUCTION ET UTILISATION DES ENGINS DE PÊCHE	2-3-2
231-604-74	MACHINES DE PÊCHE II	2-2-2
231-644-74	GROUPE ÉLECTROGÈNE	2-3-2
231-654-74	NAVIGATION DE PÊCHE II	3-2-1
231-664-74	HYDRODYNAMIQUE DES ENGINS DE PÊCHE	3-2-3
241-412-77	HYDRAULIQUE INDUSTRIELLE	2-2-1
242-201-76	SCIENCES GRAPHIQUES II	2-2-2
242-211-76	SCIENCES GRAPHIQUES III	2-1-3
401-999-82	COMPTABILITÉ	3-0-3

Note. À compter de la troisième session ce programme est identique au programme 231.04

* La connaissance de la langue seconde de l'élève est évaluée au moment de son entrée au collège. Si l'élève possède déjà le niveau 401 en langue seconde ou l'atteint après un ou plusieurs cours, il devient exempté des cours de langue seconde. En aucun cas l'élève n'est tenu de faire plus de cours de langue seconde que le nombre indiqué au programme. Les cours dont il est exempté seront remplacés par des cours complémentaires.

Secteur professionnel :

232.00 TECHNOLOGIE DU PAPIER

Préalables du secondaire :

mathématique 522 ou 532

physique 422 ou 432 ou 442 ou 452

chimie 562

90 crédits

OBJECTIFS DU PROGRAMME

Il existe dans l'industrie papetière, comme dans beaucoup d'autres, une zone grise qui se situe entre l'ingénieur, le chimiste et autres professionnels d'une part, et le contremaître et les hommes de métier d'autre part. Ce programme visé à corriger cette lacune et à fournir aux diplômés et diplômées un degré d'instruction qui leur permettra d'exécuter de nombreuses tâches actuellement confiées à des diplômés et diplômées d'université (faute de techniciens et techniciennes spécialisés) et à libérer ces derniers pour aborder des problèmes plus complexes qui exigent des connaissances plus vastes.

Ce programme cherche donc à donner à l'élève d'abord une formation de base en mathématique, en physique, en chimie, en botanique et ensuite une bonne compréhension des principes de base de divers procédés de transformation du bois en pâte et de la pâte en papier, sans s'attarder indûment aux détails technologiques, qu'il pourra acquérir au cours de sa pratique en usine.

Le but des cours est donc nettement de préparer non pas des opérateurs qui sont formés en usine, mais bien des techniciens et techniciennes.

PERSPECTIVES PROFESSIONNELLES

L'industrie des pâtes et papiers figure parmi les quatre plus importantes du Québec. Elle emploie plus de 30 000 hommes, paie plus de 200 000 000 \$ en salaires, réalise un chiffre de ventes de plus de 850 000 000 \$ et fabrique plus de 6 000 000 de tonnes de produits divers dont 85% sont exportés.

Les débouchés sont donc nombreux aussi bien pour les techniciens et techniciennes que pour l'ingénieur. On retrouve le plus souvent les techniciens et techniciennes dans les départements de recherche, de contrôle des procédés, de contrôle de la qualité, de génie central et de planification de la production. Après quelques années d'expérience et des études de perfectionnement, ils peuvent accéder à des postes cadres, dans la fabrication, la vente et d'autres services. Certains gradués et graduées optent pour diverses industries connexes qui alimentent l'industrie papetière en produits chimiques, habillements de machines à papier, équipements d'usine ou qui transforment les papiers et cartons en produits de consommation.

CONTENU DU PROGRAMME

Les douze (12) cours obligatoires :

4 d'éducation physique

4 de philosophie

4 de langue et littérature

plus les cours suivants :

4 cours complémentaires

101-933-77	ANATOMIE ET PHYSIOLOGIE VÉGÉTALES	3-2-3
201-102-82	MATHÉMATIQUES	3-2-3
201-103-77	CALCUL DIFFÉRENTIEL ET INTÉGRAL I	3-2-3
201-227-77	STATISTIQUES ET CONTRÔLE	2-2-2
202-101-82	CHIMIE GÉNÉRALE	3-2-3
202-201-75	CHIMIE DES SOLUTIONS	3-2-3
202-204-75	CHIMIE ORGANIQUE	3-2-3
203-102-74	MÉCANIQUE	3-2-3
203-202-74	ÉLECTRICITÉ ET MAGNÉTISME	3-2-3
232-214-77	TECHNOLOGIE DU BOIS	3-1-2
232-224-77	ESSAIS PHYSIQUES DES PÂTES	1-2-2
232-324-77	PÂTES MÉCANIQUES	1-2-1
232-334-77	RAFFINAGE ET MICROGRAPHIE	2-2-1
232-414-78	INSTRUMENTATION	3-1-1
232-424-77	BLANCHIMENT ET ESSAIS CHIMIQUES DES PÂTES	2-2-1
232-504-78	PROJET DIRIGÉ I	1-3-3
232-514-77	POLLUTION ET TRAITEMENT DE L'EAU	1-2-2
232-524-77	CELLULOSE	3-3-3
232-534-77	TRAITEMENT DES PAPIERS	3-4-2
232-554-77	PÂTES CHIMIQUES	3-4-2
232-614-78	APPAREILLAGE GÉNÉRAL DES PAPETERIES	3-2-3
232-624-77	CONTRÔLE DE LA QUALITÉ	2-1-3
232-634-77	ESSAIS DES PAPIERS	3-3-3
232-644-77	MACHINE À PAPIER	3-3-3
232-604-78	PROJET DIRIGÉ I	1-3-3
242-101-76	SCIENCES GRAPHIQUES I	2-2-2
242-211-76	SCIENCES GRAPHIQUES III	1-2-3

Secteur professionnel :

233.00 TECHNIQUES DU MEUBLE ET DU BOIS OUVRÉ

Préalables du secondaire :

mathématique 522 ou 532

90 2,3 crédits

OBJECTIFS GÉNÉRAUX

Jusqu'à ces dernières années, l'industrie du meuble et du bois ouvré puisait ses cadres supérieurs de direction et d'administration dans le secteur universitaire. De plus, elle devait former sa propre main-d'oeuvre pour l'opération de ses propres machines. Généralement elle ne possédait pas de véritables techniciens et techniciennes c'est-à-dire d'intermédiaire entre la direction et la main-d'oeuvre.

L'élève en techniques du meuble et du bois ouvré, reçoit une formation qui le prépare à devenir le pivot entre la direction de l'industrie et l'opérateur spécialisé. Les cours des quatre premières sessions, lui donneront des connaissances en langues et littérature, philosophie, mathématique et sciences.

Il recevra des notions de dessin industriel et de construction du meuble. Des stages dans tous les départements du pavillon-usine (séchage, débitage, sablage, assemblage, finition et rembourrage) lui permettront de prendre connaissance du fonctionnement et des possibilités de la machinerie d'une industrie du meuble.

Au cours de la dernière année, soit en cinquième et sixième sessions, l'élève recevra des notions de contrôle et de gestion.

C'est au début de cette dernière année qu'il pourra choisir l'une des deux options suivantes : organisation de la production ou dessin de production. En « organisation de la production » l'élève mettra en pratique les notions qu'il aura reçues au cours des deux premières années et celles qu'il recevra au cours de la dernière année, pour apprendre à organiser et surveiller une production au niveau de chaque département; d'abord, puis au niveau de l'usine entière. Des projets concrets lui seront soumis et il devra les exécuter. En « dessin de production » l'élève approfondira ses connaissances dans le dessin de meuble, il fera une étude des styles et de l'histoire de l'art. Il recevra des notions de design, tout en axant ses projets en vue d'une production réalisable et rentable.

Au cours de la dernière année, tous les élèves devront présenter un travail de fin d'études qui permettra au personnel du collège et puis aux industriels de vérifier le degré de leurs connaissances et leur esprit de découverte.

PERSPECTIVES PROFESSIONNELLES

L'industrie du meuble et du bois ouvré du Québec, compte plus de 15 000 employés et produit annuellement pour une valeur d'au-delà de 160 millions de dollars.

Sur le plan national, les manufacturiers québécois contribuent à raison de 39% pour le nombre d'employés et de 37% pour la valeur des expéditions. Le Québec fabrique 72% de la production canadienne d'ameublements de chambre à coucher. Ces statistiques situent un peu ce genre d'entreprise dans l'économie du Québec. Les diplômés et diplômées sont appelés après quelques années d'expérience, à remplir diverses fonctions au niveau intermédiaire de l'organisation d'une industrie : contremaître de département, préposé à l'étude de temps, directeur des procédés, directeur du contrôle de production, directeur du contrôle de qualité, planificateur de la production, dessi-

nateur, directeur de section du génie industriel, surintendant de l'usine, gérant de l'usine.

Afin de jouer pleinement son rôle, les techniciens et techniciennes devront posséder une bonne culture générale, des connaissances approfondies dans sa spécialité, un esprit d'initiative et une grande souplesse. Par leur formation professionnelle, ils devraient être des penseurs qui recherchent constamment l'ingéniosité, un planificateur et un contrôleur. Ces qualités les rendront aptes à diriger un département pour une meilleure productivité. Ils porteront la responsabilité de l'exécution des décisions prises au niveau supérieur de l'entreprise.

CONTENU DU PROGRAMME

Les douze (12) cours obligatoires :

4 d'éducation physique

4 de philosophie

4 de langue et littérature

plus les cours suivants :

4 cours complémentaires

201-102-82	MATHÉMATIQUES	3-2-3
201-103-77	CALCUL DIFFÉRENTIEL ET INTÉGRAL I	3-2-3
233-101-77	TECHNIQUES DE PRODUCTION I	3-6-2
233-201-77	TECHNIQUES DE PRODUCTION II	3-6-2
233-301-77	TECHNIQUES DE PRODUCTION III	3-6-2
233-311-77	ÉLÉMENTS DU MEUBLE I	2-2-2
233-321-77	PRODUITS DE FINITION I	2-2-2
233-331-77	TECHNOLOGIE GÉNÉRALE	2-0-1
233-341-77	PHYSIQUE DU BOIS I	1-2-2
233-401-77	TECHNIQUES DE PRODUCTION IV	3-6-2
233-411-77	ÉLÉMENTS DU MEUBLE II	2-2-2
233-421-77	PRODUITS DE FINITION II	2-2-2
233-441-77	PHYSIQUE DU BOIS II	1-2-2
233-451-77	ÉTUDE DES STYLES DU MOBILIER	3-0-2
233-511-77	ÉTUDE DES MÉTHODES	2-1-2
233-521-77	PROJET DE FIN D'ÉTUDES	1-2-2
233-621-77	INITIATION AUX NOUVELLES TECHNIQUES	2-4-2
242-101-76	SCIENCES GRAPHIQUES I	2-2-2
242-201-76	SCIENCES GRAPHIQUES II	2-2-2
401-903-76	ANALYSE ET CONTRÔLE DES PRIX DE REVIENT	3-0-3
401-905-76	ÉVALUATION DES TÂCHES ET PLANS BONIS	3-0-2
401-911-76	ÉTUDE DES MOUVEMENTS ET DES TEMPS	3-1-3
401-999-82	COMPTABILITÉ	3-0-3
Option production		
233-501-81	TECHNIQUES DE PRODUCTION V	4-10-4
233-601-81	TECHNIQUES DE PRODUCTION VI	4-10-4
Option dessin		
233-502-77	DESSIN I	4-10-4
233-602-77	DESSIN II	4-10-4

Secteur professionnel :

241.00 TECHNOLOGIE DE LA MÉCANIQUE

Préalables du secondaire :

mathématique 522 ou 532

physique 422 ou 432 ou 442 ou 452

chimie 442 ou 462

OBJECTIFS GÉNÉRAUX

Les programmes en Technologie de la mécanique de niveau collégial visent à : préparer un personnel compétent dans les secteurs de la conception, des procédés de fabrication et de l'équipement motorisé; assurer la polyvalence des finissants et finissantes dans les différentes voies de sortie du programme; permettre aux futurs techniciens et techniciennes d'évoluer en appuyant leur formation technique sur une base scientifique appropriée; développer chez l'individu le sens de la conception et de la planification des différentes étapes de réalisation d'un projet.

241.01 Techniques de fabrication mécanique

90 crédits

OBJECTIFS DU PROGRAMME

Le programme des Techniques de fabrication mécanique prépare l'élève à exécuter des tâches à caractère technique relevant du bureau des méthodes, soit :

produire et analyser les dessins de pièces mécaniques pour en déterminer les modes de fabrication pour ensuite assurer l'ordre logique des opérations et la standardisation des méthodes de travail de cette fabrication

concevoir et produire l'outillage propre à une production;

préparer les programmes de mise en production sur machines conventionnelles et automatisées;

planifier et préparer les cheminements critiques servant à l'ordonnement d'une fabrication mécanique, dans le but de coordonner, selon les possibilités de l'entreprise, le personnel, le matériel, les équipements et la matière d'oeuvre;

interpréter les dessins et les fiches de production afin de déterminer les lots pour fin d'inspection et les temps requis, dans le but de maintenir la qualité du produit fabriqué; compiler les données d'inspection et de les traduire en graphiques en utilisant les procédures propres au contrôle statistique de la qualité; évaluer les résultats du contrôle et de les schématiser de façon à transmettre l'information requise, selon que la production est sous ou hors de contrôle.

établir par des analyses ou par des études le temps des opérations de fabrication requis pour les besoins de l'ordonnement ou de la gamme;

fabriquer des prototypes, les réparer et modifier des appareils et des instruments;

préparer les chartes, graphiques et diagrammes, servant à illustrer les circuits de manutention, l'occupation des espaces et la charge des machines;

organiser la manutention des pièces et les méthodes de travail à implanter aux postes de travail;

installer des pièces ou ensembles mécaniques, les ajuster et vérifier si la performance de la machine réparée est conforme au devis et effectuer l'entretien préventif de nature à maintenir le rendement des machines.

PERSPECTIVES PROFESSIONNELLES

La formation des techniciens et techniciennes en fabrication mécanique se veut suffisamment générale pour qu'ils puissent se trouver un travail dans la plupart des industries et des centres de recherches. Chacun des cours de concentration inscrits au programme porte en général le même nom que le département où l'élève pourra se trouver un emploi dans l'industrie. On retrouvera ces techniciens et techniciennes dans toutes les industries où l'on fabrique un produit quelconque (industrie du domaine électrique, électronique, mécanique, aéronautique, alimentaire, etc.). On retrouve aussi ces techniciens et techniciennes dans des laboratoires de recherche où ils auront à fabriquer des prototypes, à réparer et modifier des appareils et des instruments. Ainsi les centres de recherche industriels, les hôpitaux, les universités emploient ce genre de techniciens et techniciennes.

Enfin, les finissants et finissantes désireux de poursuivre leurs études pourront être admis à des programmes universitaires comme le baccalauréat en technologie supérieure ou en enseignement professionnel.

CONTENU DU PROGRAMME

Les douze (12) cours obligatoires :

4 d'éducation physique

4 de philosophie

4 de langue et littérature

plus les cours suivants :

4 cours complémentaires

201-102-82	MATHÉMATIQUES	3-2-3
201-103-77	CALCUL DIFFÉRENTIEL ET INTÉGRAL	3-2-3
203-102-74	MÉCANIQUE	3-2-3
203-950-74	RÉSISTANCE DES MATÉRIAUX	3-2-3
203-976-74	STATIQUE GRAPHIQUE ET ANALYTIQUE	2-1-2
241-160-80	ANALYSE ET TRANSFORMATION DES MATÉRIAUX	3-2-2
241-210-80	TECHNIQUES DE MACHINES-OUTILS I	2-5-1
241-250-80	TECHNOLOGIE DE CONSTRUCTION	2-2-1
241-270-80	AUTOMATISMES I	2-2-2
241-310-80	TECHNIQUES DE MACHINES-OUTILS II	2-5-1
241-320-80	MÉTROLOGIE DIMENSIONNELLE	2-2-1
241-340-80	TRAITEMENTS THERMIQUES	2-1-1
241-410-80	TECHNIQUES DE MACHINES-OUTILS III	2-6-1
241-461-80	TECHNIQUES D'ENTRETIEN I	2-3-1
241-490-80	DESSIN D'OUTILS	2-2-2
241-511-80	MÉTHODES D'USINAGE EN SÉRIE	1-6-1
241-520-80	ÉNERGIE DES FLUIDES I	3-3-2

241-521-80	ANALYSE DE FABRICATION	2-1-1	241-452-77	THERMODYNAMIQUE II	2-1-2
241-530-80	DESSIN DE MONTAGES	2-1-2	241-502-77	MÉCANIQUE III	2-2-1
241-541-80	PLANNING	2-2-2	241-512-77	PNEUMATIQUE INDUSTRIELLE	2-1-2
241-560-80	COMMANDE NUMÉRIQUE I	2-2-2	241-522-77	ÉLECTRICITÉ APPLIQUÉE	3-4-2
241-601-80	PROJET DE FABRICATION	0-5-1	241-552-77	THERMODYNAMIQUE III	3-6-3
241-640-80	CONTRÔLE DE LA QUALITÉ	2-1-2	241-602-77	MÉCANIQUE IV	3-4-2
242-101-76	SCIENCES GRAPHIQUES I	2-2-2	241-612-76	ÉLECTRONIQUE	2-2-2
242-201-76	SCIENCES GRAPHIQUES II	2-2-2	241-622-76	GROUPES ÉLECTROGÈNES	2-2-2
242-320-80	DESSIN INDUSTRIEL I	2-3-2	241-650-77	AUTOMATISMES	2-2-1
242-420-80	DESSIN INDUSTRIEL II	2-3-2	241-652-77	THERMODYNAMIQUE IV	3-6-3
243-985-76	ÉLECTRO-MÉCANIQUE	2-1-1	242-101-76	SCIENCES GRAPHIQUES I	2-2-2
Plus trois cours à option choisis dans la liste qui accompagne le contenu du 241.03.			242-201-76	SCIENCES GRAPHIQUES II	2-2-2
			242-401-76	SCIENCES GRAPHIQUES V	2-3-2
			401-901-75	INITIATION AUX PRINCIPES ADMINISTRATIFS	3-0-3

241.02 Équipement motorisé

80 2/3 crédits

OBJECTIFS DU PROGRAMME

La formation que reçoit l'élève en équipement motorisé lui fournit les connaissances qui lui permettront de planifier et de diriger l'entretien, la vérification et la réparation; d'effectuer les ajustements nécessaires et d'analyser le fonctionnement des ensembles et sous-ensembles de l'équipement motorisé.

PERSPECTIVES PROFESSIONNELLES

Les domaines connexes de l'équipement motorisé englobent les machineries forestières, agricoles minières, de construction, de maintenance, de transport, de l'automobile ainsi que les moteurs à combustion interne et externe.

Le développement de nos richesses naturelles, la construction de routes et de bâtiments augmentent de plus en plus la demande d'utilisation d'équipement motorisé. L'entretien, la vérification et la réparation pourraient être des premières tâches des diplômés et diplômées de cette option. Par la formation générale et professionnelle qu'ils ont reçue, les diplômés et diplômées peuvent donc s'attendre à accéder à des postes supérieurs dans ce secteur de l'industrie.

CONTENU DU PROGRAMME

Les douze (12) cours obligatoires:

- 4 d'éducation physique
- 4 de philosophie
- 4 de langue et littérature

plus les cours suivants:

4 cours complémentaires

201-102-82	MATHÉMATIQUES	3-2-3
201-103-77	CALCUL DIFFÉRENTIEL ET INTÉGRAL	3-2-3
203-102-74	MÉCANIQUE	3-2-3
203-950-74	RÉSISTANCE DES MATÉRIAUX	3-2-3
203-952-75	THERMODYNAMIQUE I	2-1-3
203-954-74	ÉLÉMENTS D'ÉLECTRICITÉ	2-2-2
203-976-74	STATIQUE GRAPHIQUE ET ANALYTIQUE	2-1-2
241-110-80	TECHNIQUES DE MACHINES-OUTILS	2-5-1
241-120-75	MÉTROLOGIE DIMENSIONNELLE I	1-2-1
241-140-77	MATÉRIAUX INDUSTRIELS ET PROCÉDÉS DE FABRICATION	2-2-1
241-302-77	MÉCANIQUE I	3-6-2
241-402-77	MÉCANIQUE II	2-5-1
241-412-77	HYDRAULIQUE INDUSTRIELLE	2-2-1

241.03 Dessin de conception mécanique

88 crédits

OBJECTIFS DU PROGRAMME

Le programme de dessin de conception mécanique prépare l'élève à exécuter des tâches à caractère technique relevant du bureau d'études soit:

analyser les données techniques d'un projet de fabrication mécanique pour en déterminer les principes de sciences appliquées dans sa conception et effectuer les calculs nécessaires pour en déterminer les modes de construction, d'utilisation et d'entretien, pour enfin en préparer les schémas et les dessins de projets;

réaliser les dessins détaillés de parties de machines ou de pièces mécaniques à partir de schémas ou de dessins de projets;

concevoir des outils de montage, de contrôle etc., pour des travaux de production ou d'expérimentation et dessiner les schémas les dessins de projets, les dessins de définition et les dessins d'ensembles.

Après avoir suivis certains cours optionnels, préparer les dessins d'ensembles et les détails d'installation d'équipements industriels, à partir des informations ou dessins du fournisseur de l'équipement; et/ou de relevés effectués sur place.

PERSPECTIVES PROFESSIONNELLES

Les diplômés et diplômées en dessin de conception mécanique sont appelés à occuper des fonctions clés dans toutes les entreprises, études et centres de recherches où existe un bureau d'études chargé de préparer des projets de constructions mécaniques. Dans le cas des grandes entreprises, le dessinateur s'intégrera à une structure bien rodée qui lui confiera des tâches spécialisées comme le dessin de pièces de produits ou certaines phases de projets de conception d'équipements ou d'outillage de l'usine. Pour les petites entreprises et les centres de recherches, la variété des projets sera d'autant plus vaste que l'équipe d'études sera restreinte; le dynamisme de ce type d'organisations est très lié à la compétence et à la créativité de ses concepteurs.

Enfin les finissants et finissantes désireux de poursuivre leurs études pourront être admis à des programmes universitaires comme le baccalauréat en technologie supérieure ou en enseignement professionnel.

CONTENU DU PROGRAMME

Les douze (12) cours obligatoires:

- 4 d'éducation physique
- 4 de philosophie
- 4 de langue et littérature

TECHNOLOGIE DE LA MÉCANIQUE

plus les cours suivants:

4 cours complémentaires

201-102-82	MATHÉMATIQUES	3-2-3
201-103-77	CALCUL DIFFÉRENTIEL ET INTÉGRAL I	3-2-3
203-102-74	MÉCANIQUE	3-2-3
203-950-74	RÉSISTANCE DES MATÉRIAUX	3-2-3
203-976-74	STATIQUE GRAPHIQUE ET ANALYTIQUE	2-1-2
241-160-80	ANALYSE ET TRANSFORMATION DES MATÉRIAUX	3-2-2
241-210-80	TECHNIQUES DE MACHINES-OUTILS I	2-5-1
241-250-80	TECHNOLOGIE DE CONSTRUCTION	2-2-1
241-270-80	AUTOMATISMES I	2-2-2
241-310-80	TECHNIQUES DE MACHINES-OUTILS II	2-5-1
241-320-80	MÉTROLOGIE DIMENSIONNELLE	2-2-1
241-340-80	TRAITEMENTS THERMIQUES	2-1-1
241-410-80	TECHNIQUES DE MACHINES-OUTILS III	2-6-1
241-443-80	PROJETS I	1-4-2
241-490-80	DESSIN D'OUTILS	2-2-2
241-503-80	ÉTUDE DE CONCEPTION DE MACHINES I	2-3-2
241-520-80	ÉNERGIE DES FLUIDES I	3-3-2
241-530-80	DESSIN DE MONTAGES	2-1-2
241-543-80	PROJETS II	1-4-2
241-560-80	COMMANDE NUMÉRIQUE I	2-2-2
241-603-80	ÉTUDE DE CONCEPTION DE MACHINES II	2-4-2
242-101-76	SCIENCES GRAPHIQUES I	2-2-2
242-201-76	SCIENCES GRAPHIQUES II	2-2-2
242-320-80	DESSIN INDUSTRIEL I	2-3-2
242-420-80	DESSIN INDUSTRIEL II	2-3-2
242-520-80	DESSIN INDUSTRIEL III	2-2-2
243-985-76	ÉLECTRO-MÉCANIQUE	2-1-1

Plus trois (3) cours à option choisis dans la liste qui suit:

201-227-77	STATISTIQUE ET CONTRÔLE	2-2-2
221-583-78	DÉVELOPPEMENT	1-2-1
241-370-80	AUTOMATISMES II	2-1-1
241-531-80	PROCÉDÉS DE SOUDAGE	2-1-1
241-561-80	TECHNIQUES D'ENTRETIEN II	2-1-1
241-620-80	ÉNERGIE DES FLUIDES II	2-1-1
241-621-80	TECHNIQUES DE FABRICATION	2-1-1
241-633-80	DESSIN DE STRUCTURE D'ACIER	1-2-1
241-643-80	PROJETS III	2-1-1
241-660-80	COMMANDE NUMÉRIQUE II	2-1-1
241-661-80	TECHNIQUES D'ENTRETIEN III	2-1-1
241-670-75	PROCÉDÉS DE FABRICATION II	2-1-1
241-680-80	CONCEPTION DE TUYAUTERIE	1-2-1
241-690-80	CONCEPTION DE SYSTÈMES HYDRAULIQUES ET PNEUMATIQUES	2-1-1
241-910-75	DESSIN D'IMPLANTATION INDUSTRIELLE	2-1-1
241-917-80	CONTRÔLE STATISTIQUE DE LA QUALITÉ	1-2-1
241-930-75	DESSIN ÉLECTROMÉCANIQUE	1-2-1
241-960-75	IMPLANTATION, MANUTENTION ET GESTION DES STOCKS	2-1-1
241-970-75	PLANNING SECONDAIRE	2-1-1

COURS DE SERVICE ET COMPLÉMENTAIRES DESTINÉS AUX AUTRES PROGRAMMES

241-190-82	MÉCANIQUE FORESTIÈRE	3-2-2
241-990-75	INTRODUCTION AUX TECHNIQUES DE MACHINES-OUTILS	1-2-1
241-991-75	INTRODUCTION AUX TECHNIQUES DE PROCÉDÉS DE FABRICATION	2-1-1
241-992-77	INITIATION AUX MACHINES-OUTILS ET AUX PROCÉDÉS DE FABRICATION	2-1-1
241-993-78	INITIATION À LA MÉCANIQUE APPLIQUÉE	1-2-3

Secteur professionnel:

243.00 ÉLECTROTECHNIQUE

Préalables du secondaire:

mathématique 522 ou 532

physique 422 ou 432 ou 442 ou 452

chimie 562

OBJECTIFS DU PROGRAMME

Le programme d'électrotechnique mène à l'une des spécialités suivantes: électrodynamique (électricité), instrumentation et contrôle, électronique, équipements audio-visuels.

Pendant les quatre premières sessions, les élèves reçoivent un enseignement commun dans les matières de base: mathématique, physique, dessin industriel, circuits électroniques-électriques, machines électriques.

L'objectif principal de ces quatre sessions est de permettre à l'élève de s'adapter plus facilement aux changements et à l'évolution accélérée des techniques de ce secteur.

Note.

À la cinquième session, l'élève aura à choisir entre les spécialités dont nous venons de parler et qui sont décrites ci-après.

CONTENU COMMUN DES PROGRAMMES

Les douze (12) cours obligatoires:

4 d'éducation physique

4 de philosophie

4 de langue et littérature

plus les cours suivants:

4 cours complémentaires

201-102-82	MATHÉMATIQUES	3-2-3
201-103-77	CALCUL DIFFÉRENTIEL ET INTÉGRAL I	3-2-3
201-203-77	CALCUL DIFFÉRENTIEL ET INTÉGRAL II	3-2-3
203-102-74	MÉCANIQUE	3-2-3
203-302-74	OPTIQUE ET STRUCTURE DE LA MATIÈRE	3-2-3
242-101-76	SCIENCES GRAPHIQUES I	2-2-2
242-206-78	SCIENCES GRAPHIQUES	1-2-1
243-110-78	ÉLÉMENTS DE CIRCUITS	3-2-2
243-120-78	PROPRIÉTÉS DES CIRCUITS	3-2-2
243-130-78	TECHNIQUES INDUSTRIELLES	1-2-0
243-210-78	ANALYSE DE CIRCUITS	3-2-2
243-230-78	SEMI-CONDUCTEURS	3-2-2
243-240-78	CIRCUITS LOGIQUES	2-2-1
243-310-78	CIRCUITS D'AMPLIFICATION	3-2-2
243-320-78	ÉLECTRONIQUE INDUSTRIELLE I	2-2-2
243-330-78	MACHINES ET CONTRÔLES CC	3-2-2
243-420-78	ÉLECTRONIQUE INDUSTRIELLE II	3-2-2
243-430-78	MACHINES ET CONTRÔLES CA	3-2-2
243-440-78	TECHNIQUES DES IMPULSIONS	3-2-2
243-450-78	MESURE	2-2-2

243.01 Électrodynamique

92 2/3 crédits

OBJECTIFS DU PROGRAMME

Dans cette spécialisation, l'enseignement donne à l'élève des connaissances en production, transmission, distribution et utilisation de l'énergie électrique dans les domaines résidentiel, commercial et industriel, en schémas et conception en électronique industrielle et automatisme. De plus ce programme prépare l'élève à schématiser, concrétiser et entretenir des systèmes électriques existants et futurs.

PERSPECTIVES PROFESSIONNELLES

La technologie de l'électricité est un domaine en plein essor. L'accroissement de la consommation de l'énergie électrique constitue un critère d'évaluation de la vitalité économique d'un pays. La consommation de l'électricité croissant sans cesse au pays, les perspectives professionnelles sont donc très bonnes en électrodynamique.

L'industrie, les bureaux d'ingénieurs-conseils, les centres de recherche, les compagnies de distribution d'énergie électrique, l'industrie du téléphone, offrent des débouchés où les diplômés et diplômées en électrodynamique peuvent jouer un rôle important aussi bien dans la conception, le montage, l'amélioration, l'entretien, la vente d'appareillage que dans l'estimation et la surveillance des travaux.

CONTENU DU PROGRAMME

Le contenu commun des programmes plus les cours suivants:

243-501-78	SCHÉMAS ET CONCEPTION I	2-2-2
243-511-78	TECHNOLOGIE DES COMPOSANTS DE CIRCUITS	2-2-2
243-520-78	SYSTÈMES ASSERVIS	2-2-2
243-531-78	CIRCUITS DE COMMANDE DES MOTEURS CC	3-2-2
243-541-78	UTILISATION DE L'ÉNERGIE ÉLECTRIQUE	2-3-2
243-601-78	SCHÉMAS ET CONCEPTION II	1-3-1
243-611-78	MACHINES ET COMMANDES POLYPHASÉES	2-2-2
243-631-78	CONTRÔLES ET AUTOMATISMES INDUSTRIELS	3-3-3
Plus deux cours à option parmi les suivants:		
243-551-78	PRODUCTION, TRANSMISSION ET DISTRIBUTION DE L'ÉNERGIE ÉLECTRIQUE	2-2-2
243-621-78	ÉLECTRONIQUE DE PUISSANCE	2-2-2
243-641-78	CONTRÔLE D'ÉNERGIE FLUIDE	2-2-2
243-651-78	PLANS ET ESTIMATION	2-2-2

243.02 Instrumentation et contrôle

92 crédits

OBJECTIFS DU PROGRAMME

L'automatisation des industries requiert des techniciens et techniciennes capables d'associer des circuits électroniques à des éléments mécaniques. Les techniques modernes de production industrielle nécessitent un contrôle rigoureux de la qualité et de la quantité des produits manufacturés ou traités.

Les cours du programme d'Instrumentation et Contrôle préparent l'élève à superviser le montage, l'entretien et la réparation des instruments et des appareils de contrôle impliqués dans l'ensemble des procédés industriels. Par ses études collégiales, les techniciens et techniciennes acquièrent une formation qui leur permet de développer ou d'améliorer la mesure ou le contrôle de procédés industriels. Ils sont bien préparés à remplir ces tâches connexes dans les secteurs de l'électronique, de la pneumatique et de l'hydraulique. Ils sauront de plus faire une utilisation rationnelle de la télémétrie, du contrôle et de la télévision industrielle.

PERSPECTIVES PROFESSIONNELLES

Le système d'Instrumentation d'une usine est constitué d'instruments de mesure, servant à vérifier la qualité ou la quantité des produits, et d'appareils de contrôle servant à maintenir les variations de la production dans les normes requises.

Les industries pétrolières, chimiques, aéronautiques, les laboratoires pharmaceutiques et médicaux, les usines de formation, les services publics, engagent de nombreux techniciens et techniciennes en Instrumentation et Contrôle.

CONTENU DU PROGRAMME

Le contenu commun des programmes plus les cours suivants:

243-503-78	SCHÉMAS ET CONCEPTION I	1-2-1
243-513-78	INSTRUMENTATION INDUSTRIELLE	3-2-2
243-520-78	SYSTÈMES ASSERVIS I	2-2-2
243-523-78	AUTOMATION INDUSTRIELLE I	3-2-2
243-560-78	TECHNIQUES NUMÉRIQUES	3-2-2
243-603-78	SCHÉMAS ET CONCEPTION II	1-3-1
243-613-78	INSTRUMENTATION D'ANALYSE	3-2-2
243-623-78	AUTOMATION INDUSTRIELLE II	2-3-2
243-663-78	TÉLÉMESURES	2-2-2
Plus un cours à option parmi les suivants:		
243-633-78	HYDRAULIQUE	2-2-2
243-643-78	TÉLÉVISION INDUSTRIELLE	2-2-2
243-653-78	PROCÉDÉS INDUSTRIELS DE FABRICATION	2-2-2
243-673-78	MICRO-PROCESSEURS	2-2-2
243-683-78	CONTRÔLES DES MOTEURS	2-2-2

243.03 Électronique

93 crédits

OBJECTIFS DU PROGRAMME

Le programme d'électronique rend l'élève apte à schématiser, simplifier et entretenir des systèmes électroniques. Il tend à développer la capacité d'apprendre et non la capacité d'emmagasiner des connaissances, et ce, par des cours et des problèmes pratiques qui font réaliser aux futurs diplômés et diplômées, l'importance de la technologie appliquée.

PERSPECTIVES PROFESSIONNELLES

En électronique les perspectives professionnelles sont très vastes. De plus en plus, dans toutes les sphères de l'activité humaine, l'électronique joue un rôle considérable qui va sans cesse grandissant. Les centres de recherche, les usines de montage et de produits électroniques, les fabricants d'ordinateurs offrent des débouchés au spécialiste en électronique. Les stations de communications terrestres, navales ou aériennes, privées, commerciales ou gouvernementales emploient un grand nombre de spécialistes en communication.

CONTENU DU PROGRAMME

Le contenu commun des programmes plus les cours suivants:

243-502-78	SCHÉMAS ET CONCEPTION I	1-2-1
243-512-78	CIRCUITS HAUTES FRÉQUENCES	3-2-2
243-520-78	SYSTÈMES ASSERVIS	2-2-2
243-522-78	MODULATION ET DÉMODULATION	3-2-2
243-560-78	TECHNIQUES NUMÉRIQUES	3-2-2
243-602-78	SCHÉMAS ET CONCEPTION II	1-3-1
243-612-78	TÉLÉVISION	4-3-3
243-622-78	ÉLECTRONIQUE APPLIQUÉE AUX SYSTÈMES	2-2-2
Plus un cours à option parmi les suivants:		
243-632-78	ORDINATEURS ET AUTOMATISMES	4-3-3
243-642-78	HYPERFRÉQUENCES	4-3-3
243-652-78	MICRO-ÉLECTRONIQUE	4-3-3

243.05 Équipements audio-visuels

91 2/3 crédits

OBJECTIF DU PROGRAMME

En équipements audio-visuels les cours sont centrés sur l'appareillage utilisé par les techniques audio-visuelles. Les techniciens et techniciennes spécialisés dans ce domaine voient à l'opération, à l'entretien et à la réparation de l'équipement spécialisé tout en participant fréquemment à la production de matériel audio-visuel.

PERSPECTIVES PROFESSIONNELLES

Les techniciens et techniciennes en équipements audio-visuels sont des spécialistes recherchés par les universités, les collèges, les écoles secondaires où sont préparés de nombreux documents audio-visuels. L'industrie d'équipements audio-visuels a aussi besoin de techniciens et techniciennes pour la vente, la construction, l'entretien et la réparation de leur matériel.

CONTENU DU PROGRAMME

Le contenu commun des programmes plus les cours suivants:

243-505-78	MÉTHODOLOGIE ET ÉQUIPEMENT DE PROJECTION	1-2-1
243-512-78	CIRCUITS HAUTES FRÉQUENCES	3-2-2
243-515-78	TECHNIQUES DE PHOTO ET CINÉMA EN TÉLÉVISION	1-3-1
243-522-78	MODULATION ET DÉMODULATION	3-2-2
243-560-78	TECHNIQUES NUMÉRIQUES	3-2-2
243-645-78	ÉQUIPEMENTS AUDIO	4-3-3
243-655-78	ÉQUIPEMENTS VIDÉO	4-3-3
243-665-78	SYSTÈMES DE TÉLÉVISION	3-2-2
243-685-78	PRODUCTION LOCALE	1-2-1

**COURS DE SERVICE ET COMPLÉMENTAIRES
DESTINÉS AUX AUTRES PROGRAMMES**

243-107-83	MODÈLES DE CIRCUITS I	4-3-1
243-207-83	MODÈLES DE CIRCUITS II	2-2-2
243-149-82	ÉLECTRICITÉ I	2-1-1
243-249-82	ÉLECTRICITÉ II	2-2-1
243-282-80	SYSTÈMES ASSERVIS	3-2-2
243-283-80	CIRCUITS LOGIQUES	2-2-2
243-307-78	SYSTÈMES ANALOGIQUES	3-2-2
243-317-78	DOCUMENTATION ET TECHNIQUES DE MONTAGE	2-4-1
243-324-78	ALIMENTATION	1-1-1
243-349-82	ÉLECTRICITÉ III	2-2-1
243-407-78	PÉRIPHÉRIQUES	3-1-1
243-507-75	TÉLÉCOMMUNICATION	3-2-2
243-903-79	L'ÉLECTRICITÉ ET SES APPLICATIONS QUOTIDIENNES	1-2-1
243-910-78	ÉLECTRICITÉ DU BÂTIMENT	1-1-1
243-915-81	INTRODUCTION À L'ÉLECTRONIQUE DIGITALE	2-2-2
243-920-82	CIRCUITS ÉLECTRONIQUES	2-2-2
243-930-78	INITIATION AUX SYSTÈMES DE TÉLÉCOMMUNICATION	2-2-2
243-931-75	CIRCUITS PRATIQUES D'ÉLECTRONIQUE	1-2-1
243-951-73	ESTIMATION SCIENTIFIQUE DES TRAVAUX D'INSTALLATION ÉLECTRIQUE	1-2-3
243-971-76	ÉLECTRICITÉ APPLIQUÉE	2-1-1
243-979-75	ÉLECTRICITÉ PRATIQUE	2-2-2
243-980-78	ÉLECTRICITÉ I	3-2-2
243-981-78	ÉLECTRICITÉ II	3-2-3
243-982-78	MESURES ET CALIBRATION	2-2-2
243-984-74	REPRODUCTION AUDIO	2-2-2
243-985-76	ÉLECTRO-MÉCANIQUE	2-1-1
243-986-76	TECHNIQUES AUDIO-VISUELLES	0-1-1

Secteur professionnel :

244.00 TECHNOLOGIE PHYSIQUE

90 crédits

Préalables du secondaire :

mathématiques 522 ou 532
physique 422 ou 432 ou 442 ou 452
chimie 522 ou 552 ou 562

OBJECTIFS DU PROGRAMME

Le programme 244 00 prépare des spécialistes polyvalents en technologie physique aptes à travailler en milieu industriel et dans le domaine des services publics et parapublics.

Les diplômés et diplômées peuvent réaliser des dessins techniques sous forme de schémas opérationnels, faire l'entretien des appareils utilisés en technologie physique, procéder à la réalisation des montages et des prototypes, effectuer des mesures et en faire le traitement, participer à l'acquisition de matériel spécialisé. Ils sont capables aussi de manipuler des sources radioactives, d'assister le professeur dans un laboratoire d'enseignement et même de coordonner sur le plan technique le travail d'employés subalternes

La première année du programme, tronc commun avec le programme d'électrotechnique, initie l'élève aux sciences de base, au dessin technique et à l'électrotechnique.

La deuxième année du programme poursuit la formation en électrotechnique et inclut des travaux d'atelier mécanique, d'instrumentation physique et de technique du vide.

La troisième année est essentiellement réservée à la spécialisation dans les différents domaines de la technologie physique : physique des rayonnements, optique, lasers, physique atomique, acoustique, instrumentation, asservissements et radioprotection. L'élève doit également intégrer l'ensemble de ses connaissances dans les projets de technologie qui le placent en situation concrète d'apprentissage.

PERSPECTIVES PROFESSIONNELLES

Le développement industriel, l'accent mis sur la recherche en cette ère de crise de l'énergie, le développement des méthodes physiques d'analyse, les applications diversifiées de la physique des rayonnements (micro-ondes, ultra-violet, plasma, radioprotection...) font que les finissants et finissantes de technologie physique sont en demande croissante au Québec.

Soixante-dix pour cent (70%) des gradués et graduées de technologie physique oeuvrent dans l'industrie, les autres se retrouvent dans les secteurs des services. En général, les diplômés et diplômées sont d'abord des exécutants; après environ un an, selon les goûts et les capacités de chacun, ils se retrouvent dans du travail de développement technologique et de gérance. Plusieurs se voient confier en moins de trois ans la responsabilité d'un laboratoire ou la gestion de projets technologiques importants.

En plus d'avoir accès au marché du travail, les finissants et finissantes de technologie physique peuvent accéder au programme d'électricité de l'École de technologie supérieure de l'Université du Québec et à certaines facultés de sciences appliquées.

CONTENU DU PROGRAMME

Les douze (12) cours obligatoires:

4 d'éducation physique

4 de philosophie

4 de langue et littérature

plus les cours suivants:

4 cours complémentaires

201-102-82	MATHÉMATIQUES	3-2-3
201-103-77	CALCUL DIFFÉRENTIEL ET INTÉGRAL I	3-2-3
201-227-77	STATISTIQUE ET CONTRÔLE	2-2-2
202-103-73	CHIMIE GÉNÉRALE	3-2-3
203-102-74	MÉCANIQUE	3-2-3
203-302-74	OPTIQUE ET STRUCTURE DE LA MATIÈRE	3-2-3
241-992-77	INITIATION AUX MACHINES-OUTILS ET AUX PROCÉDÉS DE FABRICATION	1-3-0
242-101-76	SCIENCES GRAPHIQUES I	2-2-2
242-206-78	SCIENCES GRAPHIQUES	1-2-1
243-110-78	ÉLÉMENTS DE CIRCUITS	3-2-2
243-120-78	PROPRIÉTÉ DES CIRCUITS	3-2-2
243-130-78	TECHNIQUES INDUSTRIELLES	1-2-0
243-210-78	ANALYSE DE CIRCUITS	3-2-2
243-230-78	SEMI-CONDUCTEURS	3-2-2
243-240-78	CIRCUITS LOGIQUES	2-2-1
243-310-78	CIRCUITS D'AMPLIFICATION	3-2-2
243-324-78	ALIMENTATION	1-1-1
243-440-78	TECHNIQUES DES IMPULSIONS	3-2-2
243-673-78	MICRO PROCESSEURS	2-2-2
244-401-81	PHYSIQUE ATOMIQUE	2-2-1
244-411-81	INSTRUMENTATION PHYSIQUE I	3-3-2
244-501-82	PROJETS DE TECHNOLOGIE PHYSIQUE I	0-6-1
244-511-82	INSTRUMENTATION PHYSIQUE II	3-2-2
244-521-82	TECHNIQUE DU VIDE	3-2-2
244-531-82	ASSERVISSEMENT ET CONTRÔLE	3-2-2
244-601-82	PROJET DE TECHNOLOGIE PHYSIQUE II	0-6-1
244-611-82	TECHNIQUES DES RAYONNEMENTS	3-2-1
244-621-82	TECHNOLOGIE NUCLÉAIRE ET RADIOPROTECTION	2-2-1
244-631-81	ACOUSTIQUE	2-2-1
244-641-82	OPTIQUE INSTRUMENTALE	3-2-2

247.01 TECHNOLOGIE DE SYSTÈMES ORDINÉS

Préalables du secondaire :

mathématiques 522 ou 532

90 crédits

OBJECTIFS DU PROGRAMME

Les diplômés et diplômées de ce programme pourront, avec l'aide des ingénieurs, réaliser un système de base de microprocesseur tel un microordinateur avec tous les périphériques qui l'entourent. Ils pourront donc compiler et détailler les spécifications techniques des sous-ensembles qui composent le système; lire, interpréter et dessiner les schémas nécessaires à la réalisation du système; construire et mettre au point un prototype matériel et logiciel; rédiger et coder dans un langage requis les diagrammes de programmation; vérifier et inspecter les pièces ou modules utilisés; assembler, installer, entretenir, dépanner et modifier le système en question. Les finissants et finissantes pourront donc travailler tant sur le logiciel que sur le matériel d'un système à base de microprocesseur et ce, à tous les niveaux.

PERSPECTIVES PROFESSIONNELLES

Les diplômés et diplômées en Technologie de systèmes ordinés s'introduisent dans un domaine en constante évolution. À cause de la découverte constante de nouveaux secteurs d'application, les besoins grandissent sans cesse. Ils pourront s'attendre à exécuter des tâches plus restreintes qui ne font pas appel à toutes leurs connaissances au début. Par la suite, leur polyvalence les amèneront à gravir l'échelle des fonctions et des postes plus importants dans le domaine de la conception, de la fabrication et du service à la clientèle. En plus d'avoir accès au marché du travail, les finissants et finissantes de Technologie de systèmes ordinés pourront poursuivre leurs études à l'École de Technologie supérieure de l'Université du Québec ou dans certaines facultés universitaires.

CONTENU DU PROGRAMME

Les douze (12) cours obligatoires:

4 d'éducation physique

4 de philosophie

4 de langue et littérature

plus les cours suivants:

4 cours complémentaires

201-171-78	MATHÉMATIQUES APPLIQUÉES I	3-2-2
201-271-78	MATHÉMATIQUES APPLIQUÉES II	3-2-2
243-107-83	MODÈLES DE CIRCUITS I	4-3-1
243-207-83	MODÈLES DE CIRCUITS II	2-2-2
247-101-83	LOGIQUE I	1-1-1
247-201-83	LOGIQUE II	2-3-1
247-221-83	ORDINATEUR ET PROGRAMMATION BINAIRE	3-2-1
247-301-83	ARCHITECTURE DES ORDINATEURS	3-1-1
247-311-83	SYSTÈMES ANALOGIQUES	3-2-2

247-321-83	TECHNIQUES DE PROGRAMMATION INDUSTRIELLE	2-3-1
247-331-83	DOCUMENTATION ET TECHNIQUE DE MONTAGE	2-4-1
247-401-83	LOGIQUE III	1-2-1
247-411-83	UNITÉ DE CONTRÔLE ET INTERFACES	3-4-2
247-421-83	PÉRIPHÉRIQUES	3-1-1
247-431-83	PROGRAMMATION DES ENTRÉES/SORTIES	2-3-2
247-501-83	SYSTÈMES ÉLECTRONIQUES ORDINÉS	4-7-3
247-511-83	LOGICIELS D'APPLICATION	4-6-2
247-521-83	RÉSEAUX DE COMMUNICATION	3-2-2
247-531-83	SYSTÈMES DE PROGRAMMATION INDUSTRIELS	3-6-3
247-601-83	PROJET	1-20-5
247-611-83	DOMAINES D'APPLICATION INDUSTRIELS	4-4-4
247-621-83	TECHNIQUES NOUVELLES	3-2-2
420-107-83	ALGORITHMES	2-4-1

Secteur professionnel :

248.00 TECHNIQUES MARITIMES

Préalables du secondaire :

mathématiques 522 ou 532

physique 422 ou 432 ou 442 ou 452

Les programmes de l'enseignement maritime du Québec ont été conçus en collaboration avec l'industrie et conformément aux exigences du ministère fédéral des Transports. Ils ont été préparés en fonction des exigences du marché du travail et de certaines conditions des universités anglaises, écossaises et américaines qui ont reconnu l'enseignement maritime du Québec.

Ce secteur d'études professionnelles conduit à l'une des spécialités suivantes : construction navale, navigation ou mécanique de marine.

Ces programmes visent à donner à l'élève une formation de base en mathématiques et en physique, laquelle est complétée ensuite par d'une formation technique spécialisée selon le programme choisi.

PERSPECTIVES PROFESSIONNELLES

Les diplômés et diplômées qui désirent poursuivre leurs études sont admis en troisième année du cours d'Architecture navale aux universités de New Castle, Strathclyde, Glasgow et, selon certaines restrictions, Ann Arbor (Michigan) aux États-Unis. L'élève diplômé peut aussi être admis dans d'autres institutions universitaires reconnues dans le domaine du génie maritime et de l'administration maritime.

248.01 Techniques d'architecture navale

90 crédits

OBJECTIFS DU PROGRAMME

Les études en technique d'architecture navale ont pour but la formation de techniciens et techniciennes capables d'exercer leurs activités dans les services techniques les plus divers d'un chantier maritime et de certains organismes maritimes : bureaux d'études, service de méthodes, de contrôle et sociétés de classification.

Le programme a donc pour objectif de rendre l'élève capable de participer à l'élaboration des plans nécessaires au projet de construction et à la réalisation du navire, de voir aux modes d'installation des machines et des tuyauteries, d'établir des plans de structures métalliques ou des schémas, de participer à l'étude et à la réalisation des travaux concernant les méthodes et les moyens de production, d'assurer le bon fonctionnement de la production, du montage ou de l'armement, d'effectuer le contrôle dimensionnel des éléments de structures du navire et le contrôle des soudures, d'établir les dossiers de fabrication et l'estimation des coûts.

PERSPECTIVES PROFESSIONNELLES

Après avoir acquis la formation professionnelle, les techniciens et techniciennes pourront accéder assez jeune à des postes de responsabilité dans la grande majorité des départements d'un chantier naval.

Car, après avoir travaillé comme apprenti dans des départements de conception, estimation, dessin, planification, production et inspection, les diplômés et diplômées pourront pour chacun de ces départements, assumer les tâches suivantes : Chef concepteur, Estimateur sénior ou Chef de département, Chef dessinateur ou Chef de département, Chef planificateur ou Chef de département, Gérant de navire ou Surintendant de la production ou Adjoint à la Direction, Chef inspecteur ou Chef de département.

Les techniciens et techniciennes peuvent travailler ailleurs que dans un chantier. Ils peuvent entrer aux services d'agences d'architecture navale à titre de techniciens et techniciennes dessinateur-concepteur. Ils peuvent aussi devenir inspecteur de navire au sein d'une société de classification ou technicien au sein d'un organisme maritime.

La formation reçue à l'Institut Maritime du Québec permet aux diplômés et diplômées de poursuivre des études en vue de devenir Architecte Naval. C'est ainsi qu'ils sont généralement admis au cours d'Architecture Navale dans plusieurs universités américaines ou britanniques.

CONTENU DU PROGRAMME

Les douze (12) cours obligatoires :

4 d'éducation physique

4 de philosophie

4 de langue et littérature

plus les cours suivants :

201-171-78	MATHÉMATIQUES APPLIQUÉES I	3-2-2
201-271-78	MATHÉMATIQUES APPLIQUÉES II	3-2-2
203-910-81	ÉLÉMENTS DE THERMODYNAMIQUE	2-2-2
203-967-80	RÉSISTANCE DES MATÉRIAUX	2-4-2
203-976-74	STATIQUES GRAPHIQUES ET ANALYTIQUES	2-1-2
203-977-76	NOTIONS DE MÉCANIQUE DES FLUIDES	2-1-2
242-101-76	SCIENCES GRAPHIQUES I	2-2-2
242-248-80	DESSIN SPÉCIALISÉ I	1-2-1
248-101-80	CONSTRUCTION NAVALE (COQUE I)	2-3-1
248-241-80	CONSTRUCTION NAVALE (MACHINES I)	2-3-3
248-301-80	CONSTRUCTION NAVALE (COQUE II)	3-4-2
248-341-80	CONSTRUCTION NAVALE (MACHINES II)	3-3-2
248-401-80	CONSTRUCTION NAVALE (COQUE III)	2-3-3
248-441-80	CONSTRUCTION NAVALE (MACHINES III)	2-3-1
248-451-80	THÉORIE DU NAVIRE I	2-2-2
248-461-80	DESSIN SPÉCIALISÉ II	2-2-1
248-501-81	CONSTRUCTION NAVALE (COQUE IV)	3-3-2
248-521-81	BUREAUX TECHNIQUES ET ORGANISMES MARITIMES I	2-2-2
248-531-81	PROJET DE FIN D'ÉTUDES	0-4-1
248-541-81	CONSTRUCTION NAVALE (MACHINES IV)	2-3-2
248-551-81	THÉORIE DU NAVIRE II	2-2-2
248-561-81	DESSIN SPÉCIALISÉ III	1-2-1
248-591-81	MATÉRIAUX ET PROCÉDÉS D'ASSEMBLAGE I	2-2-1
248-601-80	CONSTRUCTION NAVALE (COQUE V)	2-3-2
248-621-81	BUREAUX TECHNIQUES ET ORGANISMES MARITIMES II	2-2-1
248-641-80	CONSTRUCTION NAVALE (MACHINES V)	2-3-2
248-651-81	THÉORIE DU NAVIRE III	1-2-1
248-671-81	CALCUL DE CONSTRUCTION NAVALE	1-3-1
248-681-81	BILAN THERMIQUE	2-2-2
248-691-81	MATÉRIAUX ET PROCÉDÉS D'ASSEMBLAGE II	2-2-1
420-248-81	INTRODUCTION AUX LANGAGES FORTRAN ET BASIC	2-2-2

248.02 Navigation

90 crédits

OBJECTIFS DU PROGRAMME

Le programme vise la formation de techniciens et techniciennes en navigation. Ce programme est basé sur la connaissance des lois et des règlements de la marine marchande, les connaissances techniques de la navigation, de la sécurité en mer, des gréements et manoeuvres de navires et de manutention des chargements.

Les techniciens et techniciennes devront être en mesure d'assurer et de diriger la navigation du navire dans les meilleures conditions de sécurité en effectuant les manoeuvres normales et les manoeuvres d'urgence nécessaires, d'assurer en tout temps la sécurité du navire et des personnes à bord. De plus, ils seront en mesure d'entretenir l'équipement de sauvetage, les instruments et l'équipement de navigation, la coque du navire, le gréement, l'outillage ou les installations de chargement et les compartiments; de diriger les opérations de chargements, d'arrimage, de déchargement ou de transbordement de la cargaison dans les meilleures conditions de sécurité et de rentabilité et de diriger le travail de l'équipage.

PERSPECTIVES PROFESSIONNELLES

Les sortants et sortantes du programme peuvent, en répondant aux exigences du ministère des Transports Canada, obtenir des brevets d'officier de navigation. La marine au long cours canadienne étant très peu développée, il y a peu de débouchés dans ce domaine; ainsi, plusieurs brevetés et brevetées n'ont d'autres choix que de naviguer sur des navires étrangers. Complétée par l'expérience et les brevets d'officiers supérieurs, cette formation débouche aussi sur de nombreux postes administratifs dans le domaine maritime.

CONTENU DU PROGRAMME

Les douze (12) cours obligatoires:

- 4 d'éducation physique
- 4 de philosophie
- 4 de langue et littérature
- plus les cours suivants:

4 cours complémentaires		
201-102-82	MATHÉMATIQUES	3-2-3
201-103-77	CALCUL DIFFÉRENTIEL ET INTÉGRAL I	3-2-3
201-248-82	MATHÉMATIQUES APPLIQUÉES	2-2-1
203-102-74	MÉCANIQUE	3-2-3
203-965-78	STATIQUE GRAPHIQUE ET ANALYTIQUE	2-1-2
242-101-76	SCIENCES GRAPHIQUES I	2-2-2
243-149-82	ÉLECTRICITÉ I	2-1-1
243-249-82	ÉLECTRICITÉ II	2-2-1
248-112-82	TECHNOLOGIE MARITIME	1-2-1
248-122-82	NAVIGATION CÔTIÈRE I	2-1-1
248-202-82	CARGAISON I	1-2-1
248-222-82	NAVIGATION CÔTIÈRE I	2-1-1
248-302-82	CARGAISON II	1-2-1
248-312-82	RÈGLES DE ROUTE	2-2-1
248-322-82	NAVIGATION CÔTIÈRE III	2-1-1
248-352-82	CONSTRUCTION I	1-2-1
248-362-82	CONNAISSANCES MARITIMES I	1-2-1
248-372-82	ASTRONOMIE NAUTIQUE	2-1-1
248-392-82	AIDES À LA NAVIGATION I	2-3-2
248-402-82	NAVIGATION ÉLECTRONIQUE SIMULÉE	0-4-0
248-422-82	NAVIGATION CÔTIÈRE IV	2-1-1
248-452-82	STABILITÉ I	2-2-2

248-472-82	NAVIGATION ASTRONOMIQUE I	3-2-2
248-482-82	MÉTÉOROLOGIE I	1-2-1
248-492-82	AIDES À LA NAVIGATION II	2-2-1
248-542-82	MACHINES MARINES I	2-1-1
248-552-82	STABILITÉ II	2-3-2
248-562-82	CONNAISSANCES MARITIMES II	2-1-2
248-572-82	NAVIGATION ASTRONOMIQUE II	3-2-2
248-582-82	MÉTÉOROLOGIE II	1-2-1
248-592-82	AIDES À LA NAVIGATION III	3-3-3
248-602-82	CARGAISON III	3-2-3
248-622-82	NAVIGATION CÔTIÈRE V	2-1-1
248-642-82	MACHINES MARINES II	2-1-1
248-652-82	CONSTRUCTION II	2-2-1
248-662-82	CONNAISSANCES MARITIMES III	2-2-2

248.03 Mécanique de marine

90 crédits

OBJECTIFS DU PROGRAMME

Ce programme a pour but de former des techniciens et techniciennes en mécanique de marine appelés à occuper des postes de responsabilités à bord des navires de la marine marchande ou dans les chantiers maritimes.

Les techniciens et techniciennes en fonction devront être capables de conduire, d'entretenir, d'inspecter et de réparer les diverses machineries en mer, au port et durant les opérations commerciales, en respectant les normes gouvernementales. De plus, ils devront informer le « personnel machine » de la sécurité et des précautions à prendre contre les accidents et les incendies.

PERSPECTIVES PROFESSIONNELLES

Complétée par l'expérience et les brevets supérieurs de mécanique marine, cette formation débouche sur de nombreux postes de responsabilités et de direction dans les carrières maritimes. De plus, les détenteurs et détentrices d'un brevet de mécanique de marine peuvent obtenir, après examen, un brevet de même classe en machines fixes, secteur qui offre de nombreux débouchés terrestres.

CONTENU DU PROGRAMME

Les douze (12) cours obligatoires:

- 4 d'éducation physique
- 4 de philosophie
- 4 de langue et littérature
- plus les cours suivants:
- 4 cours complémentaires

201-102-82	MATHÉMATIQUES	3-2-3
201-103-77	CALCUL DIFFÉRENTIEL ET INTÉGRAL I	3-2-3
203-102-77	MÉCANIQUE	3-2-3
203-967-80	RÉSISTANCE DES MATÉRIAUX	2-4-2
203-976-74	STATIQUE GRAPHIQUE ET ANALYTIQUE	2-1-2
242-101-76	SCIENCES GRAPHIQUES I	2-2-2
243-149-82	ÉLECTRICITÉ I	2-1-1
243-249-82	ÉLECTRICITÉ II	2-2-1
243-349-82	ÉLECTRICITÉ III	2-2-1
248-143-82	MACHINES MARINES I	4-4-2
248-203-82	TECHNOLOGIE GÉNÉRALE DES MACHINES	2-1-1
248-243-78	MACHINES MARINES II	4-4-2
248-343-82	MACHINES MARINES III	4-4-2
248-353-82	CONSTRUCTION	1-2-1

TECHNIQUES MARITIMES

248-363-82	DESSIN TECHNIQUE	2-2-1
248-423-78	CHIMIE APPLIQUÉE I	1-2-1
248-443-78	MACHINES MARINES IV	4-3-2
248-463-82	DESSIN SPÉCIALISÉ	2-2-1
248-483-82	PHYSIQUE THERMIQUE I	2-2-1
248-523-78	SCIENCE DES MATÉRIAUX	2-2-2
248-533-75	ÉLECTROTECHNIQUE I	2-2-2
248-543-78	CHIMIE APPLIQUÉE II	1-2-1
248-553-82	STABILITÉ	2-2-1
248-570-78	AUTOMATION ET CONTRÔLE I	2-2-1
248-583-82	PHYSIQUE THERMIQUE II	2-2-2
248-613-78	PHYSIQUE APPLIQUÉE	2-1-1
248-623-82	SUPERVISION TECHNIQUE DES MACHINES	2-2-1
248-633-75	ÉLECTROTECHNIQUE II	2-2-2
248-643-82	RÉFRIGÉRATION ET AIR CLIMATISÉ	1-2-1
248-653-82	PROPULSION	2-2-1
248-673-78	AUTOMATION ET CONTRÔLE II	2-2-1
248-683-82	PHYSIQUE THERMIQUE III	2-2-2

Secteur professionnel:

251.00 TECHNIQUES DU TEXTILE

Préalables du secondaire:

mathématique 522 ou 532

physique 422 ou 432 ou 442 ou 452

chimie 562

OBJECTIFS DU PROGRAMME

La spécialité Chimie-teinture revêt un caractère plutôt scientifique. Les cours visent à préparer des spécialistes dans la partie « chimie » de l'industrie du textile: impression, teinture, apprêts et épreuves chimiques des produits textiles.

La spécialité Production et contrôle des cours permettant à l'élève de maîtriser les différentes techniques utilisées dans les départements de filature, de tissage et de tricot. Elle comporte également des cours sur la planification et le contrôle des opérations précitées, ainsi que sur la gestion industrielle.

PERSPECTIVES PROFESSIONNELLES

L'industrie canadienne des textiles vit sa seconde révolution industrielle. Elle est une des industries les plus avancées au monde sur le plan technique.

L'invention des fibres synthétiques et les progrès de la physique des couleurs permettent de remplacer les procédés empiriques par des méthodes rationnelles et précises. La cybernétique, les automatismes et les appareils à production rapide contribuent à faire de l'industrie canadienne des textiles une des plus efficaces.

Tous ces changements entraînent un besoin toujours croissant de personnes connaissant les lois fondamentales de la physique, de la chimie et des mathématiques, et initiées à la pratique des procédés ayant cours dans l'industrie des textiles. C'est aux techniciens et techniciennes que reviennent ces carrières pleines de défis et fort intéressantes.

Les élèves sont formés pour devenir contrôleurs de la qualité, surintendants du traitement des fibres et tissus, techniciens chimistes des textiles, teinturiers, dessinateurs en tissus, préposés aux ventes et aux services techniques, gérants de fabrique, collaborateurs à la recherche, techniciens chimistes de la couleur, directeurs de la production et des techniciens de laboratoires spécialisés.

Une fondation autonome, la fondation Tex-Scope offre quarante bourses annuelles de 2 000 \$ chacune aux nouveaux élèves s'inscrivant aux cours de l'option Technique du textile, CEGEP II. Si l'élève réussit cette deuxième année, la fondation Tex-Scope peut prolonger la bourse accordée pour sa troisième et dernière année.

Tout élève désirant s'inscrire dans cette option, et par ce fait devenir éligible à mériter une bourse Tex-Scope, doit obligatoirement avoir réussi les cours énumérés dans la grille ci-dessous pour les 1^{re} et 2^e sessions. Ces cours de CEGEP I peuvent être suivis dans tout CEGEP de son choix.

L'industrie des textiles offre également aux élèves désireux d'éprouver leurs connaissances en textiles, des emplois d'été fort intéressants. Ces emplois permettent aux élèves d'acquérir une expérience de premier ordre tout en retirant des bénéfices pécuniaires appréciables

CONTENU COMMUN DES PROGRAMMES

Les douze (12) cours obligatoires:

4 d'éducation physique

4 de philosophie

4 de langue et littérature

plus les cours suivants:

4 cours complémentaires

201-102-82	MATHÉMATIQUES	3-2-3
201-103-77	CALCUL DIFFÉRENTIEL ET INTÉGRAL I	3-2-3
201-227-77	STATISTIQUES ET CONTRÔLE	2-2-2
202-101-82	CHIMIE GÉNÉRALE	3-2-3
202-201-75	CHIMIE DES SOLUTIONS	3-2-3
251-110-77	ÉLÉMENTS DES TEXTILES	3-3-2
251-210-77	TECHNOLOGIE DES FIBRES	4-3-4

251.01 Chimie-Teinture

90 1/3 crédits

CONTENU DU PROGRAMME

Le contenu commun des programmes plus les cours suivants:

202-202-75	CHIMIE ORGANIQUE I	3-2-3
203-102-74	MÉCANIQUE	3-2-3
251-301-77	PRÉPARATION À LA TEINTURE	3-2-2
251-311-77	IDENTIFICATION DES TISSUS	2-0-1
251-321-77	PROPRIÉTÉS DES FIBRES	3-0-2
251-401-77	TEINTURE I	4-6-3
251-411-77	LES COLORANTS	3-0-1
251-501-77	TEINTURE II	3-6-3
251-511-77	COLORIMÉTRIE I	2-1-2
251-521-77	TECHNIQUES SPÉCIALISÉES I	3-0-1
251-531-82	APPRÊTS CHIMIQUES	5-0-2
251-550-77	CONTRÔLE DE LA QUALITÉ I	3-0-2
251-561-77	INSTRUMENTATION	2-1-2
251-601-77	TEINTURE III	3-8-5
251-611-77	COLORIMÉTRIE II	1-2-1
251-621-77	TECHNIQUES SPÉCIALISÉES II	3-0-2
251-641-77	ÉPREUVES CHIMIQUES	5-6-4
251-651-77	CONTRÔLE DE LA QUALITÉ II	0-2-2

251.02 Production et contrôle

*91 1/3 crédits***CONTENU DU PROGRAMME**

Le contenu commun des programmes plus les cours suivants:

203-102-74	MÉCANIQUE	3-2-3
251-302-77	FILATURE I	2-3-1
251-312-77	TRAITEMENT DES FILAMENTS	2-0-1
251-322-77	ARMURE I	1-1-1
251-402-77	FILATURE II	2-2-1
251-412-77	TRICOT I	2-2-1
251-422-77	ARMURE II	2-2-1
251-432-77	TISSAGE I	2-2-1
251-502-77	FILATURE III	2-2-2
251-512-77	TRICOT II	2-2-2
251-532-77	TISSAGE II	2-2-2
251-540-77	APPRÊTS PHYSIQUES	3-0-1
251-550-77	CONTRÔLE DE LA QUALITÉ I	3-0-2
251-602-77	FILATURE DES FIBRANNES	2-2-2
251-612-77	TRICOT III	1-2-1
251-622-77	ARMURE III	1-1-1
251-632-77	TISSAGE III	1-2-1
251-642-77	TISSUS STANDARDS	1-2-1
251-652-77	CONTRÔLE DE LA QUALITÉ II	2-3-3
251-662-77	TECHNIQUES SPÉCIALISÉES	3-0-1
251-672-77	PLANS D'USINES	2-2-1
387-982-71	RELATIONS INDUSTRIELLES, CONVENTIONS COLLECTIVES	3-0-3
401-902-76	PROGRAMMATION ET CONTRÔLE DE LA PRODUCTION	3-1-3
401-903-76	ANALYSE ET CONTRÔLE DES PRIX DE REVIENT	3-0-3
401-911-76	ÉTUDE DES MOUVEMENTS ET DES TEMPS	3-1-3
401-999-82	COMPTABILITÉ	3-0-3

Secteur professionnel :

260.00 TECHNIQUES DE L'EAU, DE L'AIR ET DE L'ASSAINISSEMENT

Préalables du secondaire :

mathématique 522 ou 532
physique 422 ou 432 ou 442 ou 452
chimie 562

plus les cours suivants :

4 cours complémentaires

201-102-82	MATHÉMATIQUES	3-2-3
201-103-77	CALCUL DIFFÉRENTIEL ET INTÉGRAL I	3-2-3
201-227-77	STATISTIQUES ET CONTRÔLE	2-2-2
202-101-82	CHIMIE GÉNÉRALE	3-2-3
202-201-75	CHIMIE DES SOLUTIONS	3-2-3
202-204-75	CHIMIE ORGANIQUE	3-2-3
203-102-74	MÉCANIQUE	3-2-3
203-202-74	ÉLECTRICITÉ ET MAGNÉTISME	3-2-3
230-110-78	TOPOMÉTRIE I	2-2-2
242-101-76	SCIENCES GRAPHIQUES I	2-2-2
243-979-75	ÉLECTRICITÉ APPLIQUÉE	2-2-2
260-301-77	CHIMIE DE L'EAU I	2-3-2
260-310-77	HYGIÈNE PUBLIQUE	2-0-1
260-311-77	HYDROLOGIE	2-0-1
260-321-77	DESSIN SPÉCIALISÉ I	1-3-1
260-401-77	CHIMIE DE L'EAU II	2-3-2
260-410-77	MICROBIOLOGIE SANITAIRE	3-2-2
260-411-82	TRAITEMENT DES EAUX I	3-3-3
260-421-77	DESSIN SPÉCIALISÉ II	1-3-1
260-501-77	MÉCANIQUE DES FLUIDES I	3-0-3
260-611-82	TRAITEMENT DES EAUX II	3-4-3
260-521-77	DESSIN SPÉCIALISÉ III	1-3-1
260-531-77	INSTRUMENTS ET APPAREILS DE COMMANDE	3-1-2
260-541-79	PROJET DE FIN D'ÉTUDES I	0-3-2
260-601-77	MÉCANIQUE DES FLUIDES II	3-0-3
260-611-82	TRAITEMENT DES EAUX III	3-4-3
260-621-77	DESSIN SPÉCIALISÉ	1-4-1
260-641-79	PROJET DE FIN D'ÉTUDES II	0-3-2

260.01 Assainissement de l'eau

89 crédits

OBJECTIFS DU PROGRAMME

Le programme de la spécialité : *Assainissement de l'eau* a pour but de former un hydrotechnicien polyvalent, apte à s'orienter indifféremment vers un des nombreux champs d'activité se rapportant à l'eau et à son utilisation et possédant suffisamment les disciplines de base pour pouvoir évoluer au même rythme que connaissent les techniques hydriques.

PERSPECTIVES PROFESSIONNELLES

Les techniques de l'eau et de l'assainissement sont devenues, ces dernières années, d'une grande importance. Dans tous les pays où l'on porte aux problèmes de l'eau une attention croissante, sachant qu'il y a une étroite corrélation entre, d'une part la santé et la prospérité générale et, d'autre part, la qualité et la disponibilité de l'eau. Le Québec ne fait pas exception à la règle. L'accroissement de sa population et son industrialisation, exigent un approvisionnement d'eau plus volumineux et de meilleure qualité. Les problèmes découlant de la pollution de l'eau ont pris une ampleur telle que des politiques à long terme visant à enrayer ce fléau, sont devenues d'une urgente nécessité. Nos gouvernements mettent au point de telles politiques, et l'assainissement des eaux sera une préoccupation majeure pour les années à venir.

Les possibilités de carrière sont donc multiples pour l'hydrotechnicien. Les principaux employeurs sont : les services publics tels que les municipalités; la régie des eaux; les fabricants et commerçants spécialisés en matières premières, en appareils et procédés de traitement des eaux; les ingénieurs-conseils spécialisés en génie sanitaire. Parmi les activités qui s'offrent aux diplômés et diplômées, il faut souligner les suivantes : l'exploitation et la direction d'usines de filtration ou d'épuration des eaux-vannes; l'inspection et l'aide technique; l'échantillonnage et l'analyse des eaux dans le cadre de relevés hydrologiques; la conception et le dessin, la représentation technique et la promotion des ventes; l'assistance technique aux chercheurs. Il faut s'attendre, de plus, à une demande croissante pour de tels spécialistes, de la part de la grande industrie pour laquelle l'épuration des eaux-vannes, est une activité majeure actuellement et dans les années à venir.

CONTENU DU PROGRAMME

Les douze (12) cours obligatoires :

- 4 d'éducation physique
- 4 de philosophie
- 4 de langue et littérature

260.02 Assainissement de l'air et du milieu

89 2/3 crédits

OBJECTIFS DU PROGRAMME

Ce programme a pour objectif premier de former des techniciens et techniciennes spécialisés dans la lutte contre la pollution de l'air. Le travail de détection et d'analyse est primordial dans ce domaine; le spécialiste doit donc être versé dans les méthodes modernes d'analyse de l'air. Par ailleurs, étant donné que plusieurs employeurs, particulièrement ceux du secteur industriel, trouvent avantageux de confier les problèmes généraux de la pollution et de la salubrité du milieu aux mêmes personnes, il est important de ne pas surspécialiser ces techniciens et techniciennes. Une formation, chevauchant les divers champs d'activité de la lutte contre la pollution, lui est non seulement profitable mais souvent nécessaire.

PERSPECTIVES PROFESSIONNELLES

Au cours des dernières décennies, le progrès de l'industrialisation et de la technologie et l'urbanisation rapide des populations, ont engendré ce fléau de notre civilisation: la pollution de l'air, pollution de l'eau, pollution du sol. L'homme est en voie d'empoisonner son milieu et les conséquences lui seront désastreuses s'il ne réussit pas à maîtriser ce processus.

La prise de conscience de la population en regard de ces problèmes a amené nos gouvernements à l'action. La ville de Montréal, par exemple, a mobilisé une vingtaine de techniciens et techniciennes dans cette lutte, au cours des deux dernières années. Plusieurs postes de détection et d'analyse sont parsemés à travers la ville. On peut s'attendre à un accroissement considérable du marché du travail dans ce secteur au cours des prochaines années.

L'industrie privée, par ailleurs, s'occupe sérieusement de la salubrité du milieu industriel depuis longtemps. L'avènement de législations diverses visant à enrayer la pollution, intensifiera l'activité dans ce secteur. La disponibilité des techniciens et techniciennes dans ce domaine comblera une lacune devenue dommageable et l'on peut s'attendre à voir cette profession s'implanter rapidement, dans le milieu industriel comme dans le milieu urbain.

CONTENU DU PROGRAMME

Les douze (12) cours obligatoires:

- 4 d'éducation physique
- 4 de la philosophie
- 4 de langue et littérature

plus les cours suivants:

4 cours complémentaires

101-926-75	L'HOMME ET LES ÉQUILIBRES BIOLOGIQUES	3-2-3
201-102-82	MATHÉMATIQUES	3-2-3
201-103-77	CALCUL DIFFÉRENTIEL ET INTÉGRAL I	3-2-3
201-227-77	STATISTIQUES ET CONTRÔLE	2-2-2
202-101-82	CHIMIE GÉNÉRALE	3-2-3
202-201-75	CHIMIE DES SOLUTIONS	3-2-3
202-204-75	CHIMIE ORGANIQUE	3-2-3
203-102-74	MÉCANIQUE	3-2-3
203-202-74	ÉLECTRICITÉ ET MAGNÉTISME	3-2-3
242-101-76	SCIENCES GRAPHIQUES I	2-2-2
242-211-76	SCIENCES GRAPHIQUES III	1-2-3
260-302-77	MÉTHODES D'ANALYSE CHIMIQUE I	1-4-2
260-310-77	HYGIÈNE PUBLIQUE	2-0-1
260-402-77	MÉTHODES D'ANALYSE CHIMIQUE II	1-4-2
260-410-77	MICROBIOLOGIE SANITAIRE	3-2-2
260-412-77	L'AIR ET SES CONTAMINANTS	3-0-1
260-422-77	L'EAU ET SES CONTAMINANTS	2-2-2
260-502-77	ANALYSE CHIMIQUE INSTRUMENTALE	2-4-2
260-510-80	HYGIÈNE ET SÉCURITÉ INDUSTRIELLE I	4-3-2
260-512-77	RADIATIONS IONISANTES	2-1-2
260-522-77	MÉTÉOROLOGIE APPLIQUÉE	2-1-2
260-542-80	PROJET I	0-3-3
260-602-78	INSTRUMENTS ET APPAREILS D'ASSAINISSEMENT	2-4-2
260-610-80	HYGIÈNE ET SÉCURITÉ INDUSTRIELLE II	3-2-2
260-612-77	VENTILATION ET CLIMATISATION	2-0-2
260-622-78	ÉCHANTILLONNAGE ET DOSAGE	2-5-2
260-642-80	PROJET II	0-3-3
260-652-80	ENVIRONNEMENT SONORE	2-2-2

Secteur professionnel :

270.00 TECHNOLOGIE DE LA MÉTALLURGIE

Préalables du secondaire :

mathématique 522 ou 532

physique 422 ou 432 ou 442 ou 452

chimie 562

Cours à option : cours pris préférablement dans les domaines suivants : mathématique, physique, mécanique, gestion, biologie, géologie pour totaliser un maximum de 45 périodes d'activité par semaine. Le collège choisit avec l'élève les cours à option.

OBJECTIFS DES PROGRAMMES

L'ensemble des cours du secteur « Technologie de la métallurgie » a pour but de préparer des techniciens et techniciennes métallurgiste à compétence polyvalente, dont le rôle premier est de seconder efficacement l'ingénieur dans la réalisation et la surveillance des projets de recherche, de production, d'analyse et de contrôle.

Les cours de la spécialité sont donc axés sur la nature même des matériaux et sur les principes métallurgiques fondamentaux, qui sont à la base des techniques de fabrication plutôt que sur les techniques de fabrication elles-mêmes, tout en permettant à l'élève de s'orienter, par des cours très spécialisés en collège III, vers le domaine qui l'intéresse davantage : (contrôle de la qualité, soudage, procédés métallurgiques), en vue d'une préparation immédiate au marché du travail.

Les cours de concentration scientifique servent de base et de support à l'enseignement de la métallurgie. Cependant ils sont suffisamment vastes et approfondis pour permettre à l'élève de parfaire sa formation technique par l'éducation aux adultes ou de poursuivre des études supérieures soit à l'École de Technologie Supérieure ou à l'université. Dans ce dernier cas l'élève devra choisir ses cours à option en vue d'atteindre le seuil d'accueil universitaire.

Le programme a également pour but de développer au maximum les qualités de leadership, le sens des responsabilités et l'esprit de recherche.

CONTENU COMMUN DES PROGRAMMES

Les douze (12) cours obligatoires :

4 d'éducation physique

4 de philosophie

4 de langue et littérature

plus les cours suivants :

4 cours complémentaires

201-102-82	MATHÉMATIQUES	3-2-3
201-103-77	CALCUL DIFFÉRENTIEL ET INTÉGRAL I	3-2-3
202-101-82	CHIMIE GÉNÉRALE	3-2-3
202-201-75	CHIMIE DES SOLUTIONS	3-2-3
203-102-74	MÉCANIQUE	3-2-3
203-202-74	ÉLECTRICITÉ ET MAGNÉTISME	3-2-3
242-101-76	SCIENCES GRAPHIQUES I	2-2-2
270-110-78	INTRODUCTION À LA MÉTALLURGIE	2-2-2
270-120-78	MÉTALLOGRAPHIE	0-3-0
270-210-78	MÉTALLURGIE PHYSIQUE I	3-3-3
270-310-78	MÉTALLURGIE PHYSIQUE II	3-3-3
270-410-78	MÉTALLURGIE-TRAITEMENTS THERMIQUES	3-3-3
270-420-78	ÉLECTROMÉTALLURGIE	2-4-2
270-430-78	MÉTALLURGIE D'ASSEMBLAGE	2-4-2

270.02 Contrôle de la qualité

90 crédits

PERSPECTIVES PROFESSIONNELLES

Une des premières préoccupations des industries en général, et particulièrement des industries métallurgiques, est le contrôle de la qualité des matériaux qui entrent dans la fabrication de leurs produits.

Ce contrôle qui peut être chimique, physique, mécanique, et qui peut être destructif ou non destructif, permet de déterminer adéquatement la qualité et l'homogénéité des métaux et alliages.

La formation des techniciens et techniciennes en contrôle de la qualité, les prépare pour le travail de laboratoire dans les différents départements de développement, de contrôle ou de recherche industrielle. Une des qualités qu'on exige des diplômés et diplômées, c'est le souci du détail et de la précision.

Le point d'intérêt majeur pour les techniciens et techniciennes qui choisissent cette carrière, est sans doute leur participation active à la recherche, à la planification, à la mécanisation et à l'élaboration des procédés de production ou de contrôle.

Le travail des techniciens et techniciennes métallurgiste peut progresser et évoluer énormément à partir des tâches simples des nouveaux diplômés et diplômées jusqu'à des responsabilités techniques complexes où l'exercice d'un bon jugement est indispensable et les prises de décisions essentielles.

CONTENU DU PROGRAMME

Le contenu commun des programmes plus les cours suivants :

270-502-78	PROJETS DE LABORATOIRE DIRIGÉS I	0-5-2
270-512-78	ESSAIS NON DESTRUCTIFS I	3-3-3
270-520-78	CONTRÔLE CHIMIQUE	3-3-3
270-550-78	MÉTALLURGIE MÉCANIQUE	3-3-3
270-602-78	PROJETS DE LABORATOIRE DIRIGÉS II	0-5-2
270-612-78	ESSAIS NON DESTRUCTIFS II	3-3-3
270-630-78	MESURES ET CONTRÔLES EN MÉTALLURGIE	3-3-3
270-650-78	MATÉRIAUX MÉTALLURGIQUES	2-2-2

Cours à option : l'élève doit prendre 2 ou 3 cours totalisant de 16 à 20 heures de travail personnel inclus.

270.03 Soudage

90 crédits

PERSPECTIVES PROFESSIONNELLES

De nos jours, la diversité des métaux ou alliages à souder est grande et les procédés de soudage multiples. De la soudure manuelle à la

soudure automatique, de la soudure au gaz à la soudure au jet électronique et au plasma, une préoccupation demeure, la qualité des soudures produites et la solidité des ensembles soudés.

En choisissant cette option, l'élève se perfectionne donc dans les techniques du soudage et les machines à souder, il se perfectionne également dans le contrôle des soudures (métallographie, essais destructifs et essais non destructifs) et dans la façon de concevoir les ensembles soudés.

Les techniciens et techniciennes en métallurgie-soudure assisteront l'ingénieur ou toute autre autorité technique dans les domaines de la construction, de l'entretien et de la recherche. Dans tous ces domaines, ils pourront agir comme contremaître, inspecteur, conseiller technique, etc. et pourront assumer tous les niveaux de responsabilités associés aux ventes techniques en soudage et toutes les tâches associées à l'inspection et au contrôle de la qualité des ensembles soudés.

CONTENU DU PROGRAMME

Le contenu commun des programmes plus les cours suivants:

270-503-78	PROJETS DE LABORATOIRE DIRIGÉS I	0-5-2
270-513-78	CONCEPTION D'ENSEMBLES SOUDÉS I	2-2-2
270-523-78	MÉTALLURGIE DU SOUDAGE I	3-3-3
270-533-78	ÉQUIPEMENTS DE SOUDAGE	2-2-2
270-550-78	MÉTALLURGIE MÉCANIQUE	3-3-3
270-603-78	PROJETS DE LABORATOIRE DIRIGÉS II	0-5-2
270-613-78	CONCEPTION D'ENSEMBLES SOUDÉS II	2-2-2
270-623-78	PROCÉDÉS DE SOUDAGE	3-4-2
270-643-78	INSPECTION ET CONTRÔLE DES SOUDURES	2-2-2
270-650-78	MATÉRIAUX MÉTALLURGIQUES	2-2-2

Cours à option: 2 cours totalisant de 12 à 16 heures, travail personnel inclus, choisis par l'élève.

270-624-83	FUSION ET ÉLABORATION D'ALLIAGES	3-3-3
270-644-83	FONDERIE ET MISE EN FORME	3-3-3
270-650-78	MATÉRIAUX MÉTALLURGIQUES	2-2-2

Cours à option: 2 cours totalisant de 15 à 19 heures, travail personnel inclus. le collège choisit avec l'élève des cours préférablement dans les domaines suivants: mathématiques, physique, mécanique, gestion, biologie, géologie.

COURS DE SERVICE ET COMPLÉMENTAIRES DESTINÉS AUX AUTRES PROGRAMMES

270-901-82	INTRODUCTION AUX TECHNIQUES DE SOUDAGE	1-2-1
270-921-82	INITIATION À LA MÉTALLURGIE	2-1-1

270.04 Procédés métallurgiques

90 crédits

PERSPECTIVES PROFESSIONNELLES

Les techniciens et techniciennes spécialisés en procédés métallurgiques sont appelés à travailler sur la production même dans l'industrie métallurgique intégrée (i.e. de l'enrichissement du minerai jusqu'aux produits métalliques finis). Leurs connaissances doivent s'étendre sur une majorité de procédés incluant les procédés d'extraction et d'affinage des métaux, les techniques de fabrication d'alliages métalliques et les procédés de mise en forme et d'élaboration.

Leur formation les prépare à un travail de techniciens et techniciennes en développement-recherche, d'assistant-ingénieur, d'inspecteur et éventuellement de contremaître dans les usines où les procédés susmentionnés exigent une connaissance technique adéquate.

Les techniciens et techniciennes en procédés peuvent occuper des fonctions très variées: ajuster et régulariser un procédé, assurer la qualité de production, établir des méthodes sécuritaires, évaluer le rendement des équipements, la performance d'un groupe de travail, déterminer les besoins d'entretien, de remplacement et de calibration des appareils métallurgiques.

CONTENU DU PROGRAMME

Le contenu commun des programmes plus les cours suivants:

270-205-83	MÉTALLURGIE EXTRACTIVE	3-3-3
270-514-83	ESSAIS MÉCANIQUES ET NON-DESTRUCTIFS	2-3-3
270-520-78	CONTRÔLE CHIMIQUE	3-3-3
270-604-83	PROJETS DE LABORATOIRES DIRIGÉS	0-4-3

Secteur professionnel :

271.00 TECHNOLOGIE MINÉRALE

Préalables du secondaire :

mathématique 522 ou 532

physique 422 ou 432 ou 442 ou 452

chimie 562

271-630-82	OPÉRATIONS MINIÈRES	1-1-1
401-271-82	STRUCTURE DE L'ENTREPRISE ET GESTION DU PERSONNEL	2-1-1

LA STRUCTURE DU PROGRAMME

Le programme s'étend sur six sessions d'études, soit une durée de trois années. Durant les quatre premières sessions, tous les futurs techniciens et techniciennes suivent les mêmes cours. Dès la première année, des cours de géologie, d'exploitation des gisements, de minéralurgie et de topométrie, sont donnés en plus des cours de base afin de permettre à l'élève un premier contact avec les principales disciplines du champ d'activité. L'élève aura grandement avantage à faire un stage dans l'industrie durant les deux étés qui sépareront ses années d'études : ceci stimulera son intérêt, complètera l'enseignement reçu au collège et rendra les études subséquentes beaucoup plus intéressantes. De plus, le contact avec le milieu de travail, facilitera son orientation durant la dernière année. Car, pour les deux dernières sessions, chacun devra choisir le secteur d'activité qui lui convient le mieux en s'inscrivant à l'un ou l'autre des trois programmes suivants : géologie appliquée, exploitation ou minéralurgie.

CONTENU COMMUN DES PROGRAMMES

Les douze (12) cours obligatoires :

4 d'éducation physique

4 de philosophie

4 de langue et littérature

plus les cours suivants :

4 cours complémentaires

201-102-82	MATHÉMATIQUES	3-2-3
201-117-73	ÉLÉMENTS DE STATISTIQUE	2-1-3
202-102-82	CHIMIE GÉNÉRALE	3-2-2
203-102-74	MÉCANIQUE	3-2-3
203-971-76	ÉLECTRICITÉ ÉLÉMENTAIRE	2-1-1
230-910-78	TOPOMÉTRIE I	2-2-2
230-920-78	TOPOMÉTRIE II	2-2-2
242-101-76	SCIENCES GRAPHIQUES I	2-2-2
242-201-76	SCIENCES GRAPHIQUES II	2-2-2
242-310-76	GÉOMÉTRIE COTÉE I	1-2-3
242-410-76	GÉOMÉTRIE COTÉE II	1-2-3
271-110-82	ÉLÉMENTS DE GÉOLOGIE	2-2-1
271-120-82	INITIATION À LA GÉOLOGIE APPLIQUÉE	2-2-1
271-130-82	EXPLOITATION DES MINES	2-1-1
271-140-82	CONSTRUCTION MINIÈRE I	2-1-1
271-220-82	CONCASSAGE ET BROYAGE	2-2-2
271-310-82	MINÉRALOGIE ET PÉTROLOGIE	2-1-1
271-320-82	CLASSIFICATION ET CONCENTRATION GRAVIMÉTRIQUE	3-2-2
271-350-82	TOPOMÉTRIE MINIÈRE I	3-3-3
271-430-82	ÉVALUATION DES GISEMENTS	3-2-2

271.01 Géologie appliquée

90 2/3 crédits

OBJECTIFS DU PROGRAMME

Ce programme prépare les candidats et candidates à la recherche des gisements (exploration et prospection), à l'étude détaillée des gisements en cours d'exploitation (géologie minière) aux techniques du laboratoire et du bureau de géologie ainsi qu'aux autres domaines de l'application de la géologie tels que l'hydrogéologie et la géotechnique.

PERSPECTIVES PROFESSIONNELLES

Les techniciens et techniciennes de cette spécialité pourront se voir confier une ou quelques-unes des tâches suivantes :

en exploration et en prospection : parcourir des régions souvent éloignées et piqueter, généralement pour le compte de son employeur, des terrains qui paraissent prometteurs; exécuter les levés géologiques, géophysiques, géochimiques de terrains miniers et réaliser la mise en plan des résultats de ces levés; diriger des campagnes d'échantillonnage et de sondage, examiner les échantillons et les carottes et rapporter les résultats sur des plans.

en géologie minière : cartographier les formations rocheuses du territoire de la mine, soit en surface, soit sous terre; délimiter les frontières du gisement, chercher son prolongement; évaluer la quantité de minerai et sa teneur moyenne en substance utile; planifier et contrôler l'échantillonnage du minerai durant l'évaluation et durant l'exploitation; examiner les carottes prélevées au cours des campagnes de sondage et en consigner la description dans le journal des sondages et sur les plans.

dans les laboratoires et les bureaux de géologie : préparer les échantillons de roches et de minerais pour étude détaillée; identifier des minéraux; faire l'analyse quantitative d'échantillons; dessiner des cartes géologiques ou réaliser la mise en plan de levés exécutés par des techniciens et techniciennes ou par des géologues.

dans les travaux publics et les domaines connexes : cartographier les terrains à l'étude; exécuter des levés géophysiques d'eaux souterraines; effectuer des mesures de débit et de pression.

CONTENU DU PROGRAMME

Le contenu commun des programmes plus les cours suivants :

230-271-82	INITIATION À LA PHOTO- INTERPRÉTATION	1-2-1
271-230-82	ÉCONOMIQUE DES MINÉRAUX	1-1-1
271-511-82	GÉOLOGIE DE L'ENVIRONNEMENT	1-1-1
271-520-82	GÉOLOGIE STRUCTURALE	2-2-2

271-521-82	GÉOLOGIE MINIÈRE	2-4-2
271-531-82	GÉOPHYSIQUE APPLIQUÉE I	2-3-2
271-541-82	PROSPECTION GÉOCHIMIQUE	1-2-1
271-571-82	LAMES MINCES	0-2-1
271-610-82	GÉOLOGIE RÉGIONALE	1-1-1
271-611-82	GITES MINÉRAUX	2-2-1
271-631-82	GÉOPHYSIQUE APPLIQUÉE II	2-3-2
271-641-82	HYDROGÉOLOGIE	2-1-1
271-660-82	SECTIONS POLIES	0-2-1
271-681-82	GÉOTECHNIQUE	1-3-1

271.02 Exploitation

97 crédits

OBJECTIFS DU PROGRAMME

Ce programme prépare les candidats et candidates aux fonctions relatives à l'extraction du minerai ou des matériaux rocheux de la croûte terrestre, de même qu'à tous les travaux d'excavation dans le roc qui découlent de la mise en oeuvre de nombreux travaux publics. Ces fonctions peuvent se ramener à deux titres: les services techniques et la production.

PERSPECTIVES PROFESSIONNELLES

Selon ses aptitudes et ses goûts, les techniciens et techniciennes pourront choisir l'une ou l'autre des fonctions suivantes:

dans les services techniques: techniciens et techniciennes d'études: étudier les projets de travaux nécessaires à l'exploitation du gisement et préparer les plans des travaux; topomètre ou géomètre chargé de guider les implantations de travaux en terrain rocheux, de réaliser le levé des excavations puis le rapport de ce levé aux plans de la mine, de la carrière ou du chantier de construction; techniciens et techniciennes d'organisation du travail chargés de la mesure et de l'analyse du travail et du rendement et de la mise au point de méthodes plus rationnelles et plus économiques; calcul des primes au rendement; planification des travaux; essais d'équipement et de machines; techniciens et techniciennes en ventilation chargés de réaliser les levés périodiques d'aérage des travaux souterrains, de prélever des échantillons d'air dans ces endroits et dans les ateliers de concassage, de compiler les résultats de ces levés sur les plans de l'entreprise et, au besoin, formuler les recommandations appropriées aux personnes en autorité; techniciens et techniciennes en prévention des accidents chargés d'établir des politiques précises et des règlements en matière de lutte contre les accidents du travail; faire des inspections fréquentes sur les lieux du travail; formuler des recommandations appropriées aux chefs de département et aux contremaîtres; organiser la formation des jeunes contremaîtres à la prévention des accidents; tenir les statistiques relatives aux accidents. Cette fonction sera mieux remplie après quelques années dans le service de la production.

dans la production: de façon générale, il s'agit de réaliser, i.e. de diriger et surveiller les travaux dont la préparation a été pensée par les services techniques en relation avec le chef du département de la production. Les techniciens et techniciennes pourront éventuellement occuper des fonctions de direction de la production à divers niveaux à condition qu'ils consentent à passer par un stage de formation pratique dont la nature et la durée peuvent varier selon le type d'entreprise et même selon l'individu. Dans beaucoup de cas, ce stage de formation pratique implique une certaine dose de travail physique. De plus, le travail dans le secteur de la production implique nécessairement, tant durant le stage d'entraînement qu'aux niveaux inférieurs de la hiérarchie le travail alternatif de jour et de nuit. Cependant, il est reconnu que c'est le secteur qui mène aux promotions les plus élevées dans l'entreprise. Parvenu contremaître de production après un entraînement approprié, les techniciens et techniciennes ambitieux et faisant preuve de maturité et de leadership peuvent espérer atteindre éventuellement des postes de direction plus élevés et rémunérateurs.

CONTENU DU PROGRAMME

Le contenu commun des programmes plus les cours suivants:

243-971-76	ÉLECTRICITÉ APPLIQUÉE	2-1-1
271-240-82	CONSTRUCTION MINIÈRE II	2-2-2
271-450-82	TOPOMÉTRIE MINIÈRE II	1-1-1
271-502-82	FORAGE ET ABATTAGE DES ROCHES	3-1-2
271-512-82	MANUTENTION DES MATÉRIAUX ABATTUS	3-1-2
271-530-82	SYSTÈMES HYDRAULIQUES	2-2-2
271-540-82	AÉRAGE I	2-1-2
271-542-82	CONTRÔLES DE TERRAINS MINIERES	3-3-3
271-562-82	MACHINES ET ÉLÉMENTS DE MACHINES	2-0-1
271-602-82	PROJET D'EXPLOITATION	0-3-1
271-642-82	AÉRAGE II	2-1-1
271-650-82	TOPOMÉTRIE SOUTERRAINE	2-2-2
271-920-82	ENVIRONNEMENT ET SÉCURITÉ	2-1-1

271.03 Minéralurgie

90 1/3 crédits

OBJECTIFS DU PROGRAMME

Le minerai est une concentration naturelle, complexe et hétérogène de substances diverses. Pour isoler celles de ces substances que nous recherchons, il faut soumettre le minerai extrait de la mine, à une série d'opérations dont le résultat sera un enrichissement, une concentration de la matière initiale par suite du rejet graduel des substances sans valeur; c'est là le domaine de la minéralurgie. Font également partie de la minéralurgie tous les traitements de concassage, de broyage, de tamisage, de séchage auxquels sont soumis les matériaux rocheux extraits des carrières.

PERSPECTIVES PROFESSIONNELLES

Selon ses aptitudes et ses goûts, les techniciens et techniciennes pourront choisir l'une ou l'autre des fonctions suivantes:

dans les services techniques: techniciens et techniciennes de laboratoire chargés de mise au point de procédés de traitement améliorés; il peut s'agir aussi de la recherche du traitement approprié d'un nouveau minerai; techniciens et techniciennes de laboratoire d'analyse chargés de déterminer la concentration des échantillons de minerai (teneur) ou encore de réaliser les essais de contrôles en divers points du circuit de concentration ou de traitement; techniciens et techniciennes-concepteur chargés d'améliorer la conception ou le rendement des machines de traitement, soit pour le compte de l'entreprise, soit pour un fabricant d'équipement.

dans la production: après un stage d'entraînement pratique dont la durée varie selon les entreprises et les individus, un technicien et technicienne faisant preuve de maturité et de leadership pourrait prendre charge d'une équipe d'hommes à l'usine de traitement pour assurer sa bonne marche. Ce travail exige la rotation des postes de travail car les usines fonctionnent ordinairement 24 heures par jour. Le technicien et technicienne pourrait ainsi atteindre le poste d'assistant-surintendant et même de surintendant de l'atelier au bout d'un certain nombre d'années.

CONTENU DU PROGRAMME

Le contenu commun des programmes plus les cours suivants:

271-240-82	CONSTRUCTION MINIÈRE II	2-2-2
271-503-82	FLOTTATION	3-3-2
271-510-75	ANALYSE DES MINÉRAIS	1-4-1
271-523-82	HYDROMÉTALLURGIE	1-1-1
271-530-82	ÉTUDE DE SYSTÈMES HYDRAULIQUES	2-2-2
271-533-82	* L'AMIANTE	2-2-2

271-540-82	AÉRAGE I	2-1-2
271-543-82	* RÉSIDUS MINIERS	2-2-2
271-603-82	OPÉRATIONS ANNEXES DU CONCENTRATEUR	3-2-3
271-613-82	** PYROMÉTALLURGIE	1-1-1
271-623-82	** ESSAI SUR FIBRE D'AMIANTE	1-1-1
271-660-82	SECTIONS POLIES	0-2-1
271-693-82	PROJET DE MINÉRALLURGIE	0-3-2
271-920-82	ENVIRONNEMENT ET SÉCURITÉ	2-1-1

* L'un de ces cours au choix du collège.

** L'un de ces cours au choix du collège.

271.20 Technologie minérale

Préalable du secondaire

mathématique 422

Ce programme s'adresse aux diplômés et diplômées du secondaire dans un des programmes suivants: dessinateur général, opérateur en topographie, dessinateur en cartographie, dessinateur en architecture, dessinateur en mécanique.

L'élève est exempté des cours suivants des programmes de technologie minérale.

230-910-78	TOPOMÉTRIE I	2-2-2
230-920-78	TOPOMÉTRIE II	2-2-2
242-101-76	SCIENCES GRAPHIQUES I	2-2-2
242-201-76	SCIENCES GRAPHIQUES II	2-2-2

En plus des autres cours du tronc commun et de ceux du programme choisi, il doit aussi réussir les cours suivants:

201-211-75	Algèbre	3-2-3
201-311-75	TRIGONOMÉTRIE ET GÉOMÉTRIE ANALYTIQUE	3-2-3
202-111-73	CHIMIE GÉNÉRALE	3-2-3
203-111-74	MESURES ET ANALYSE	2-3-4

Secteur professionnel:

280.00 AÉRONAUTIQUE

Préalables du secondaire:

mathématique 522 ou 532

physique 422 ou 432 ou 442 ou 452

280.01 Techniques de fabrication

90 2/3 crédits

OBJECTIFS DU PROGRAMME

Les techniciens et techniciennes en aéronautique doivent être en mesure de remplir trois fonctions principales: l'expérimentation des prototypes; l'élaboration des méthodes de production; le service, l'opération et l'entretien des produits finis. Il est bien entendu qu'aucune de ces fonctions de travail n'a priorité sur les deux autres, car l'objectif des programmes est de préparer les futurs techniciens et techniciennes à assumer ces trois fonctions en même temps, suivant les besoins de l'industrie qui l'emploie.

PERSPECTIVES PROFESSIONNELLES

L'expérimentation des prototypes. Les techniciens et techniciennes ont la responsabilité de vérifier en laboratoire les prototypes soumis par les bureaux d'ingénieurs. Les tests effectués sur les moteurs ou sur les cellules exigent des techniciens et techniciennes des connaissances solides en aérodynamique, en thermodynamique et en résistance des matériaux afin que ceux-ci puissent soumettre à l'ingénieur un rapport clair et précis. Pour préparer ses rapports, les techniciens et techniciennes doivent bien connaître les instruments de mesure. Il leur faut aussi avoir développé une méthode de travail qui leur permette de dépister les problèmes et de leur trouver des solutions.

L'élaboration des méthodes de production. Cette fonction comprend la fabrication des prototypes et la préparation des lignes de production et d'assemblage. Le travail des techniciens et techniciennes de fabrication commencent par l'élaboration de dessins de production et d'inspection, ainsi que par la préparation de l'outillage et des gabarits nécessaires. Ce travail requiert une connaissance du dessin aéronautique et des gammes de production. Les techniciens et techniciennes doivent aussi connaître les principes du contrôle de la qualité, tels qu'appliqués en aéronautique et pouvoir préparer le travail pour les machines de base, les machines automatiques et les machines à contrôle numérique.

Leur expérience des méthodes d'inspection et du contrôle de la qualité leur permettra d'analyser intelligemment les rapports d'inspection qui leur seront soumis et de prendre des décisions quant aux changements et aux réparations requis en se guidant sur les échelles de tolérance (tolerance charts) qu'ils auront préparées.

Le service, l'opération et l'entretien des produits finis: le rôle principal du technicien dans ce domaine est de préparer les devis de vérification des systèmes électroniques, hydrauliques, pneumatiques et mécaniques. Pour assurer le bon fonctionnement de ces systèmes, les techniciens et techniciennes doivent préparer des analyses systématiques. Il leur incombe aussi d'évaluer les rapports fournis par les ouvriers spécialisés dans chacun des ensembles, et de surveiller les tests qui assurent l'interdépendance de ces systèmes. Pour faire ce travail, des connaissances en sciences pures s'avèrent essentielles.

Les techniciens et techniciennes en aéronautique demeurent des techniciens et techniciennes généraux, qui doivent pouvoir assumer la responsabilité des trois fonctions dont nous venons de parler. Le travail qu'ils accomplissent doit assurer une sécurité d'opération, qui est d'ailleurs régie par des lois fédérales très sévères. Un travail méthodique et exact est donc d'une nécessité absolue.

CONTENU DU PROGRAMME

Les douze (12) cours obligatoires:

4 d'éducation physique

4 de philosophie

4 de langue et littérature

plus les cours suivants:

4 cours complémentaires

201-102-82	MATHÉMATIQUES	3-2-3
201-103-77	CALCUL DIFFÉRENTIEL ET INTÉGRAL I	3-2-3
201-105-77	ALGÈBRE LINÉAIRE	3-2-3
201-203-77	CALCUL DIFFÉRENTIEL ET INTÉGRAL II	3-2-3
241-560-80	COMMANDE NUMÉRIQUE I	2-2-2
242-101-76	SCIENCES GRAPHIQUES I	2-2-2
242-201-76	SCIENCES GRAPHIQUES II	2-2-2
243-980-78	ÉLECTRICITÉ I	3-2-2
243-981-78	ÉLECTRICITÉ II	3-2-3
280-110-74	CELLULE	3-3-2
280-120-78	MACHINES-OUTILS	0-3-0
280-220-78	MÉTAL EN FEUILLES	0-3-0
280-230-77	PROPULSEURS I	3-3-2
280-310-78	MÉCANISME ET CONTRÔLE DE VOL	2-2-1
280-340-74	CHIMIE APPLIQUÉE	3-2-2
280-411-74	GAMMES D'OPÉRATION	3-4-2
280-441-74	FABRICATION (Cellule)	2-3-1
280-511-78	TRAITEMENT THERMIQUE	2-2-1
280-521-78	THERMODYNAMIQUE APPLIQUÉE I	3-3-3
280-531-78	AÉRODYNAMIQUE I	3-2-2
280-541-74	PLANIFICATION DE LA PRODUCTION	3-3-3
280-550-74	SYSTÈMES D'AÉRONEFS	3-2-2
280-551-74	CONCEPTION, MONTAGE ET GABARITS	4-3-2
280-611-78	RÉSISTANCE DES MATÉRIAUX	2-2-2
280-621-78	THERMODYNAMIQUE DES MOTEURS	3-4-2
280-631-78	AÉRODYNAMIQUE II	3-2-2
280-661-78	ÉLÉMENTS D'AVIONIQUE	2-2-1
280-671-78	COTATION FONCTIONNELLE	2-1-2

280.02 Pilotage d'aéronefs

77 1/3 crédits

OBJECTIFS DU PROGRAMME

Le programme comprend des cours de formation générale et des cours de spécialisation: les règlements de l'aviation, les diverses techniques de vol et de navigation, l'aérodynamique, l'hydraulique, la pneumatique, l'électronique, la météorologie, etc.

Trois voies s'offrent à l'élève qui doit choisir entre devenir pilote de ligne, pilote de brousse ou pilote d'hélicoptère. Dans les trois cas, les études conduisent au même niveau de préparation en vue de l'obtention de la licence de pilote professionnel.

Si l'élève choisit la spécialité « vol de ligne », il reçoit un entraînement spécialisé en vol de nuit, en vol aux instruments et en vol de multimoteurs pour répondre aux besoins des compagnies qui assurent le transport aérien des passagers ou du fret. Les diplômés et diplômées du CEGEP doivent d'abord s'engager comme co-pilote. Après un certain nombre d'heures de vol au service d'une compagnie, ils peuvent obtenir leur licence de pilote de ligne, s'ils réussissent les diverses épreuves de l'examen du ministère des Transports du gouvernement fédéral.

S'ils optent pour la spécialité « vol de brousse », l'élève reçoit un entraînement spécialisé pour le pilotage d'hydravion. Ce genre de vol se fait sur flotteurs, l'été, sur skis, l'hiver. Étant exclusif au Canada et plus particulièrement pratiqué au Québec, le vol de brousse constitue un secteur important dans l'aviation civile de notre pays: il doit desservir les missions, les réserves indiennes, les prospecteurs, les géologues, les ingénieurs forestiers et un certain nombre d'amateurs de chasse et de pêche. Le pilote de brousse travaille généralement seul et doit être capable d'initiative et de débrouillardise.

S'il opte pour la spécialité « vol d'hélicoptère » l'élève reçoit un entraînement de conversion pour le pilotage d'hélicoptère. Les gradués et diplômées seront appelés à remplir diverses fonctions telles que: desservir des régions presqu'inaccessibles, prendre part à l'érection de hautes structures, à la détection de gisements miniers, faciliter le travail des cartographes et le transport de passagers sur de courtes distances. Les qualités requises s'apparentent à celles du pilote de brousse.

PERSPECTIVES PROFESSIONNELLES

Les diplômés et diplômées du CEGEP peuvent envisager selon leur champ de spécialisation diverses possibilités d'emploi à la fin de ses études. Les finissants et finissantes en ligne seront officier en second, co-pilote ou commandant de bord, dépendant du genre d'opération commerciale où ils feront leurs débuts. Les finissants et finissantes en brousse et en hélicoptère seront commandant de bord en débutant après avoir démontré à l'opérateur qui l'emploie sa compétence sur l'équipement utilisé. Les finissants et finissantes des trois spécialités peuvent devenir instructeur de vol après avoir cumulé le nombre d'heures de vol requis et réussi l'examen du ministère fédéral des Transports exigé pour l'obtention de cette annotation.

Note

Il ne faudra pas s'étonner de trouver dans ce programme des cours de pondération peu commune du type O-X-O: ils sont consacrés aux apprentissages en vol ou avec le simulateur et quelquefois à certains exercices requérant l'utilisation au sol d'un aéronef. Cette présentation traduit simplement l'horaire particulier auquel doit s'attendre l'élève qui choisit ce programme. L'horaire hebdomadaire variera obligatoirement selon les conditions météorologiques; de plus l'année scolaire sera rallongée par rapport aux autres programmes des cégeps afin d'assurer à chaque élève le nombre d'heures de vol requis pour l'obtention de ses brevets.

L'élève doit faire preuve d'une grande discipline personnelle, laquelle est exigée par l'éthique professionnelle: travail constant, disponibilité, tenue vestimentaire soignée (port des cheveux longs et de la barbe à déconseiller), attitude positive face à l'autorité.

CONTENU DU PROGRAMME

Les douze (12) cours obligatoires:

4 d'éducation physique

4 de philosophie
4 de langue et littérature

plus les cours suivants:

4 cours complémentaires

201-102-82	MATHÉMATIQUES	3-2-3
201-103-77	CALCUL DIFFÉRENTIEL ET INTÉGRAL I	3-2-3
201-203-77	CALCUL DIFFÉRENTIEL ET INTÉGRAL II	3-2-3
203-102-74	MÉCANIQUE	3-2-3
203-202-74	ÉLECTRICITÉ ET MAGNÉTISME	3-2-3
280-202-77	INTRODUCTION AU PILOTAGE	3-0-3
280-302-77	MÉTÉOROLOGIE I	3-0-2
280-308-78	INITIATION AU VOL	0-2-0
280-312-78	THÉORIE DE VOL I	2-0-2
280-322-78	NAVIGATION VISUELLE I	2-1-2
280-332-78	PROPULSEUR À PISTON	2-0-2
280-402-77	MÉTÉOROLOGIE II	2-1-2
280-408-78	PILOTE PRIVÉ	0-2-0
280-418-78	VOL INTERMÉDIAIRE	0-3-0
280-422-78	NAVIGATION VISUELLE II	2-1-2
280-432-77	CELLULE ET SYSTÈME	2-0-2
280-442-78	VOL DE BROUSSE I	2-0-2
280-452-78	RÈGLEMENTS ET DISCIPLINE DE L'AIR	2-0-2
280-522-78	NAVIGATION VISUELLE III	2-1-2
280-532-77	PROPULSEUR À TURBINE	2-0-2
280-552-78	LE PILOTE PROFESSIONNEL	2-0-2
280-572-78	NAVIGATION AUX INSTRUMENTS	2-1-2
280-602-77	MÉTÉOROLOGIE III	2-1-2
280-652-78	RÈGLEMENTATION DU VOL IFR	2-1-2
280-662-78	CONDUITE DU VOL IFR	2-1-2

plus les cours d'un des blocs à option suivants:

280-508-78	PILOTAGE PROFESSIONNEL DE LIGNE	0-8-0
280-562-78	PERFORMANCE DES AVIONS	2-1-2
280-572-78	NAVIGATION AUX INSTRUMENTS	2-1-2
280-608-78	PILOTAGE D'AVIONS MULTIMOTEURS	0-1-0
280-612-78	THÉORIE DE VOL II	2-0-2
280-618-78	VOL AUX INSTRUMENTS	0-4-0
280-632-77	PRINCIPES DES SYSTÈMES D'AÉRONEF	2-0-2

ou

280-518-78	PILOTAGE PROFESSIONNEL DE BROUSSE	0-7-0
280-562-78	PERFORMANCE DES AVIONS	2-1-2
280-638-78	PILOTAGE D'AVIONS ÉQUIPÉS DE SKIS	0-2-0
280-642-78	VOL DE BROUSSE II	2-0-2
280-648-78	EXERCICES SUR LE TERRAIN	0-1-0
280-658-78	PILOTAGE D'HYDRAVION	0-3-0

ou

280-528-78	PILOTAGE PROFESSIONNEL D'HÉLICOPTÈRE	0-7-0
280-582-79	INTRODUCTION À L'HÉLICOPTÈRE	2-0-2
280-592-79	PRINCIPE DE VOL D'HÉLICOPTÈRE	2-0-2
280-628-78	PILOTAGE D'HÉLICOPTÈRE TURBOPROPULSÉ	0-4-0
280-672-78	L'HÉLICOPTÈRE TURBOPROPULSÉ	2-1-2

280.03 Entretien d'aéronefs

91 crédits

OBJECTIFS DU PROGRAMME

Après avoir suivi trois sessions de formation générale et technique, l'élève qui s'engage vers la spécialisation, Techniques d'entretien d'aéronefs, recevra des cours orientés vers l'entretien, la réparation et l'inspection d'avions.

L'élève reçoit: des cours aérotechniques axés sur les propulseurs, la structure des avions et les divers systèmes nécessaires à son fonctionnement. Ces trois sections de cours, qui incluent plusieurs cours tels que soudure, régléments de l'air, installation de flotteurs et skis etc, répondent aux prérequis du ministère des Transports et préparent l'élève aux examens de celui-ci.

En plus, l'élève fait son apprentissage sur des avions certifiés et en état de vol, a la possibilité de recevoir du ministère des Transports des crédits le conduisant à la licence « M » (mécanicien licencié).

PERSPECTIVES PROFESSIONNELLES

Les connaissances techniques aéronautiques qu'obtient l'élève lui donnent accès aux compagnies de transport (Air Canada, Québecair, Nordair etc.). Le qualifie à la réparation, l'assemblage d'avions ainsi qu'aux inspections, ajustements et essais de ces avions, ceci dans le but de certifier l'avion comme étant en état de vol, selon les procédures du ministère des Transports.

L'étendue des cours et l'orientation aéronautique des cours faciliteront aux élèves gradués et graduées, l'obtention de la qualification « M » (mécanicien licencié). Éventuellement, les élèves gradués et graduées obtiendront ainsi un pré-requis pour l'obtention des licences catégorie « B » (réparation majeure sur structure), « D » (remise à neuf des propulseurs) et « R » (qualifications pour hélicoptères)

CONTENU DU PROGRAMME

Les douze (12) cours obligatoires:

- 4 d'éducation physique
- 4 de philosophie
- 4 de langue et littérature

plus les cours suivants:

4 cours complémentaires

201-102-82	MATHÉMATIQUES	3-2-3
201-103-77	CALCUL DIFFÉRENTIEL ET INTÉGRAL I	3-2-3
201-105-77	ALGÈBRE LINÉAIRE	3-2-3
242-101-76	SCIENCES GRAPHIQUES I	2-2-2
242-201-76	SCIENCES GRAPHIQUES II	2-2-2
243-980-78	ÉLECTRICITÉ I	3-2-2
243-981-78	ÉLECTRICITÉ II	3-2-3
280-110-74	CELLULE	3-3-2
280-120-78	MACHINES-OUTILS	0-3-0
280-220-78	MÉTAL EN FEUILLES	0-3-0
280-230-77	PROPULSEURS I	3-3-2
280-310-78	MÉCANISME ET CONTRÔLE DE VOL	3-2-2
280-320-78	RÈGLEMENTS ET PROCÉDURES	2-0-1
280-340-74	CHIMIE APPLIQUÉE	3-2-2
280-413-78	MÉTALLURGIE	2-4-2
280-433-78	PROPULSEURS II	3-3-2
280-443-74	SYSTÈMES D'AÉRONEFS I	2-2-2
280-450-74	RAPPORT AÉRONAUTIQUE	3-0-3
280-513-78	INSPECTIONS, RÉPARATIONS ET MODIFICATIONS I	1-4-1
280-520-78	INSTRUMENTS DE BORD	2-2-1

280-533-78	PROPULSEURS III	3-5-2
280-543-78	SYSTÈMES D'AÉRONEFS II	2-2-2
280-553-78	STAGE D'ENTRETIEN I	0-3-2
280-563-78	HÉLICOPTÈRES I	1-3-2
280-613-78	INSPECTIONS, RÉPARATIONS ET MODIFICATIONS II	1-6-1
280-623-78	THERMODYNAMIQUE II	2-3-2
280-633-74	AÉRODYNAMIQUE	3-0-2
280-643-78	AVIONIQUE APPLIQUÉE	2-2-2
280-653-78	STAGE D'ENTRETIEN II	1-3-2
280-663-78	HÉLICOPTÈRES II	2-3-2

280.04 Avionique

91 crédits

OBJECTIFS DU PROGRAMME

Durant les trois premières sessions, l'élève reçoit une formation générale et technique axée sur l'aéronautique.

Le cours s'oriente ensuite, pour les trois dernières sessions, vers les spécialités électricité et électronique appliquées en particulier à l'appareillage aéronautique: distribution de l'énergie électrique aux divers systèmes, servomécanismes, radionavigation, télécommunications.

L'objectif général du cours est de former des techniciens et techniciennes capables de réaliser, entretenir et réparer les équipements électrique et électronique. Le matériel utilisé en laboratoire étant du matériel aéronautique, les techniciens et techniciennes auront donc des prédispositions en cette matière.

PERSPECTIVES PROFESSIONNELLES

Le niveau technique de l'élève lui facilitera un accès aux compagnies de fabrication et d'exploitation d'aéronefs aussi bien qu'aux industries réalisant ou exploitant de l'appareillage électrique et électronique.

La polyvalence de l'élève lui permettra d'autre part de remplir des fonctions diverses à l'intérieur de ces mêmes entreprises.

CONTENU DU PROGRAMME

Les douze (12) cours obligatoires:

- 4 d'éducation physique
- 4 de philosophie
- 4 de langue et littérature

plus les cours suivants:

4 cours complémentaires

201-102-82	MATHÉMATIQUES	3-2-3
201-103-77	CALCUL DIFFÉRENTIEL ET INTÉGRAL I	3-2-3
201-105-77	ALGÈBRE LINÉAIRE	3-2-3
201-203-77	CALCUL DIFFÉRENTIEL ET INTÉGRAL II	3-2-3
242-101-76	SCIENCES GRAPHIQUES I	2-2-2
242-201-76	SCIENCES GRAPHIQUES II	2-2-2
243-282-80	* SYSTÈMES ASSERVIS	3-2-2
243-283-80	CIRCUITS LOGIQUES	2-2-2
243-980-78	ÉLECTRICITÉ I	3-2-2
243-981-78	ÉLECTRICITÉ II	3-2-3
243-982-78	MESURES ET CALIBRATION	2-2-2
280-110-74	CELLULE	3-3-2
280-120-78	MACHINES-OUTILS	0-3-0
280-220-78	MÉTAL EN FEUILLES	0-3-0
280-230-77	PROPULSEURS I	3-3-2
280-314-78	AVIONIQUE I	4-3-3

280-320-78	RÈGLEMENTS ET PROCÉDURES	2-0-1
280-414-78	AVIONIQUE II	4-3-3
280-424-78	TECHNIQUES DIGITALES	3-3-2
280-514-78	AVIONIQUE III	2-4-3
280-520-78	INSTRUMENTS DE BORD	2-2-1
280-524-78	MICRO-ONDES	3-2-3
280-534-78	ÉLECTRICITÉ D'AÉRONEFS	3-3-2
280-550-74	SYSTÈMES D'AÉRONEFS	3-2-2
280-614-78	AVIONIQUE IV	4-4-4
280-624-78	SCHÉMA ET CONCEPTION	0-3-1
280-634-78	PROJETS AVIONIQUE	2-5-2

* Pour ce programme, le cours 280-414-78 est un préalable relatif pour le cours 243-282-80.

285.01

CONTRÔLE DE LA CIRCULATION AÉRIENNE

90 crédits

Préalables du secondaire :

mathématiques 522 ou 532 et

physique 422 ou 432 ou 442 ou 452

De plus, le candidat devra réussir le test d'aptitude médicale

OBJECTIFS DU PROGRAMME

Le contrôleur de la circulation aérienne sera chargé de la surveillance des avions en vol et sur les aires de manoeuvre de certains aéroports.

Le contrôleur de la circulation aérienne sera chargé de fournir au pilote des renseignements sur la météorologie, les aides à la navigation, les aéroports, etc.; il devra surveiller les aides à la navigation et le matériel électronique, avertir les services de secours lorsqu'un appareil est perdu ou en difficulté et fournir au besoin une aide radar aux équipages.

Le contrôleur de la circulation aérienne sera spécialisé dans l'un des deux domaines opérationnels suivants: 1) le contrôle d'aéroport (vol à vue); 2) le contrôle du vol aux instruments.

1) Le contrôle d'aéroport visera à contrôler les avions au décollage, à l'atterrissage, ou lorsqu'ils volent au voisinage de l'aéroport. Dans cette fonction, le contrôle se fait la plupart du temps à vue, bien que de nombreuses tours de contrôle soient équipées de systèmes radar qui leur permettent de « voir » au-delà du champ visuel des contrôleurs.

Ce contrôle comprendra aussi le contrôle au sol qui consiste à contrôler les mouvements des aéronefs au sol, des véhicules de service et de déneigement et d'une façon générale, de tous les véhicules qui circulent sur les pistes d'un aéroport ou à proximité.

2) Le contrôle du vol aux instruments comprendra:

Le contrôle terminal qui consistera à contrôler et diriger les mouvements des avions volant aux instruments qui atterrissent dans les aéroports importants, ou en décollent

Le contrôle régional qui sera destiné à contrôler et diriger les mouvements des avions volant aux instruments sur les voies aériennes situées dans l'espace aérien canadien.

PERSPECTIVES PROFESSIONNELLES

Il y a présentement un urgent besoin de contrôleurs québécois qualifiés pour tous les types de contrôle aérien; la pénurie se fait cependant sentir principalement pour le contrôle aux instruments.

Le ministre fédéral des Transports constitue l'employeur unique de tous les contrôleurs aériens civils. Le candidat devra cependant se soumettre à certaines exigences (ex.: tests, entrevue, etc.) de Transports-Canada afin d'obtenir son permis de contrôleur de circulation aérienne et d'être intégré ainsi à la Fonction publique fédérale.

LISTE DES COURS

Les douze (12) cours obligatoires:

4 d'éducation physique

4 de philosophie

4 de langue et littérature

plus les cours suivants:

4 cours complémentaires

201-103-77	CALCUL DIFFÉRENTIEL ET INTÉGRAL I	3-2-3
203-10*-77	MÉCANIQUE	3-2-3
285-101-82	INTRODUCTION AU CONTRÔLE DE LA CIRCULATION AÉRIENNE	2-1-2
285-131-82	CONTRÔLE D'AÉROPORT I	3-3-2
285-201-82	THÉORIE DE VOL	3-0-2
285-211-82	DONNÉES DE VOL I	2-1-2
285-221-82	NAVIGATION I	2-1-2
285-231-82	CONTRÔLE D'AÉROPORT II	3-4-2
285-310-82	OBSERVATION MÉTÉOROLOGIQUE I	1-2-2
285-311-82	DONNÉES DE VOL II	2-2-1
285-331-82	CONTRÔLE D'AÉROPORT III	1-5-0
285-341-82	CONTRÔLE PROCÉDURIER I	3-3-2
285-410-82	OBSERVATION MÉTÉOROLOGIQUE II	1-2-1
285-411-82	ÉQUIPEMENT	2-2-1
285-421-82	NAVIGATION II	2-1-2
285-431-82	CONTRÔLE D'AÉROPORT IV	0-6-0
285-441-82	CONTRÔLE PROCÉDURIER II	3-3-2
285-541-82	CONTRÔLE PROCÉDURIER III	3-6-3
285-561-82	ÉQUIPEMENT RADAR	2-1-3
285-611-82	SERVICES ADDITIONNELS	3-0-1
420-900-74	INITIATION À L'INFORMATIQUE	2-1-3
604-901-82	ANGLAIS AVANCÉ	3-0-3
604-907-83	EXPRESSION ORALE AVANCÉE	3-0-3
<i>La formation en contrôle de la circulation aérienne est complétée en sixième session à Cornwall</i>		
285-631-82	CONTRÔLE D'AÉROPORT V	0-3-3
285-64*-82	CONTRÔLE PROCÉDURIER IV	3-6-3
285-66*-82	CONTRÔLE RADAR	6-15-6

Secteur professionnel :

310.00 TECHNIQUES AUXILIAIRES DE LA JUSTICE

Préalable du secondaire :

mathématique 522 ou 532

310.01 Techniques policières

87 2/3 crédits

OBJECTIFS DU PROGRAMME

Le programme des *Techniques policières* a pour objectif de préparer le futur policier à jouer pleinement le rôle social que la complexité de la vie moderne lui attribue. Au policier déjà en fonction, le programme permet une adaptation non seulement à ce même rôle mais aussi à la nécessité pour la police de se situer à un niveau de scolarisation qui correspond à la tendance actuelle de l'évolution sociale.

Le maintien de l'ordre, l'application des lois, la protection de la vie et de la propriété des citoyens ont toujours été et sont encore essentiels au fonctionnement normal de toute société. L'approche pour réaliser ces objectifs évolue toutefois et les méthodes, largement acceptées hier, apparaissent aujourd'hui désuètes et archaïques. Il faut donc que le futur ou l'actuel policier demeure au fait de l'apport scientifique et technique en matière de lutte contre la criminalité.

Ces réflexions ont en effet souligné l'importance de la prévention et attribué à la police un certain rôle dans la réhabilitation et la réinsertion sociale des délinquants.

Enfin, la police, par les appels même qu'elle reçoit de la part des citoyens, joue un certain rôle d'assistance pour lequel ses membres doivent être préparés.

Pour prévenir le crime, en permettre une meilleure détection et favoriser le traitement des délinquants, le policier doit avoir des connaissances sur les causes et les facteurs qui mènent à la délinquance. Il doit de plus connaître les lois et être capable d'assembler les indices et les preuves qui mènent à l'arrestation et à la traduction des coupables devant les tribunaux.

Dans cette perspective, l'ensemble du programme vise à transmettre des connaissances qui s'inscrivent sur trois plans :

1. des connaissances de culture générale incluant le français, la philosophie, les mathématiques et les sciences humaines.
2. des connaissances plus particulières concernant la criminalité, le criminel, les sciences juridiques et la déontologie policière.
3. un ensemble de techniques liées aux diverses opérations policières : patrouille, enquête et interrogatoire, criminalistique police technique, circulation et secourisme

La formation théorique est complétée, en sixième session, par un stage clinique à l'Institut de police du Québec, à Nicolet, où le futur policier s'initie (par l'étude de cas et la mise en situation) aux techniques policières. Cet enseignement pratique comprend aussi des exercices de conditionnement physique et des techniques particulières telles que le défendo et le maniement des armes à feu.

CONTENU DU PROGRAMME

Les douze (12) cours obligatoires :

4 d'éducation physique

4 de philosophie

4 de langue et littérature

plus les cours suivants :

4 cours complémentaires

201-102-82	MATHÉMATIQUES	3-2-3
201-337-77	STATISTIQUE	3-2-3
310-110-77	CRIMINOLOGIE GÉNÉRALE	3-0-2
310-210-77	CRIMINOLOGIE JUDICIAIRE	3-0-2
310-220-77	ADMINISTRATION DE LA JUSTICE	3-0-3
310-320-77	DROIT PÉNAL I	3-0-3
310-330-77	FONCTIONS ET ORGANISATION DE LA POLICE I	3-0-3
310-410-77	CRIMINOLOGIE JUVÉNILE I	3-0-3
310-420-77	DROIT PÉNAL II	3-0-3
310-430-77	FONCTIONS ET ORGANISATION DE LA POLICE II	3-0-3
310-501-71	CRIMINALISTIQUE	3-1-3
310-520-77	DROIT PÉNAL III	3-0-3
310-531-77	OPÉRATIONS POLICIÈRES	3-0-3
310-541-77	TECHNIQUES D'INTERVIEW ET D'INTERROGATOIRE	2-1-3
310-551-77	TECHNIQUES D'ENQUÊTE POLICIÈRE	3-0-3
310-561-77	SÉMINAIRE	2-1-3
310-571-77	NOTIONS DE DROIT PRIVÉ	3-0-3
310-601-77	STAGES	3-35-4
350-102-71	PSYCHOLOGIE GÉNÉRALE	2-1-3
350-914-77	RELATIONS HUMAINES	2-1-3
387-960-83	INITIATION À LA SOCIOLOGIE I	3-0-3
387-964-75	SOCIOLOGIE DE LA SOCIÉTÉ QUÉBÉCOISE	3-0-3
387-979-72	INITIATION AUX TECHNIQUES D'ENQUÊTE SOCIALE	1-2-3
401-901-75	INTRODUCTION AUX PRINCIPES ADMINISTRATIFS	3-0-3

310.02 Techniques correctionnelles

88 crédits

OBJECTIFS DU PROGRAMME

Le programme des *Techniques correctionnelles* a pour objectifs, d'une part, de préparer le futur agent conseiller ou agent de correction aux tâches de rééducation et de resocialisation en milieu fermés (prisons et pénitenciers) et en milieu ouvert et, d'autre part, de former la main-d'œuvre déjà en place dans ces mêmes institutions.

Les techniciens et techniciennes sont préparés à l'exercice de diverses fonctions de surveillance, de rééducation, de resocialisation et de tutelle auprès des prévenus et des détenus. De plus, ils peuvent être appelés à des tâches administratives et de recherche. Les techniciens et techniciennes ou agent de formation ont pour tâche de travailler à la rééducation et à la resocialisation des détenus en milieu fermé (prisons et pénitenciers), ou en milieu ouvert, ou dans tout autre organisme touchant de près et de loin le traitement et la prévention.

Les diplômés et diplômées de ce programme sont renseignés sur l'origine et l'évolution des différents systèmes pénaux et sur leur philosophie de base, ce qui les rend plus aptes à comprendre les politiques pénales contemporaines et leur permet d'apporter une contribution efficace aux équipes de traitement et de rééducation du délinquant juvénile et du criminel adulte.

Comme la tendance actuelle met l'accent sur la resocialisation en milieu ouvert, une très grande partie des études porte sur les principales mesures de sûreté et de traitement en milieu libre. Durant sa formation, les techniciens et techniciennes sont mis en contact avec des détenus et des probationnaires; de plus, ils ont l'avantage de travailler avec des praticiens et praticiennes qui oeuvrent au sein des organismes correctionnels et qui ont une longue expérience de ces milieux fermés et ouverts. Ainsi, ils peuvent acquérir des connaissances pratiques sur les ressources communautaires nécessaires pour communiquer efficacement avec les délinquants.

Enfin, les techniciens et techniciennes pourraient également exercer dans certains milieux de rééducation juvénile le rôle d'éducateur et de conseiller.

Pour atteindre ces objectifs, l'ensemble des cours vise à transmettre: des connaissances générales en français, philosophie, mathématiques et sciences humaines: sociologie et psychologie; des connaissances plus particulières en criminologie, pénologie et droit pénal; des techniques d'interview et de recherche.

Cette formation est complétée par des stages en milieu carcéral: prisons, pénitenciers, maisons de transition ainsi que dans certains milieux de rééducation juvénile.

PERSPECTIVES PROFESSIONNELLES

Le programme des techniques correctionnelles prépare les diplômés et diplômées à remplir des postes d'agent surveillant ou d'agent de formation dans les institutions pénales provinciales et fédérales et éventuellement à des fonctions d'agent auxiliaires au traitement dans les services de libérations conditionnelles et de probation. Mentionnons aussi des carrières possibles dans les agences sociales polyvalentes, les maisons de rééducation et les centres de transition où les diplômés et diplômées peuvent agir en qualité d'éducateur et de conseiller.

CONTENU DU PROGRAMME

Les douze (12) cours obligatoires:

- 4 d'éducation physique
- 4 de philosophie
- 4 de langue et littérature

plus les cours suivants:

4 cours complémentaires

201-102-82	MATHÉMATIQUES	3-2-3
201-337-77	STATISTIQUE	3-2-3
310-110-77	CRIMINOLOGIE GÉNÉRALE	3-0-2
310-210-77	CRIMINOLOGIE JUDICIAIRE	3-0-2
310-220-77	ADMINISTRATION DE LA JUSTICE	3-0-3
310-312-77	PÉNOLOGIE I	3-0-3
310-320-77	DROIT PÉNAL I	3-0-3
310-322-77	TECHNIQUES D'ENTRETIEN ET D'INTERVIEW I	2-1-3
310-410-77	CRIMINOLOGIE JUVÉNILÉ I	3-0-3
310-412-77	PÉNOLOGIE II	3-0-3
310-420-77	DROIT PÉNAL II	3-0-3

310-422-77	TECHNIQUES D'ENTRETIEN ET D'INTERVIEW II	2-1-3
310-510-77	CRIMINOLOGIE JUVÉNILÉ II	3-0-3
310-512-71	PROBATION ET LIBÉRATION CONDITIONNELLE	3-0-3
310-520-77	DROIT PÉNAL III	3-0-3
310-522-75	INITIATION À L'ANIMATION ET AUX TECHNIQUES DE GROUPE	2-2-4
310-532-77	RESSOURCES COMMUNAUTAIRES ET DÉLINQUANCE	3-0-3
310-542-77	ÉLÉMENTS DE PSYCHIATRIE CARCÉRALE	3-0-3
310-552-77	SÉMINAIRE DE SYNTHÈSE	2-1-3
310-602-77	STAGES	3-3-4
350-205-77	PSYCHOGÉNÈSE: LE DÉVELOPPEMENT HUMAIN I	2-1-3
350-305-77	PSYCHOGÉNÈSE: LE DÉVELOPPEMENT HUMAIN II	2-1-3
387-960-83	INITIATION À LA SOCIOLOGIE I	3-0-3
401-901-75	INTRODUCTION AUX PRINCIPES ADMINISTRATIFS	3-0-3

Liste des stages

310-950-73	SÉCURITÉ PÉNITENTIAIRE (STAGE)	0-3-1
310-951-73	RÉCEPTION DES DÉTENUS ET ADAPTATION AU MILIEU CARCÉRAL (STAGE)	0-3-1
310-952-73	UNITÉ RÉSIDENTIELLE (UNITÉ C) (STAGE)	0-3-1
310-953-73	RELATIONS AVEC L'EXTÉRIEUR (STAGE)	0-3-1
310-954-73	LOISIRS EN MILIEU CARCÉRAL (STAGE)	0-3-1
310-955-73	FORMATION EN MILIEU CARCÉRAL (STAGE)	0-3-1
310-956-73	TRAITEMENT EN MILIEU CARCÉRAL I (STAGE) (traitement individuel)	0-3-1
310-957-73	TRAITEMENT EN MILIEU CARCÉRAL II (STAGE) (traitement de groupe) (Unité C)	0-3-1
310-958-73	PRÉLIBÉRATION (STAGE)	0-3-1
310-959-73	MAISONS DE TRANSITION (STAGE)	0-3-1
310-960-73	PROBATION ET LIBÉRATION CONDITIONNELLE (STAGE)	0-3-1
310-961-73	LES PRÉVENUS (STAGE)	0-3-1

310.03 Techniques juridiques

90 crédits

OBJECTIFS DU PROGRAMME

Le programme des *Techniques judiciaires* a pour objectif la formation des futurs techniciens et techniciennes en droit et du personnel déjà en place dans les greffes, bureau d'enregistrement, contentieux des services publics ou d'entreprises privées ainsi que dans les bureaux d'avocats ou de notaires.

L'ensemble des cours du programme vise à transmettre: des connaissances générales en français, philosophie, mathématique, sciences économiques, histoire et sociologie; des connaissances plus particulières en droit civil et criminel, en procédure civile et en procédure en matière criminelle, ainsi qu'en droit statutaire, administratif et international; des connaissances et des techniques en relation avec les fonctions et les tâches accomplies par les officiers de justice: greffiers, protonotaires, juges de paix, registraires, etc.

Cette formation est complétée par des stages de travaux pratiques dans les greffes, les bureaux d'enregistrement, les contentieux et les bureaux de notaires et d'avocats.

PERSPECTIVES PROFESSIONNELLES

Le programme de formation professionnelle en techniques juridiques vise à donner aux futurs diplômés et diplômées :

Une connaissance générale et pratique du droit suffisante pour leur permettre de remplir des fonctions judiciaires auxquelles n'aspirent pas, parce que trop spécialisées, les finissants et finissantes des facultés de Droit.

Le programme prépare des techniciens et techniciennes en droit qui seront aptes à travailler dans le domaine des Palais de Justice, des contentieux de services publics ou d'entreprises ainsi que dans les bureaux d'avocats et de notaires. De plus, des fonctions telles que protonotaire, greffier, régistrateur et autres, découlant de l'application de la Loi 70 (Loi pour faciliter l'accès à la justice, dite « Loi des petites créances »), pourront être exercées par les futurs diplômés et diplômées.

Les fonctions de travail des techniciens et techniciennes en droit peuvent varier considérablement puisqu'elles découlent, pour une bonne part, de la nature même de l'organisme ou de l'entreprise qui l'emploie, et aussi des aptitudes et de l'initiative du sujet.

CONTENU DU PROGRAMME

Les douze (12) cours obligatoires :

4 d'éducation physique

4 de philosophie

4 de langue et littérature

plus les cours suivants :

4 cours complémentaires

201-102-82	MATHÉMATIQUES	3-2-3
201-337-77	STATISTIQUE	3-2-3
310-103-81	INTRODUCTION À L'ÉTUDE DU DROIT	3-0-3
310-203-81	DROIT CIVIL I	3-0-3
310-313-81	DROIT CIVIL II	3-0-3
310-333-81	PROCÉDURE CIVILE I	3-0-3
310-343-81	OFFICIER DE JUSTICE I	3-0-3
310-403-81	DROIT CRIMINEL I	3-0-3
310-513-81	DROIT CIVIL III	3-0-3
310-433-81	PROCÉDURE CIVILE II	3-0-3
310-443-81	OFFICIER DE JUSTICE II	3-0-3
310-503-81	DROIT CRIMINEL II	3-0-3
310-513-81	DROIT CIVIL IV	3-0-3
310-523-81	PROCÉDURES NOTARIALES	3-0-3
310-543-81	LABORATOIRE DE DROIT	0-3-3
310-553-81	DROIT COMMERCIAL	3-0-3
310-563-81	DROIT ADMINISTRATIF	3-0-3
310-643-77	STAGES	3-35-4
350-410-79	DÉVELOPPEMENT ORGANISATIONNEL	2-2-2
387-960-83	INITIATION À LA SOCIOLOGIE I	3-0-3
387-964-75	SOCIOLOGIE DE LA SOCIÉTÉ QUÉBÉCOISE	3-0-3

plus un cours à option parmi les suivants :

310-583-75	DROIT INTERNATIONAL PRIVÉ QUÉBÉCOIS	3-0-3
310-593-81	LÉGISLATION ET PROCÉDURES OUVRIÈRES	3-0-3

plus un des blocs suivants :

Bloc I

330-941-75	* HISTOIRE CONSTITUTIONNELLE DU CANADA DES ORIGINES À 1840	3-0-3
330-942-75	* HISTOIRE CONSTITUTIONNELLE DU CANADA DE 1840 À NOS JOURS	3-0-3

Bloc II

310-110-77	CRIMINOLOGIE GÉNÉRALE	3-0-2
310-210-77	CRIMINOLOGIE JUDICIAIRE	3-0-2

311.01 TECHNIQUES DE PRÉVENTION (programme expérimental)

Préalable du secondaire

aucun

86 crédits

OBJECTIFS DU PROGRAMME

Ce programme a pour but de préparer des techniciens et techniciennes compétents dans le domaine de la prévention des accidents et des maladies industrielles. Au terme de ses études, l'élève sera un véritable préventionniste plutôt qu'un inspecteur en sécurité. Sa tâche consistera surtout à inculquer à tous les employés d'une usine donnée des principes de prévention et de sécurité au travail. Il devra faire la mise au point de programmes de prévention, instaurer un système d'inspection et d'enquête qui lui permettra de détecter les lacunes dans certaines situations particulières et dans l'application même de son programme d'action.

Il faut donc voir dans ces futurs techniciens et techniciennes un agent de promotion, un conseiller de la direction d'une entreprise et un éducateur au niveau du personnel. Pour ce faire, ils doivent posséder des connaissances exactes pour comprendre leur travail et des connaissances en sciences humaines pour les aider dans leurs nombreux contacts.

PERSPECTIVES PROFESSIONNELLES

Partout où il y a activité humaine, on retrouvera le préventionniste.

Dans le secteur primaire: mines, foresterie, pêcheries et usines qui en découlent.

Dans le secteur secondaire: usines de transformation, chantiers de construction, etc.

Dans le secteur tertiaire: le transport, les édifices publics, etc.

CONTENU DU PROGRAMME

Les douze (12) cours obligatoires

4 d'éducation physique

4 de philosophie

4 de langue et littérature

plus les cours suivants:

4 cours complémentaires

311-431-77	L'ÉVALUATION DES TÂCHES	3-0-3
311-441-77	LES ORGANISMES DE PRÉVENTION	2-0-2
311-501-77	LES PROGRAMMES CADRES EN PRÉVENTION I	3-2-3
311-511-77	LA PRÉVENTION DANS L'ENTOURAGE INDUSTRIEL I	2-1-2
311-531-77	STAGES	2-16-2
311-504-77	SANTÉ ET PRÉVENTION	2-2-2
311-601-77	LES PROGRAMMES CADRES EN PRÉVENTION II	3-2-3
311-611-77	LA PRÉVENTION DANS L'ENTOURAGE INDUSTRIEL II	2-1-2
311-621-77	LA LÉGALITÉ DANS LA PRÉVENTION II	2-1-2
311-631-77	PROJET D'INTERVENTION	1-3-1
311-641-77	TECHNIQUES D'INSTRUCTIONS	1-3-2
350-906-77	INTERRELATIONS DANS LE MONDE PROFESSIONNEL	1-2-3
350-911-75	PSYCHOLOGIE INDUSTRIELLE	3-0-3
387-961-71	ADMINISTRATION ET RELATIONS DE TRAVAIL	3-0-3
401-901-75	INTRODUCTION AUX PRINCIPES ADMINISTRATIFS	3-0-3
410-514-79	PLANIFICATION PROGRAMMATION ET CONTRÔLE DE LA PRODUCTION	3-1-3
410-622-74	LA NÉGOCIATION COLLECTIVE	3-0-3
420-900-74	INITIATION À L'INFORMATIQUE	2-1-3
201-127-75	STATISTIQUE INDUSTRIELLE	2-2-4
242-901-75	LECTURE DE PLANS ET DEVIS	3-0-3
311-101-77	FONDEMENTS DE LA PRÉVENTION	3-0-2
311-201-77	LA LÉGALITÉ DANS LA PRÉVENTION I	2-1-2
311-301-77	LA PRÉVENTION DANS LES ÉDIFICES I	2-1-2
311-311-77	LES TECHNIQUES D'INSPECTION ET TECHNIQUES D'ENQUÊTE	3-2-3
311-321-77	LA PRÉVENTION DANS LE TRAVAIL MANUEL I	2-1-2
311-401-77	LA PRÉVENTION DANS LES ÉDIFICES II	2-1-2
311-411-77	THÉORIE ET TECHNIQUES DE L'INFORMATION	2-1-2
311-421-77	LA PRÉVENTION DANS LE TRAVAIL MANUEL II	2-1-2

Secteur professionnel :

322.00 TECHNIQUES FAMILIALES

322.03 Garderie d'enfants

89 crédits

OBJECTIFS GÉNÉRAUX

Les années de la première enfance sont primordiales dans le cheminement du jeune enfant vers l'âge adulte. L'enfant a plus à apprendre durant les cinq premières années de sa vie qu'à toute autre période de sa croissance et les connaissances alors acquises sont à la base de tout progrès subséquent.

Le programme des techniques en garderie d'enfants veut réaliser le but de toute garderie éducative: « coopérer à l'oeuvre de l'éducation de la petite enfance en procurant aux enfants un programme d'activités approprié, des soins adéquats, grâce à l'aide d'un personnel qualifié ». (Jacques Brunet, M.D., Sous-Ministre des Affaires Sociales).

Il poursuit quatre objectifs primordiaux:

préparer un personnel apte à travailler auprès de la petite enfance;

aider les futurs techniciens et techniciennes, par une formation de base, à réaliser en eux-mêmes un équilibre intellectuel et affectif indispensable à l'éducateur de la petite enfance;

sensibiliser l'élève par une formation spécialisée, aux besoins physiologiques et psychologiques des jeunes enfants, aux diverses situations familiales, aux différents milieux de la société;

habiliter l'élève par une formation technique, à présenter des activités culturelles, intellectuelles, psycho-motrices, artistiques, propres à l'épanouissement des jeunes enfants.

Des stages parallèles aux cours viennent ajouter à la formation théorique, l'expérimentation en différents milieux de travail.

PERSPECTIVES PROFESSIONNELLES

Les techniciens et techniciennes en garderie d'enfants ne sont pas des enseignants. Ils sont des éducateurs et éducatrices de la petite enfance. Ces éducateurs et éducatrices spécialisés pourront travailler dans les différents types de garderies éducatives. Ils sont préparés à travailler dans différents milieux favorisés ou défavorisés, avec des enfants normaux ou présentant des troubles de comportements d'ordre émotif ou affectif. Ils pourront y assumer des rôles d'animation et d'éducation.

CONTENU DU PROGRAMME

Les douze (12) cours obligatoires:

4 d'éducation physique

4 de philosophie

4 de langue et littérature

plus les cours suivants:

4 cours complémentaires

322-113-75	ÉDUCATION MUSICALE I	1-2-3
322-133-75	CRÉATIVITÉ ARTISTIQUE I	1-3-3
322-213-75	ÉDUCATION MUSICALE II	1-2-3
322-243-75	L'OBSERVATION ET SES MÉTHODES	1-2-3

322-253-75	STAGE I (1 journée par semaine)	1-5-1
322-313-75	LE DÉVELOPPEMENT PSYCHOMOTEUR DE L'ENFANT I	1-2-3
322-333-75	CRÉATIVITÉ ARTISTIQUE II	1-3-3
322-353-75	STAGE II (1 journée par semaine et stage-bloc 3 semaines)	1-11-1
322-403-71	LITTÉRATURE ET DOCUMENTATION ENFANTINE	1-2-3
322-413-75	LE DÉVELOPPEMENT PSYCHOMOTEUR DE L'ENFANT II	1-2-3
322-433-75	CRÉATIVITÉ ARTISTIQUE III	1-3-3
322-503-74	ALIMENTATION DES ENFANTS DE 0 À 5 ANS	2-1-3
322-513-75	HYGIÈNE - PREMIERS SOINS	1-3-3
322-523-75	MÉTHODES ET TECHNIQUES D'ANIMATION I	1-5-3
322-533-75	SCIENCES DU COMPORTEMENT ORGANISATIONNEL	3-1-3
322-603-75	MANAGEMENT ET RESSOURCES HUMAINES	3-1-3
322-623-75	MÉTHODES ET TECHNIQUES D'ANIMATION II	1-5-3
322-633-75	ORGANISATION D'UNE GARDERIE ÉDUCATIVE	1-2-3
322-653-75	STAGE III (1 journée par semaine et stage-bloc 6 semaines)	1-15-1
350-102-71	PSYCHOLOGIE GÉNÉRALE	2-1-3
350-205-77	PSYCHOGENÈSE: LE DÉVELOPPEMENT HUMAIN I	2-1-3
350-305-77	PSYCHOGENÈSE: LE DÉVELOPPEMENT HUMAIN II	2-1-3
351-940-71	TROUBLES ÉMOTIFS	2-1-3
387-962-83	INTRODUCTION À LA SOCIÉTÉ	3-0-3
387-970-82	SOCIOLOGIE DE LA FAMILLE	3-0-3
401-999-82	COMPTABILITÉ	3-0-3

Secteur professionnel :

351.00 TECHNIQUES D'ÉDUCATION SPÉCIALISÉE

Préalable du secondaire :

aucun

87 2/3 crédits

OBJECTIFS DU PROGRAMME

Le programme de formation professionnelle en Techniques d'éducation spécialisée vise à préparer des éducateurs et éducatrices à intervenir auprès de personnes qui éprouvent des difficultés d'adaptation sur les plans physique (moteur ou sensoriel), intellectuel, social et affectif et qui requièrent une assistance spéciale en vue d'une réadaptation, d'une réinsertion sociale, ou d'un maintien dans un milieu normal.

Ce programme vise trois (3) types d'apprentissage :

1. l'apprentissage théorique ou l'acquisition d'un ensemble de connaissances (le savoir);
2. l'apprentissage pratique, i.e. l'intégration de ces connaissances dans et par la pratique professionnelle (le savoir-faire);
3. La connaissance de soi (le savoir-être).

Importance des qualités personnelles requises

La personnalité des éducateurs et éducatrices joue un rôle capital dans leur travail et est soumise à toutes sortes de défis. Les éducateurs et éducatrices sont souvent placés dans un contexte qui tient à la fois de la thérapie et de l'éducation.

Étant donné que les éducateurs et éducatrices sont en contact quotidien avec des personnes qui demandent une attention spéciale et qu'ils sont appelés à travailler en équipe avec des spécialistes de formation différente, les futurs éducateurs et éducatrices ne doivent pas seulement faire preuve d'aptitudes nécessaires à la réussite d'un curriculum académique, mais il est indispensable qu'ils affirment des qualités de personnalité et de comportement qui engagent: autant leur habileté physique, leur sens social, leur richesse affective que ses aptitudes intellectuelles.

Cela implique que chaque collègue se connaisse des moyens précis en vue d'évaluer chaque candidats et candidates éventuels. Ces moyens peuvent être les suivants: analyse du dossier scolaire, administration de tests psychologiques, autobiographie, entrevue individuelle et entrevue de groupe.

PERSPECTIVES PROFESSIONNELLES

Nature du travail

Les éducateurs et éducatrices se définissent comme des intervenants dans la quotidien de personnes en difficulté d'adaptation. Ils sont appelés à être aussi habiles auprès des groupes que des individus. Leur métier les lie à une équipe et peut les amener à collaborer avec des psychologues, des psychiatres, des médecins, des criminologues, des enseignants, des psycho-éducateurs, des travailleurs sociaux, des parents, etc.

Débouchés professionnels

Les milieux d'intervention des éducateurs et éducatrices connaissent de profondes transformations. Le champ des éducateurs et éducatrices ne se limite plus aux milieux fermés mais s'élargit de plus en plus. Il va du milieu fermé comme le centre d'accueil sécuritaire, d'hébergement, de réadaptation ou de transition jusqu'au milieu semi-ouvert et ouvert comme le foyer de groupe, le centre de jour, la maison des jeunes, les garderies, la famille d'accueil, etc.

Les éducateurs et éducatrices se retrouvent surtout dans les centres d'accueil pour enfants (mésadaptés socio-affectifs, déficients men-

taux et handicapés physiques) et pour adultes (handicapés physiques, personnes âgées, mères célibataires, etc.), mais aussi dans les centres hospitaliers pour malades psychiatriques, dans les centres de services sociaux et dans les commissions scolaires.

Les conditions de travail et salariales se sont nettement améliorées ces dernières années et se comparent avantageusement à celles des autres travailleurs du secteur social.

CONTENU DU PROGRAMME

Les couzes (12) cours obligatoires :

4 d'éducation physique

4 de philosophie

4 de langue et littérature

plus les cours suivants :

4 cours complémentaires

350-205-77	PSYCHOGÉNÈSE: LE DÉVELOPPEMENT HUMAIN I	2-1-3
350-305-77	PSYCHOGÉNÈSE: LE DÉVELOPPEMENT HUMAIN II	2-1-3
350-951-78	PSYCHOLOGIE DE LA PERSONNE ADULTE	2-1-3
351-101-78	INFORMATION SOCIALE	2-1-3
351-111-78	ANIMATION ET ACTIVITÉS CRÉATRICES I	1-2-1
351-121-78	ANIMATION ET ACTIVITÉS LUDIQUES I	1-2-1
351-211-78	ANIMATION ET ACTIVITÉS CRÉATRICES II	1-2-1
351-221-78	ANIMATION ET ACTIVITÉS LUDIQUES II	1-2-1
351-231-78	TECHNIQUES EN LABORATOIRE D'OBSERVATION	1-2-3
351-241-78	DÉVELOPPEMENT PERSONNEL ET TRAVAIL DE GROUPE	1-2-3
351-301-78	CONCEPT DYNAMIQUE D'ADAPTATION DE LA PERSONNE EN DIFFICULTÉ I	2-1-3
351-321-78	MÉTHODOLOGIE DE L'INTERVENTION I	2-1-2
351-391-78	STAGE D'OBSERVATION, D'EXPLORATION ET D'ADAPTATION I	1-12-1
351-401-78	CONCEPT DYNAMIQUE D'ADAPTATION DE LA PERSONNE EN DIFFICULTÉ II	2-1-3
351-411-78	DÉVELOPPEMENT PERSONNEL ET RELATION D'AIDE	1-2-3
351-421-78	MÉTHODOLOGIE DE L'INTERVENTION II	2-1-2
351-491-78	STAGE D'OBSERVATION, D'EXPLORATION ET D'ADAPTATION II	1-12-1
351-501-78	ÉTHIQUE PROFESSIONNELLE	3-0-1
351-591-78	STAGE D'INTERVENTION	4-36-1
351-601-78	ÉTUDE DES POPULATIONS	1-2-3
351-611-78	ÉTUDE DES MILIEUX D'INTERVENTION	1-2-3
351-621-78	ÉTUDE DES APPROCHES D'INTERVENTION	1-2-3
351-631-78	ÉTUDE DES DIMENSIONS SOCIALES DE L'INTERVENTION	1-2-3
387-964-75	SOCIOLOGIE DE LA SOCIÉTÉ QUÉBÉCOISE	3-0-3

COURS DE SERVICE ET COMPLÉMENTAIRES DESTINÉS AUX AUTRES PROGRAMMES

351-940-71	TROUBLES ÉMOTIFS	2-1-3
------------	------------------	-------

384.01 TECHNIQUES DE RECHERCHES PSYCHO-SOCIALES (programme expérimental)

Préalable du secondaire

mathématiques 522 ou 532

88 crédits

384-521-78	PSYCHOTECHNIQUE	2-4-3
384-531-78	OBSERVATION ET ENTREVUE DE GROUPE	1-2-3
384-541-78	LA TRANSMISSION DE L'INFORMATION	1-2-3
384-551-78	ORGANISATION DE DONNÉES QUALITATIVES	1-2-3
384-601-78	RECHERCHES ÉCONOMIQUES	3-0-3
384-641-78	PROJET DE FIN D'ÉTUDES	0-9-12
384-661-78	RÉSEAUX INSTITUTIONNELS D'INFORMATION	1-2-3
387-960-83	INITIATION À LA SOCIOLOGIE I	3-0-3
387-961-83	INITIATION À LA SOCIOLOGIE II	3-0-3
412-101-77	DACTYLOGRAPHIE	1-2-0
420-900-74	INITIATION À L'INFORMATIQUE	3-0-3
420-945-76	INFORMATIQUE SPSS	3-0-3

OBJECTIFS DU PROGRAMME

Ce programme vise à former des élèves au processus de l'information et de la recherche. Au terme de ses études l'élève doit connaître les techniques de cueillette, d'organisation, de transmission et de conservation de l'information. Il doit aussi avoir développé les habiletés nécessaires à l'utilisation des méthodes et des instruments propres aux étapes de ce processus.

Ces apprentissages professionnels doivent en outre se greffer sur une formation générale en sciences humaines.

PERSPECTIVES PROFESSIONNELLES

Essentiellement, les diplômés et diplômées sont appelés à assumer la responsabilité d'une ou plusieurs des étapes du processus de traitement de l'information à savoir la cueillette, l'organisation, la transmission et la conservation de l'information. De tels techniciens et techniciennes se retrouvent dans toutes les entreprises où le traitement de l'information est important, comme les différents ministères et régies d'état, les services du personnel, les entreprises de services, etc.

CONTENU DU PROGRAMME

Les douze (12) cours obligatoires:

- 4 d'éducation physique
- 4 de philosophie
- 4 de langue et littérature

plus les cours suivants:

4 cours complémentaires

201-337-77	STATISTIQUE	3-2-3
201-437-77	ANALYSE STATISTIQUE	3-2-3
350-102-71	PSYCHOLOGIE GÉNÉRALE	2-1-3
350-903-77	PSYCHOLOGIE SOCIALE	2-1-3
350-906-77	INTERRELATIONS DANS LE MONDE PROFESSIONNEL	1-2-3
384-101-78	INTRODUCTION AUX TECHNIQUES DE RECHERCHES	2-1-3
384-111-78	LES INSTRUMENTS DU TECHNICIEN EN RECHERCHES	1-2-3
384-201-78	MÉTHODOLOGIE DE LA RECHERCHE I	3-0-3
384-211-78	LA CUEILLETTE DE L'INFORMATION	3-0-3
384-301-78	MÉTHODOLOGIE DE LA RECHERCHE II	2-1-3
384-311-78	LE CONTACT PSYCHO-SOCIAL	1-3-1
384-321-78	ENTREVUE I	1-3-1
384-401-78	RECHERCHES SOCIALES	3-0-3
384-421-78	ENTREVUE II	1-3-1
384-501-78	ORGANISATION DE DONNÉES QUANTITATIVES	2-1-3
384-511-78	RECHERCHE ET DOCUMENTS	1-2-3

Secteur professionnel :

388.00 ASSISTANCE SOCIALE

82 crédits

Préalable du secondaire :

aucun

OBJECTIFS DU PROGRAMME

Le programme de Techniques d'assistance sociale vise à préparer l'élève à dispenser de façon appropriée des services auprès de la population. Pour ce faire, il acquiert des connaissances de base et des connaissances spécialisées lui permettant d'avoir une vision globale du monde, de la société dans laquelle il vit et intervient, et des personnes auprès de qui il travaille. Il développe une meilleure connaissance de lui-même, progresse vers une plus grande sécurité et un meilleur équilibre affectif, acquiert une plus grande autonomie personnelle et professionnelle. Enfin, l'élève acquiert des habiletés spécifiques à l'exercice de sa profession: sens de l'observation, sens de l'analyse et de la synthèse, sens de l'évaluation et sens critique.

Ces trois dimensions, savoir, savoir-être et savoir-faire se conjuguent dans un tout unifié et donnent à l'élève une formation qui lui permet de remplir des fonctions spécifiques dans le champ des affaires sociales.

ORIENTATION PÉDAGOGIQUE DU PROGRAMME

La démarche pédagogique du programme doit tenir compte d'une vision globale du monde, en s'inspirant de l'approche systémique afin d'aider les élèves à situer constamment les connaissances et expériences en interrelations les unes avec les autres

Ainsi, en première année, l'élève est appelé à situer les affaires sociales dans l'environnement plus vaste de la société québécoise, tout en lui permettant d'acquérir une meilleure connaissance de lui-même. En deuxième année, il fait l'apprentissage des diverses techniques d'intervention et fait une expérience pratique d'intervention. En troisième année, il complète ses connaissances, affine ses habiletés et fait la synthèse de ses expériences et connaissances.

Au cours de cette démarche, l'élève devrait être incité, par l'observation et l'intervention, à vérifier, dans la pratique, la pertinence de ce qu'il acquiert.

PERSPECTIVES PROFESSIONNELLES

Les diplômés et diplômées en Assistance sociale se préoccupent de la promotion sociale de l'individu, des groupes et des collectivités et travaillent au sein d'une équipe multidisciplinaire.

Ils sont particulièrement habilités à observer et à analyser les interactions, à orienter ou à référer à d'autres ressources, à faire une évaluation sommaire et à intervenir auprès des personnes ou des groupes en vue d'un changement à court terme. Le développement social et la prévention font aussi partie de leur domaine de spécialisation.

Parmi les champs d'activités qui leur sont plus particulièrement ouverts, mentionnons les bureaux d'aide sociale, les centres d'accueil, les centres de services sociaux, les centres locaux de services communautaires, les unions régionales des caisses populaires, les associations coopératives d'économie familiale, les centres de main-d'œuvre, les organismes populaires, etc.

IMPORTANCE DES QUALITÉS PERSONNELLES REQUISES

Les techniciens et techniciennes en assistance sociale sont en contact quotidien avec des personnes qui demandent une aide personnalisée. Ils doivent donc affirmer autant des aptitudes personnelles d'écoute, de support, de consultation, de sens social que des connaissances spécialisées, ce qui implique que chaque collègue puisse se donner les moyens nécessaires en vue d'évaluer chaque candidat et candidate éventuel.

Les étapes d'évaluation sont les suivantes: examen du rendement scolaire des candidats et candidates; administration de tests (à être déterminés par les collèges); réception des candidats et candidates en entrevue afin d'approfondir la motivation et certaines dimensions de leur personnalité.

Il appartient aux collèges de déterminer les modalités d'application de ces différentes étapes.

CONTENU DU PROGRAMME

Les douze (12) cours obligatoires:

4 d'éducation physique

4 de philosophie

4 de langue et littérature

plus les cours suivants:

4 cours complémentaires

350-205-77	PSYCHOGENÈSE: LE DÉVELOPPEMENT HUMAIN I	2-1-3
350-305-77	PSYCHOGENÈSE: LE DÉVELOPPEMENT HUMAIN II	2-1-3
350-906-77	INTERRELATIONS DANS LE MONDE PROFESSIONNEL	1-2-3
388-101-77	AFFAIRES SOCIALES ET ACTUALITÉS QUÉBÉCOISES	3-4-3
388-111-77	INTRODUCTION À LA RECHERCHE EN ASSISTANCE SOCIALE	2-2-3
388-211-77	PROBLÈMES SOCIAUX	2-2-3
388-221-77	SÉCURITÉ SOCIALE	2-1-3
388-301-77	PROBLÈMES FAMILIAUX	2-1-3
388-311-77	TECHNIQUES D'INTERVENTION SOCIALE AUPRÈS DES GROUPES I	2-2-3
388-331-77	INTERVENTION SOCIALE AUPRÈS DES COLLECTIVITÉS	2-2-3
388-341-77	TECHNIQUES D'INTERVENTION SOCIALE AUPRÈS DES INDIVIDUS I	2-2-3
388-401-77	ÉCONOMIQUE, CONSOMMATION ET CONSULTATION BUDGÉTAIRE	2-2-3
388-411-77	SANTÉ ET BIEN-ÊTRE	2-1-3
388-421-77	INFORMATION LÉGALE	2-1-3
388-501-77	STAGE	1-32-3
388-601-77	ÉTUDE DE CAS	2-2-3
388-611-77	SÉMINAIRE DE SYNTHÈSE	2-4-5
plus trois (3)	cours à option parmi les suivants:	
388-911-77	TECHNIQUES D'INTERVENTION SOCIALE AUPRÈS DES GROUPES II	1-2-3

ASSISTANCE SOCIALE

388-912-77	TECHNIQUES D'INTERVENTION SOCIALE AUPRÈS DES GROUPES III	1-2-3
388-921-77	PLANIFICATION ET ORGANISATION DU TRAVAIL D'UN TECHNICIEN EN ASSISTANCE SOCIALE	1-2-3
388-922-77	CONSULTATION BUDGÉTAIRE	2-1-3
388-930-73	LE DÉLINQUANT ET LE PROCESSUS JURIDICO-SOCIAL	2-1-3
388-931-77	TECHNIQUES D'INTERVENTION SOCIALE AUPRÈS DES COLLECTIVITÉS II	2-1-3
388-934-75	INTERVENTION SOCIALE ET DÉLINQUANCE I	2-1-3
388-935-73	INTERVENTION SOCIALE ET DÉLINQUANCE II	2-1-3
388-941-77	TECHNIQUES D'INTERVENTION SOCIALE AUPRÈS DES INDIVIDUS II	1-2-3
388-942-77	TECHNIQUES D'INTERVENTION SOCIALE AUPRÈS DES INDIVIDUS III	1-2-3
388-950-77	L'ASSISTANCE SOCIALE APPLIQUÉE À LA SÉCURITÉ DU REVENU	2-1-3
388-951-77	INTERVENTION SOCIALE ET PROBLÈMES SOCIAUX-RÉGIONAUX I	2-1-3
388-952-77	INTERVENTION SOCIALE ET PROBLÈMES SOCIAUX-RÉGIONAUX II	2-1-3
388-955-73	PROBATION JUVÉNILE	2-1-3
388-960-73	INTERVENTION SOCIALE EN MILIEU SCOLAIRE I	2-1-3
388-961-73	INTERVENTION SOCIALE EN MILIEU SCOLAIRE II	2-1-3
388-970-73	ÉDUCATION À LA VIE FAMILIALE I	2-1-3
388-971-73	ÉDUCATION À LA VIE FAMILIALE II	2-1-3
388-980-73	TOXICOMANIES	2-1-3
388-982-73	INTERVENTION SOCIALE ET VIEILLISSEMENT I	2-1-3
388-983-73	INTERVENTION SOCIALE ET VIEILLISSEMENT II	2-1-3
388-991-77	INTERVENTION SOCIALE ET SEXUALITÉ I	2-1-3
388-992-77	INTERVENTION SOCIALE ET SEXUALITÉ II	2-1-3

Secteur professionnel:

391.00 TECHNIQUES DE LOISIRS

Préalable du secondaire:

aucun

86 1/3 crédits

OBJECTIFS GÉNÉRAUX

Former des praticiens et praticiennes aptes à intervenir auprès d'individus ou de groupes par une présence dynamique dans une action concertée entre les objectifs du milieu et ceux de son service pour répondre à des besoins de loisirs. Ils aident les gens à identifier leurs besoins, à les guider dans leur démarche opérationnelle, à prendre des décisions rentables et efficaces en vue d'atteindre la meilleure satisfaction des gens d'après les possibilités du milieu. De plus, ces praticiens et praticiennes se distinguent surtout par la maîtrise des processus et des façons de faire dans une ou quelques disciplines de loisirs.

Le programme par ses *cours communs*, favorise le développement de la personnalité par des modalités d'expression et de communication. Ceci implique une formation pratique susceptible de développer les qualités personnelles et les habitudes de travail avec les gens. Il vise aussi à faire comprendre l'intégration de l'environnement physique et social, l'organisation communautaire et la personne en interaction dans ce milieu. L'élève aura à développer des capacités d'interventions et des techniques d'animation. Cette formation de base prépare les candidats et candidates à exercer une fonction au niveau d'activités variées déterminées par des besoins d'un milieu.

Le programme qui prévoit trois options techniques, permet à "élève, selon son choix, d'approfondir des activités de loisirs, leurs techniques, leurs aspects organisationnels et leurs processus d'animation. Ces orientations techniques (plein air, sports, socio-culturel) préparent les candidats et candidates à exercer une fonction au niveau d'une activité déterminée par le milieu de travail. Elles servent aussi d'introduction à une spécialisation que l'élève peut poursuivre à l'éducation permanente.

PERSPECTIVES PROFESSIONNELLES

Rôle et fonction de travail: les techniciens et techniciennes en loisirs sont ceux qui mettent en application un programme de loisirs seul ou en collaboration avec un professionnel.

Dans ce cadre général, les techniciens et techniciennes participent au choix des activités sociales, culturelles ou sportives, peuvent élaborer un programme de loisirs et en assurer le bon fonctionnement; au besoin, ils dirigent eux-même certaines activités, orientent les membres d'une organisation vers les loisirs qui leur conviennent le mieux, et organisent des événements spéciaux tels que compétitions sportives, tournois, expositions, etc.

Les techniciens et techniciennes en loisirs doivent déterminer, avec d'autres spécialistes, les prévisions budgétaires de chaque secteur d'activité. Ils peuvent servir de conseiller pour l'embauche de spécialistes.

Les techniciens et techniciennes en loisirs font leurs recommandations quant à l'équipement et au matériel nécessaire pour chaque activité d'un milieu de travail; ils supervisent l'entretien de l'équipement et en assurent l'utilisation fonctionnelle et économique.

Les techniciens et techniciennes appliquent les politiques et directives publicitaires du milieu.

Champ de travail. Les organismes employeurs sont divers: services de loisirs municipaux et régionaux, ministères provinciaux ou fédéraux de Tourisme, de Bien-être, de Santé, d'Éducation. Les divers organismes privés et les milieux spécifiques de travail peuvent être les suivants: camps de jeunesse, colonies de vacances, établissements touristiques, clubs sportifs, centres de loisirs, commissions scolaires régionales, CEGEP, centres récréatifs commerciaux, industriels, ou municipaux, centres récréatifs des hôpitaux généraux ou psychiatriques, foyers pour personnes âgées, institutions spécialisées.

CONTENU DU PROGRAMME

Les douze (12) cours obligatoires:

4 d'éducation physique

4 de philosophie

4 de langue et littérature

plus les cours suivants:

4 cours complémentaires

101-191-77	INTERPRÉTATION DE LA NATURE	1-2-2
243-986-76	TECHNIQUES AUDIO-VISUELLES	0-1-1
350-906-77	INTERRELATIONS DANS LE MONDE PROFESSIONNEL	1-2-3
350-901-77	DÉVELOPPEMENT DE LA PERSONNE	3-0-3
367-962-83	INTRODUCTION À LA SOCIÉTÉ	3-0-3
391-101-76	RÉCRÉOLOGIE I	2-1-2
391-111-76	EXPRESSION DYNAMIQUE ET CRÉATIVE I	0-3-0
391-121-78	DÉCOUVERTE DU PLEIN AIR I	1-1-1
391-131-76	ÉTHIQUE PROFESSIONNELLE	1-2-1
391-211-76	EXPRESSION DYNAMIQUE ET CRÉATIVE II	0-5-1
391-221-78	DÉCOUVERTE DU SPORT I	1-1-1
391-231-76	DÉCOUVERTE SOCIO-CULTURELLE I	1-2-1
391-241-76	LOISIRS ET ANIMATION I	1-2-1
391-301-76	RÉCRÉOLOGIE II	2-1-2
391-321-78	DÉCOUVERTE DU SPORT II	1-1-1
391-331-76	LOISIRS ET ORGANISATION COMMUNAUTAIRE	2-1-2
391-341-76	LOISIRS ET ANIMATION II	2-2-1
391-421-78	DÉCOUVERTE DU PLEIN AIR II	1-1-1
391-431-76	DÉCOUVERTE SOCIO-CULTURELLE II	1-2-1
391-441-76	LOISIRS ET ANIMATION III	1-5-1
391-451-76	ORGANISATION ET ADMINISTRATION DE LA RÉCRÉATION	2-1-2
391-510-76	PUBLICITÉ	1-2-1
391-520-76	SERVICES ET PROGRAMMES DE LOISIRS	2-1-2
391-530-76	INFORMATION SUR LE MILIEU I	1-2-1
391-630-76	INFORMATION SUR LE MILIEU II	1-2-1
391-650-76	STAGES	2-24-4
401-901-75	INTRODUCTION AUX PRINCIPES ADMINISTRATIFS	3-0-3

TECHNIQUES DE LOISIRS

plus les cours d'un des blocs à option suivants:

Bloc I (Sports)

391-501-76	ADMINISTRATION DES ÉQUIPEMENTS SPORTIFS	2-1-2
391-521-76	TECHNIQUES DES ACTIVITÉS SPORTIVES	2-16-4
391-541-76	ORGANISATION ET MÉTHODES DES ACTIVITÉS SPORTIVES	1-2-1

Bloc II (Sports)

391-501-76	ADMINISTRATION DES ÉQUIPEMENTS SPORTIFS	2-1-2
391-541-76	ORGANISATION ET MÉTHODES DES ACTIVITÉS SPORTIVES	1-2-1
391-621-78	SPORTS COLLECTIFS	1-11-3

Plus un (1) cours de la liste A.

Bloc III (Socio-culturel)

391-502-76	ADMINISTRATION DES ÉQUIPEMENTS SOCIO-CULTURELS	2-1-2
391-512-76	TECHNIQUES DES ACTIVITÉS SOCIO-CULTURELLES	2-16-4
391-542-76	ORGANISATION ET MÉTHODES DES ACTIVITÉS SOCIO-CULTURELLES	1-2-1

Bloc IV (Socio-culturel)

391-502-76	ADMINISTRATION DES ÉQUIPEMENTS SOCIO-CULTURELS	2-1-2
391-542-76	ORGANISATION ET MÉTHODES DES ACTIVITÉS SOCIO-CULTURELLES	1-2-1
391-622-78	ACTIVITÉS SOCIO-CULTURELLES (Artisanat)	1-11-3

Plus un (1) cours de la liste A.

Bloc V (Plein Air)

391-503-76	ADMINISTRATION DES ÉQUIPEMENTS DE PLEIN AIR	2-1-2
391-513-76	TECHNIQUES DES ACTIVITÉS DE PLEIN AIR	2-16-4
391-543-76	ORGANISATION ET MÉTHODES DES ACTIVITÉS DE PLEIN AIR	1-2-1

Bloc VI (Plein Air)

391-503-76	ADMINISTRATION DES ÉQUIPEMENTS DE PLEIN AIR	2-1-2
391-543-76	ORGANISATION ET MÉTHODES DES ACTIVITÉS DE PLEIN AIR	1-2-1
391-623-78	ORIENTATION, CAMPING, PREMIERS SOINS	1-5-3

Plus un (1) cours parmi:

391-633-78	PLEIN AIR ÉTÉ — VOILE, CANOT	1-5-1
391-643-78	PLEIN AIR HIVER — CAMPING, RAQUETTE, SKI DE RANDONNÉE	1-5-1

Plus un (1) cours de la liste A.

Liste A

391-623-78	ORIENTATION, CAMPING, PREMIERS SOINS	1-5-3
391-631-78	SPORTS — ACTIVITÉS PHYSIQUES	1-5-1
391-632-78	ACTIVITÉS SOCIO-CULTURELLES (photo-cinéma-audio)	1-5-1
391-633-78	PLEIN AIR ÉTÉ — VOILE, CANOT	1-5-1
391-643-78	PLEIN AIR HIVER — CAMPING, RAQUETTE, SKI DE RANDONNÉE	1-5-1

Secteur professionnel :

393.00 TECHNIQUES DE LA DOCUMENTATION

Préalable du secondaire :
aucun

84 2/3 crédits

OBJECTIFS DU PROGRAMME

Ce programme prépare les futurs techniciens et techniciennes de la documentation à remplir de façon appropriée les tâches qui leur seront dévolues dans une bibliothèque, dans un dépôt d'archives, dans une librairie ou dans un centre de documentation.

Les cours généraux qui se veulent une ouverture sur les principales disciplines du savoir devraient permettre à l'élève d'effectuer avec plus de facilité les recherches et la description bibliographiques et le rendre ainsi plus utile dans sa fonction de service aux usagés.

Enfin, certains cours de relations de travail, d'informatique, d'administration, de comptabilité et de tenue de bureau lui permettront d'assumer des postes de responsabilité et d'évoluer avec aisance dans un monde du travail de plus en plus complexe.

PERSPECTIVES PROFESSIONNELLES

Les techniciens et techniciennes de la documentation posséderont les connaissances techniques concernant la documentation pour remplir les tâches nécessaires à l'organisation et au fonctionnement techniques, soit d'une bibliothèque, soit d'un dépôt d'archives, soit d'un centre de documentation, soit même d'une librairie. À ce titre, ils évolueront sous la direction d'un professionnel chargé d'établir les politiques de chacun de ces secteurs et de l'administrer.

CONTENU DU PROGRAMME

Les douze (12) cours obligatoires :

4 d'éducation physique

4 de philosophie

4 de langue et littérature

plus les cours suivants :

4 cours complémentaires

387-393-82	RELATIONS DE TRAVAIL	3-1-2
393-110-82	INTRODUCTION À LA DOCUMENTATION	2-2-2
393-120-82	RECHERCHES ET INSTRUMENTS DE RÉFÉRENCE	2-4-2
393-130-82	ÉDITION ET COMMERCE DU LIVRE	2-0-2
393-210-82	GESTION DES DOCUMENTS	2-2-2
393-220-82	ANALYSE DOCUMENTAIRE ET INDEXATION	2-2-2
393-230-82	PRÉSENTATION MATÉRIELLE DES TRAVAUX	0-3-2
393-240-82	CLASSIFICATION DÉCIMAL DE DEWAY	2-3-1
393-260-82	CATALOGAGE DES MONOGRAPHIES	2-3-1
393-310-82	CLASSEMENT DE DOCUMENTS ET DE FICHES	1-3-1
393-320-82	DOCUMENTATION AUDIO-VISUELLE	1-2-1
393-340-82	PRÉSERVATION, RÉPARATION ET CONSERVATION	0-2-1
393-360-82	CATALOGAGE DES AUTRES SUPPORTS	1-2-1
393-410-82	CLASSIFICATION LIBRARY OF CONGRESS	2-3-1
393-420-82	DOCUMENTS OFFICIELS	2-2-1
393-430-82	ACQUISITIONS	2-2-2
393-440-82	PUBLICATION EN SÉRIE	1-2-1
393-450-82	CIRCULATION DE LA DOCUMENTATION	1-1-1
393-470-82	ARCHIVISTIQUE	1-2-1
393-520-82	PROJET DE RECHERCHE	0-3-6
393-590-82	STAGES	1-24-4
393-620-82	PUBLICITÉ, ANIMATION ET DIFFUSION	1-3-2
393-630-82	SÉMINAIRE SUR LES MILIEUX DOCUMENTAIRE	0-3-3
393-650-82	SYSTÈMES DOCUMENTAIRES AUTOMATISÉS	2-1-3
401-393-82	LA COMPTABILITÉ EN DOCUMENTATION	3-0-3
401-923-76	ORGANISATION ET MÉTHODES	3-0-3
412-916-77	INITIATION À LA DACTYLOGRAPHIE	1-2-3
420-393-82	INTRODUCTION À L'INFORMATIQUE DOCUMENTAIRE	2-1-3

Préalable du secondaire :

mathématique 522 ou 532

OBJECTIFS COMMUNS DES PROGRAMMES

Les activités d'apprentissage veulent rendre l'élève apte à : manipuler les outils administratifs de base, comprendre les concepts administratifs de base; posséder et utiliser le langage administratif courant; s'informer sur les grandes fonctions de l'entreprise avec ou sans but lucratif et leur environnement; choisir une option de spécialisation en fin de seconde année, et d'en justifier le choix; vivre une première expérience d'ordre administratif, commercial, et humain, avec le milieu socio-économique; utiliser le langage mathématique et les outils correspondants dans l'approche et la solution de problèmes administratifs touchant à l'option choisie; posséder en parallèle à sa spécialisation, une attitude philosophique, à la défendre et à l'expliquer.

CONTENU COMMUN DES PROGRAMMES

Les douze (12) cours obligatoires:

4 d'éducation physique

4 de philosophie

4 de langue et littérature

plus les cours suivants:

4 cours complémentaires

201-102-82	MATHÉMATIQUES	3-2-3
201-103-77	CALCUL DIFFÉRENTIEL ET INTÉGRAL I	3-2-3
201-337-77	STATISTIQUE	3-2-3
383-920-71	INTRODUCTION À L'ÉCONOMIQUE I	3-0-3
383-921-71	INTRODUCTION À L'ÉCONOMIQUE II	3-0-3
401-401-82	MANAGEMENT	2-2-2
401-410-79	DYNAMIQUE DE L'ENTREPRISE	2-2-3
401-420-79	DROIT DE L'ENTREPRISE	3-1-4
401-430-79	GESTION DU PERSONNEL	3-0-3
410-110-79	COMPTABILITÉ I	3-1-4
410-210-79	COMPTABILITÉ II	3-1-4
410-320-79	COMPTABILITÉ ANALYTIQUE DE GESTION	3-1-4
410-410-79	GESTION DES OPÉRATIONS	3-0-3
410-430-74	MARKETING I	3-1-4
410-540-79	FINANCE I	3-1-4
420-947-78	INTRODUCTION À L'INFORMATIQUE DE GESTION	2-1-3

410.01 Marketing

84 crédits

OBJECTIFS DU PROGRAMME

Le marketing peut se définir comme étant l'ensemble des activités de l'entreprise qui se préoccupe de la ressource-consommateur.

Lancer un nouveau produit, ou modifier le lien de production-consommation, suppose une connaissance du marché réel et potentiel, une étude du comportement du consommateur; entrent en ligne de compte les politiques de produits, les politiques de prix, la présentation sur le lieu de vente, l'emballage, le cadre promotionnel et le cadre publicitaire.

Le récent essor de cette discipline motrice de l'activité économique moderne s'amplifie avec le temps et il est probable que désormais l'on pourra parler de spécialisation de marketing vers les secteurs primaire, secondaire et tertiaire de l'économie. Il faut maintenant parler de marketing agricole, de marketing des biens de consommation, de marketing des biens d'équipement, et de marketing des services.

PERSPECTIVES PROFESSIONNELLES

La meilleure école du marketing appliqué étant la vente, la majorité des aspirants et aspirantes se verront, tout comme leurs confrères des universités, lancés sur le champ de bataille de la vente, où toutes les forces réagissent. À ce moment, entrent en action: la finance, les phénomènes sociaux, économiques, psychologiques et la technologie.

Les secteurs où les diplômés et diplômées de cette option pourront évoluer, peuvent être aussi variés que: la force de vente et la représentation, la publicité, la participation aux lancements de campagnes (précédés de l'élaboration), le lieu de vente, sa disposition, son caractère et la présentation des produits (merchandising), l'élaboration et la mise en vigueur des tarifs, les sondages d'opinions, les études de comportements et les études de marché.

Ajoutons ici que le milieu agricole, aussi bien que le milieu industriel ou le tourisme, sont parmi les secteurs ouverts aux candidats et candidates pour une action sans cesse remise en question par le progrès très rapide de cette discipline multidimensionnelle.

CONTENU DU PROGRAMME

Le contenu commun des programmes plus les cours suivants:

401-926-79	COMPORTEMENT DU CONSOMMATEUR	4-0-2
401-934-79	VENTE	3-0-1
410-501-79	COMMERCE DE DÉTAIL I	3-1-2
410-511-79	MARKETING INDUSTRIEL	3-0-1
410-521-79	PROMOTION	3-1-2
410-591-79	PROJET DE FIN D'ÉTUDES EN MARKETING I	0-4-4
410-601-79	COMMERCE DE DÉTAIL II	2-1-2
410-611-79	RECHERCHE COMMERCIALE	2-1-3
410-631-79	MARKETING II	3-0-1

Plus un (1) cours au choix parmi les suivants:

410-691-79 PROJET DE FIN D'ÉTUDES
EN MARKETING II

0-4-4

Tous les cours dont le code se situe dans le 401 et le 410

410.02 Personnel

87 2/3 crédits

OBJECTIFS DU PROGRAMME

Ce programme se propose, aux termes d'une formation générale de deux ans, d'éveiller l'élève entrant dans une année de spécialisation aux problèmes d'administration du personnel et de relations industrielles.

L'accent n'est pas tant mis sur l'art de diriger et de gérer le personnel que sur l'importance du problème humain et ses conséquences de tous ordres, telles que les questions de mouvements de main-d'œuvre, les relations syndicales, les syndicats, leur poids, les négociations, le climat.

L'aspect technique et pratique du cours cerne de près la réalité, puisque, par les méthodes de discussions suivant les cours magistraux, l'élève est appelé à replacer ses connaissances dans un contexte pratique et quotidien.

PERSPECTIVES PROFESSIONNELLES

Dans un contexte où l'élément social est en constante évolution, n'importe quel poste intermédiaire ou supérieur demande aujourd'hui une optique humaine. On ne peut envisager, par exemple, un préposé à l'étude de la rentabilité faisant abstraction des variables sociales concourant à la rentabilité de l'ensemble; c'est-à-dire que tous devraient être un peu des hommes-de-personnel.

Bien que quantitativement, le marché du travail dans cette discipline soit relativement fermé, voici, à titre indicatif, quelques champs d'activités s'ouvrant aux gradués et graduées de cette option: normes techniques et procédures d'embauchage; constitution de dossiers d'embauchage; prévision des besoins humains (en relation avec Production et Finance); application de la politique de salaires; communication avec les écoles, universités et organismes du marché du travail, tant privés que publics; étude de rentabilité de la main-d'œuvre, évaluations des améliorations et contraintes; application et organisations des promotions; développement des compléments sociaux tels que les normes de sécurité, de santé, de loisir et de détente du personnel; préparation des dossiers de convention collective; analyse de la rotation du personnel.

CONTENU DU PROGRAMME

Le contenu commun des programmes plus les cours suivants:

401-927-76	LE DROIT DU TRAVAIL	3-0-3
401-930-76	LE PROCESSUS DE SÉLECTION	3-0-3
401-933-76	LA FORMATION DU PERSONNEL	4-0-4
410-532-74	LE RESSOURCEMENT ET LA DOTATION	4-0-4
410-592-79	PROJET DE FIN D'ÉTUDE I	0-4-4
410-612-74	L'ÉVALUATION DES TÂCHES	3-0-3
410-622-74	LA NÉGOCIATION COLLECTIVE	3-0-3
410-632-74	BÉNÉFICES SOCIAUX	3-0-3

Plus un (1) cours au choix parmi les suivants:

410-692-79 PROJET DE FIN D'ÉTUDE II 0-4-4

Tous les cours dont le code se situe dans le 401 et le 410.

410.03 Finance

85 1/3 crédits

OBJECTIFS DU PROGRAMME

Le caractère dynamique de l'entreprise et de son milieu présuppose de la part des jeunes diplômés et diplômées en finance une grande mobilité assurant leur disponibilité et leur capacité d'adaptation aux changements. Le dynamisme de l'entreprise et de ses composantes, greffé aux multiples interrelations qui en constituent la toile de fond, conduit à l'obligation pour les diplômés et diplômées d'être en possession d'une ouverture d'esprit suffisante leur permettant d'évaluer toutes les composantes des problèmes qu'ils affronteront. Les qualités suivantes devront faire partie de plus en plus de la personnalité du financier: un jugement sûr, une imagination fertile et une sociabilité de tous les instants.

Une bonne formation en économie politique est un atout de première valeur. À cause de l'influence que l'entreprise peut avoir sur son milieu, il est essentiel que nos diplômés et diplômées en finance puissent comprendre les effets directs ou indirects que l'entreprise peut avoir sur l'économie locale ou sur l'économie en général. Ils devront de plus avoir de bonnes connaissances en comptabilité, afin qu'ils puissent comprendre et interpréter des états financiers.

PERSPECTIVES PROFESSIONNELLES

Sur le plan du travail, les carrières offertes sont extrêmement variées. Notons d'abord que les diplômés et diplômées en option finance se verront offrir des postes au niveau intermédiaire. Au sein d'une entreprise industrielle ou commerciale, ils pourront procéder à l'enregistrement des transactions financières, effectuer certaines recherches relatives aux fonds devant satisfaire aux opérations, contribuer à des études sur la rentabilité de divers projets d'investissements, tout en étant responsable d'un personnel d'exécution. Ceci n'exclut pas la possibilité pour eux d'œuvrer en milieux publics et parapublics (municipalités, commissions scolaires, ministères fédéraux ou provinciaux, hôpitaux, sociétés gouvernementales). Les diverses organisations de crédit que sont les compagnies de finance, les banques, les caisses populaires, les compagnies d'assurances, représentent également pour les techniciens et techniciennes en finance, d'éventuels débouchés où ils pourront exécuter sensiblement les mêmes tâches que celles décrites précédemment.

CONTENU DU PROGRAMME

Le contenu commun des programmes plus les cours suivants:

410-503-79	PLACEMENT	3-0-2
410-513-79	COMPTABILITÉ III	3-1-4
410-523-79	PRIX DE REVIENT ET SYSTÈME	4-0-3
410-553-79	MÉTHODOLOGIE QUANTITATIVE	4-0-4
410-593-79	PROJET DE FIN D'ÉTUDE I	0-4-4
410-603-79	FISCALITÉ	4-0-2
410-623-79	CONTRÔLE INTERNE ET VÉRIFICATION	4-0-2
410-640-79	FINANCE II	3-0-2

plus un des cours suivants:

410-613-79	COMPTABILITÉ IV	4-0-4
410-693-79	PROJET DE FIN D'ÉTUDE II	0-4-4

Tous les cours dont le code se situe dans le 401 et le 410.

410.04 Gestion industrielle

84 crédits

OBJECTIFS DU PROGRAMME

Toute entreprise, quelle que soit sa taille et son activité, a des problèmes d'ordre opérationnel: gestion des stocks, réapprovisionnement, files d'attente, quantités optimales à commander, planification des travaux à exécuter ou des livraisons à faire, contraintes de temps, de matériel, d'espace, d'effectifs ou de matières financières disponibles.

Dans la plupart des cas, l'expérience fournit des solutions aux problèmes qui se posent mais dans la plupart des cas également, les entreprises sont obligées de donner une formation de base aux jeunes qu'elles embauchent pour en faire des futurs techniciens et techniciennes qui assureront sa continuité. Souvent elles ne sont pas équipées pour dispenser le genre d'enseignement de base commun à tous les techniciens et techniciennes du secteur Production (biens de consommation, d'équipement, aux services) et elles s'efforcent, au mieux, de leur donner une formation générale avant de les spécialiser dans l'activité qui leur est spécifique.

En vue de combler cette lacune et de fournir aux entreprises le futur personnel de techniciens et techniciennes, on a créé l'option Production: celle-ci fournit aux entreprises un personnel qui, après les études secondaires, aura reçu une formation générale polyvalente de deux ans et une formation d'un an concentrée sur la production.

PERSPECTIVES PROFESSIONNELLES

L'industrie manufacturière et les usines à production continue constituent les principaux employeurs de techniciens et techniciennes en production. Ce sont les débouchés naturels offerts par la production à ceux qui s'intéressent à la gestion industrielle.

CONTENU DU PROGRAMME

Le contenu commun des programmes plus les cours suivants:

242-901-79	LECTURE DE PLANS ET DEVIS	2-1-3
401-920-82	PRODUCTION INDUSTRIELLE	4-0-4
410-514-79	PLANIFICATION, PROGRAMMATION ET CONTRÔLE DE PRODUCTION	3-1-3
410-523-79	PRIX DE REVIENT ET SYSTÈME	4-0-3
410-594-79	PROJET I	0-3-3
410-604-79	GESTION DES MATÉRIAUX ET INVENTAIRES	3-1-3
410-614-79	CONTRÔLE DE LA QUALITÉ	3-1-3
410-622-74	NÉGOCIATION COLLECTIVE	3-0-3
410-624-79	ÉTUDE DU TRAVAIL	2-2-1
Plus un (1) cours au choix parmi les suivants:		
410-694-79	PROJET II	0-3-3

Tous les cours dont le code se situe dans le 401 et le 410.

410.05 Assurances-Vie

85 2/3 crédits

OBJECTIFS

Produit du monde moderne, l'assurance-vie est établie sur des bases scientifiques: calculs actuariels, éléments de sélection des risques, connaissance des besoins individuels et collectifs, efficacité des placements, etc. Ayant constamment évolué et diversifié ses formules, l'assurance-vie présente une image de plus en plus complexe et fait appel à des techniques spécialisées. Elle joue un rôle économique et

social des plus importants. Le programme de formation professionnelle en assurance-vie vise à préparer les candidats et candidates à jouer, par ces techniques spécialisées, ce rôle économique et social au Québec.

PERSPECTIVES PROFESSIONNELLES

Une enquête auprès des directeurs du personnel de plus de douze compagnies d'assurance-vie représentant environ 60% du volume d'assurance-vie au Québec démontre un besoin réel immédiat de diplômés et diplômées de CEGEP spécialisés en assurance-vie.

Sans tenir compte de l'expansion future des entreprises privées et des organismes publics oeuvrant dans ce domaine, il appert que les sièges sociaux et les bureaux principaux des compagnies d'assurance-vie offriront annuellement à ces diplômés et diplômées un nombre égal d'emplois à environ 3% du nombre total de leurs employés.

Le système d'agences et bureaux régionaux ouvre aussi des perspectives de carrières au niveau des fonctions d'administration et de cadres intermédiaires.

Les jeunes filles y trouveront d'intéressantes possibilités d'emploi dans le domaine de l'administration, tant au niveau des sièges sociaux et bureaux principaux qu'au niveau des bureaux régionaux et des agences.

D'autre part, la carrière d'assureur-vie présente de très intéressantes perspectives à ceux qui seront dotés d'une bonne connaissance de l'industrie et du produit. Le nombre des débouchés qu'offre cette carrière n'est limité par aucun facteur délibéré. Les cégépiens et cégépiennes pourront facilement y trouver un débouché si, après un stage dans une institution d'assurances, ils jugent à propos de s'orienter dans cette voie. De plus, par l'agrégation à l'institut des assureurs-vie agréés (C.L.U.), cette carrière peut présenter des caractéristiques hautement professionnelles.

CONTENU DU PROGRAMME

Le contenu commun des programmes plus les cours suivants:

410-503-79	PLACEMENT	3-0-2
410-505-79	ÉLÉMENTS DE L'ASSURANCE-VIE	3-0-2
410-515-79	BESOINS EN ASSURANCE-VIE INDIVIDUELLE	3-0-2
410-525-74	ASPECTS LÉGAUX ET FISCAUX DE L'ASSURANCE-VIE	4-0-4
410-535-74	ÉLÉMENTS D'ACTUARIAT	3-0-3
410-595-79	PROJET DE FIN D'ÉTUDE I	0-4-4
410-605-79	SERVICES AUX ASSURÉS	3-0-2
410-615-79	BESOINS EN ASSURANCE-VIE COLLECTIVE	3-0-2
410-625-79	ÉLÉMENTS DE SÉLECTION DES RISQUES EN ASSURANCE-VIE	0-4-4

Plus un (1) cours au choix parmi les suivants:

410-695-79	PROJET DE FIN D'ÉTUDE II	0-4-4
------------	--------------------------	-------

Tous les cours dont le code se situe dans le 401 et le 410.

410.07 Transport

85 2/3 crédits

OBJECTIFS DU PROGRAMME

Le transport est l'un des secteurs importants de toute économie, dont l'expansion est particulièrement accélérée. L'industrie du transport fait appel à des techniques, des méthodes et des connaissances qui lui sont propres. Dans le passé les entreprises de transport ont dû former elles-mêmes leurs cadres administratifs à partir bien souvent de leur personnel non spécialisé. Aujourd'hui, des facteurs tels que le temps, les coûts, la compétition et la spécialisation contraignent les entreprises à laisser à l'État le rôle de formation, tout en lui assurant,

bien sûr, sa collaboration essentielle. Le programme d'études de l'option transport visera un double objectif:

- 1) d'abord donner à l'élève des outils précis, des techniques, qui lui permettront de se rendre très rapidement productif dans l'entreprise
- 2) d'autre part, à moyen et à long terme, préparer l'élève à accéder à des postes proprement administratifs, grâce à l'apprentissage de méthodes et de politiques propres à l'industrie concernée.

PERSPECTIVES PROFESSIONNELLES

Les diplômés et diplômées en technologie du transport seront donc affectés à la gestion du mouvement des marchandises. À certaines occasions, ils agiront comme intermédiaire entre importateur et exportateur. Ils verront, par exemple, à émettre la documentation du port d'embarquement: ils veilleront à donner les instructions de cheminement adéquat: ils choisiront la manière d'expédier la plus efficace et la plus économique, en tenant compte des contingences fixées pour chaque expédition. Grâce à sa formation polyvalente, ils seront habilités à la gestion de différents services au sein de l'entreprise en transport. Souvent ils seront amenés à rencontrer des clients pour offrir des services de transport et discuter de cotation. Au sein de l'entreprise industrielle, en tant que gérant de trafic ils devront établir d'étroites relations avec les départements de marketing et de production. Telles seront quelques-unes des fonctions principales des futurs diplômés et diplômées.

CONTENU DU PROGRAMME

Le contenu commun des programmes plus les cours suivants:

320-945-79	GÉOGRAPHIE DES TRANSPORTS ET DES SYSTÈMES DE COMMUNICATION	2-2-3
410-507-79	TECHNIQUES DE TRANSPORT I	3-2-4
410-517-79	DROIT ET LES INCIDENCES ÉCONOMIQUES EN TRANSPORT	3-0-2
410-527-79	LOGISTIQUE ET APPLICATIONS AU TRANSPORT I	2-1-2
410-597-79	PROJET DE FIN D'ÉTUDE I	0-4-4
410-607-79	TECHNIQUES DE TRANSPORT II	3-2-4
410-627-79	LOGISTIQUE ET APPLICATION AU TRANSPORT II	2-1-2
410-637-79	MARKETING DU TRANSPORT	1-2-3
Plus un (1) cours au choix parmi les suivants:		
410-697-79	PROJET DE FIN D'ÉTUDE II	0-4-4

Tous les cours dont le code se situe dans le 401 et le 410.

410.11 Administration générale

84 1/3 crédits

OBJECTIFS DU PROGRAMME

Ce programme vise la préparation des individus à évoluer dans deux ou trois domaines spécifiques dès la sortie du collégial, les rendant aptes à faire face à des problèmes de plus en plus diversifiés, particulièrement dans les moyennes et petites entreprises opérant dans des milieux ruraux ou semi-urbains.

PERSPECTIVES PROFESSIONNELLES

Nantis d'une formation plus généraliste que spécialisée, les gradués et graduées pourront occuper toute fonction administrative nécessitant: à la fois un sens poussé de la curiosité et une grande capacité d'adaptation tant au domaine bancaire, qu'à l'administration dans le secteur privé ou public, commercial ou industriel.

CONTENU DU PROGRAMME

Le contenu commun des programmes plus les cours suivants:

410-506-81	VENTE, REPRÉSENTATION, PROMOTION	3-0-3
410-516-81	CONTRÔLES DE RESSOURCES	3-0-3
410-526-81	FORMATION D'ENTREPRENEURSHIP	3-0-3
410-616-81	TRAVAIL ADMINISTRATIF	3-0-3
410-656-81	AGENT DE MAÎTRISE	3-1-3
410-696-81	PROJET DE FIN D'ÉTUDES	0-4-4

Plus quatre (4) cours au choix parmi tous les cours dont le code se situe dans le 401 et le 410.

410.15 Assurances générales

OBJECTIFS

Le programme de formation professionnelle en Assurances générales a pour objectifs de préparer l'élève à se tailler une place dans le domaine de l'assurance générale.

Un comité composé de représentants des collèges concernés, de l'institut d'assurance du Canada et de l'Association des courtiers d'assurance de la province de Québec veille à ce que le programme cadre bien avec la réalité du futur.

Ce programme couvre tous les domaines de l'assurance générale soient: l'assurance-incendie, l'assurance-accident, l'assurance-responsabilité et les assurances diverses telles que la victime, l'interruption des affaires, chaudière, etc.

Cette formation générale en assurance sera une base solide pour nos futurs professionnels et professionnelles dans l'assurance.

PERSPECTIVES PROFESSIONNELLES

En Assurances générales, les besoins en diplômés et diplômées de CEGEP sont réels et les positions offertes sont variées.

La formation polyvalente mais quand même technique des diplômés et diplômées leur permettra d'œuvrer dans n'importe quel secteur d'activités d'une compagnie d'assurances ou d'une maison de courtage, ils pourront également œuvrer dans un organisme public ou une société de fiducie afin d'assurer la bonne marche d'un programme d'assurances ou de sécurité sociale.

La formation des cégépiens et cégépiennes en Assurances générales a reçu la caution de l'institut d'assurance du Canada et de l'Association des courtiers de la province de Québec. Les diplômés et diplômées peuvent ainsi poursuivre leurs études auprès de ces mêmes associations et se voir reconnaître les cours déjà suivis.

Bref, les diplômés et diplômées en Assurances générales ont devant eux une carrière intéressante et peuvent, par leur travail et leur ténacité, atteindre les plus hauts échelons du professionnalisme.

CONTENU DU PROGRAMME

410-405-79	PRINCIPES ET ORGANISATION DES ASSURANCES	2-0-1
410-545-79	ASSURANCE SUR LA PERSONNE	3-0-2
410-555-79	BIENS COMMERCIAUX	3-1-3
410-565-79	RESPONSABILITÉ CIVILE	2-1-2
410-575-79	ASSURANCE POUR LES PARTICULIERS	3-1-2
410-595-79	PROJET DE FIN D'ÉTUDE I	0-4-4
410-635-79	ASSURANCE MULTIRISQUE ET ASSURANCES DIVERSES	3-1-2
410-645-79	SÉLECTION ET TARIFICATION	2-0-1
410-655-79	PRÉVENTION ET ÉVALUATION DES RISQUES	2-1-1
410-665-79	RÈGLEMENTS DES SINISTRES	1-0-1
410-675-79	ASSURANCE AUTOMOBILE	2-1-2
Plus un (1) cours au choix parmi les suivants:		
410-695-79	PROJET DE FIN D'ÉTUDE II	0-4-4

Tous les cours dont le code se situe dans le 401 et le 410.

Secteur professionnel:

411.00 ARCHIVES MÉDICALES

Préalable du secondaire:

mathématique 522 ou 532

90 1/3 crédits

OBJECTIFS DU PROGRAMME

La formation en archives médicales consiste à préparer l'élève à assumer la responsabilité de la tenue des dossiers médicaux.

D'une part, sa formation technique le rendra apte à effectuer l'analyse quantitative du dossier médical et à codifier les maladies et les interventions selon une nomenclature reconnue. D'autre part, sa formation administrative lui permettra d'élaborer la statistique descriptive des maladies, des opérations et des traitements, de participer à la recherche médicale, d'informer l'administrateur sur l'utilisation de ce service, de contribuer à son amélioration et d'établir des systèmes en utilisant les principes de l'automatisation.

PERSPECTIVES PROFESSIONNELLES

L'avancement est fonction de l'expérience, de l'intérêt et de l'habileté que l'on aura démontrés.

Les personnes qui ont assumé une charge administrative dans un service d'archives médicales peuvent accéder à des carrières telles que: archiviste-conseil dont le travail consiste à donner avis et conseils sur toute question relevant de sa compétence professionnelle aux personnes, aux établissements, et aux organismes qui lui en font la demande. Ce travail peut être fait d'une façon permanente ou à l'occasion: archiviste inter-hospitalier(e) qui assure concurremment la responsabilité administrative du service d'archives de plusieurs établissements; archiviste médicale(e) inspecteur chargé d'évaluer un service d'archives et de faire rapport à un organisme compétent (ex.: l'assurance-hospitalisation).

CONTENU DU PROGRAMME

Les douze (12) cours obligatoires:

4 d'éducation physique

4 de philosophie

4 de langue et littérature

plus les cours suivants:

4 cours complémentaires

101-911-78	BIOLOGIE HUMAINE I	3-2-3
101-921-78	BIOLOGIE HUMAINE II	3-2-3
201-337-77	STATISTIQUE	3-2-3
350-906-77	INTERRELATION DANS LE MONDE PROFESSIONNEL	2-1-3
387-979-72	INITIATION AUX TECHNIQUES D'ENQUÊTE SOCIALE	1-2-3
401-411-81	ADMINISTRATION EN MILIEU HOSPITALIER	3-0-3
411-101-81	INITIATION AUX ARCHIVES MÉDICALES	3-0-3
411-201-81	STRUCTURE ORGANISATIONNELLE ET CLÉRICALE	3-1-3
411-301-81	ANALYSE DU DOSSIER DU BÉNÉFICIAIRE ET COMITÉS	4-1-2

411-311-77	MÉDECINE CLINIQUE I	3-1-3
411-401-81	CODAGE ET RÉPERTOIRE	4-1-4
411-411-77	MÉDECINE CLINIQUE II	3-1-3
411-421-81	PHARMACOLOGIE ET LABORATOIRE CLINIQUE	3-1-3
411-501-81	GESTION D'UN SERVICE D'ARCHIVES MÉDICALES	3-0-3
411-511-77	SPÉCIALITÉS MÉDICALES	3-0-3
411-521-77	BIO-STATISTIQUES ET ÉPIDÉMIOLOGIE	2-1-3
411-591-81	STAGE I	0-23-2
411-611-77	INTERCONNEXION DES DOSSIERS	2-0-2
411-621-77	INFORMATION JURIDIQUE	3-0-3
411-691-81	STAGE II	0-27-2
420-900-74	INITIATION À L'INFORMATIQUE	2-1-3
420-919-75	INITIATION À UN LANGAGE DE PROGRAMMATION	2-1-3

Secteur professionnel:

412.01 **SECRETARIAT**

Préalable du secondaire:

aucun

75 crédits

plus les cours complémentaires

4 cours complémentaires

* 3 cours de langue seconde (anglais ou français)

OBJECTIFS DU PROGRAMME

Les principaux objectifs de ce programme sont de rendre l'élève capable d'assumer les responsabilités inhérentes à un travail de secrétariat: dactylographier des lettres, des rapports et autres documents à partir d'un texte ou d'une machine à dicter; assortir, classer et repérer des documents selon la méthode de classement de l'entreprise: alphabétique, numérique, alphanumérique, géographique, chronologique, topologique; rédiger la correspondance et autres documents à partir de notes ou d'idées maitresses; recevoir et communiquer des messages; dépouiller et acheminer la correspondance reçue et à l'occasion expédier la correspondance; prendre et transcrire des notes sténographiques d'un texte dicté; recevoir les visiteurs et répondre à leurs besoins; reproduire un document en utilisant un procédé de reprographie: duplicateur à l'encre, à l'alcool, photocopieur; tenir à jour les comptes, les relevés de comptes; organiser les réunions; organiser les déplacements du patron; effectuer les opérations monétaires courantes: dépôts, émissions de chèques; coordonner le travail de bureau en distribuant le travail aux employés, en participant à son évaluation et en pourvoyant aux articles nécessaires à la bonne organisation du bureau; synthétiser divers documents et transmettre l'information.

De plus, permettre à l'élève d'accroître ses qualités personnelles de jugement, d'initiative, d'autonomie et de sens des responsabilités.

L'atteinte de ces objectifs suppose: une solide formation générale; une connaissance adéquate des différentes composantes de l'activité commerciale, industrielle et publique; une maîtrise des techniques de base appropriées au travail de secrétariat; une excellente connaissance de la langue maternelle parlée et écrite; une connaissance suffisante de la langue seconde parlée et écrite pour répondre aux exigences du marché du travail.

PERSPECTIVES PROFESSIONNELLES

Quel que soit le secteur de l'économie, les rouages d'une saine administration exigent la présence de secrétaires aptes à accomplir les diverses tâches d'un secrétariat, du niveau d'exécution le plus simple aux fonctions les plus complexes de collaboration et de direction.

La formation générale et professionnelle reçue, la flexibilité d'adaptation permettront à la secrétaire d'assumer des responsabilités autant dans l'industrie, les entreprises et administrations publiques et privées que dans les professions libérales et les entreprises commerciales.

CONTENU DU PROGRAMME

Les couze (12) cours obligatoires:

- 4 d'éducation physique
- 4 de philosophie
- 4 de langue et littérature

201-112-77	MATHÉMATIQUES COMMERCIALES	2-1-3
350-906-77	INTERRELATIONS DANS LE MONDE PROFESSIONNEL	1-2-3
383-915-71	INITIATION À LA VIE ÉCONOMIQUE	3-0-3
401-913-76	STRUCTURE DE L'ENTREPRISE	3-0-3
401-916-76	DROIT DES AFFAIRES	3-0-3
401-999-82	COMPTABILITÉ	3-0-3
412-101-77	DACTYLOGRAPHIE I	1-2-0
412-201-77	DACTYLOGRAPHIE II	1-2-2
412-211-77	STÉNOGRAPHIE I	1-3-3
412-231-77	PROCÉDÉS DE SECRETARIAT I	2-1-1
412-301-77	DACTYLOGRAPHIE III	2-2-2
412-311-77	STÉNOGRAPHIE II	1-3-3
412-401-77	DACTYLOGRAPHIE IV	2-2-2
412-411-77	STÉNOGRAPHIE III (langue maternelle)	1-2-2
412-421-77	STÉNOGRAPHIE, LANGUE SECONDE I	1-2-2
412-431-77	PROCÉDÉS DE SECRETARIAT II	2-1-1
412-441-77	RÉDACTION DE DOCUMENTS	2-2-2
412-501-77	DACTYLOGRAPHIE V	2-2-3
412-531-77	RÔLE ET FONCTION DE LA SECRÉTAIRE	3-0-1
420-900-74	INITIATION À L'INFORMATIQUE	2-1-3
601-911-76	FRANÇAIS ÉCRIT	3-0-3
	plus un des deux cours suivants:	
412-511-77	STÉNOGRAPHIE IV (Langue maternelle)	1-2-2
	ou	
412-541-81	TRAITEMENT DE TEXTE	1-2-2
	plus un cours au choix parmi les suivants:	
412-521-77	STÉNOGRAPHIE, LANGUE SECONDE II	1-2-2
412-551-77	TRANSCRIPTION	1-2-2

* La connaissance de la langue seconde de l'élève est évaluée au moment de son entrée au collège. Si l'élève doit débiter au niveau 101, on lui permettra de suivre un cours de langue seconde en complémentaire afin qu'il puisse atteindre le niveau 401 en cinquième session. S'il possède déjà le niveau 401 ou s'il l'atteint après un ou plusieurs cours, il est exempté des cours de langue seconde et il n'est pas tenu de les remplacer.

COURS DE SERVICE ET COMPLÉMENTAIRES DESTINÉS AUX AUTRES PROGRAMMES

412-916-77	INITIATION À LA DACTYLOGRAPHIE	1-2-3
------------	--------------------------------	-------

413.01 ADMINISTRATION ET COOPÉRATION

Préalables du secondaire:

mathématique 522 ou 532

85 2/3 crédits

OBJECTIFS DU PROGRAMME

Former des administrateurs et administratrices qui seront d'abord des hommes de culture en plus d'être des techniciens et techniciennes. Compléter et concrétiser les connaissances acquises, par des relations très étroites avec le monde du travail.

Par une pédagogie nouvelle, favoriser un travail plus efficace au niveau de l'apprentissage scolaire et, à long terme, dans le secteur occupationnel.

PERSPECTIVES PROFESSIONNELLES

Les entreprises coopératives jouent un rôle de plus en plus important au Québec et se développent très rapidement, d'où la nécessité d'employer du personnel très bien préparé.

Le milieu coopératif offre nombre d'emplois tels que: gérants, gérants-adjoints, comptables, assistants-comptables des Caisses d'épargne et de crédit, conseillers techniques, aides techniques, conseillers à l'éducation et à la consommation pour les Unions Régionales, etc.

Toutes les entreprises coopératives, consommation, habitation, agriculture, pêcheries, ont d'ailleurs ce même besoin de personnel qualifié et formé à la coopération

CONTENU DU PROGRAMME

Les douze (12) cours obligatoires:

4 d'éducation physique

4 de philosophie

4 de langue et littérature

plus les cours suivants:

4 cours complémentaires

201-103-77	CALCUL DIFFÉRENTIEL ET INTÉGRAL I	3-2-3
201-337-77	STATISTIQUE	3-2-3
330-951-75	HISTOIRE DU QUÉBEC DE 1867 À NOS JOURS	3-0-3
383-920-71	INTRODUCTION À L'ÉCONOMIE I	3-0-3
383-921-71	INTRODUCTION À L'ÉCONOMIE II	3-0-3
387-964-75	SOCIOLOGIE DE LA SOCIÉTÉ QUÉBÉCOISE	3-0-3
401-410-79	DYNAMIQUE DE L'ENTREPRISE	2-2-3
401-420-79	DROIT DE L'ENTREPRISE	3-1-4
401-430-79	GESTION DU PERSONNEL	3-0-3
401-927-76	LE DROIT DU TRAVAIL	3-0-3
410-110-79	COMPTABILITÉ I	3-1-4
410-210-79	COMPTABILITÉ II	3-1-4
410-320-79	COMPTABILITÉ ANALYTIQUE DE GESTION	3-1-4

410-410-79	GESTION DES OPÉRATIONS	3-0-3
410-430-74	MARKETING I	3-1-4
410-513-79	COMPTABILITÉ III	3-1-4
410-540-79	FINANCE I	3-1-4
410-553-79	MÉTHODOLOGIE QUANTITATIVE	4-0-4
413-201-82	HISTOIRE ET SOCIOLOGIE DE LA COOPÉRATION	3-0-3
413-202-76	COMPTABILITÉ DES CAISSES POPULAIRES	3-1-4
413-601-73	SOCIOLOGIE DU COMPORTEMENT ÉCONOMIQUE	3-1-3
413-602-73	ÉPARGNE-CRÉDIT-IMPÔTS	3-1-3
413-603-82	PARTICIPATION ET COOPÉRATION	2-2-3
413-604-82	POLITIQUES COOPÉRATIVES	2-2-3
420-947-78	INTRODUCTION À L'INFORMATIQUE DE GESTION	2-1-3
604-908-83	ANGLAIS DES AFFAIRES	3-0-3

Secteur professionnel :**414.00 TOURISME**

90 crédits

Préalables du secondaire :

mathématique 522 ou 532

OBJECTIF DU PROGRAMME

Le programme en tourisme prépare les élèves à travailler activement au développement de l'industrie touristique en les rendant aptes à intervenir par leurs connaissances générales et professionnelles, par leurs qualités personnelles et leur dynamisme. Ces praticiens et praticiennes auront acquis des habiletés minimales autant en promotion touristique qu'en accueil et en animation. Ils seront davantage spécialisés dans l'un ou l'autre de ces domaines selon leur lieu de formation.

PERSPECTIVES PROFESSIONNELLES

Les techniciens et techniciennes en tourisme sont aptes à participer à l'analyse touristique d'un milieu, à la mise sur pied de services touristiques et à leur promotion. À cette fin, ils peuvent appliquer des conclusions d'études et mettre en valeur de nouveaux attraits touristiques.

Leurs moyens d'action sont, entre autres: l'animation de festivals populaires ou de congrès; l'information; l'accueil de visiteurs; l'accompagnement de groupes; l'animation de visites touristiques; l'organisation de voyage dans les agences commerciales.

Les principaux employeurs sont les suivants: les associations touristiques nationales, régionales et municipales; les chambres de commerce, les ministères fédéraux et provinciaux qui se préoccupent du tourisme; les agences de voyages, les compagnies de transport, etc.

CONTENU DU PROGRAMME

Les douze (12) cours obligatoires:

4 d'éducation physique

4 de philosophie

4 de langue et littérature

plus les cours suivants:

4 cours complémentaires

(COURS OBLIGATOIRES)

201-337-77	STATISTIQUE	3-2-3
401-901-75	INTRODUCTION AUX PRINCIPES ADMINISTRATIFS	3-0-3
401-913-76	STRUCTURE DE L'ENTREPRISE	3-0-3
401-999-82	COMPTABILITÉ	3-0-3
410-430-74	MARKETING I	3-1-4
410-611-74	RECHERCHE COMMERCIALE	3-0-3
414-101-80	INTRODUCTION AU TOURISME	2-1-3
414-111-80	TECHNIQUES D'ACCUEIL ET D'ANIMATION	2-1-1
414-211-80	TOURISME RÉGIONAL AU QUÉBEC	2-1-3
414-321-80	LES GRANDES ATTRACTIONS TOURISTIQUES DU MONDE I	2-1-3
414-371-80	AMÉNAGEMENT TOURISTIQUE I	2-1-3
414-421-80	LES GRANDES ATTRACTIONS TOURISTIQUES DU MONDE II	2-1-3
414-501-77	AGENCE DE VOYAGE	2-2-2
414-521-80	LÉGISLATION TOURISTIQUE	3-0-3

414-601-80	ORGANISATION DE VOYAGES	2-1-3
414-631-80	PROMOTION TOURISTIQUE	3-1-4
414-671-80	ORGANISATION HOTELLIÈRE	2-0-2
414-691-80	PROJET TOURISTIQUE II	1-5-6
420-948-78	INITIATION À L'INFORMATIQUE COMMERCIALE	2-1-3
	LANGUE SECONDE (ou TROISIÈME LANGUE)	3-0-3
	LANGUE SECONDE (ou TROISIÈME LANGUE)	3-0-3

* Il est souhaitable que l'élève atteigne au moins le niveau 401 en langue seconde. Deux cours de langue sont obligatoires. Les élèves qui auraient atteint le niveau 401 lors de leur inscription au programme peuvent s'inscrire soit à deux cours plus avancés, soit à deux cours d'une troisième langue offerte par le collège.

COURS OPTIONNELS

N.B. Chaque institution choisit huit (8) ou neuf (9) cours parmi la liste des cours optionnels suivants, pour un total de 16 1/3 crédits (environ).

201-102-82	MATHÉMATIQUES	3-2-3
320-103-70	INTRODUCTION À LA CARTE DU MONDE	2-1-3
350-414-80	PSYCHOLOGIE DU TOURISME	2-1-1
414-201-80	ÉCONOMIE DU TOURISME	2-1-3
414-311-80	LES ÉQUIPEMENTS TOURISTIQUES	2-1-3
414-341-80	MÉTHODOLOGIE DE TRAVAIL EN TOURISME	2-1-3
414-351-80	LES GRANDES DESTINATIONS TOURISTIQUES DU MONDE I	1-1-2
414-361-80	TARIFICATION I	2-1-3
414-381-80	L'INDUSTRIE TOURISTIQUE I	1-3-0
414-401-80	ANALYSE TOURISTIQUE DES FAITS CULTURELS	2-1-3
414-411-80	ANIMATION TOURISTIQUE (GUIDAGE)	1-2-1
414-451-80	LES GRANDES DESTINATIONS TOURISTIQUES DU MONDE II	1-1-2
414-461-80	TARIFICATION II	2-1-3
414-471-80	AMÉNAGEMENT TOURISTIQUE II	1-2-3
414-481-80	L'INDUSTRIE TOURISTIQUE II	1-3-0
414-551-80	LES GRANDES DESTINATIONS TOURISTIQUES DU MONDE III	1-1-2
414-561-80	TARIFICATION III	2-1-3
414-571-80	LES LOISIRS TOURISTIQUES	2-1-3
414-581-80	L'INDUSTRIE TOURISTIQUE III	1-3-0
414-641-81	AGRO-TOURISME	2-1-3
414-651-80	LES GRANDES DESTINATIONS TOURISTIQUES DU MONDE IV	1-1-2
414-661-80	VENTE DE SERVICES TOURISTIQUES	1-2-1
414-681-80	L'INDUSTRIE TOURISTIQUE IV	1-3-0
430-581-77	COMMERCIALISATION ET ORGANISATION DE CONGRÈS	2-2-1
COURS DE SERVICE ET COMPLÉMENTAIRES DESTINÉS AUX AUTRES PROGRAMMES		
414-301-77	ETHIQUE PROFESSIONNEL	1-2-1

Secteur professionnel :

420.00 INFORMATIQUE

Préalable du secondaire :

mathématique 522 ou 532

90 crédits

OBJECTIFS DU PROGRAMME

Le programme d'informatique a pour but de former des techniciens et des techniciennes en informatique de gestion. Cet enseignement permet aux élèves d'acquérir entre autre une formation technique en programmation et un ensemble de connaissances générales d'analyse et de conception.

L'enseignement de l'informatique est réparti sur six sessions et représente un total de près de 1300 heures de cours. Les trois premières sessions donnent de solides notions concernant le traitement de l'information et les matériels et logiciels. La quatrième session offre de bonnes connaissances du langage Cobol et de l'analyse structurée. Les cinquième et sixième sessions présentent d'une part une formation dans le développement et l'implantation de systèmes informatisés, confrontent avec des problèmes concrets d'informatisation au moyen d'un long projet de fin d'études, et permettent, grâce à un éventail de notions optionnelles, de teinter les compétences acquises de connaissances additionnelles dans l'une ou plusieurs des applications plus particulières aux grands ateliers ou aux petites et moyennes entreprises, ou aux systèmes ou encore aux procédés industriels.

La formation générale du technicien ou de la technicienne en informatique exige l'acquisition des notions de base indispensables dans les disciplines suivantes: administration, mathématiques et psychologie.

Le développement des facultés d'expression, tant orales, qu'écrites, est très important. L'adaptabilité générale des cours de ce programme, face aux exigences même locales du marché du travail, et face aux évolutions continues de la technologie, offre à l'élève une formation aussi conforme que possible aux besoins de la profession.

PERSPECTIVES PROFESSIONNELLES

À une époque où nos sociétés consomment le micro-processeur dans une variété sans cesse croissante de fonctions, le besoin en personnel qualifié se fait de plus en plus pressant.

La diversité des applications de l'informatique ouvre au technicien et à la technicienne un horizon qui s'élargit sans cesse.

Dans ce contexte, la personne diplômée peut envisager divers plans de carrière, soit dans la petite ou moyenne entreprise, où l'éventail de tâches qui lui est confié est généralement vaste, soit dans la grande entreprise où la complexité de certaines applications offrent des défis séduisants, soit même en travaillant à son compte.

Mais en définitive, autant la technologie en cause est mouvante, autant la personne diplômée devra constamment se tenir à jour et affiner sa spécialisation dans la direction de son choix.

CONTENU DU PROGRAMME

Les douze (12) cours obligatoires:

4 d'éducation physique

4 de philosophie

4 de langue et littérature

plus les cours suivants:

4 cours complémentaires

201-122-82	MATHÉMATIQUES APPLIQUÉES	3-2-3
201-257-82	STATISTIQUES	3-2-3
350-906-77	INTERRELATION DANS LE MONDE PROFESSIONNEL	1-2-3
401-103-82	ADMINISTRATION I	3-2-3
420-101-82	LOGIQUE DE PROGRAMMATION	2-3-3
420-111-82	INFORMATIQUE ET ORDINATEUR	3-3-3
420-201-82	TECHNIQUES DE PROGRAMMATION	3-3-3
420-211-82	LANGAGE D'ASSEMBLAGE	3-2-3
420-301-82	STRUCTURES DE DONNÉES	2-3-3
420-311-82	SYSTÈME D'EXPLOITATION	3-3-3
420-401-82	ANALYSE	3-3-3
420-411-82	COBOL	3-4-3
420-421-82	CHAMPS D'APPLICATIONS I	3-3-5
420-501-82	DÉVELOPPEMENT ET IMPLANTATION I	3-6-3
420-511-82	SYSTÈME DE GESTION DE BASE DE DONNÉES	3-2-3
420-521-82	CHAMPS D'APPLICATION III	3-3-5
420-591-82	PROJET DE FIN D'ÉTUDES I	1-4-3
420-601-82	DÉVELOPPEMENT ET IMPLANTATION II	3-6-6
420-621-82	CHAMPS D'APPLICATION II	3-3-5
420-691-82	PROJET DE FIN D'ÉTUDES II	0-5-3
plus un des deux cours suivants:		
243-920-82	CIRCUITS ÉLECTRONIQUES	2-2-2
401-203-82	ADMINISTRATION II	2-2-2

COURS DE SERVICE ET COMPLÉMENTAIRES DESTINÉS AUX AUTRES PROGRAMMES

420-107-83	ALGORITHMES	2-4-1
420-207-75	INTRODUCTION AUX SYSTÈMES INFORMATIQUES	2-2-2
420-217-78	ORDINATEUR ET PROGRAMMATION SYMBOLIQUE	3-2-1
420-248-81	INTRODUCTION AUX LANGAGES FORTRAN ET BASIC	2-2-2
420-307-78	INTRODUCTION AUX SYSTÈMES D'EXPLOITATION	2-3-1
420-317-78	ARCHITECTURE DES ORDINATEURS	3-1-1 ¹
420-393-82	INTRODUCTION À L'INFORMATIQUE DOCUMENTAIRE	2-1-3
420-417-78	PROGRAMMATION DES ENTRÉES/SORTIES	2-3-2
420-507-78	LANGAGES ÉVOLUÉS	3-6-3
420-900-74	INITIATION À L'INFORMATIQUE	2-1-3
420-911-75	INTRODUCTION AU LANGAGE FORTRAN	2-1-3
420-912-75	INTRODUCTION AU LANGAGE COBOL	2-1-3
420-913-75	INTRODUCTION AU LANGAGE PL/1	2-1-3
420-914-75	INTRODUCTION AU LANGAGE ASSEMBLEUR	2-1-3

420-915-75	INTRODUCTION AU LANGAGE GAP (RPG)	2-1-3
420-916-75	INTRODUCTION AU LANGAGE ALGOL	2-1-3
420-917-75	INTRODUCTION AU LANGAGE APL	2-1-3
420-918-75	INTRODUCTION AU LANGAGE BASIC	2-1-3
420-919-75	INTRODUCTION À UN LANGAGE DE PROGRAMMATION	2-1-3
420-927-82	INITIATION À L'INFORMATIQUE ET ÉLÉMENTS DE PROGRAMMATION	2-2-2
420-945-76	INFORMATIQUE S.P.S.S.	3-0-3
420-946-78	PROGRAMMATION DES MICRO- ORDINATEURS	2-1-3
420-947-78	INTRODUCTION À L'INFORMATIQUE DE GESTION	2-1-3
420-948-78	INTRODUCTION À L'INFORMATIQUE COMMERCIALE	2-1-3
420-950-81	INITIATION AUX APPLICATIONS SCIENTIFIQUES	2-1-3
420-960-81	INITIATION AUX APPLICATIONS DE GESTION	2-1-3
420-970-81	INITIATION AUX APPLICATIONS SUR MICRO-ORDINATEURS	2-1-3
420-980-81	INTRODUCTION AUX APPLICATIONS NON-NUMÉRIQUES	2-1-3

Secteur professionnel:

430.00 TECHNIQUES HÔTELIÈRES

Préalable du secondaire:

aucun

430.01 Hôtellerie

92 1/3 crédits

OBJECTIFS DU PROGRAMME

L'industrie touristique, dans l'économie du Québec suscitera un essor considérable de l'hôtellerie et de la restauration. Le ministère du Tourisme, de la Chasse et de la Pêche, en collaboration avec le ministère de l'Éducation, dispense un programme en hôtellerie.

Le programme de techniques hôtelières a pour but de préparer les futurs diplômés et diplômées à occuper des postes de service et de direction dans l'industrie de l'hébergement, de l'alimentation et de l'accueil.

Afin de répondre à ces objectifs de base, ce programme englobant six sessions comporte en plus des cours généraux, des cours spécifiques à l'exploitation hôtelière: relations publiques, organisation des loisirs, promotion des ventes et publicité, comptabilité gestion des différents services tels que, la production, l'hébergement, les ventes, le personnel, la comptabilité et la restauration (restaurant, boissons et banquets).

PERSPECTIVES PROFESSIONNELLES

L'expansion de l'industrie hôtelière et de la restauration au Québec requiert de plus en plus un personnel hautement qualifié en organisation et administration hôtelière.

Nature du travail. Les spécialistes sont appelés à travailler au niveau des cadres intermédiaires à la réception, au comptoir ou à la caisse d'un centre d'hébergement tel que: restaurant, hôtel, motel, auberge.

Ils peuvent assumer certaines fonctions dans des secteurs d'activité connexes comme les transports des voyageurs, les agences de voyages, les services touristiques, les entreprises de denrées alimentaires et les services de relations extérieures d'entreprises commerciales et autres. Dans les avions, les trains et dans certains autobus, sur les navires, on retrouve des commissaires de bord (stewards), des hôtesses, des guides qui voient au bien-être des voyageurs.

Champ de travail. À la réception d'un hôtel ou d'un motel, les techniciens et techniciennes en hôtellerie peuvent travailler comme hôte (ou hôtesse) pour accueillir le client, le renseigner, le guider suivant ses besoins.

Ils s'occupent des formalités administratives à l'arrivée et au départ du client: ils l'enregistrent au livre des voyageurs, lui assigne une chambre ou une suite, leur fait connaître les activités en cours et le fait accompagner par un chasseur.

CONTENU DU PROGRAMME

Les douze (12) cours obligatoires:

- 4 d'éducation physique
- 4 de philosophie
- 4 de langue et littérature

plus les cours suivants:

4 cours complémentaires

350-906-77	INTERRELATION DANS LE MONDE PROFESSIONNEL	1-2-3
350-914-77	RELATIONS HUMAINES	2-1-3
401-925-76	PERSONNEL	3-0-3
410-110-79	COMPTABILITÉ I	3-1-4
430-101-77	DÉCORATION HÔTELIÈRE I	1-1-0
430-111-77	ADMINISTRATION HÔTELIÈRE	2-2-1
430-121-78	INITIATION À L'OENOLOGIE	1-1-0
430-131-77	CUISINE DE BASE I	1-4-0
430-141-77	SERVICE DE TABLE I	0-5-0
430-151-77	GÉOGRAPHIE TOURISTIQUE DU QUÉBEC	2-0-1
430-201-77	DÉCORATION HÔTELIÈRE II	1-1-1
430-211-77	TECHNIQUES D'HÉBERGEMENT	3-2-1
430-221-77	INITIATION AU SERVICE DES BOISSONS	2-1-0
430-231-77	CUISINE DE BASE II	1-4-0
430-241-77	SERVICE DE TABLE II	0-5-0
430-251-78	SOMMELLERIE	2-0-1
430-301-77	OPÉRATIONS COMPTABLES DE RÉCEPTION	3-1-1
430-311-77	TECHNOLOGIE DU SERVICE DES BOISSONS	1-2-0
430-331-77	CUISINE ACTIVE I	1-4-0
430-341-77	SERVICE DE TABLE II ET SOMMELLERIE APPLIQUÉE	0-5-0
430-401-77	CONTRÔLE DE GESTION HÔTELIÈRE	2-2-1
430-411-77	GESTION EN RESTAURATION	3-0-1
430-421-77	GÉOGRAPHIE TOURISTIQUE DU CANADA ET DU MONDE	2-0-1
430-431-77	CUISINE ACTIVE II	1-4-0
430-441-77	SERVICE DE TABLE IV ET SOMMELLERIE APPLIQUÉE	1-4-0
430-501-77	COMPTABILITÉ HÔTELIÈRE	3-1-3
430-511-77	AMÉNAGEMENT HÔTELIER	2-2-1
430-521-77	POLITIQUE GÉNÉRALE D'ADMINISTRATION	1-2-1
430-530-77	GESTION D'APPROVISIONNEMENT	2-1-1
430-540-77	GESTION FINANCIÈRE EN HÔTELLERIE ET SERVICES ALIMENTAIRES	2-1-1
430-561-77	MARKETING TOURISTIQUE HÔTELIER	1-2-1
430-571-77	ORGANISATION ET ÉCONOMIE DU TOURISME	2-0-1
430-581-77	COMMERCIALISATION ET ORGANISATION DES CONGRÈS	2-2-1
430-582-81	LÉGISLATION ET DROITS HÔTELIERS	3-0-1
430-590-77	SÉMINAIRE DE GROUPES	1-2-0
430-601-77	STAGE	40h/sem.

**430.02 Techniques de gestion
des services alimentaires**

91 1/3 crédits

OBJECTIFS DU PROGRAMME

L'industrie de l'alimentation joue, dans l'économie d'un pays, un rôle prépondérant qui la situe parmi les plus importantes. C'est pourquoi l'élève qui s'y engage reçoit:

Un cours de formation professionnelle en cuisine qui comprend, en plus d'une formation très avancée de cuisine pratique (1 440 périodes), une formation en contrôle et administration de cuisine connaissances de base d'alimentation rationnelle, de chimie culinaire, d'aménagement et de gestion de personnel.

Des cours de formation générale (philosophie, français, anglais, psychologie). Ces cours vont de pair avec ceux qu'il reçoit en relations humaines et aident à développer les aptitudes de l'élève à conduire des groupes de travail.

PERSPECTIVES PROFESSIONNELLES

Nature du travail. Au Québec, peu d'efforts avaient été faits jusqu'à présent pour former des chefs administrateurs de cuisine. Ces fonctions de responsable exigent, outre des connaissances essentielles de cuisine, de solides connaissances d'administration de cuisine et de gestion de personnel.

L'élève diplômé de ce cours est apte, après avoir acquis l'expérience nécessaire dans le milieu, à occuper un poste de responsable de la production alimentaire, de la formation du personnel dans des établissements commerciaux, industriels ou institutionnels.

Champ de travail. Ces spécialistes sont appelés à travailler au niveau des cadres intermédiaires dans l'exploitation des différents services alimentaires. Ils s'occupent principalement de l'approvisionnement, de la production alimentaire qualitative et quantitative, de la gestion du personnel affecté à son service et de l'administration de son budget.

CONTENU DU PROGRAMME

Les douze (12) cours obligatoires:

4 d'éducation physique

4 de philosophie

4 de langue et littérature

plus les cours suivants:

4 cours complémentaires

350-914-77	RELATIONS HUMAINES	2-1-3
401-925-76	PERSONNEL	3-0-3
410-110-79	COMPTABILITÉ I	3-1-4
410-210-79	COMPTABILITÉ II	3-1-4
430-102-77	CUISINE DE BASE	5-10-1
430-112-77	ADMINISTRATION DES SERVICES ALIMENTAIRES	2-1-1
430-202-77	PRODUCTION DE CUISINE I	5-10-1
430-212-77	HYGIÈNE ET SALUBRITÉ DES SERVICES ALIMENTAIRES	3-0-1
430-222-77	GESTION DES SERVICES ALIMENTAIRES I	2-1-1
430-302-77	PRODUCTION ET DÉCORATION CULINAIRES	0-15-1
430-402-77	PRODUCTION DE CUISINE II	0-15-1
430-412-77	ALIMENTATION RATIONNELLE	1-2-1
430-422-77	GESTION DES SERVICES ALIMENTAIRES II	2-1-1
430-502-77	INITIATION AUX TECHNIQUES DE RESTAURANT	1-3-1
430-512-77	CHIMIE ALIMENTAIRE	1-2-1

430-522-77	GESTION DES SERVICES ALIMENTAIRES III	1-2-1
430-530-77	GESTION D'APPROVISIONNEMENT	2-1-1
430-540-77	GESTION FINANCIÈRE EN HÔTELLERIE ET SERVICES ALIMENTAIRES	2-1-1
430-552-77	NUTRITION APPLIQUÉE	1-2-1
430-562-77	AMÉNAGEMENT DE CUISINE	1-1-1
430-572-77	CUISINE DES RÉGIMES	2-1-0
430-582-81	LÉGISLATION ET DROITS HÔTELIERS	3-0-1
430-590-77	SÉMINAIRE DE GROUPES	1-2-0
430-602-77	STAGE	40h/sem.

COURS DE SERVICE ET COMPLÉMENTAIRES DESTINÉS AUX AUTRES PROGRAMMES

430-515-78	ORGANISATION DES LOISIRS EN HÔTELLERIE	3-0-2
------------	--	-------

Secteur professionnel :

511.01 ARTS PLASTIQUES

Préalable du secondaire :

aucun

61 crédits

OBJECTIFS DU PROGRAMME

Le programme d'arts plastiques ne constitue pas une spécialité au collège; cependant, ce programme fournit à l'élève une formation de base lui permettant de s'orienter vers une spécialisation artistique de niveau collégial ou universitaire.

Les cours d'organisation picturale et spatiale ont pour but d'apprendre aux futurs artistes le langage plastique utilisé dans le monde des arts. L'histoire de l'art, en plus d'instruire sur les grandes oeuvres, sur leurs auteurs et leur milieu à travers les âges, constituera pour l'élève une documentation de grande valeur. Des cours de dessin technique apprendront un langage graphique universel à tous les élèves qui auront choisi de s'exprimer par le dessin. L'enseignement de la couleur et de son utilisation, des matériaux et de leur transformation, est essentiel à ceux qui se destinent à la création.

Enfin, l'apprentissage des techniques diverses reliées aux modes d'expression choisis, viendra fournir aux artistes les moyens nécessaires à la réalisation de leurs oeuvres.

PERSPECTIVES PROFESSIONNELLES

Tel qu'indiqué ci-dessus, le programme d'arts plastiques constitue un cours de base pour tous les élèves qui se destinent, d'une part, à l'apprentissage des métiers d'art, et d'autre part, aux études artistiques supérieures. À quelque besoin que doive répondre ce programme d'études, il implique chez l'élève un certain nombre de qualités personnelles qu'il faut signaler. Les candidats et candidates qui veulent s'engager dans l'étude et la recherche en arts plastiques doivent posséder une grande curiosité intellectuelle, un esprit créateur poussé et une bonne dextérité manuelle.

CONTENU DU PROGRAMME

Les douze (12) cours obligatoires:

4 d'éducation physique

4 de philosophie

4 de langue et littérature

plus les cours suivants:

4 cours complémentaires

510-110-77	RECHERCHE ET DOCUMENTATION I	2-4-6
510-210-77	RECHERCHE ET DOCUMENTATION II	2-4-6
510-310-77	ORGANISATION PICTURALE	1-2-3
510-320-77	ORGANISATION SPATIALE	1-2-3
510-410-78	EXPRESSION PICTURALE	1-2-2
510-420-78	EXPRESSION SPATIALE	1-2-2
511-101-78	DESSIN TECHNIQUE I	1-2-1
511-111-78	TECHNIQUES ET MATÉRIAUX	1-2-1
511-201-78	DESSIN TECHNIQUE II	1-2-1

511-221-78	DESSIN I	1-2-1
511-321-78	DESSIN II	1-2-1
511-331-78	COULEUR I	1-2-2
511-341-79	TECHNIQUES SPÉCIALISÉES I	2-4-1
511-431-78	COULEUR II	1-2-2
511-441-79	TECHNIQUES SPÉCIALISÉES II	2-4-1
520-101-82	ÉLÉMENTS D'ESTHÉTIQUE ET D'HISTOIRE DE L'ART I	3-0-3
520-201-82	ÉLÉMENTS D'ESTHÉTIQUE ET D'HISTOIRE DE L'ART II	3-0-3
520-301-82	PRATIQUE DE L'ART QUÉBÉCOIS ANCIEN ET MODERNE	3-0-2

Secteur professionnel:

551.00 MUSIQUE PROFESSIONNELLE

Préalable du secondaire:

musique 522

OBJECTIF GLOBAL

L'objectif de l'enseignement musical au niveau collégial consiste à donner à l'élève, avec les apprentissages de base qui le rendront capable de poursuivre après quatre sessions, des études universitaires spécialisées ou de compléter le programme de Musique populaire, une culture musicale générale et des comportements qui lui permettent de saisir la valeur humaine de la musique, le mode de connaissance spécifique qu'elle constitue et l'expérience profonde qu'elle propose.

OBJECTIFS GÉNÉRAUX

Ouvrir l'élève à la dimension globale de la musique qui atteint et réfléchit tout l'homme: celle-ci est un art, et l'objectif primordial de toute forme d'art est l'expérience esthétique, tournée comme telle vers l'imagination, l'intelligence et la sensibilité.

Favoriser chez lui la formation d'un bon sens des valeurs musicales, tant par la pratique de son instrument et de la musique d'ensemble que par l'écoute des oeuvres, en les analysant et en les comparant.

Le rendre conscient des exigences techniques, artistiques et sociales du métier de musicien dans lequel il s'engage. Lui faire connaître les diverses orientations qui lui sont offertes en raison de ses aptitudes et de ses intérêts particuliers, les programmes d'étude qui y conduisent et les débouchés qu'elles offrent sur le marché du travail.

Donner à l'élève une préparation aux études supérieures en s'assurant qu'il est capable de réfléchir son art; susciter chez lui une curiosité intellectuelle et artistique qui lui donnera une grande ouverture d'esprit et de disponibilité totale face aux apprentissages à poursuivre et aux connaissances nouvelles à acquérir.

Permettre à l'élève de prendre conscience des disponibilités de son talent tant de ses meilleurs éléments que de ses points faibles par le développement d'un bon jugement critique acquis en écoutant, en analysant, en comparant, amorcé de la formation universitaire.

Développer chez l'élève la perception intégrale des créations musicales tant dans les oeuvres qu'il entend que dans celles qu'il joue.

551.01 Musique

60 crédits

Ce programme professionnel de musique d'une durée de quatre sessions (2 ans) se veut une base solide à l'éventail d'options qu'offrira plus tard le baccalauréat en musique mais il n'anticipe aucun des profils particuliers présentés aux diverses concentrations des programmes universitaires. Cette formation musicale acquise dans le milieu collégial parallèlement à une formation générale que donnent la philosophie et le français, favorisera chez l'élève une croissance humaine intégrale.

CONTENU DU PROGRAMME

Les douze (12) cours obligatoires:

4 d'éducation physique

4 de philosophie

4 de langue et littérature

plus les cours suivants:

4 cours complémentaires

551-101-76	FORMATION AUDITIVE I	3-0-1
551-111-76	LITTÉRATURE MUSICALE I	3-0-1
551-121-82	INSTRUMENT PRINCIPAL I	1-0-8
ou		
551-131-82	INSTRUMENT PRINCIPAL I	1-0-8
551-141-82	INSTRUMENT SECOND I	1-0-1
ou		
551-151-82	INSTRUMENT SECOND I	1-0-1
551-161-82	ENSEMBLE ET ATELIERS MUSICAUX I	0-6-0
551-201-76	FORMATION AUDITIVE II	3-0-1
551-211-76	LITTÉRATURE MUSICALE II	3-0-1
551-221-82	INSTRUMENT PRINCIPAL II	1-0-8
ou		
551-231-82	INSTRUMENT PRINCIPAL II	1-0-8
551-241-82	INSTRUMENT SECOND II	1-0-1
ou		
551-251-82	INSTRUMENT SECOND II	1-0-1
551-261-82	ENSEMBLE ET ATELIERS MUSICAUX II	0-6-0
551-301-76	FORMATION AUDITIVE III	3-0-1
551-311-76	LITTÉRATURE MUSICALE III	3-0-1
551-321-82	INSTRUMENT PRINCIPAL III	1-0-8
ou		
551-331-82	INSTRUMENT PRINCIPAL III	1-0-8
551-341-82	INSTRUMENT SECOND III	1-0-1
ou		
551-351-82	INSTRUMENT SECOND III	1-0-1
551-361-82	ENSEMBLE ET ATELIERS MUSICAUX III	0-6-0
551-401-76	FORMATION AUDITIVE IV	3-0-1
551-411-76	LITTÉRATURE MUSICALE IV	3-0-1
551-421-82	INSTRUMENT PRINCIPAL IV	1-0-8
ou		
551-431-82	INSTRUMENT PRINCIPAL IV	1-0-8
551-441-82	INSTRUMENT SECOND IV	1-0-1
ou		
551-451-82	INSTRUMENT SECOND IV	1-0-1
551-461-82	ENSEMBLE ET ATELIERS MUSICAUX IV	0-6-0

551.02 Musique populaire

90 crédits

OBJECTIFS GÉNÉRAUX

Ce programme professionnel d'une durée de six sessions (3 ans) s'adresse aux élèves qui désirent s'orienter vers la musique populaire, commerciale et folklorique. Il fournit les bases nécessaires à l'exercice de ce type d'activités musicales professionnelles. Il n'est donc pas un point d'arrivée mais un point de départ. Les quatre premières sessions de ce programme sont celles du programme 551.01 Musique.

OBJECTIFS SPÉCIFIQUES

L'élève devra être capable de jouer de deux instruments; de réaliser des arrangements musicaux pour petits et grands ensembles; d'interpréter ses pièces en leur donnant une physionomie originale; d'improviser.

PERSPECTIVES PROFESSIONNELLES

L'exercice des métiers de la musique populaire exige des musiciens et musiciennes préparés qui peuvent présenter à leur public un répertoire musical de choix et très varié dans les studios d'enregistrement, les salles de spectacles, les salles de concert, les salles de danse, les restaurants.

CONTENU DU PROGRAMME

Tous les cours du programme 551.01 plus les cours suivants:

551-502-78	FORMATION AUDITIVE APPLIQUÉE I	3-0-3
551-512-78	HARMONIE I	3-1-7
551-522-78	INSTRUMENT PRINCIPAL I	1-0-8
551-542-78	INSTRUMENT SECONDAIRE I	1-0-3
551-552-78	ARRANGEMENT ET COMPOSITION I	3-1-7
551-562-78	MUSIQUE D'ENSEMBLE ET IMPROVISATION I	1-3-0
551-602-78	FORMATION AUDITIVE APPLIQUÉE II	3-0-3
551-612-78	HARMONIE II	3-1-7
551-622-78	INSTRUMENT PRINCIPAL II	1-0-8
551-642-78	INSTRUMENT SECONDAIRE II	1-0-3
551-652-78	ARRANGEMENT ET COMPOSITION II	3-1-7
551-662-78	MUSIQUE D'ENSEMBLE ET IMPROVISATION II	1-3-0

Secteur professionnel :

561.00 THÉÂTRE PROFESSIONNEL

Préalable du secondaire :

aucun

89 1/3 crédits

561-531-79	VOIX V	3-3-0
561-541-79	INTERPRÉTATION V	2-4-4
561-551-79	LABORATOIRE-INTERPRÉTATION V	0-6-3
561-610-79	DRAMATURGIE VI	3-0-1
561-611-79	MOUVEMENT VI	0-5-0
561-621-79	IMPROVISATION VI	0-5-0
561-631-79	VOIX VI	3-3-0
561-641-79	INTERPRÉTATION VI	2-4-4
561-651-79	LABORATOIRE-INTERPRÉTATION VI	0-6-3

561.01 Interprétation

CONTENU DU PROGRAMME

Les douze (12) cours obligatoires :

4 d'éducation physique

4 de philosophie

4 de langue et littérature

plus les cours suivants :

4 cours complémentaires

561-110-79	DRAMATURGIE I	3-0-1
561-111-79	MOUVEMENT I	0-5-0
561-121-79	IMPROVISATION I	0-2-0
561-131-79	VOIX I	0-3-0
561-141-79	INTERPRÉTATION I	2-4-1
561-151-79	LABORATOIRE-INTERPRÉTATION I	0-6-0
561-161-79	TEXTE I	2-2-0
561-210-79	DRAMATURGIE II	3-0-1
561-211-79	MOUVEMENT II	0-5-0
561-221-79	IMPROVISATION II	0-2-0
561-231-79	VOIX II	0-3-0
561-241-79	INTERPRÉTATION II	2-4-1
561-251-79	LABORATOIRE-INTERPRÉTATION II	0-6-0
561-261-79	TEXTE II	2-2-0
561-310-79	DRAMATURGIE III	3-0-1
561-311-79	MOUVEMENT III	0-5-0
561-321-79	IMPROVISATION III	0-2-0
561-331-79	VOIX III	0-3-0
561-341-79	INTERPRÉTATION III	2-4-1
561-351-79	LABORATOIRE-INTERPRÉTATION III	0-6-0
561-361-79	TEXTE III	2-2-2
561-371-79	MAQUILLAGE I	0-3-0
561-410-79	DRAMATURGIE IV	3-0-1
561-411-79	MOUVEMENT IV	0-5-0
561-421-79	IMPROVISATION IV	0-2-0
561-431-79	VOIX IV	0-3-0
561-441-79	INTERPRÉTATION IV	2-4-1
561-451-79	LABORATOIRE-INTERPRÉTATION IV	0-6-0
561-461-79	TEXTE IV	2-2-2
561-471-79	MAQUILLAGE II	0-3-0
561-510-79	DRAMATURGIE V	3-0-1
561-511-79	MOUVEMENT V	0-5-0
561-521-79	IMPROVISATION V	0-5-0

561.02 Production

90 crédits

CONTENU DU PROGRAMME

Les douze (12) cours obligatoires :

4 d'éducation physique

4 de philosophie

4 de langue et littérature

plus les cours suivants :

4 cours complémentaires

561-110-79	DRAMATURGIE I	3-0-1
561-112-79	CONCEPTION SPATIALE ET PICTURALE I	3-3-0
561-120-79	LABORATOIRE DE PRODUCTION I	0-6-0
561-130-79	SCÉNOGRAPHIE I	2-1-2
561-150-79	TECHNIQUES SCÉNIQUES I	0-3-0
561-152-79	DESSIN ARTISTIQUE I	1-2-0
561-160-79	INITIATION AUX MÉTIERS DE LA SCÈNE I	2-1-1
561-210-79	DRAMATURGIE II	3-0-1
561-212-79	CONCEPTION SPATIALE ET PICTURALE II	3-3-0
561-220-79	LABORATOIRE DE PRODUCTION II	0-6-0
561-230-79	SCÉNOGRAPHIE II	2-1-2
561-250-79	TECHNIQUES SCÉNIQUES II	0-3-0
561-252-79	DESSIN ARTISTIQUE II	1-2-0
561-260-79	INITIATION AUX MÉTIERS DE LA SCÈNE II	2-1-1
561-310-79	DRAMATURGIE III	3-0-1
561-312-79	CONCEPTION SPATIALE ET PICTURALE III	3-3-0
561-320-79	LABORATOIRE DE PRODUCTION III	0-6-0
561-322-79	PRODUCTION RADIO TÉLÉVISION I	1-2-1
561-330-79	SCÉNOGRAPHIE III	2-1-2
561-350-79	TECHNIQUES SCÉNIQUES III	0-3-0
561-352-79	DESSIN ARTISTIQUE III	1-2-0

THÉÂTRE PROFESSIONNEL

561-410-79	DRAMATURGIE IV	3-0-1
561-412-79	CONCEPTION SPATIALE ET PICTURALE IV	3-3-0
561-420-79	LABORATOIRE DE PRODUCTION IV	0-6-0
561-422-79	PRODUCTION RADIO TÉLÉVISION II	1-2-1
561-430-79	SCÉNOGRAPHIE IV	2-1-2
561-450-79	TECHNIQUES SCÉNIQUES IV	0-3-0
561-452-79	DESSIN ARTISTIQUE IV	1-2-0
561-510-79	DRAMATURGIE V	3-0-1
561-520-79	LABORATOIRE DE PRODUCTION V	0-6-6
561-522-79	PRODUCTION RADIO TÉLÉVISION III	1-2-1
561-530-79	SCÉNOGRAPHIE V	2-1-1
561-550-79	TECHNIQUES SCÉNIQUES V	1-2-2
561-592-79	STAGE DE PRODUCTION I	0-10-0
561-610-79	DRAMATURGIE	3-0-1
561-620-79	LABORATOIRE DE PRODUCTION VI	0-6-6
561-622-79	PRODUCTION RADIO TÉLÉVISION III	1-2-1
561-630-79	SCÉNOGRAPHIE VI	2-1-1
561-650-79	TECHNIQUES SCÉNIQUES VI	1-2-2
561-692-79	STAGE DE PRODUCTION II	0-10-0

561.03 Conception

90 crédits

CONTENU DU PROGRAMME

Les douze (12) cours obligatoires:

- 4 d'éducation physique
- 4 de philosophie
- 4 de langue et littérature

plus les cours suivants:

4 cours complémentaires

520-160-79	HISTOIRE DU DÉCOR ET DU COSTUME I	3-0-1
520-260-79	HISTOIRE DU DÉCOR ET DU COSTUME II	3-0-1
561-120-79	LABORATOIRE DE PRODUCTION I	0-6-0
561-134-79	INITIATION À LA SCÉNOGRAPHIE I	2-1-2
561-140-79	INITIATION À L'ÉCLAIRAGE	2-1-1
561-150-79	TECHNIQUES SCÉNIQUES I	0-3-0
561-160-79	INITIATION AUX MÉTIERS DE LA SCÈNE I	2-1-1
561-170-79	DESSIN I	2-2-2
561-180-79	DESSIN SCÉNOGRAPHIQUE I	1-1-1
561-210-79	DRAMATURGIE II	3-0-1
561-220-79	LABORATOIRE DE PRODUCTION II	0-6-0
561-234-79	INITIATION À LA SCÉNOGRAPHIE II	2-1-2
561-250-79	TECHNIQUES SCÉNIQUES II	0-3-0
561-270-79	DESSIN II	2-2-2
561-280-79	DESSIN SCÉNOGRAPHIQUE II	1-1-1
561-310-79	DRAMATURGIE III	3-0-1
561-320-79	LABORATOIRE DE PRODUCTION III	0-6-0
561-333-79	CONCEPTION DE DÉCORS I	1-2-1
561-340-79	CONCEPTION D'ÉCLAIRAGE I	1-2-0
561-343-79	CONCEPTION DE COSTUMES I	1-2-0
561-353-79	COUPE I	1-2-1
561-370-79	DESSIN III	1-2-0
561-410-79	DRAMATURGIE IV	3-0-1
561-420-79	LABORATOIRE DE PRODUCTION IV	0-6-0

561-433-79	CONCEPTION DE DÉCORS II	1-2-1
561-440-79	CONCEPTION D'ÉCLAIRAGE II	1-2-0
561-443-79	CONCEPTION DE COSTUMES II	1-2-0
561-453-79	COUPE II	1-2-1
561-470-79	DESSIN IV	1-2-0
561-510-79	DRAMATURGIE V	3-0-1
561-520-79	LABORATOIRE DE PRODUCTION V	0-6-6
561-533-79	CONCEPTION DE DÉCORS III	1-2-3
561-543-79	CONCEPTION DE COSTUMES III	1-2-2
561-553-79	COUPE III	1-2-0
561-560-79	ACCESSOIRES I	1-2-1
561-570-79	DESSIN V	0-2-2
561-590-79	PEINTURE DE DÉCORS I	0-2-1
561-610-79	DRAMATURGIE VI	3-0-1
561-620-79	LABORATOIRE DE PRODUCTION VI	0-6-6
561-633-79	CONCEPTION DE DÉCORS IV	1-2-3
561-643-79	CONCEPTION DE COSTUMES IV	1-2-2
561-653-79	COUPE IV	1-2-0
561-660-79	ACCESSOIRES II	1-2-1
561-670-79	DESSIN VI	0-2-2
561-690-79	PEINTURE DE DÉCORS II	0-2-1
plus un cours parmi les deux suivants:		
520-360-79	HISTOIRE DU DÉCOR ET DU COSTUME III	1-2-1
561-540-79	CONCEPTION D'ÉCLAIRAGE III	1-2-1
plus un cours parmi les deux suivants:		
520-460-79	HISTOIRE DU DÉCOR ET DU COSTUME IV	1-2-1
561-640-79	CONCEPTION D'ÉCLAIRAGE IV	1-2-1

561.04 Techniques scéniques

90 crédits

CONTENU DU PROGRAMME

Les douze (12) cours obligatoires:

- 4 d'éducation physique
- 4 de philosophie
- 4 de langue et littérature

plus les cours suivants:

4 cours complémentaires

561-110-79	DRAMATURGIE I	3-0-1
561-120-79	LABORATOIRE DE PRODUCTION I	0-6-0
561-134-79	INITIATION À LA SCÉNOGRAPHIE I	2-1-2
561-140-79	INITIATION À L'ÉCLAIRAGE	2-1-1
561-150-79	TECHNIQUES SCÉNIQUES I	0-3-0
561-160-79	INITIATION AUX MÉTIERS DE LA SCÈNE I	2-1-1
561-170-79	DESSIN I	2-2-2
561-180-79	DESSIN SCÉNOGRAPHIQUE I	1-1-1
561-210-79	DRAMATURGIE II	3-0-1
561-220-79	LABORATOIRE DE PRODUCTION II	0-6-0
561-234-79	INITIATION À LA SCÉNOGRAPHIE II	2-1-2
561-250-79	TECHNIQUES SCÉNIQUES II	0-3-0
561-270-79	DESSIN II	2-2-2
561-280-79	DESSIN SCÉNOGRAPHIQUE II	1-1-1
561-310-79	DRAMATURGIE III	3-0-1
561-314-79	RÉGIE I	1-2-1
561-320-79	LABORATOIRE DE PRODUCTION III	0-6-0

561-340-79	CONCEPTION D'ÉCLAIRAGE I	1-2-0
561-350-79	TECHNIQUES SCÉNIQUES III	0-3-0
561-380-79	DESSIN SCÉNOGRAPHIQUE III	1-1-1
561-404-79	SON I	1-2-1
561-410-79	DRAMATURGIE IV	3-0-1
561-414-79	RÉGIE II	1-2-1
561-420-79	LABORATOIRE DE PRODUCTION IV	0-6-0
561-440-79	CONCEPTION D'ÉCLAIRAGE II	1-2-0
561-444-79	TECHNIQUES D'ÉCLAIRAGE I	1-2-0
561-450-79	TECHNIQUES SCÉNIQUES IV	0-3-0
561-480-79	DESSIN SCÉNOGRAPHIQUE IV	1-1-1
561-504-79	SON II	1-2-2
561-510-79	DRAMATURGIE V	3-0-1
561-520-79	LABORATOIRE DE PRODUCTION V	0-6-6
561-524-79	ADMINISTRATION THÉÂTRALE I	1-2-2
561-540-79	CONCEPTION D'ÉCLAIRAGE III	1-2-1
561-550-79	TECHNIQUES SCÉNIQUES V	1-2-2
561-604-79	SON III	1-2-2
561-610-79	DRAMATURGIE VI	3-0-1
561-620-79	LABORATOIRE DE PRODUCTION VI	0-6-6
561-624-79	ADMINISTRATION THÉÂTRALE II	1-2-2
561-640-79	CONCEPTION D'ÉCLAIRAGE IV	1-2-1
561-650-79	TECHNIQUES SCÉNIQUES VI	1-2-1
plus un cours parmi les deux suivants:		
520-160-79	HISTOIRE DU DÉCOR ET DU COSTUME I	3-0-1
561-353-79	COUPE I	1-2-2
plus un cours parmi les deux suivants:		
520-260-79	HISTOIRE DU DÉCOR ET DU COSTUME II	3-0-1
561-453-79	COUPE II	1-2-1
plus trois cours parmi les six suivants:		
520-360-79	HISTOIRE DU DÉCOR ET DU COSTUME III	1-2-1
561-514-79	RÉGIE III	1-2-0
561-553-79	COUPE III	1-2-0
561-560-79	ACCESSOIRES I	1-2-1
561-580-79	DESSIN SCÉNOGRAPHIQUE V	0-2-1
561-590-79	PEINTURE DE DÉCORS I	0-2-1
plus trois cours parmi les six suivants:		
520-460-79	HISTOIRE DU DÉCOR ET DU COSTUME IV	1-2-1
561-614-79	RÉGIE IV	1-2-0
561-653-79	COUPE IV	1-2-0
561-660-79	ACCESSOIRES II	1-2-1
561-680-79	DESSIN SCÉNOGRAPHIQUE VI	0-2-1
561-690-79	PEINTURE DE DÉCORS II	0-2-1

561.06 Danse-Ballet (programme expérimental)

90 crédits

PRÉALABLE

Il s'agit d'un programme professionnel qui fait suite au programme « perfectionnement ballet » du niveau secondaire enseigné exclusivement aux élèves de l'école Pierre-Laporte, de la Commission scolaire Sainte-Croix à Ville Mont-Royal.

OBJECTIFS GÉNÉRAUX

Ce programme vise à démocratiser l'accès de la profession ballétique, en rendant l'étude du ballet accessible à tous les jeunes qui ont les qualifications requises : constitution physique, motivation et talent, et qui ont atteint le niveau d'études secondaires sur le plan académique et de ballet.

Il a également pour but de former des danseurs et danseuses professionnels et des instructeurs et instructrices de ballet, selon les critères de sélection et de promotion de très haut niveau, en leur offrant une formation intellectuelle et académique la plus large possible par un programme comprenant, entre autres, l'histoire des arts, la musique ainsi que plusieurs techniques de ballet, de danse et ainsi de suite.

Ce programme a pour objectif de préparer les jeunes au métier de danseur en établissant le lien avec les troupes existantes au Québec; d'impliquer des personnes du milieu dans les activités de formation maintenant ainsi un rapport étroit et continu avec les troupes professionnelles afin de demeurer au fait de leurs exigences; d'impliquer les élèves dans les activités professionnelles afin de leur donner l'expérience requise et la compréhension de ce qui sera exigé d'eux, pour qu'ils puissent acquérir ces connaissances et ces qualités; de former des danseurs et danseuses ayant les capacités physiques, mentales et affectives pour exprimer par la danse les réalités culturelles du Québec moderne; d'établir une tradition ballétique propre au Québec.

OBJECTIFS SPÉCIFIQUES

Nous définissons ainsi les objectifs spécifiques du cours : parfaire la connaissance et la maîtrise des positions, pas et enchaînements de la danse classique académique; élargir la connaissance du répertoire de la danse classique et contemporaine; parfaire la connaissance et la maîtrise des différents styles de la danse classique; acquérir la maîtrise de la technique du pas de deux; approfondir la pratique et la connaissance de la danse moderne, du jazz et des danses de caractère; améliorer la connaissance des lois de la musique et du rythme; acquérir la maîtrise d'un instrument de musique; approfondir la connaissance de l'histoire de l'art; développer le sens de l'espace; développer le sens esthétique du geste; développer l'expression de la sensibilité par le mouvement; augmenter l'endurance dans l'effort; développer chez l'élève le style de danse qui lui est propre; développer l'imagination et la créativité et leur expression par le mouvement dansé; développer la conscience du corps.

PERSPECTIVES PROFESSIONNELLES

En plus de former des instructeurs et instructrices de ballet, ce programme vise à pourvoir les troupes existantes et celles qui se développent au Québec de danseurs et danseuses formés localement, ce qui est la condition essentielle à l'établissement d'une tradition ballétique de haut calibre et originalement québécoise.

CONTENU DU PROGRAMME

Les douze (12) cours obligatoires:

4 d'éducation physique *

4 de philosophie

4 de langue et littérature

plus les cours suivants:

4 cours complémentaires

520-166-79	HISTOIRE DE L'ART I	2-0-1
520-266-79	HISTOIRE DE L'ART II	2-0-1
520-366-79	HISTOIRE DU BALLETT I	1-0-1
520-466-81	HISTOIRE DU BALLETT II	2-0-1
561-106-80	BALLETT I	0-9-0
561-136-79	PAS DE DEUX I	0-2-0
561-146-79	ANALYSE I	1-1-0
561-156-79	DANSE MODERNE I	0-2-0
561-186-79	DANSE DE CARACTÈRE I	0-2-0
561-196-80	ATELIER CHORÉGRAPHIQUE I	0-12-0

THÉÂTRE PROFESSIONNEL

561-206-80	BALLET II	0-9-0	561-476-79	VARIATIONS (filles) IV	0-2-0
561-217-79	RÉPERTOIRE CLASSIQUE I	0-2-0	561-566-79	POINTES (filles) V	0-2-0
561-236-79	PAS DE DEUX II	0-2-0	561-576-79	VARIATIONS (filles) V	0-2-0
561-246-79	ANALYSE II	1-1-0	* Note. À cause du caractère des cours qui composent la spécialité, les étudiants de ce programme sont exemptés du cours d'éducation physique. Cependant ces exemptions doivent figurer au bulletin cumulatif.		
561-256-79	DANSE MODERNE II	0-2-0			
561-286-79	DANSE DE CARACTÈRE II	0-2-0			
561-296-79	ATELIER CHORÉGRAPHIQUE II	0-2-0			
561-306-80	BALLET III	0-9-0			
561-307-80	MUSIQUE ET RYTHME I	0-2-0			
561-317-79	RÉPERTOIRE CLASSIQUE II	1-5-0			
561-336-79	PAS DE DEUX III	0-2-0			
561-346-79	ANALYSE III	1-3-0			
561-356-79	DANSE MODERNE III	0-2-0			
561-386-79	DANSE DE CARACTÈRE III	0-2-0			
561-396-79	ATELIER CHORÉGRAPHIQUE III	0-2-0			
561-406-80	BALLET IV	0-9-0			
561-407-80	MUSIQUE ET RYTHME II	0-2-0			
561-436-79	PAS DE DEUX IV	0-2-0			
561-446-79	ANALYSE IV	1-2-0			
561-456-79	DANSE MODERNE IV	0-2-0			
561-486-79	DANSE DE CARACTÈRE IV	0-2-0			
561-496-80	ATELIER CHORÉGRAPHIQUE IV	0-20-0			
561-506-80	BALLET V	0-9-0			
561-507-80	MUSIQUE ET RYTHME III	0-2-0			
561-536-79	PAS DE DEUX V	0-2-0			
561-546-79	ANALYSE V	1-2-0			
561-556-79	DANSE MODERNE V	0-2-0			
561-586-79	JAZZ I	0-2-0			
561-596-79	CRÉATION ET IMPROVISATION I	0-1-0			
561-606-80	BALLET VI	0-15-0			
561-696-79	CRÉATION ET IMPROVISATION II	0-1-0			
561-796-79	CRÉATION ET IMPROVISATION III	0-1-0			
plus un des cours suivants:					
561-666-80	STAGE SUR SCÈNE	0-10-0			
561-686-80	STAGE ENSEIGNEMENT	0-10-0			
plus un des blocs suivants:					
561-116-79	ENTRAÎNEMENT (garçons) I	0-2-0			
561-126-79	VARIATIONS (garçons) I	0-2-0			
561-216-79	ENTRAÎNEMENT (garçons) II	0-2-0			
561-226-79	VARIATIONS (garçons) II	0-2-0			
561-316-79	ENTRAÎNEMENT (garçons) III	0-2-0			
561-326-79	VARIATIONS (garçons) III	0-2-0			
561-416-79	ENTRAÎNEMENT (garçons) IV	0-2-0			
561-426-79	VARIATIONS (garçons) IV	0-2-0			
561-516-79	ENTRAÎNEMENT (garçons) V	0-2-0			
561-526-79	VARIATIONS (garçons) V	0-2-0			
561-166-79	POINTES (filles) I	0-2-0			
561-176-79	VARIATIONS (filles) I	0-2-0			
561-266-79	POINTES (filles) II	0-2-0			
561-276-79	VARIATIONS (filles) II	0-2-0			
561-366-79	POINTES (filles) III	0-2-0			
561-376-79	VARIATIONS (filles) III	0-2-0			
561-466-80	POINTES (filles) IV	2-0-1			

Secteur professionnel:

570.00 ARTS APPLIQUÉS

Préalable du secondaire:

aucun

570.01 Céramique

89 1/3 crédits

OBJECTIFS DU PROGRAMME

La céramique peut constituer un métier d'art. Le programme des études de cette spécialité comprend donc, d'une part, des cours d'arts plastiques et, d'autre part, des cours techniques en relation avec la spécialité. Les objectifs de la formation artistique sont décrits dans le programme des arts plastiques. L'enseignement qui traite de la partie métier vise, en général, la connaissance des matières premières et des techniques de leur transformation. Outre les connaissances élémentaires de la chimie et de la physique, les élèves qui s'engagent dans l'apprentissage de cette spécialité doivent répondre aux qualités personnelles suivantes: sens tactile développé, esprit créateur, goût de la recherche et de la mise au point.

PERSPECTIVES PROFESSIONNELLES

Quoique non réglementée, la carrière de céramiste nécessite un apprentissage d'au moins deux années en atelier ou en industrie. Les céramistes d'art assument, pour leur propre compte, les trois responsabilités suivantes: la conception esthétique, la fabrication et la mise en marché. L'industrie a besoin de spécialistes dans chacune de ces activités. Les conditions de travail sont variées, selon la spécialisation. Outre la pratique du métier d'art, activité autonome vers laquelle la plupart des diplômés et diplômées se sont dirigés jusqu'à maintenant, il se trouve d'excellentes perspectives de carrière dans le domaine de la céramique. Selon le niveau de formation, l'université préparera des ingénieurs céramistes, des céramistes-conseil et des « designers » céramistes. Le collège envisage de former des céramistes, des décorateurs céramistes. Jusqu'à présent, l'industrie a dû faire appel à beaucoup de spécialistes étrangers pour diriger ses opérations.

CONTENU DU PROGRAMME

Les douze (12) cours obligatoires:

- 4 d'éducation physique
- 4 de philosophie
- 4 de langue et littérature

plus les cours suivants:

4 cours complémentaires

510-110-77	RECHERCHE ET DOCUMENTATION I	2-4-6
510-210-77	RECHERCHE ET DOCUMENTATION II	2-4-6
510-310-77	ORGANISATION PICTURALE	1-2-3
510-320-77	ORGANISATION SPATIALE	1-2-3
520-101-82	ÉLÉMENTS D'ESTHÉTIQUE ET HISTOIRE DE L'ART I	3-0-3
520-201-82	ÉLÉMENTS D'ESTHÉTIQUE ET HISTOIRE DE L'ART II	3-0-3

520-571-81	HISTOIRE DE LA CÉRAMIQUE I	3-0-2
570-101-79	INTRODUCTION À LA CÉRAMIQUE I	4-5-0
570-111-79	LABORATOIRE DE MATÉRIAUX CÉRAMIQUES I	1-2-1
570-201-79	INTRODUCTION À LA CÉRAMIQUE II	4-5-0
570-211-79	LABORATOIRE DE MATÉRIAUX CÉRAMIQUES II	1-2-1
570-311-79	LABORATOIRE DE MATÉRIAUX CÉRAMIQUES III	1-2-1
570-321-79	PROCÉDÉS DE FAÇONNAGE MANUEL I	1-2-1
570-331-79	TOURNAGE I	1-2-0
570-341-79	PROCÉDÉS MÉCANIQUES I	1-2-1
570-411-79	LABORATOIRE DE MATÉRIAUX CÉRAMIQUES IV	1-2-1
570-421-79	PROCÉDÉS DE FAÇONNAGE MANUEL II	1-2-1
570-431-79	TOURNAGE II	1-2-0
570-441-79	PROCÉDÉS DE MÉCANIQUES II	2-4-2
570-451-79	ÉQUIPEMENT I	1-2-1
570-501-79	ÉTUDES ET PROJETS I	4-8-4
570-601-79	ÉTUDES ET PROJETS II	4-8-4
570-651-79	ÉQUIPEMENT II	2-4-1
cours à option*		
401-571-79	ADMINISTRATION I	3-0-3
401-671-79	ADMINISTRATION II	3-0-3
520-671-81	HISTOIRE DE LA CÉRAMIQUE II	3-0-2
570-110-79	DESSIN TECHNIQUE	1-2-1
570-511-79	LABORATOIRE DE MATÉRIAUX CÉRAMIQUES V	2-4-1
570-541-79	PROCÉDÉS MÉCANIQUES III	1-2-1
570-561-79	DÉCORATION I	1-2-1
570-611-79	LABORATOIRE DE MATÉRIAUX CÉRAMIQUES VI	2-4-1
570-641-79	PROCÉDÉS MÉCANIQUES IV	1-2-1
570-661-79	DÉCORATION II	1-2-1
570-681-79	CÉRAMIQUES SCULPTURALE ET ARCHITECTURALE	2-4-2

* Les cours à option sont déterminés par le collège de sorte que la somme des pondérations pour l'ensemble des cours particuliers à une session ne dépasse pas 45.

570.02 Esthétique de présentation

88 2/3 crédits

OBJECTIFS DU PROGRAMME

Le programme des études en esthétique de présentation a pour but de former des professionnels et professionnelles de l'expression visuelle sous les deux aspects de la publicité et de l'illustration. À cette fin, l'enseignement se partage entre des cours d'arts plastiques et des cours techniques propres à la spécialité. La formation est en étroite liaison avec les qualités requises à ce type de professionnel, à savoir : l'imagination, le sens de la recherche, l'esprit créateur, le souci du détail et de la précision, la curiosité intellectuelle et le sens des affaires. L'ensemble de l'apprentissage théorique ou pratique de cette spécialité fait appel à une double influence artistique et technique sur l'être humain. Dans quelque secteur d'activité que ce soit, l'enseignement demeure toujours axé sur les influences réciproques de l'homme et de l'objet.

PERSPECTIVES PROFESSIONNELLES

Du côté de la publicité, le champ d'opération est vaste, si l'on considère l'étalage, la vitrine, l'exhibit, le stand d'exposition, etc. L'illustration couvre l'environnement, les décors de théâtre, de cinéma et de télévision. Compte tenu de l'influence prépondérante de la publicité et de la présentation, les possibilités d'emploi sont aussi grandes que variées. Les besoins pour cette profession seront toujours plus nombreux et plus diversifiés dans les grands centres urbains. Si l'exercice de la profession exige beaucoup de la personne qui s'y adonne, en retour elle offre de grandes compensations sur le plan de l'épanouissement artistique.

CONTENU DU PROGRAMME

Les douze (12) cours obligatoires :

4 d'éducation physique

4 de philosophie

4 de langue et littérature

plus les cours suivants :

4 cours complémentaires

510-110-77	RECHERCHE ET DOCUMENTATION I	2-4-6
510-210-77	RECHERCHE ET DOCUMENTATION II	2-4-6
510-310-77	ORGANISATION PICTURALE	1-2-3
510-320-77	ORGANISATION SPATIALE	1-2-3
520-101-82	ÉLÉMENTS D'ESTHÉTIQUE ET HISTOIRE DE L'ART I	3-0-3
520-201-82	ÉLÉMENTS D'ESTHÉTIQUE ET HISTOIRE DE L'ART II	3-0-3
520-572-81	HISTOIRE DU DÉCOR ET DU COSTUME	3-0-2
570-102-79	DESSIN ET RENDU I	1-2-0
570-110-79	DESSIN TECHNIQUE I	1-2-1
570-112-79	MATÉRIAUX I	1-2-0
570-120-79	DESSIN ARCHITECTURAL I	1-2-1
570-122-79	TECHNIQUE DE REPRODUCTION	1-2-0
570-202-79	DESSIN ET RENDU II	1-2-0
570-210-79	DESSIN TECHNIQUE II	1-2-1
570-212-79	MATÉRIAUX II	1-2-0
570-220-79	DESSIN ARCHITECTURAL II	1-2-1
570-222-79	TECHNIQUE DE LA PHOTOGRAPHIE	1-2-0
570-310-79	DESSIN TECHNIQUE III	1-2-1
570-332-79	ÉTUDES ET PROJETS I	2-4-3
570-402-79	TECHNIQUES DE RENDU I	1-2-0
570-410-79	DESSIN TECHNIQUE IV	1-2-1
570-432-79	ÉTUDES ET PROJETS II	2-4-3
570-442-79	PRÉSENTATION VISUELLE I	1-2-0

570-502-79	TECHNIQUES DE RENDU II	1-2-0
570-512-79	TECHNIQUES SPÉCIALISÉES I	1-2-2
570-532-79	ÉTUDES ET PROJETS III	4-8-4
570-542-79	PRÉSENTATION VISUELLE II	1-2-0
570-602-79	TECHNIQUES DE RENDU III	1-2-0
570-612-79	TECHNIQUES SPÉCIALISÉES II	1-2-2
570-632-79	ÉTUDES ET PROJETS IV	4-8-4
cours à option*		
401-913-76	STRUCTURE DE L'ENTREPRISE	3-0-3
401-570-79	ADMINISTRATION	3-0-3
520-372-81	HISTOIRE DE L'ESTHÉTIQUE DE PRÉSENTATION	3-0-2
570-510-79	DESSIN TECHNIQUE V	1-2-1
570-552-79	TYPOGRAPHIE	1-2-1
570-610-79	DESSIN TECHNIQUE VI	1-2-1
570-642-79	ILLUSTRATION TECHNIQUE	1-2-1
570-652-79	PSYCHOLOGIE APPLIQUÉE	2-1-0

* Les cours à option sont déterminés par le collège de sorte que la somme des pondérations pour l'ensemble des cours particuliers à une session ne dépasse pas 45.

570.03 Aménagement d'intérieurs

89 1/3 crédits

OBJECTIFS DU PROGRAMME

Les professionnels et professionnelles en aménagement d'intérieurs collaborent à la création ou à l'aménagement esthétique et rationnel d'un lieu donné. Le décorateur conçoit, élabore et exécute des dessins architecturaux des plans d'intérieurs et des plans techniques, pour en assurer, ensuite, la réalisation. Des fonctions mêmes de ce type de professionnel, on peut déduire les objectifs d'une double formation artistique et technique. La sensibilité, l'originalité, l'esprit créateur et la facilité à concevoir visuellement, sont autant de qualités que le programme d'études vise à développer. Une grande partie de l'enseignement sera attribuée à la maîtrise de l'expression graphique sous toutes ses formes. Enfin, certains cours du programme répondent à des exigences de la formation professionnelle, tel un sens aigu de la psychologie et une bonne initiation aux affaires.

PERSPECTIVES PROFESSIONNELLES

La stabilité des professionnels et professionnelles en aménagement d'intérieurs repose plus sur leur compétence et leur initiative que sur le marché du travail lié au climat économique d'une époque ou d'une région. Qu'il travaille dans un bureau, dans un magasin ou ailleurs, le décorateur doit s'attendre à des heures irrégulières de travail le jour et le soir. Les emplois les plus diversifiés se trouvent dans les centres les plus peuplés. Ces emplois existent surtout dans les bureaux d'architectes, de « designers » d'intérieurs, dans les magasins et dans les industries du meuble. Le décorateur peut également trouver de l'emploi dans des occupations connexes aux domaines de l'ameublement, des matériaux architecturaux, des accessoires décoratifs, etc. Il faut noter que le titulaire du diplôme d'études en aménagement d'intérieurs est soumis aux conditions d'admission de la Société des décorateurs-ensembliers du Québec.

CONTENU DU PROGRAMME

Les douze (12) cours obligatoires:

4 d'éducation physique

4 de philosophie

4 de langue et littérature

plus les cours suivants:

4 cours complémentaires

510-110-77	RECHERCHE ET DOCUMENTATION I	2-4-6
510-210-77	RECHERCHE ET DOCUMENTATION II	2-4-6
510-310-77	ORGANISATION PICTURALE	1-2-3
510-320-77	ORGANISATION SPATIALE	1-2-3
520-101-82	ÉLÉMENTS D'ESTHÉTIQUE ET HISTOIRE DE L'ART I	3-0-3
520-201-82	ÉLÉMENTS D'ESTHÉTIQUE ET HISTOIRE DE L'ART II	3-0-3
520-573-81	HISTOIRE DE L'AMÉNAGEMENT D'INTÉRIEURS I	3-0-2
570-103-79	PLAN ET ESPACE I	1-2-1
570-110-79	DESSIN TECHNIQUE I	1-2-1
570-120-79	DESSIN ARCHITECTURAL I	1-2-1
570-203-79	PLAN ET ESPACE II	1-2-1
570-210-79	DESSIN TECHNIQUE II	1-2-1
570-220-79	DESSIN ARCHITECTURAL II	1-2-1
570-303-79	TECHNIQUE D'AMÉNAGEMENT INTÉRIEUR I	1-2-0
570-333-83	STYLE ET DÉCORATION I	2-1-0
570-353-79	ÉTUDES ET PROJETS I	2-4-2
570-403-79	TECHNIQUE D'AMÉNAGEMENT INTÉRIEUR II	1-2-1
570-453-79	ÉTUDES ET PROJETS II	2-4-2
570-503-79	TECHNIQUE D'AMÉNAGEMENT INTÉRIEUR III	1-2-1
570-513-78	TECHNIQUES DU RENDU I	1-2-2
570-523-79	DESSIN ARCHITECTURAL III	1-2-1
570-553-79	ÉTUDES ET PROJETS III	4-8-4
570-563-79	CONSTRUCTION DU MEUBLE I	1-2-1
570-613-78	TECHNIQUES DU RENDU II	1-2-2
570-623-79	DESSIN ARCHITECTURAL IV	1-2-1
570-653-79	ÉTUDES ET PROJETS IV	4-8-4
570-663-79	CONSTRUCTION DU MEUBLE II	1-2-1
cours à option*		
401-913-76	STRUCTURE DE L'ENTREPRISE	3-0-3
520-673-81	HISTOIRE DE L'AMÉNAGEMENT D'INTÉRIEURS II	3-0-2
570-310-79	DESSIN TECHNIQUE III	1-2-1
570-410-79	DESSIN TECHNIQUE IV	1-2-1
570-433-83	STYLE ET DÉCORATION II	2-1-0
570-547-78	DESIGN I	1-2-3
570-583-79	DESSIN D'OBSERVATION I	1-2-0
570-593-79	ÉCLAIRAGE	1-2-0
570-633-79	PRATIQUE PROFESSIONNELLE	1-2-0
570-603-79	TECHNIQUE D'AMÉNAGEMENT INTÉRIEUR IV	1-2-1
570-647-78	DESIGN II	1-2-3
570-683-79	DESSIN D'OBSERVATION II	1-2-0
570-693-79	ACOUSTIQUE	1-2-0

* Les cours à option sont déterminés par le collège de sorte que la somme des pondérations pour l'ensemble des cours particuliers à une session ne dépasse pas 45.

570.04 Photographie

90 crédits

CONTENU DU PROGRAMME

Les douze (12) cours obligatoires:

4 d'éducation physique

4 de philosophie

4 de langue et littérature

plus les cours suivants:

4 cours complémentaires

510-110-77	RECHERCHE ET DOCUMENTATION I	2-4-6
510-210-77	RECHERCHE ET DOCUMENTATION II	2-4-6
510-310-77	ORGANISATION PICTURALE	1-2-3
510-320-77	ORGANISATION SPATIALE	1-2-3
520-101-82	ÉLÉMENTS D'ESTHÉTIQUE ET HISTOIRE DE L'ART I	3-0-3
520-201-82	ÉLÉMENTS D'ESTHÉTIQUE ET HISTOIRE DE L'ART II	3-0-3
520-574-81	HISTOIRE DE LA PHOTOGRAPHIE I	3-0-2
570-104-79	INITIATION À LA PRISE DE VUE I	1-2-1
570-114-79	INITIATION AU LABORATOIRE I	1-2-0
ou		
570-124-79	INITIATION AUX TECHNIQUES DE L'IMAGE I	2-4-1
570-134-79	SCIENCE DE LA PHOTOGRAPHIE I	2-1-0
570-144-79	LABORATOIRE NOIR ET BLANC I	1-2-0
570-204-79	INITIATION À LA PRISE DE VUE II	1-2-1
570-214-79	INITIATION AU LABORATOIRE II	1-2-0
ou		
570-224-79	INITIATION AUX TECHNIQUES DE L'IMAGE	2-4-1
570-254-79	PRISE DE VUE I	1-2-1
570-314-79	INITIATION AU LABORATOIRE COULEUR	2-4-0
570-364-79	ÉCLAIRAGE PHOTOGRAPHIQUE	1-2-1
570-374-79	PROJET D'EXPRESSION VISUELLE I	1-2-1
570-414-79	LABORATOIRE COULEUR I	1-5-0
570-454-79	PRISE DE VUE II	3-3-0
570-474-79	PROJET D'EXPRESSION VISUELLE II	1-2-1
570-504-79	CINÉMA I	2-4-2
570-514-79	LABORATOIRE COULEUR II	2-4-0
570-524-79	PROCÉDÉS DE REPRODUCTION I	1-2-0
570-574-79	ÉTUDES ET PROJETS I	3-6-3
570-604-79	CINÉMA II	2-4-2
570-614-79	LABORATOIRE COULEUR III	2-4-0
570-674-79	ÉTUDES ET PROJETS II	3-6-3
cours à option*		
520-674-81	HISTOIRE DE LA PHOTOGRAPHIE II	3-0-2
570-234-79	SCIENCES DE LA PHOTOGRAPHIE II	2-1-0
570-264-79	INITIATION AUX TECHNIQUES AUDIO-VISUELLES	1-2-0
570-334-79	PHOTOGRAPHIE ET JOURNALISME	1-2-1
570-344-79	LABORATOIRE NOIR ET BLANC II	1-2-0
570-384-79	SÉMINAIRE DE RECHERCHE	2-1-0
570-444-79	LABORATOIRE NOIR ET BLANC III	1-2-0
570-464-79	IMAGE-VIDÉO	1-2-0
570-534-79	PHOTOGRAPHIE APPLIQUÉE I	2-4-2
570-544-79	CONFÉRENCE ET CONTACT I	3-0-2
570-624-79	PROCÉDÉ DE REPRODUCTION II	1-2-0

ARTS APPLIQUÉS

570-634-79	PHOTOGRAPHIE APPLIQUÉE II	2-4-2
570-644-79	CONFÉRENCE ET CONTACT II	0-3-0
570-654-79	PHOTOGRAPHIE SCIENTIFIQUE	1-2-0

* Les cours à option sont déterminés par le collège de sorte que la somme des pondérations pour l'ensemble des cours particuliers à une session ne dépasse pas 45.

570.06 Graphisme

90 crédits

OBJECTIFS DU PROGRAMME

Les graphistes sont ceux dont l'occupation principale consiste à créer, choisir, organiser les composantes d'une communication visuelle commandée et reproduite à deux dimensions pour diffusion. Les graphistes sont à la fois créateur, technicien, conseiller dans la communication visuelle persuasive ou informative. C'est en quelque sorte un architecte de l'image.

Partant de cette définition, le programme de graphisme a pour objectif principal la formation d'un concepteur et d'un réalisateur dont le champ d'activité s'étend à tous les moyens visuels d'expression en matière d'information et de publicité.

Cette formation couvre les trois aspects suivants:

A) Une formation générale (français, psychologie, philosophie, etc.).

B) Une formation visuelle (formation artistique) procurant aux techniciens et techniciennes en graphisme les éléments d'un langage qui leur permettront de solutionner des problèmes d'ordre visuel.

C) Une formation de technique graphique qui comprend, d'une part, l'apprentissage des outils et, d'autre part, l'acquisition des connaissances techniques de reproduction, ainsi que du monde des communications en général et des communications visuelles en particulier.

En résumé, cette formation professionnelle polyvalente de trois ans, tend à former des praticiens et praticiennes capables non seulement de créer, mais de comprendre et de réfléchir sur l'acte de création. Parallèlement de les rendre conscients de leur rôle tant sur le plan social, économique que culturel.

PERSPECTIVES PROFESSIONNELLES

Le graphisme offre aujourd'hui, à l'ère de l'usage, de la publicité et des communications, des possibilités d'emploi dans de nombreux secteurs de l'activité humaine. Plusieurs organismes privés industriels ou gouvernementaux doivent faire appel aux services des graphistes. Les graphistes sont donc appelés à travailler dans des endroits aussi divers qu'un bureau privé de graphisme, une agence de publicité, une imprimerie, un studio de photographie, des institutions publiques et à son propre compte, (pigiste). Le travail est très diversifié et la promotion sociale est en relation avec l'initiative, le talent et la compétence.

CONTENU DU PROGRAMME

Les douze (12) cours obligatoires:

- 4 d'éducation physique
- 4 de philosophie
- 4 de langue et littérature
- plus les cours suivants:
- 4 cours complémentaires

510-110-77	RECHERCHE ET DOCUMENTATION I	2-4-6
510-210-77	RECHERCHE ET DOCUMENTATION II	2-4-6
510-310-77	ORGANISATION PICTURALE	1-2-3
510-320-77	ORGANISATION SPATIALE	1-2-3

520-101-82	ÉLÉMENTS D'ESTHÉTIQUE ET HISTOIRE DE L'ART I	3-0-3
520-201-82	ÉLÉMENTS D'ESTHÉTIQUE ET HISTOIRE DE L'ART II	3-0-3
520-576-81	HISTOIRE DES COMMUNICATIONS VISUELLES I	3-0-2
520-676-81	HISTOIRE DES COMMUNICATIONS VISUELLES II	3-0-2
570-106-79	DESSIN ET ILLUSTRATION I	1-2-0
570-116-79	DESSIN D'OBSERVATION I	1-2-0
570-126-79	TECHNIQUES DE REPRODUCTION I	1-2-1
570-136-79	GRAPHISME I	1-2-0
570-206-79	DESSIN ET ILLUSTRATION II	1-2-1
570-216-79	ÉTUDE DE LA LETTRE	1-2-1
570-226-79	TECHNIQUES DE REPRODUCTION II	1-2-1
570-236-79	GRAPHISME II	1-2-0
570-306-79	DESSIN ET ILLUSTRATION III	1-2-1
570-326-79	TECHNIQUES DE REPRODUCTION III	1-2-1
570-336-79	GRAPHISME III	1-2-1
570-346-79	TECHNIQUES PHOTOGRAPHIQUES I	1-2-0
570-356-79	TYPOGRAPHIE I	1-2-1
570-406-79	DESSIN ET ILLUSTRATION IV	1-2-1
570-426-79	TECHNIQUES DE REPRODUCTION IV	1-2-1
570-436-79	GRAPHISME IV	2-4-0
570-446-79	TECHNIQUES PHOTOGRAPHIQUES II	1-2-0
570-456-79	TYPOGRAPHIE II	1-2-0
570-536-79	GRAPHISME V	3-9-3
570-636-79	GRAPHISME VI	3-9-3
Cours à option*		
401-576-79	STRUCTURES ADMINISTRATIVES	3-0-3
401-928-76	PUBLICITÉ	3-0-3
570-506-79	DESSIN ET ILLUSTRATION V	1-2-1
570-516-79	DESSIN D'OBSERVATION II	1-2-1
570-526-79	TECHNIQUES DE REPRODUCTION V	2-4-0
570-546-79	TECHNIQUES PHOTOGRAPHIQUES III	1-2-1
570-556-79	TYPOGRAPHISME I	1-2-1
570-566-79	MARKETING ET PSYCHOLOGIE APPLIQUÉE	2-1-2
570-606-79	DESSIN ET ILLUSTRATION VI	1-2-1
570-626-79	TECHNIQUES DE REPRODUCTION VI	2-4-0
570-646-79	TECHNIQUES PHOTOGRAPHIQUES IV	1-2-1
570-656-79	TYPOGRAPHISME II	1-2-1
581-351-79	COULEUR I	1-2-1
581-521-79	EMBALLAGE ET CONDITIONNEMENT I	1-2-1
581-551-79	COULEUR II	1-2-1
581-621-79	RETOUCHE PHOTO	1-2-0
581-953-79	SÉRIGRAPHIE I	1-2-0
581-956-79	APPLICATIONS PHOTOMÉCANIQUES	1-2-0
581-963-79	SÉRIGRAPHIE II	1-2-0

* Les cours à option sont déterminés par le collège de sorte que la somme des pondérations pour l'ensemble des cours particuliers à une session ne dépasse pas 45.

570.07 Techniques de design industriel

92 crédits

Préalable du secondaire:

mathématique 522 ou 532

OBJECTIFS DU PROGRAMME

Le designer industriel a pour fonction de concevoir des objets, systèmes ou produits en vue d'une fabrication en série.

Le design est donc un processus créatif, qui implique à la fois des activités de planification (formes, fonctions, moyens de production) et d'évaluation.

Les techniciens et techniciennes en design industriel, par leur compétence artistique et technique, sont en mesure de collaborer à la création industrielle.

Le programme comporte des cours magistraux et des sessions pratiques en atelier et en studio. L'élève acquerra ainsi un bagage de connaissances sur les procédés industriels, les propriétés des matériaux, ainsi que sur les principes fondamentaux d'un bon design.

Une solide formation en dessin technique lui apprend à exprimer ses idées clairement, et des projets variés le préparent au travail en équipe.

PERSPECTIVES PROFESSIONNELLES

Les techniciens et techniciennes en design industriel peuvent travailler pour les industries qui ont leur propre bureau de design, pour les bureaux de designers, pour différents ministères gouvernementaux.

CONTENU DU PROGRAMME

Les douze (12) cours obligatoires:

4 d'éducation physique

4 de philosophie

4 de langue et littérature

plus les cours suivants:

4 cours complémentaires

201-102-82	MATHÉMATIQUES	3-2-3
203-577-79	RÉSISTANCE DES MATÉRIAUX	2-1-1
510-110-77	RECHERCHE ET DOCUMENTATION I	2-4-6
510-210-77	RECHERCHE ET DOCUMENTATION II	2-4-6
510-310-77	ORGANISATION PICTURALE	1-2-3
510-320-77	ORGANISATION SPATIALE	1-2-3
520-101-82	ÉLÉMENTS D'ESTHÉTIQUE ET HISTOIRE DE L'ART I	3-0-3
520-201-82	ÉLÉMENTS D'ESTHÉTIQUE ET HISTOIRE DE L'ART II	3-0-3
570-110-79	DESSIN TECHNIQUE I	1-2-1
570-117-79	DESIGN I	3-3-1
570-127-79	DESSIN D'OBSERVATION	1-2-0
570-210-79	DESSIN TECHNIQUE II	1-2-1
570-217-79	DESIGN II	3-3-1
570-227-79	MATÉRIAUX ET TECHNIQUES	2-1-1
570-310-79	DESSIN TECHNIQUE III	1-2-1
570-317-79	DESIGN III	3-3-1
570-407-79	TECHNIQUES DE RENDU I	1-2-2
570-410-79	DESSIN TECHNIQUE IV	1-2-1
570-417-79	DESIGN IV	3-3-5
570-447-79	PROCÉDÉS DE FABRICATION	2-1-2
570-507-79	TECHNIQUES DE RENDU II	1-2-2
570-510-79	DESSIN TECHNIQUE V	1-2-1
570-517-79	DESIGN V	4-8-4
570-527-79	PROTOTYPES ET MAQUETTES I	2-4-3
570-537-79	RECHERCHE ET DOCUMENTATION	1-2-0
570-610-79	DESSIN TECHNIQUE VI	1-2-1
570-617-79	DESIGN VI	6-9-6
570-627-79	PROTOTYPES ET MAQUETTES II	2-4-3

COURS DE SERVICE ET COMPLÉMENTAIRES DESTINÉS AUX AUTRES PROGRAMMES

570-359-80	TECHNOLOGIE DES ENDUITS	1-2-3
570-499-78	APPLICATION DES ENDUITS I	1-2-3
570-599-78	APPLICATION DES ENDUITS II	1-2-3
570-901-79	CÉRAMIQUE I	3-0-3
570-902-79	CÉRAMIQUE II	3-0-3
570-903-81	RÉALITÉ CÉRAMIQUE DANS LE MONDE D'AUJOURD'HUI	1-2-3
570-905-80	TECHNIQUES PHOTOGRAPHIQUES I	1-2-1
570-906-80	TECHNIQUES PHOTOGRAPHIQUES II	1-2-1

Secteur professionnel :

571.00 INDUSTRIE DE LA MODE

571.02 Dessin de la mode

89 1/3 à 90 crédits
selon l'option choisie

OBJECTIFS DU PROGRAMME

Rendre l'élève capable d'effectuer les principales tâches du dessinateur de mode, du styliste, du modeliste et du patronnier; de poursuivre une recherche de styles et de matières; d'évaluer et de choisir des tissus, des textures et des coloris pour créer des modèles de vêtements ou d'accessoires et des motifs pour textiles ou tricot répondant aux besoins des divers marchés-cibles; d'illustrer ce vêtement ou cet accessoire par un croquis; de développer le patron, à plat ou moulage, selon le croquis et les précisions mentionnées; de vérifier l'interprétation du croquis et les proportions et d'effectuer les corrections nécessaires.

PERSPECTIVES PROFESSIONNELLES

Ce programme offre des possibilités d'avenir qui vont d'un emploi satisfaisant à la renommée des grands dessinateurs. Il rend en effet les diplômés et diplômées aptes à accéder, dans un avenir relatif, aux postes de dessinateur de mode, de styliste, de modeliste, de patronnier, de conseiller ou de coordonnateur de mode pour les médias, le cinéma ou le théâtre, ou d'assistant à quelqu'un de ces postes. Certains diplômés et diplômées continuent leurs études à l'université en design ou en d'autres disciplines connexes.

CONTENU DU PROGRAMME

Les douze (12) cours obligatoires:

4 d'éducation physique

4 de philosophie

4 de langue et littérature

plus les cours suivants:

4 cours complémentaires

520-330-82	HISTOIRE DU COSTUME I	2-1-2
520-430-82	HISTOIRE DU COSTUME II	2-1-2
571-140-82	NATURE ET UTILISATION DES FIBRES	2-1-2
571-152-82	DESSIN DE MORPHOLOGIE HUMAINE	2-1-1
571-162-82	DESSIN DE PATRONS I	3-3-2
571-172-82	MOULAGE I	2-2-0
571-182-81	CONFECTION I	2-1-3
571-222-82	TECHNIQUES GRAPHIQUES ET CROQUIS	1-2-1
571-240-82	FABRICATION ET UTILISATION DES TEXTILES	2-1-2
571-250-82	FORMES ET COULEURS	1-2-1
571-262-82	DESSIN DE PATRONS II	3-3-2
571-270-82	ATTITUDE ET COMPORTEMENT AU TRAVAIL	1-2-1
571-272-82	MOULAGE II	2-2-0
571-282-81	CONFECTION II	2-1-3
571-322-82	CROQUIS DE MODE	1-2-1
571-350-82	FORME ET COMPOSITION DU VÊTEMENT	1-2-1

571-362-82	DESSIN DE PATRONS III	3-3-2
571-372-82	MOULAGE III	2-2-0
571-382-81	CONFECTION III	2-1-3
571-422-82	ILLUSTRATION I	1-2-1
571-452-82	FORMES ET CONCEPTION	1-2-1
571-462-82	DESSIN DE PATRONS IV	3-3-2
571-472-82	MOULAGE IV	1-3-0
571-482-82	CONFECTION IV	3-3-2
571-522-82	ILLUSTRATION II	1-2-1
571-552-82	CONCEPTION I	1-2-1
571-562-82	DESSIN DE PATRONS V	3-3-2
571-572-82	MOULAGE V	1-3-0
571-582-82	CONFECTION V	3-3-2
571-652-82	CONCEPTION II	1-2-1

Plus un bloc de cours correspondant à l'option désirée.

BLOC A — Option générale

571-342-81	GRADATION DE PATRONS	1-1-1
571-622-82	CONCEPTION ET ILLUSTRATION	1-2-1
571-662-82	DESSIN DE PATRONS VI	3-3-2
571-672-82	MOULAGE VI	1-3-0
571-682-82	CONFECTION VI	4-4-4

BLOC B — Option: Mode masculine

571-232-82	PATRONS MASCULINS	1-2-3
571-332-81	COUPE MASCULINE	1-2-1
571-432-81	CONFECTION MASCULINE V	1-2-3
571-532-82	CONFECTION MASCULINE VI	1-2-3
571-632-82	DESSIN DE MODE MASCULINE	1-2-2
571-642-81	GRADATION DES PATRONS MASCULINS	1-1-1

BLOC C — Option: Tailleur-manteau

571-212-82	COUPE — MOULAGE DU TAILLEUR	2-2-3
571-312-81	COUPE — MOULAGE DU MANTEAU	1-2-3
571-412-82	CONFECTION DU TAILLEUR	2-2-3
571-512-81	CONFECTION DU MANTEAU	1-2-3
571-612-81	DESSIN DE TAILLEURS ET MANTEAUX	1-2-3

BLOC D — Option: Mode pour enfants

571-102-82	DESSIN DE PATRONS ET MOULAGE POUR ENFANTS I	2-1-2
571-202-82	DESSIN DE PATRONS ET MOULAGE POUR ENFANTS II	2-1-2
571-302-81	DESSIN DE PATRONS ET MOULAGE POUR ENFANTS III	2-1-3
571-402-82	CONFECTION POUR ENFANTS I	1-2-2
571-502-82	CONFECTION POUR ENFANTS II	1-2-2
571-602-82	DESSIN DE MODE POUR ENFANTS	1-2-3

BLOC E — Option: Stylisme et illustration

571-160-82	RECHERCHE DES STYLES ET TENDANCES	2-1-2
------------	-----------------------------------	-------

571-260-81	PRÉVISION DES STYLES ET TENDANCES	1-2-3	242-960-81	DESSIN TECHNIQUE	1-2-3
571-360-82	STYLISME I	2-1-2	350-914-77	RELATIONS HUMAINES	2-1-3
570-460-81	STYLISME II	1-2-3	401-572-79	COMPTABILITÉ FINANCIÈRE DE GESTION DE MODE	2-1-3
571-560-82	TECHNIQUES D'ILLUSTRATION	2-1-2	401-573-79	COMPTABILITÉ ANALYTIQUE DE GESTION DE MODE	2-1-3
571-660-82	PROJET D'ILLUSTRATION	1-0-4	401-916-76	DROIT DES AFFAIRES	3-0-3
BLOC F — Option: Conception d'imprimés textiles					
571-192-81	CONCEPTION D'IMPRIMÉS TEXTILES I	1-2-3	401-999-82	COMPTABILITÉ	3-0-3
571-292-81	CONCEPTION D'IMPRIMÉS TEXTILES II	1-2-3	410-614-79	CONTRÔLE DE LA QUALITÉ	3-1-3
571-392-81	CONCEPTION D'IMPRIMÉS TEXTILES III	1-2-3	420-947-78	INTRODUCTION À L'INFORMATIQUE DE GESTION	2-1-3
571-492-81	CONCEPTION D'IMPRIMÉS TEXTILES IV	1-2-3	571-103-81	INTRODUCTION À LA PRODUCTION DE MODE	3-0-3
571-692-82	PROJET DE CONCEPTION D'IMPRIMÉS TEXTILES	1-1-6	571-140-82	NATURE ET UTILISATION DES FIBRES	2-1-2
BLOC G — Option: Dessin de tricot					
571-380-81	TRICOT I	1-2-3	571-163-81	DESSIN DE PATRONS	2-1-3
571-480-81	TRICOT II	1-2-3	571-182-81	CONFECTION I	2-1-3
571-580-81	TRICOT III	1-2-3	571-240-82	FABRICATION ET UTILISATION DES TEXTILES	2-1-2
571-680-81	TRICOT IV	1-2-3	571-243-82	ÉVALUATION ET CONTRÔLE DE LA QUALITÉ	1-2-3
571-690-82	PROJET D'EXÉCUTION DE TRICOT	1-0-7	571-270-82	ATTITUDE ET COMPORTEMENT AU TRAVAIL	1-2-1
ou un cours choisis parmi les quatre suivants:					
571-290-81	DESSIN DE PATRONS ET MOULAGE POUR TRICOT	1-2-3	571-282-81	CONFECTION II	2-1-3
571-390-81	DESSIN DE TRICOT I	1-2-3	571-342-81	GRADATION DE PATRONS	1-1-1
571-490-81	DESSIN DE TRICOT II	1-2-3	571-350-82	FORME ET COMPOSITION DU VÊTEMENT	1-2-1
571-590-81	DESSIN DE COLLECTION DE TRICOT	1-2-3	571-353-82	MESURE DES TEMPS ET MOUVEMENT	3-3-5
			571-382-81	CONFECTION III	2-1-3
			571-463-81	TAILLAGE DU VÊTEMENT	2-2-4
			571-493-81	ORDONNANCEMENT DE LA PRODUCTION	2-1-3
			571-513-81	NOTIONS DE PHYSIQUE APPLIQUÉE	2-2-4
			571-523-82	STAGE DE PRODUCTION DE MODE I	1-8-2
			571-693-82	AMÉNAGEMENT DES ATELIERS DE PRODUCTION	2-1-3
			571-920-82	L'INFORMATIQUE EN PRODUCTION DE MODE	2-1-3
				Cours complémentaire	3-0-3

571.03 Production de la mode

89 1/3 ou 90 crédits
selon l'option choisie

OBJECTIFS DU PROGRAMME

Former des gestionnaires pour l'industrie manufacturière de la mode. Les rendre aptes à planifier, programmer, contrôler et gérer la production d'une usine: sélection des produits, de l'outillage et des méthodes de production, lancement et ordonnancement des opérations, contrôle de la qualité et des coûts, gestion des achats, des stocks et des ressources matérielles, coordinations des services, direction et formation des ressources humaines.

PERSPECTIVES PROFESSIONNELLES

Ce programme permet l'accès aux poste de commande de l'industrie manufacturière de la mode. Il rend en effet les diplômés et diplômées aptes à accéder, dans un avenir relatif, aux postes de contremaître, de chef d'atelier, d'agent de méthode ou de technicien en génie industriel, de responsable du contrôle de la qualité, de responsable de la formation, de coordonnateur de la production ou de responsable du lancement et de l'ordonnancement, d'assistant-gérant d'usine, de gérant d'usine, de directeur de la fabrication, de vice-président de la production et même de patron de sa propre entreprise.

CONTENU DU PROGRAMME

Les douze (12) cours obligatoires:

- 4 d'éducation physique
- 4 de philosophie
- 4 de langue et littérature

plus les cours suivants:

4 cours complémentaires

201-102-82	MATHÉMATIQUES	3-2-3
201-117-73	ÉLÉMENTS DE STATISTIQUE	2-1-3

Plus un bloc de cours correspondant à l'option désirée:

BLOC A — Option générale

571-623-82	STAGE DE PRODUCTION DE MODE II	1-11-2
------------	--------------------------------	--------

BLOC B — Option: Mise en marché

deux cours au choix parmi les suivants:

401-574-82	MARKETING DE LA MODE I	1-2-3
571-174-79	INFORMATION ET RELATIONS PUBLIQUES	2-1-3
571-444-79	LA MODE ET LE CONSOMMATEUR	2-1-3
571-554-82	ACTIVITÉS PUBLICITAIRES ET PARAPUBLICITAIRES	2-1-3
571-620-82	COORDINATION DE MODE ET PROMOTION	2-1-3

BLOC C — Option: Gestion des ressources humaines

deux cours au choix parmi les suivants:

401-923-76	ORGANISATION ET MÉTHODES	3-0-3
401-925-76	PERSONNEL	3-0-3
571-683-82	LES RELATIONS DE TRAVAIL EN PRODUCTION DE MODE	3-0-3

571.04 Mise en marché de la mode

89 2/3 crédits

OBJECTIFS DU PROGRAMME

Former des gestionnaires pour le commerce de la mode. Les rendre aptes à: effectuer les principales tâches relatives au bon fonctionne-

INDUSTRIE DE LA MODE

ment d'un commerce de mode, de l'usine ou de la boutique jusqu'au super-marché; analyser les besoins du marché; évaluer les fournisseurs et leurs gammes de produits en fonction du prix, de la qualité et du service désiré; préparer les budgets; rédiger les commandes; contrôler les inventaires et la distribution; planifier l'aménagement des locaux et les services à la clientèle; former et motiver le personnel; choisir le style de commercialisation et l'ensemble publicité-promotion-relations publiques qui convient; concevoir et organiser l'ouverture d'un commerce de mode en fonction d'une clientèle-cible, d'une compétition et d'une région définies.

PERSPECTIVES PROFESSIONNELLES

Ce programme prépare les diplômés et diplômées à assumer, dans un avenir relatif, les fonctions de vendeur, de gérant de rayon ou des ventes, de responsable de la formation, de conseiller ou de coordonnateur de mode au niveau de la fabrication, de la distribution ou des communications, d'acheteur, de directeur des techniques marchandes ou du marketing, de directeur des ressources humaines, de gérant de magasin ou de succursale, de directeur régional ou national, ou d'assistant à quelqu'un de ces postes, et même d'organisateur et de propriétaire d'un commerce de mode.

CONTENU DU PROGRAMME

Les douze (12) cours obligatoires:

- 4 d'éducation physique
- 4 de philosophie
- 4 de langue et littérature

plus les cours suivants:

4 cours complémentaires

350-914-77	RELATIONS HUMAINES	2-1-3
383-915-71	INITIATION À LA VIE ÉCONOMIQUE	3-0-3
401-572-79	COMPTABILITÉ FINANCIÈRE DE GESTION DE MODE	2-1-3
401-573-79	COMPTABILITÉ ANALYTIQUE DE GESTION DE MODE	2-1-3
401-574-82	MARKETING DE LA MODE I	2-1-3
401-575-82	MARKETING DE LA MODE II	1-2-3
401-901-75	INTRODUCTION AUX PRINCIPES ADMINISTRATIFS	3-0-3
401-913-76	STRUCTURE DE L'ENTREPRISE	3-0-3
401-916-76	DROIT DES AFFAIRES	3-0-3
401-934-79	VENTE	3-0-1
401-999-82	COMPTABILITÉ	3-0-3
420-947-78	INTRODUCTION À L'INFORMATIQUE DE GESTION	2-1-3
520-330-82	HISTOIRE DU COSTUME I	2-1-2
520-430-82	HISTOIRE DU COSTUME II	2-1-2
571-140-82	NATURE ET UTILISATION DES FIBRES	2-1-2
571-164-82	MISE EN MARCHÉ DE LA MODE	3-0-3
571-174-79	INFORMATION ET RELATIONS PUBLIQUES	2-1-3
571-240-82	FABRICATION ET UTILISATION DES TEXTILES	2-1-2
571-250-82	FORMES ET COULEURS	1-2-1
571-270-82	ATTITUDE ET COMPORTEMENT AU TRAVAIL	1-2-1
571-350-82	FORME ET COMPOSITION DU VÊTEMENT	1-2-1
571-434-82	PRINCIPES D'ACHAT DANS UN COMMERCE DE MODE I	2-1-2
571-444-79	LA MODE ET LE CONSOMMATEUR	2-1-3
571-534-82	PRINCIPES D'ACHAT DANS UN COMMERCE DE MODE II	2-1-2
571-544-82	RECHERCHE COMMERCIALE	2-1-3
571-554-82	ACTIVITÉS PUBLICITAIRES ET PARAPUBLICITAIRES	2-1-3

571-564-82	STAGE DE MISE EN MARCHÉ DE LA MODE	1-12-2
571-620-82	COORDINATION DE MODE ET PROMOTION	2-1-3
571-634-82	PRINCIPES D'ACHAT DANS UN COMMERCE DE MODE III	2-1-2
571-664-82	PROJET DE MISE EN MARCHÉ DE LA MODE	2-3-5
571-694-79	SYSTÈMES D'AMÉNAGEMENT D'UN COMMERCE DE MODE	2-1-2
571-921-82	APPLICATION DE L'INFORMATIQUE DANS UN COMMERCE DE MODE	2-1-3

571.05 Techniques du vêtement masculin

90 crédits

OBJECTIFS DU PROGRAMME

Former des techniciens et techniciennes capables de créer et de réaliser des vêtements masculins.

PERSPECTIVES PROFESSIONNELLES

Ce programme prépare les diplômés et diplômées à exercer dans l'entreprise un poste de styliste, modeliste, patronnier, chef d'atelier, gradueur, acheteur, coordonnateur de mode; à concevoir et exécuter des vêtements en petite et moyenne série (prêt à porter); à diriger et administrer une boutique de maître-tailleur.

CONTENU DU PROGRAMME

Les douze (12) cours obligatoires:

- 4 d'éducation physique
- 4 de philosophie
- 4 de langues et littérature

plus les cours suivants:

4 cours complémentaires

401-573-79	COMPTABILITÉ ANALYTIQUE DE GESTION DE MODE	2-1-3
401-901-75	INTRODUCTION AUX PRINCIPES ADMINISTRATIFS	3-0-3
401-999-82	COMPTABILITÉ	3-0-3
420-900-74	INITIATION À L'INFORMATIQUE	2-1-3
520-330-82	HISTOIRE DU COSTUME I	2-1-2
520-430-82	HISTOIRE DU COSTUME II	2-1-2
571-101-82	CONFECTION MASCULINE I	1-2-1
571-121-82	DESSIN DE MODE I	2-2-1
571-131-82	COUPE DU VÊTEMENT MASCULIN I	1-1-0
571-140-82	NATURE ET UTILISATION DES FIBRES	2-1-2
571-151-82	COUPE À PLAT I	1-1-1
571-161-82	COUPE MOULAGE I	1-2-1
571-164-82	MISE EN MARCHÉ DE LA MODE	3-0-3
571-171-82	CONFECTION FÉMININE I	1-2-1
571-201-82	CONFECTION MASCULINE II	1-2-1
571-211-82	INFORMATION PROFESSIONNELLE	1-1-1
571-221-82	DESSIN DE MODE II	2-2-1
571-231-82	COUPE DU VÊTEMENT MASCULIN II	1-1-0
571-241-82	TEXTILES	1-2-1
571-251-82	COUPE À PLAT II	1-2-1
571-261-82	COUPE MOULAGE II	1-2-1
571-271-82	CONFECTION FÉMININE II	1-2-1
571-301-82	CONFECTION MASCULINE III	3-4-2

571-321-82	DESSIN DE MODE MASCULINE I	1-2-1	plus les cours suivants:	
571-331-82	COUPE DU VÊTEMENT MASCULIN III	1-2-1	4 cours complémentaires	
571-341-82	PATRONNAGE DU VÊTEMENT MASCULIN III	1-2-1	401-573-79	COMPTABILITÉ ANALYTIQUE DE GESTION DE MODE 2-1-3
571-401-82	CONFECTION MASCULINE IV	3-4-2	401-901-75	INTRODUCTION AUX PRINCIPES ADMINISTRATIFS 3-0-3
571-421-82	DESSIN DE MODE MASCULINE II	1-2-1	401-999-82	COMPTABILITÉ 3-0-3
571-431-82	COUPE DU VÊTEMENT MASCULIN IV	1-2-1	520-330-82	HISTOIRE DU COSTUME I 2-1-2
571-441-82	PATRONNAGE DU VÊTEMENT MASCULIN II	1-2-1	520-430-82	HISTOIRE DU COSTUME II 2-1-2
571-511-82	PROJET D'ATELIER MASCULIN I	2-2-1	571-101-82	CONFECTION MASCULINE I 1-2-1
571-521-82	DESSIN DE MODE MASCULINE III	1-2-2	571-121-82	DESSIN DE MODE I 2-2-1
571-531-82	GRADATION DES PATRONS MASCULINS I	1-1-0	571-131-82	COUPE DU VÊTEMENT MASCULIN I 1-1-0
571-541-82	PATRONNAGE DU VÊTEMENT MASCULIN I	1-1-1	571-140-82	NATURE ET UTILISATION DES FIBRES 2-1-2
571-601-82	CONFECTION MASCULINE VI	2-3-1	571-151-82	COUPE À PLAT I 1-1-1
571-611-82	PROJET D'ATELIER MASCULIN II	1-4-1	571-161-82	COUPE MOULAGE I 1-2-1
571-621-82	DESSIN DE MODE MASCULINE IV	1-2-1	571-164-82	MISE EN MARCHÉ DE LA MODE 3-0-3
571-631-82	GRADATION DES PATRONS MASCULINS II	1-1-0	571-171-82	CONFECTION FÉMININE I 1-2-1
571-641-82	PATRONNAGE DU VÊTEMENT MASCULIN IV	1-1-0	571-201-82	CONFECTION MASCULINE II 1-2-1
	plus un des cours suivants:		571-211-82	INFORMATION PROFESSIONNELLE 1-1-1
571-411-82	SPORTSWEAR: COUPE ET CONFECTION	3-4-2	571-221-82	DESSIN DE MODE II 2-2-1
571-501-82	CONFECTION MASCULINE V	3-4-2	571-231-82	COUPE DU VÊTEMENT MASCULIN II 1-1-0
	plus un (1) cours dans chacun des deux (2) blocs suivants:		571-241-82	TEXTILES 1-2-1
BLOC I:			571-251-82	COUPE À PLAT II 1-2-1
571-510-82	COORDINATION DE MODE	1-1-0	571-261-82	COUPE MOULAGE II 1-2-1
571-520-82	LE COSTUME ET LES REVUES DE MODE DEPUIS LE XIXE SIÈCLE	1-1-0	571-271-82	CONFECTION FÉMININE II 1-2-1
571-610-82	COURS DE MANNEQUIN	1-1-0	571-351-82	COUPE À PLAT III 1-2-1
571-908-82	RECHERCHE EN TROIS DIMENSIONS	1-1-0	571-361-82	COUPE MOULAGE III 1-2-1
BLOC II:			571-371-82	CONFECTION FÉMININE III 2-4-1
571-374-79	LA MODE MOYEN D'EXPRESSION	2-1-2	571-391-82	DESSIN DE MODE FÉMININE I 1-2-1
571-530-82	LE COSTUME ET LES COURANTS ESTHÉTIQUES	2-1-2	571-451-82	COUPE À PLAT IV 2-3-1
571-540-82	COSTUMES ET LITTÉRATURE	2-1-2	571-461-82	COUPE MOULAGE IV 2-2-1
571-909-82	VÊTEMENTS DE REPRÉSENTATION ET DE SCÈNE	1-2-2	571-471-82	CONFECTION FÉMININE IV 2-3-1
			571-481-82	GRADATION DES PATRONS FÉMININS 1-1-0
			571-491-82	DESSIN DE MODE FÉMININE II 1-2-1
			571-551-82	COUPE À PLAT V 2-2-1
			571-561-82	COUPE MOULAGE V 2-2-1
			571-571-82	CONFECTION FÉMININE V 2-2-1
			571-581-82	PROJET D'ATELIER FÉMININ I 2-2-1
			571-591-82	DESSIN DE MODE FÉMININE III 1-2-2
			571-651-82	COUPE À PLAT VI 1-2-0
			571-661-82	COUPE MOULAGE VI 1-2-0
			571-671-82	CONFECTION FÉMININE VI 1-2-0
			571-681-82	PROJET D'ATELIER FÉMININ II 1-4-2
			571-691-82	DESSIN DE MODE FÉMININE IV 1-2-1

571.06 Techniques du vêtement féminin

90 crédits

OBJECTIFS DU PROGRAMME

Former des techniciens et techniciennes capables de créer et de réaliser des vêtements féminins.

PERSPECTIVES PROFESSIONNELLES

Ce programme prépare les diplômés et diplômées à exercer dans l'entreprise un poste de styliste, modeliste, patronnier, chef d'atelier, gradueur, acheteur, coordonnateur de mode; à concevoir et exécuter des vêtements en petite et moyenne série (prêt à porter); à diriger et administrer une boutique de mode.

CONTENU DU PROGRAMME

Les douze (12) cours obligatoires:
4 d'éducation physique
4 de philosophie
4 de langues et littérature

	plus un des cours suivants:	
571-374-79	LA MODE MOYEN D'EXPRESSION	2-1-2
571-381-82	GARNITURES DE VÊTEMENTS FÉMININS	1-2-2
571-901-82	CHAPELLERIE	1-2-2
571-902-82	BATIK	1-2-2
571-903-82	TRICOT I	1-2-2
571-905-82	MODE ET CULTURE CONTEMPORAINE	1-2-2
	plus un (1) cours dans chacun des deux (2) blocs suivants:	
BLOC 1:		
571-510-82	COORDINATION DE MODE	1-1-0
571-520-82	LE COSTUME ET LES REVUES DE MODE DEPUIS LE XIX ^e SIÈCLE	1-1-0
571-610-82	COURS DE MANNEQUIN	1-1-0
571-908-82	RECHERCHE EN TROIS DIMENSIONS	1-1-0

INDUSTRIE DE LA MODE

BLOC 2:

571-530-82	LE COSTUME ET LES COURANTS ESTHÉTIQUES	2-1-2
571-540-82	COSTUMES ET LITTÉRATURE	2-1-2
571-904-82	TRICOT II	1-2-2
571-909-82	VÊTEMENTS DE REPRÉSENTATION ET DE SCÈNE	1-2-2

Secteur professionnel :

581.00 COMMUNICATIONS GRAPHIQUES

Préalable du secondaire

aucun

OBJECTIFS GÉNÉRAUX

Dans la tradition des Arts graphiques, les programmes en communications graphiques ont pour but de former des techniciens et techniciennes qui évolueront dans le domaine de l'imprimerie.

Ces programmes professionnels sont les suivants :

570.06 Graphisme

581.02 Typographie — Photocomposition

581.06 Photomécanique — Photographie (laboratoire)

581.03 Photolithographie

581.04 Impression

581.05 Reliure (finition)

Ces spécialités sont liées entre elles, chacune représentant un maillon indispensable de la chaîne de production d'un imprimé.

Des cours connexes à la spécialisation sont placés sur la grille de cours de chaque programme après que l'élève aura reçu une formation de base suffisante.

La recherche de l'excellence au niveau de la rapidité d'exécution, objectif très souhaitable, sera atteint dans l'industrie. La connaissance fondamentale, la faculté d'analyse et de synthèse, le sens de l'observation et de l'organisation, l'application de méthodes de contrôle sont des qualités que visent à inculquer les programmes 581.00

581.01 Graphisme

Ce programme est remplacé par le 570.06

On accordera une attention particulière non seulement à l'audio-visuel mais surtout à l'imprimé. Ainsi les techniciens et techniciennes en Graphisme auront pour tâche d'analyser, d'interpréter et d'organiser les éléments d'une communication d'ordre visuel pour être reproduits grâce aux procédés de l'imprimerie. L'acquisition des connaissances portera sur les techniques de reproduction par procédés d'impression typographique, offset et sérigraphique.

581.02 Typographie- photocomposition

101 crédits

OBJECTIFS GÉNÉRAUX

L'expansion toujours croissante de l'imprimerie et l'évolution particulière de la typographie sont créatrices d'emplois pour les diplômés et diplômées en typographie.

Le programme prépare l'élève aux fonctions de travail d'un atelier de typographie (composition photographique et composition plomb).

De plus, des cours d'estimation, de planification, d'administration, d'informatique et autres disciplines des arts graphiques lui donnent la possibilité d'occuper des postes de commande au niveau de la production et de remplir certaines tâches administratives.

PERSPECTIVES PROFESSIONNELLES

Les cours de spécialisation permettent à l'élève d'exercer les fonctions de typographe: phototypographie (marquage de la copie et composition photographique), monteur typographe (monteur de typons transparents ou opaques typon: paste-up ou montage collé, composition, plomb).

Le programme comporte aussi une formation lui permettant de devenir estimateur, contremaître, gérant de production, représentant, vendeur, conseiller technique et administrateur.

Avec ses connaissances en photocomposition, il saura s'adapter rapidement à marquer la copie pour les photocomposeuses utilisées dans l'industrie.

Des études de perfectionnement en français permettront au typographe de se spécialiser comme correcteur d'épreuves, soit sur papier photographique ou sur écran cathodique.

CONTENU DU PROGRAMME

Les douze (12) cours obligatoires:

4 d'éducation physique

4 de philosophie

4 de langue et littérature

plus les cours suivants:

4 cours complémentaires

401-927-76	DROIT DU TRAVAIL	3-0-3
401-999-82	COMPTABILITÉ	3-0-3
410-410-79	GESTION DES OPÉRATIONS	3-0-3
420-900-74	INITIATION À L'INFORMATIQUE	2-1-3
581-102-82	TYPOGRAPHIE I	3-5-1
581-112-82	INITIATION AU MONTAGE TYPON (paste-up)	1-3-1
581-122-82	LES TECHNIQUES DU LIGNAGE	1-4-0
581-202-82	TYPOGRAPHIE II	2-4-1
581-212-82	MONTAGE TYPON I (paste-up)	1-4-1
581-222-79	ÉTUDE DES CARACTÈRES	2-0-2
581-302-82	TYPOGRAPHIE III	2-3-1
581-312-82	MONTAGE TYPON II (paste-up)	1-4-1
581-332-79	PHOTOTYPOGRAPHIE I	2-2-1
581-402-82	TYPOGRAPHIE IV	2-3-0
581-412-82	MONTAGE TYPON III (paste-up)	1-5-0
581-432-79	PHOTOTYPOGRAPHIE II	2-2-1
581-502-79	TYPOGRAPHIE V	4-8-4
581-532-79	PHOTOTYPOGRAPHIE III	2-2-3
581-542-79	IMPOSITION I	2-1-2
581-550-79	ESTIMATION I	5-0-2

COMMUNICATIONS GRAPHIQUES

581-602-79	TYPOGRAPHIE VI	5-10-5	581-513-79	PHOTOLITHOGRAPHIE IX	1-4-2
581-632-78	PHOTOTYPOGRAPHIE IV	2-2-4	581-550-79	ESTIMATION I	5-0-2
581-642-79	IMPOSITION II	2-1-1	581-603-79	PHOTOLITHOGRAPHIE X	2-10-3
581-650-79	ESTIMATION II	2-3-2	581-613-79	PHOTOLITHOGRAPHIE XI	1-4-5
581-906-79	THÉORIE DE LA COULEUR	1-1-1	581-650-79	ESTIMATION II	2-3-2
581-951-79	GRAPHISME	1-2-1	581-906-73	THÉORIE DE LA COULEUR	1-1-1
581-964-79	IMPRESSION (typographie)	1-2-1	581-951-79	GRAPHISME	1-2-1
581-965-79	ÉLÉMENTS DE RELIURE	1-2-1	581-953-79	SÉRIGRAPHIE I	1-2-0
581-973-79	APPLICATIONS PHOTOLITHOGRAPHIQUES	1-2-1	581-962-79	ÉLÉMENTS DE TYPOGRAPHIE	1-2-0
581-996-79	ÉLÉMENTS DE PHOTOMÉCANIQUE	1-2-1	581-975-79	ÉLÉMENTS DE RELIURE (photolithographie)	1-2-1
			581-984-79	ÉLÉMENTS D'IMPRESSION	1-2-1

581.03 Photolithographie

89 crédits

OBJECTIFS

L'objectif du programme est de former des techniciens et techniciennes en photolithographie pouvant oeuvrer en montage et clichage. L'industrie a besoin de main-d'oeuvre dont les connaissances dépassent un seul champ de spécialisation. Le programme comprendra en outre des cours connexes à la spécialisation. Ces cours permettront aux futurs techniciens et techniciennes de mieux analyser les problèmes particuliers à leur sphère d'activités et les rendront capables au besoin de coordonner les divers secteurs de l'imprimerie.

Leurs connaissances en mathématiques et leur souci de la précision en feront des techniciens et techniciennes appelés à oeuvrer dans le montage des films. Ces montages comprennent la mise en place des différents éléments, en fonction des nombreuses impositions que commandent les travaux.

PERSPECTIVES PROFESSIONNELLES

L'élève pourra travailler en clichage lithographique et traiter toutes les plaques à émulsion photo-sensible. De plus, il pourra oeuvrer dans le secteur des épreuves provenant des montages de films. Ces épreuves seront d'une couleur dans le cas des papiers bleus et de plusieurs couleurs, dans le cas des travaux de quadrichromie.

CONTENU DU PROGRAMME

Les douze (12) cours obligatoires:

4	d'éducation physique	
4	de philosophie	
4	de langue et littérature	
	plus les cours suivants:	
4	cours complémentaires	
243-931-75	CIRCUITS PRATIQUES D'ÉLECTRONIQUE	1-2-1
401-927-76	DROIT DU TRAVAIL	3-0-3
401-999-82	COMPTABILITÉ	3-0-3
420-900-74	INITIATION À L'INFORMATIQUE	2-1-3
581-103-79	PHOTOLITHOGRAPHIE I	2-11-1
581-146-79	PHOTOMÉCANIQUE I	1-3-1
581-203-79	PHOTOLITHOGRAPHIE II	1-6-1
581-213-79	PHOTOLITHOGRAPHIE III	1-6-1
581-246-79	PHOTOMÉCANIQUE II	1-3-1
581-303-79	PHOTOLITHOGRAPHIE IV	1-6-1
581-313-79	PHOTOLITHOGRAPHIE V	1-6-1
581-346-79	PHOTOMÉCANIQUE III	1-3-1
581-356-79	PHOTOGRAPHIE I	1-2-1
581-403-79	PHOTOLITHOGRAPHIE VI	1-6-2
581-413-79	PHOTOLITHOGRAPHIE VII	1-6-2
581-503-79	PHOTOLITHOGRAPHIE VIII	2-9-4

581.04 Impression

89 2/3 crédits

OBJECTIFS

Le programme permet à l'élève de devenir technicien et technicienne en impression. Des connaissances acquises par l'étude théorique et pratique, par l'emploi d'appareils de contrôle reliés aux travaux de la séquence d'imprimerie (plaque, encre, papier, mouillage) dans le contrôle de la qualité, permettent aux futurs techniciens et techniciennes d'analyser, de comprendre et de solutionner les problèmes relatifs à l'impression.

Des connaissances en mécanique et en électronique permettent à l'élève de comprendre, de contrôler et de maîtriser les différents procédés d'impression.

Les cours obligatoires de formation générale, les cours connexes traitant des différentes phases de la production d'un imprimé donnent à l'élève la possibilité d'occuper un poste cadre, de devenir représentant technique ou contrôleur de la qualité.

CONTENU DU PROGRAMME

Les douze (12) cours obligatoires:

4	d'éducation physique	
4	de philosophie	
4	de langue et littérature	
	plus les cours suivants:	
4	cours complémentaires	
243-931-75	CIRCUITS PRATIQUES D'ÉLECTRONIQUE	1-2-1
401-927-76	DROIT DU TRAVAIL	3-0-3
401-999-82	COMPTABILITÉ	3-0-3
410-410-79	GESTION DES OPÉRATIONS	3-0-3
581-104-79	IMPRESSION I	3-12-1
581-204-79	IMPRESSION II	3-12-3
581-304-79	IMPRESSION III	4-11-2
581-404-79	IMPRESSION IV	4-11-2
581-504-79	IMPRESSION V	4-16-8
581-524-79	CONTRÔLE DE LA QUALITÉ (impression)	2-1-2
581-534-79	ENCRES D'IMPRIMERIE	1-1-1
581-550-79	ESTIMATION I	5-0-2
581-604-79	IMPRESSION VI	3-16-9
581-650-79	ESTIMATION II	2-3-2
581-906-73	THÉORIE DE LA COULEUR	1-1-1
581-915-73	MÉCANIQUE APPLIQUÉE À L'IMPRIMERIE	2-1-0
581-933-79	PHOTOMÉCANIQUE	1-2-1
581-962-79	ÉLÉMENTS DE TYPOGRAPHIE	1-2-0

581-965-79	ÉLÉMENTS DE RELIURE	1-2-1
581-983-79	ÉLÉMENTS DE PHOTOLITHOGRAPHIE (impression)	1-2-1

581.05 Reliure (technique)

61 crédits

OBJECTIFS

Ce programme d'une durée de deux ans prépare l'élève à remplir des fonctions de travail en reliure.

Ces cours le rendent apte à opérer sur des machines utilisées dans les ateliers de reliure industrielle, commerciale et d'édition. Des connaissances dans d'autres spécialités de l'imprimerie, ajoutées à des notions de mécanique, d'électricité, de contrôle de qualité etc., le préparent à évoluer dans des techniques nouvelles ou plus avancées.

PERSPECTIVES PROFESSIONNELLES

Ces cours permettent à l'élève d'exercer au niveau de la production, les fonctions de travail suivantes: opérateur de guilottes électroniques programmables, de plieuses, d'assembleuses, brocheuses, rogneuses. Il sera également exécutant en reliure commerciale et en reliure de bibliothèque.

Grâce à ses connaissances générales et son expérience, l'élève pourra éventuellement, s'il en a les aptitudes et la personnalité, occuper les postes de contremaître, de représentant technique et d'instructeur.

CONTENU DU PROGRAMME

Les douze (12) cours obligatoires:

- 4 d'éducation physique
- 4 de philosophie
- 4 de langue et littérature

plus les cours suivants:

2 cours complémentaires

203-954-74	ÉLÉMENTS D'ÉLECTRICITÉ	2-2-2
581-205-73	RELIURE I	5-14-3
581-305-73	RELIURE II	3-11-3
581-405-73	RELIURE III	3-10-3
581-905-73	CONTRÔLE DE LA QUALITÉ	2-1-2
581-906-73	THÉORIE DE LA COULEUR	1-1-1
581-915-73	MÉCANIQUE APPLIQUÉE À L'IMPRIMERIE	2-1-0
581-919-73	ESTIMATION I	2-1-2
581-920-73	ESTIMATION II	2-1-2
581-925-73	PLANIFICATION DES TRAVAUX	1-2-3
581-931-79	GRAPHISME	1-2-1
581-932-73	TYPOGRAPHIE	2-1-2
581-933-79	PHOTOMÉCANIQUE	1-2-1
581-934-73	PHOTOLITHOGRAPHIE	1-2-2
581-935-73	IMPRESSION	1-2-2
581-936-73	RELIURE	1-2-2

581.06 Photomécanique/ photographie (laboratoire)

89 2/3 crédits

OBJECTIFS

Ce programme offre un ensemble de cours en photographie appliquée aux techniques de reproduction en arts graphiques. La photomécanique fait partie de la grande famille de la photographie.

L'objectif du programme est de former des techniciens et techniciennes versés dans les techniques photographiques de laboratoire reliées à la manipulation, l'exposition et le traitement des matériaux noir et blanc et couleurs.

Cet objectif à caractère général peut être précisé de la façon suivante:

formation des techniciens et techniciennes de laboratoire spécialisés dans les techniques de reproduction photomécanique: noir et blanc au trait, tramé et sélection de couleur;

formation parallèle en vue d'augmenter la polyvalence de l'élève par l'étude de techniques professionnelles de laboratoire: photographie commerciale, audio-visuel ou autres;

formation générale en arts graphiques pour donner à l'élève des connaissances sur les diverses spécialités composant le domaine de l'imprimerie;

formation à caractère administratif qui donnera à l'élève des connaissances de base en vue d'occuper des postes de gérance, de représentation technique, d'estimation, de contrôleur, etc.

Pour les cours relevant de la spécialité, l'accent est placé surtout sur les connaissances qui permettront aux futurs techniciens et techniciennes d'appliquer des méthodes d'analyse et de synthèse afin d'exercer un contrôle complet sur les opérations de production.

Enfin, ce programme essaie d'être à la fois spécialisé et général pour répondre d'une part aux besoins immédiats de l'industrie actuelle et d'autre part à des besoins de polyvalence et d'adaptation à l'évolution continue de la technologie.

CONTENU DU PROGRAMME

Les douze (12) cours obligatoires:

- 4 d'éducation physique
- 4 de philosophie
- 4 de langue et littérature

plus les cours suivants:

4 cours complémentaires

202-581-80	PHYSICOCHIMIE PHOTOGRAPHIQUE	1-4-2
203-980-74	OPTIQUE INSTRUMENTALE	2-1-3
243-931-75	CIRCUITS PRATIQUES D'ÉLECTRONIQUE	1-2-1
401-927-76	DROIT DU TRAVAIL	3-0-3
420-900-74	INITIATION À L'INFORMATIQUE	2-1-3
581-106-79	REPRODUCTION PHOTOMÉCANIQUE DE TRAIT	3-7-2
581-206-79	REPRODUCTION TRAMÉE ÉLÉMENTAIRE	2-4-1
581-216-79	INSTRUMENTATION ET CONTRÔLE	2-3-1
581-236-79	ÉLÉMENTS DE PHOTOGRAPHIE NOIR ET BLANC	1-3-1
581-306-79	REPRODUCTION TRAMÉE AVANCÉE	2-5-1
581-316-79	DENSITOMÉTRIE	2-2-1
581-336-79	COMPLÉMENTS DE PHOTOGRAPHIE NOIR ET BLANC	1-3-1
581-363-79	ÉLÉMENTS DE PHOTOLITHOGRAPHIE (photomécanique)	1-2-1
581-406-79	ÉLÉMENTS DE SÉLECTION DES COULEURS	3-6-2

COMMUNICATIONS GRAPHIQUES

581-416-79	TECHNIQUE REPRODUCTION	1-3-1
581-416-79	TECHNIQUES SPÉCIALES DE REPRODUCTION	1-3-1
581-436-79	ÉLÉMENTS DE PHOTOGRAPHIE COULEUR	1-3-1
581-463-79	COMPLÉMENT DE PHOTOLITHOGRAPHIE I	1-3-0
581-506-79	TECHNIQUES DE CORRECTION DES COULEURS	3-9-4
581-536-79	LABORATOIRE DE PHOTOGRAPHIE COULEUR I	1-3-2
581-550-79	ESTIMATION I	5-0-2
581-563-79	COMPLÉMENT DE PHOTOLITHOGRAPHIE II	1-2-1
581-606-79	CONTRÔLE DES TONS ET SÉLECTION DES COULEURS	3-6-4
581-616-79	PRODUCTION PHOTOMÉCANIQUE	1-4-1
581-626-79	PROJET DE RECHERCHES TECHNOLOGIQUES	0-3-3
581-636-79	LABORATOIRE DE PHOTOGRAPHIE COULEUR II	1-4-2
581-650-79	ESTIMATION II	2-3-2
581-931-79	GRAPHISME	1-2-1
581-962-79	ÉLÉMENTS DE TYPOGRAPHIE	1-2-0
581-974-79	IMPRESSION (contrôle de la qualité)	1-2-1

Secteur professionnel :

589.00 TECHNIQUES DES COMMUNICATIONS

Préalable du secondaire :

aucun

589.01 Art et technologie des média

82 à 89 crédits

OBJECTIFS DU PROGRAMME

Le programme en art et technologie des média a été conçu pour répondre aux exigences professionnelles des média d'information et des organismes qui, d'une façon ou d'une autre utilisent la communication. Le programme a pour but d'aider l'élève à se donner à la fois une culture de base et une spécialisation qui le rendent apte à remplir des fonctions de conception et de production dans le domaine des média.

Il vise donc à former des êtres humains capables de pressentir, comprendre, analyser, interpréter, concevoir et transmettre un message dans le langage d'un médium. Il vise aussi à former des communicateurs et communicatrices dynamiques, évolutifs et dont la spécialisation demeure ouverte sur les autres formes de communication.

PERSPECTIVES PROFESSIONNELLES

Les technologues en communications (communicateur, médiateur) acquièrent suffisamment de connaissances théoriques et pratiques des média et une culture générale assez vaste pour répondre aux exigences de leur futur milieu de travail.

CONTENU DU PROGRAMME

Les douze (12) cours obligatoires :

4 d'éducation physique

4 de philosophie

4 de langue et littérature

plus les cours suivants :

4 cours complémentaires

2 cours de sciences humaines au choix

589-101-80	COMMUNICATION: LE PROCESSUS DE LA COMMUNICATION	3-3-3
589-111-75	ACTUALITÉ I: ACTUALITÉS INTERNATIONALES I	1-2-3
589-121-75	COMMUNICATION ORALE: LE SOUFFLE ET LE SON	0-2-0
589-201-75	COMMUNICATIONS: MÉDIAS ET PROFESSIONS	2-4-3
589-211-75	ACTUALITÉ II: ACTUALITÉS INTERNATIONALES II	1-2-3
589-221-75	COMMUNICATION ORALE: LE SON ET LA VOIX	0-2-0
589-301-75	PHOTO I: INITIATION À LA PRISE DE VUE	1-2-3

589-311-75	ACTUALITÉ III: ACTUALITÉS CANADIENNES ET QUÉBÉCOISES I	1-2-3
589-321-75	COMMUNICATION ORALE: LA VOIX ET LE TEXTE	0-3-0
589-401-75	PHOTO II: TECHNIQUES PHOTOGRAPHIQUES	1-2-3
589-411-75	ACTUALITÉ IV: ACTUALITÉS CANADIENNES ET QUÉBÉCOISES II	1-2-3
589-421-75	COMMUNICATION ORALE: LA VARIÉTÉ	0-3-0
589-521-75	LÉGISLATION DES MÉDIAS	1-0-1
601-911-76	FRANÇAIS ÉCRIT	3-0-3
Télévision		
589-501-75	PHOTO III: CRÉATION PHOTOGRAPHIQUE	0-3-3
589-511-75	ACTUALITÉ V: ACTUALITÉS RÉGIONALES ET MUNICIPALES	1-2-3
589-512-78	MISE EN SCÈNE: TÉLÉVISION I	3-2-1
589-531-78	SERVICE DES NOUVELLES I	2-2-1
589-532-78	INITIATION À LA PRODUCTION EN TÉLÉVISION	2-12-2
589-545-78	CINÉMA DOCUMENTAIRE	1-2-1
589-601-78	PHOTO IV: LA PHOTO EN COMMUNICATIONS	0-2-2
589-612-78	MISE EN SCÈNE: TÉLÉVISION II	0-2-0
589-632-78	CRÉATION EN TÉLÉVISION	2-8-2
589-634-78	SERVICE DES NOUVELLES II	1-3-1
589-645-78	PROJET CINÉ-DOCUMENTAIRE	1-2-1
589-652-78	STAGE TÉLÉVISION	1-10-1
Radio		
589-504-78	APPROCHES DES PUBLICS RADIOPHONIQUES	2-10-2
589-511-75	ACTUALITÉ V: ACTUALITÉS RÉGIONALES ET MUNICIPALES	1-2-3
589-514-78	INITIATION AU SON I	2-2-1
589-524-75	COMMUNICATION ORALE: LE MESSAGE	0-6-0
589-531-75	SERVICE DES NOUVELLES I	2-2-1
589-534-78	MUSIQUE, MÉDIAS ET PROGRAMMATION MUSICALE	2-3-1
589-604-78	PRATIQUE INTENSIVE DE LA COMMUNICATION RADIOPHONIQUE	2-8-2
589-614-78	LE SON II	1-3-1
589-624-78	COMMUNICATION ORALE: L'HARMONIE	0-4-0
589-634-78	SERVICE DES NOUVELLES II	1-3-1
589-654-78	STAGE RADIO	1-10-1
Information écrite		
589-501-75	PHOTO III: CRÉATION PHOTOGRAPHIQUE	0-3-3
589-511-75	ACTUALITÉ V: ACTUALITÉS RÉGIONALES ET MUNICIPALES	1-2-3
589-523-75	TRANSMISSION DE LA NOUVELLE	3-12-3
589-531-78	SERVICE DES NOUVELLES I	2-2-1

TECHNIQUES DES COMMUNICATIONS

589-533-78	MAQUETTE I	2-4-2
589-601-78	PHOTO IV: LA PHOTO EN COMMUNICATIONS	0-2-2
589-623-78	TECHNOLOGIE DE L'IMPRIMÉ	2-10-2
589-633-78	MAQUETTE II	1-1-1
589-634-78	SERVICE DES NOUVELLES II	1-3-1
589-653-78	STAGE INFORMATION	1-10-1
Publicité		
510-310-77	ORGANISATION PICTURALE	1-2-3
510-410-78	EXPRESSION PICTURALE	1-2-2
589-501-75	PHOTO III: CRÉATION PHOTOGRAPHIQUE	0-3-3
589-505-75	MARKETING ET PUBLICITÉ	2-7-2
589-515-75	CONCEPTION DU MESSAGE PUBLICITAIRE	1-2-3
589-525-78	CONCEPTION GRAPHIQUE	2-4-2
589-545-78	CINÉMA DOCUMENTAIRE	1-2-1
589-601-78	PHOTO IV: LA PHOTO EN COMMUNICATIONS	0-2-2
589-605-78	CAMPAGNE PUBLICITAIRE	2-4-2
589-615-75	TECHNIQUES DE REPRODUCTION	1-2-1
589-625-75	PERSUASION GRAPHIQUE	2-3-1
589-645-78	PROJET CINÉ-DOCUMENTAIRE	1-2-1
589-655-78	STAGE EN PUBLICITÉ	1-10-1
Cours à option		
511-221-78	DESSIN I	1-2-1
511-321-78	DESSIN II	1-2-1
589-901-78	TRADUCTION ÉCRITE DE LA PENSÉE	3-5-2
589-902-78	INITIATION À LA TÉLÉVISION	3-5-2
589-903-78	RECHERCHE ET TRAITEMENT DE LA NOUVELLE	3-5-2
589-904-78	INITIATION À L'ART RADIOPHONIQUE	3-5-2
589-905-78	GRAPHISME CRÉATIF	2-3-2
589-906-78	INITIATION À LA PUBLICITÉ	2-3-2
589-912-78	INITIATION AU TRAITEMENT DE L'INFORMATION TÉLÉVISÉE	3-5-2
589-914-78	INITIATION AU TRAITEMENT DE L'INFORMATION RADIOPHONIQUE	3-5-2

COURS DE SERVICE ET COMPLÉMENTAIRES DESTINÉS AUX AUTRES PROGRAMMES

589-921-77	INTRODUCTION À LA COMMUNICATION	1-2-3
589-922-77	COMMUNICATION VISUELLE	1-2-3
589-923-77	COMMUNICATION CINÉMATOGRAPHIQUE	1-2-3
589-924-77	COMMUNICATION NON VERBALE	1-2-3
589-925-77	COMMUNICATION ET CRÉATIVITÉ	1-2-3
589-926-77	COMMUNICATION LANGAGIÈRE	1-2-3
589-927-77	COMMUNICATION SONORE	1-2-3
589-928-77	COMMUNICATION ET CULTURE	1-2-3
589-930-79	LANGAGE TÉLÉ VISUEL	3-0-3

620.01 SCIENCES DE LA PAROLE (programme expérimental)

52 crédits

OBJECTIFS DU PROGRAMME

Ce programme a pour but la formation des professeurs de science de la parole au service de la population québécoise de langue française.

À une base de linguistique française on ajoute tous les aspects de l'expression verbale. Les disciplines orales au programme permettant une étude en profondeur d'extériorisation de la pensée, celles-ci développent l'expansion du vocabulaire par la précision des termes. Les connaissances intellectuelles et culturelles qui en résultent favorisent le sens du goût et forment le jugement.

CONTENU DU PROGRAMME

Les douze (12) cours obligatoires:

4 d'éducation physique

4 de philosophie

4 de langue et littérature

plus les cours suivants:

4 cours complémentaires

330-910-75	HISTOIRE DE LA CIVILISATION OCCIDENTALE	3-0-3
560-103-70	THÉÂTRE I	2-4-2
560-203-70	THÉÂTRE II	2-4-2
601-946-71	LE CONTE, LA LÉGENDE ET LA CHANSON FOLKLORIQUE AU QUÉBEC	3-0-3
620-101-73	TECHNIQUE ORALE I	2-1-3
620-111-73	TECHNIQUE DE SCÈNE I	1-2-3
620-201-73	TECHNIQUE ORALE II	2-1-3
620-211-73	TECHNIQUE DE SCÈNE II	1-2-3
620-301-73	TECHNIQUE ORALE III	2-1-3
620-311-73	TECHNIQUE DE SCÈNE III	1-2-3
620-401-73	TECHNIQUE ORALE IV	2-1-3
620-411-73	TECHNIQUE DE SCÈNE IV	1-2-3
COURS OPTIONNELS		
520-101-82	ÉLÉMENTS D'ESTHÉTIQUE ET D'HISTOIRE DE L'ART I	3-0-3
520-201-82	ÉLÉMENTS D'ESTHÉTIQUE ET D'HISTOIRE DE L'ART II	3-0-3
520-301-76	HISTOIRE DE L'ART ET ESTHÉTIQUE III	3-0-3
520-401-76	HISTOIRE DE L'ART ET ESTHÉTIQUE IV	3-0-3
601-231-71	LE THÉÂTRE QUÉBÉCOIS	3-0-3
601-929-67	CHEFS-D'OEUVRE DE LA LITTÉRATURE UNIVERSELLE	3-0-3
601-936-68	LE THÉÂTRE DANS LES LITTÉRATURES ÉTRANGÈRES	3-0-3
601-942-71	ATELIER LITTÉRAIRE	1-2-4
620-901-73	ANALYSE ÉCRITE	1-2-3
620-911-73	MÉCANISME DE LA COMMUNICATION	2-1-3